DES

PLUS RÉCENS TRAVAUX

EN ÉCONOMIE POLITIQUE.

I. *Histoire de l'Économie politique*, par M. Blanqui. — II. *Esquisse de l'Industrie et du Commerce dans l'Antiquité*, par M. H. Richelot. — III. *Recherches sur le Droit de propriété chez les Romains*, par M. Ch. Giraud. — IV. *Recherches sur l'Origine de l'Impôt en France*, par M. Potherat de Thou. — V. *De la Fortune publique en France et de son administration*, par MM. Macarel et Boulatignier. — VI. *Histoire de la marche des idées sur l'emploi de l'argent*, par M. Nolhac. — VII. *Des Banques départementales en France*, par M. d'Esterno. — VIII. *De l'Industrie en Belgique*, par M. Briavoine. — IX. *Des Intérêts du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, sous l'influence des applications de la vapeur*, par M. Pecqueur, etc.

Les livres consacrés aux principes sociaux et à la science du gouvernement se produisent aujourd'hui en assez grand nombre; mais leur sort ordinaire est de passer inaperçus. Cette indifférence est surprenante, et peut-être même de fâcheux symptômes dans un pays où l'intelligence des affaires publiques peut conduire aux premiers emplois, où le droit de discussion et de contrôle est un de ceux que chacun prétend faire valoir, et trop souvent jusqu'à l'abus. Elle s'explique pourtant par un de ces préjugés dont il faut subir la tyrannie. On croit généralement que les matières dites sérieuses exigent une trempe particulière d'esprit, un effort surnaturel d'attention. Sans doute, pour se rendre compte du mécanisme des sociétés et du rôle qu'on y joue

soi-même, une initiation est nécessaire; mais elle n'est pas longue et fastidieuse, comme on paraît le craindre, et par les faits imprévus qu'elle met en saillie, par les observations et le mouvement d'idées qu'elle excite, elle a souvent tout l'attrait d'une découverte. Un service réel que la presse aurait à rendre, serait de combattre cet éloignement irréfléchi pour les livres positifs, pour les travaux ou documens capables d'alimenter solidement les creuses discussions dont la politique est le sujet banal. De notre part, un examen suivi, l'emprunt des faits importans, et même des critiques sévères, toujours préférables au silence absolu, ne cesseront pas de provoquer l'attention publique en faveur des écrivains qui se préoccupent noblement des intérêts généraux.

Les livres de pure théorie ont fait défaut en ces derniers temps. Nous espérions entretenir nos lecteurs d'une publication qui doit faire date dans la science, le *Cours d'Économie politique* de M. Rossi. Le sentiment légitime de l'importance qui s'attache à cet ouvrage, le désir d'améliorer, aussi louable qu'il est rare, retardent de jour en jour la mise en vente du premier volume et éloignent indéfiniment le volume complémentaire. Dans ses *Recherches sur les principes mathématiques de la Théorie des Richesses*, M. Augustin Cournot (1) a tenté l'application de l'algèbre à l'économie sociale. Say et d'autres maîtres, qui rêvaient la popularité pour leur étude favorite, ont condamné formellement cet emploi des procédés algébriques. Il leur semblait qu'on courait chance d'effaroucher le vulgaire, si on appelait au secours de l'économie politique d'autres *puissances* que celles du sens commun. Mais cette crainte est peu réfléchie. Le meilleur moyen d'étendre les conquêtes d'une science n'est-il pas de nuancer son langage et de l'approprier ainsi aux diverses catégories que trace l'éducation dans le domaine des intelligences? L'emploi des signes et des méthodes mathématiques devient admissible toutes les fois qu'il s'agit de discuter des relations entre des grandeurs. Il n'y a pas de raison pour que les personnes familiarisées avec ces signes se privent d'un rigoureux moyen d'analyse. Elles doivent se persuader seulement que l'instrument est difficile à manier, et que ses moindres écarts sont dangereux. Le calcul mathématique, qui ne peut saisir que des abstractions, ne doit intervenir dans l'étude des intérêts positifs que comme confirmation suprême de la logique et de l'expérience.

L'économie politique est en verve de prosélytisme. A côté d'un livre qui s'adresse aux intelligences fortifiées par les plus rudes exercices, elle place de simples *Élémens* (2), exposés dans une suite de dialogues entre un instituteur et son élève, et destinés aux écoles normales primaires! l'Angleterre, dont nous subissons les usages à mesure que nous avançons dans la voie de l'industrialisme, ne néglige rien pour populariser les notions économiques. Plusieurs fois déjà, la science sévère de Smith y a été traduite en romans et

(1) 1 vol. in-8°, chez Hachette, 12, rue Pierre-Sarrazin.
(2) 1 vol. in-8°, chez Cherbuliez, rue de Tournon, 17.

en nouvelles. La forme dialoguée, choisie par Mme Mary-Meynieu, communique également à son abrégé une sorte de mouvement dramatique. Les doctrines dont elle se fait l'interprète sont empruntées sagement aux autorités les plus sûres, et la controverse, établie entre le maître et l'élève, les fait ressortir avec vivacité. L'intention qui a destiné un pareil ouvrage aux écoles normales primaires est des plus louables. L'auteur s'est dit sans doute qu'il serait heureux que chaque instituteur de village comprît assez bien le mécanisme des sociétés pour dissiper, dans sa petite sphère, l'opposition que l'ignorance apporte aux progrès. Pourquoi donc, à la lecture, n'avons-nous pu nous défendre d'une impression triste? C'est que nous songions à l'effet que pourrait produire, dans une classe d'adolescens, ces douloureuses vérités que Malthus n'a formulées que pour les hommes d'état; c'est qu'il nous semblait voir toute une école dépouiller le sourire, cette fraîche parure de la jeunesse, à certains passages, comme ceux qui recommandent à la classe ouvrière la prudence dans le mariage, si elle ne veut pas voir venir les fléaux mortels pour saisir ses enfans et les dévorer.

La plupart des ouvrages que nous avons à signaler se présentent comme des travaux d'érudition. M. Blanqui aîné s'est tracé un cadre bien vaste, en essayant une *Histoire de l'Économie politique*, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (1). Il nous coûte de renouveler les critiques justement provoquées par un livre qui manquait à la science, et qui peut être encore utile, malgré ses imperfections. Le but de l'auteur, avoué dans son introduction, a été « de populariser la science économique, en montrant qu'on en trouve les élémens dans l'histoire des peuples aussi bien que dans les écrits des économistes. » Le vague d'un pareil plan et l'absence de méthode ont dû engendrer tous les défauts qui annulent l'effort d'un mérite réel. Au lieu d'écrire l'histoire d'une science, de tracer une *monographie*, M. Blanqui s'est perdu dans le champ sans bornes de l'histoire générale : il a rappelé toutes les révolutions sociales; il a essayé d'en dire les causes et les effets, d'expliquer, par la théorie, les tâtonnemens aveugles de l'humanité. Il eût été beaucoup plus instructif en se renfermant dans le programme annoncé par le titre, en exposant l'origine et la fortune des doctrines vraiment scientifiques, des réalisations tentées en vertu d'un système; soit qu'il eût fait connaître chronologiquement les diverses écoles, soit qu'il eût étudié séparément les grands problèmes économiques et exposé les solutions fournies par chaque époque, ainsi qu'il l'a fait, pour le système monétaire, dans l'un des chapitres les plus heureux de l'ouvrage.

Vouloir expliquer le régime intérieur de toutes les sociétés anciennes et modernes, c'était se condamner à des omissions et à des erreurs sans nombre. Les érudits, les antiquaires, qui depuis des siècles encombrent les bibliothèques de dissertations et de mémoires, ne sont pas en mesure de répondre aux questions que l'économiste devrait leur adresser. Les races les plus in-

(1) Chez Guillaumin, passage des Panoramas, 2 vol. in-8o.

dustrieuses de l'antiquité, les Égyptiens, les Phéniciens, les Carthaginois, ne nous seront jamais connues que par de savantes conjectures. Les traditions hébraïques reflètent pour nous un merveilleux dont ne s'accommode pas la science des intérêts positifs. Quant aux grandes monarchies de l'ancienne Asie, nous sommes dans la position où l'on se trouva, lors de la renaissance des études, à l'égard de la Grèce et de Rome, c'est-à-dire qu'un petit nombre d'initiés déchiffrent des textes et amassent au hasard des documens. Ces travaux feront-ils comprendre la loi du travail, la production et la répartition des richesses dans les temps les plus reculés, chez les Perses, les Indiens, les Chinois? c'est ce qu'on ne peut pas même prévoir aujourd'hui. Au surplus, M. Blanqui a gardé sur tous ces peuples un silence absolu. Pour lui, toute l'antiquité réside à Athènes et à Rome. Un érudit français du XVIIe siècle, Samuel Petit, a compilé, classé et éclairci par un savant commentaire les textes épars des lois de l'Attique. De nos jours, le professeur allemand Bœckh a publié un livre fort estimé sur l'économie politique des Athéniens. C'est ce dernier surtout que M. Blanqui a mis à contribution pour ce qui regarde la Grèce. Il a eu le tort seulement de présenter, comme des faits absolus et constans, des résultats particuliers et essentiellement variables. Le déplacement journalier des intérêts, qui s'opère sans cesse au sein des nations, est, de même que la circulation du sang pour les corps organisés, une condition d'existence. Or, si la loi de l'équilibre se modifie sans cesse, les traits généraux qui caractérisent une époque deviennent mensongers pour les époques qui précèdent et pour celles qui suivent. Évidemment, l'économie politique résultant des lois de Solon, ne régissait plus les Athéniens après la guerre du Péloponèse. Ce manque de précision est beaucoup plus choquant encore dans les chapitres consacrés au monde romain. On y sent à chaque page l'ignorance des sources primitives et des travaux modernes qui les ont fécondées. Et pourtant, quelle histoire plus riche, plus attrayante pour l'économiste, que celle de ce peuple rapace et tracassier chez qui la richesse assurait la prépondérance politique, et dont presque toutes les crises intestines, au moins sous la république, pourraient se ramener à des débats financiers?

La manière dont M. Blanqui pose les problèmes témoigne du peu d'efforts qu'il a faits pour les résoudre. « Dans quel budget, dit-il, puisait-on les ressources nécessaires pour nourrir et pour vêtir ce monde si différent du nôtre? Y avait-il des pauvres? Travaillait-on par entreprises, en atelier, ou, comme pendant la république, autour du foyer domestique? Quel était le sort du cultivateur et de l'ouvrier? Comment faisait-on le commerce? L'économie politique attend la solution de ces graves questions, dont les écrivains romains ne semblent pas avoir soupçonné l'importance. » Les difficultés en cette matière sont très réelles; mais, au lieu de les éluder par un détour, le devoir de l'historien n'était-il pas de les attaquer franchement, de se fortifier de tous les travaux antérieurs, de recueillir jusqu'aux moindres indices et de leur faire prendre une signification en les coordonnant? Par exemple, la connaissance qu'on a du système financier des Romains aurait dû mettre sur

la voie des éclaircissemens un théoricien habile comme M. Blanqui. On voit, dans l'origine, la république suivre instinctivement une pratique odieuse dont Aristote pourtant a fait l'éloge : elle exproprie les peuples vaincus; elle divise une partie de leur territoire en petits lots, pour les distribuer comme récompenses militaires, et conserve le reste comme domaine national (*ager publicus*). Ce domaine est affermé aux enchères, et le prix du bail devient la principale ressource de l'état. Mais il faut de grands capitaux pour exploiter de grands fonds de terre. Les patriciens seuls peuvent se mettre sur les rangs. L'influence que leur assure la constitution du pays les rend juges et parties dans leurs propres causes; ils s'adjugent successivement les plus beaux fruits de la conquête, et chaque famille s'applique traditionnellement à conserver les avantages du contrat primitif. Rome, en accumulant les matières précieuses arrachées aux vaincus, ne s'aperçoit pas qu'elle abaisse démesurément chez elle la valeur du numéraire. Cette circonstance tourne encore au profit des détenteurs de biens nationaux; la redevance annuelle qu'ils acquittent devient tellement insignifiante, qu'en beaucoup de cas, sans doute, ils sont moins des fermiers que des propriétaires. C'est d'ailleurs en cette qualité qu'ils agissent, car rien ne leur coûte pour améliorer le fonds. Les guerres continuelles entretiennent aux plus vils prix les instrumens ordinaires du travail, les esclaves; le maître imagine de les intéresser à la prospérité de l'exploitation par un moyen qui devient pour lui-même une source nouvelle de profits. Il permet aux esclaves de se priver du nécessaire, de vendre ce qu'ils retranchent de leur ration de chaque jour, quelquefois même d'exercer un petit trafic, afin de se créer un pécule et de le placer à intérêt; mais, à coup sûr, le placement se fait entre les mains du patricien, qui, déjà propriétaire foncier et entrepreneur d'industrie, devient, par ce dernier fait, banquier. Ainsi, les trois principaux moyens d'acquérir, la terre, le travail, l'argent, sont à la disposition de l'aristocratie. Les grands domaines, vivifiés par un capital surabondant, tendent forcément à s'accroître. Chaque jour ils englobent et s'assimilent quelque modeste patrimoine, et il arrive une époque où le territoire romain, complètement envahi, offre moins l'image d'une république que d'une fédération de petits royaumes où chaque chef de noble famille règne en maître absolu.

Si M. Blanqui avait suivi dans l'histoire les traces de ce développement, il n'eût pas élevé des doutes sur l'existence des pauvres au sein de la société romaine. La classe souffrante s'y forma des petits propriétaires dépossédés, des travailleurs libres écrasés par la concurrence des ateliers serviles, des débiteurs dévorés par de ruineux intérêts; en un mot, de presque tous les plébéiens. Il n'y a peut-être d'exceptions à faire que pour ceux qui s'élevaient à la fortune par la bravoure ou l'intelligence, et se classaient alors dans l'ordre des chevaliers, aristocratie financière qui devait peu à peu se substituer à la noblesse de race. Remarquons que, dans l'antiquité, la pauvreté, cette affreuse incertitude du lendemain qui torture l'homme dénué de ressources, n'existait pas pour la portion la plus dégradée de la société. L'esclave, ne possédant

que par tolérance, ne s'appartenant pas à lui-même, ne pouvait pas être littéralement pauvre; il devait, au contraire, se ressentir quelque peu de l'opulence du seigneur. Ceux que la misère conduisait au désespoir étaient donc des hommes libres, des privilégiés dans l'ordre politique. Ainsi se trouva naturellement organisé un parti formidable par le nombre, par les habitudes énergiques contractées dans les camps, par le sentiment profond de son droit, par la persévérance et l'unanimité de ses vœux. Retour sur les concessions des terres conquises, nouveau partage du domaine national, tel fut son mot de ralliement pendant des siècles. La lutte, long-temps resserrée dans l'enceinte du Forum, s'engagea enfin dans des champs plus vastes. La démocratie triompha, comme on sait, et demeura maîtresse des *champs publics* par la proscription de ceux qui les avaient détenus injustement. Elle se hâta de les aliéner, non pas pour arriver, suivant son programme, à une équitable répartition, mais pour récompenser les siens et planter dans le sol sa victoire.

Cette révolution, couronnée par l'établissement de l'empire, est très importante pour l'économiste, parce qu'elle renouvelle le système financier, et qu'en morcelant la propriété, elle modifie le genre d'exploitation. Pendant la république, le propriétaire enrégimentait ordinairement ses esclaves par ateliers ou brigades, dont les chefs étaient esclaves eux-mêmes. Cette méthode dut être celle de tous les Romains fidèles aux anciennes traditions, qui honoraient, comme des vertus conservatrices, la culture du champ paternel et la vigilance dans l'administration domestique. Mais, pour les descendans abâtardis du patriciat, il n'y eut plus qu'une occupation, assez fatigante, il faut en convenir, celle de dépenser, dans toutes les recherches du luxe, leurs immenses revenus. De là vint l'usage d'affermer les terres à des colons libres de naissance, qui dirigeaient la culture selon leurs lumières et à leurs risques et périls. Les baux étaient de cinq ans, et s'acquittaient ordinairement en numéraire. Le prix variait selon que la terre était nue ou meublée, c'est-à-dire garnie d'esclaves. Mais, vers l'époque impériale, le revenu des terres devait être fort incertain, et par conséquent la spéculation du fermier très chanceuse. En effet, sur quelle base établir le taux des fermages, dans un monde où toutes les notions d'économie administrative sont confuses, où des distributions gratuites de comestibles font concurrence aux producteurs, où des réquisitions de denrées frappées sur les peuples vaincus, des impôts capricieux, des monopoles sans nombre jettent le trouble dans les marchés; où des trésors inappréciables, comme celui qu'Auguste apporta d'Alexandrie, sont livrés à la circulation, et changent, par une brusque secousse, toutes les relations de valeurs? Quelques passages des lois romaines, relatifs aux contestations fréquentes entre les maîtres et les tenanciers, surtout les doléances de Columelle et de Pline-le-Jeune, nous révèlent les embarras du propriétaire sous l'empire. Un temps vint donc où il fut très difficile de confier la régie de ses biens à des fermiers libres et responsables; et c'est pour les remplacer qu'on adopta, du IIe au IVe siècle de notre ère, une

autre méthode d'exploitation, qui portait en germe une révolution tout entière L'esclave rustique, celui du moins que le maître jugea digne de sa confiance, devint serf, ou pour parler plus exactement, colon servile. Pour l'intéresser à la prospérité de la terre, on lui permit de se marier, de posséder ses enfans, de disposer librement de toutes ses acquisitions, à la seule charge d'une redevance annuelle, stipulée quelquefois en argent, mais le plus ordinairement en nature. L'affranchissement eût été complet, et le travailleur se fût insensiblement substitué au maître, s'il n'eût pas été immobilisé; si l'esclave, avec toute sa descendance, n'eût pas été attaché à la glèbe, de telle sorte qu'il appartînt moins au seigneur qu'au sol. Ainsi, on empêcha qu'un propriétaire, désespérant de faire valoir avec avantage, vendît ses esclaves, et laissât ses champs sans culture, au risque d'affamer une province. La terre, toujours garnie de travailleurs, fut forcément fertilisée; mais, en défendant au maître de diviser ou de transplanter les familles serviles selon les besoins de la culture, on tomba dans un autre inconvénient : il dut arriver souvent qu'un domaine fût surchargé de travailleurs, tandis qu'il y avait disette de bras sur un autre point.

On a dit que cette révolution s'était faite au profit du fisc, et pour empêcher qu'un propriétaire n'éludât l'impôt, en vendant ou en dispersant ses esclaves rustiques à l'époque du recensement. Il est plus probable qu'on obéit instinctivement à l'urgence de reclasser les élémens sociaux qui depuis deux siècles étaient dans une déplorable confusion. On n'avait pas idée alors de cet équilibre des sociétés modernes, entretenu par le développement naturel de toutes les activités. Ce fut plutôt par un retour vers les théories antiques qu'on imagina de hiérarchiser cette fusion de cent peuples qui composait le monde romain, et de parquer chaque groupe entre des limites infranchissables. Ainsi, l'industrie subit, en même temps que l'agriculture, une réorganisation analogue. De tout temps, il y avait eu à Rome des corporations d'ouvriers libres; mais elles n'avaient pas pris sans doute un grand accroissement, écrasées qu'elles étaient par la concurrence des ateliers serviles établis dans les grands domaines et par le trafic de ceux qu'on appelait aubains ou étrangers, non pas qu'ils fussent tous d'origine étrangère, mais parce que, tenant le milieu entre le citoyen et l'esclave, ils n'avaient pas dans la cité leur domicile politique. Vers le déclin de l'empire, les propriétaires, réduits à l'économie, remarquèrent sans doute qu'une pièce d'étoffe achetée dans une boutique leur coûtait moins cher que s'ils l'avaient fait fabriquer par leurs esclaves. Ainsi, l'abandon de l'industrie domestique, les affranchissemens multipliés, et surtout le régime de l'égalité, amené par l'extension continuelle des droits civiques, livrèrent à ses propres ressources une tourbe innombrable, qu'il fallut bien enrégimenter, et qu'on attacha à l'atelier, comme le cultivateur à la terre.

Les corporations sont donc réorganisées sur de nouvelles bases. Chaque ville ordonne celles qui lui sont nécessaires pour assurer les services publics. Une grande exploitation, celle d'une mine, par exemple, donne aussi lieu à

la formation d'une communauté, et comme aucune industrie ne peut se suffire à elle-même, des communautés accessoires viennent se grouper autour d'elle et deviennent le noyau d'une nouvelle bourgade. Partout la hiérarchie des colléges est strictement déterminée, de telle sorte que le passage de l'un à l'autre peut être prescrit par la loi comme une récompense ou une punition. A l'origine de chaque corporation, un fonds social est constitué, soit par la munificence du gouvernement impérial ou de l'autorité locale, soit par l'apport des incorporés; mais l'association s'ouvre également pour celui qui ne possède que son industrie. Ainsi se combine un vaste système de commandites si bien échelonnées, que tout homme ingénu peut se choisir une place en quelqu'une d'elles, y devenir actionnaire, n'eût-il pour fortune que la possession de sa personne, et quelque mince que soit cette valeur. Du point de vue où nous place aujourd'hui la concurrence, une pareille organisation nous apparaît d'abord comme une utopie. Mais la belle médaille antique a un triste revers. Le collégiat pouvait acquérir et jouir, mais il ne possédait pas. La richesse, le prix de ses sueurs, n'était qu'un usufruit qu'il devait abandonner, s'il lui prenait fantaisie de changer de profession. Un boulanger ne pouvait constituer une dot à sa fille qu'à la condition de la marier à un boulanger. Il ne pouvait ni vendre, ni donner, ni léguer, si ce n'est en faveur d'une personne agrégée à son collége et apte à continuer son service. La part disponible de chacun n'était qu'un pécule, comme celui de l'esclave, plus ou moins abondant, selon l'activité personnelle ou la première mise de fonds. En un mot, l'industrie n'appartenait pas à l'industriel; c'était l'industriel, au contraire, qui appartenait à l'industrie, le drapier à la fabrique, le forgeron à la forge.

Dans une société de ce genre, comment se répartissait le travail? comment écoulait-on les produits? Il est probable que tout se réglait par l'entremise d'une corporation particulière, qui, dans chaque localité, s'adjoignait aux autres, celles des vendeurs (*negotiatores*). A cette classe n'étaient pas agrégés les propriétaires, les capitalistes puissans, qui se livraient accidentellement à de grandes spéculations; elle se composait seulement des petits marchands et colporteurs qui tenaient en boutique des assortimens de marchandises et approvisionnaient les foires et les marchés. Des charges accablantes épuisaient cette corporation. Indépendamment des droits de vente et de péage qui l'atteignaient particulièrement, elle devait payer la collation *auraire*, ainsi nommée parce qu'elle se comptait en or, impôt très lourd, qui engageait solidairement tous les membres, et dont le montant était hypothéqué sur les immeubles de la communauté. On peut conjecturer encore que l'échange des produits spéciaux s'opérait d'une ville à l'autre par les marchands étrangers, c'est-à-dire par ceux qui, n'étant pas soumis à la résidence en vertu de certains priviléges locaux, se transportaient partout où les appelait l'espoir d'un bénéfice, au grand préjudice des commerçans immatriculés. Tels furent, à Rome, les Grecs, surnommés *pantapoles* à cause de l'universalité de leur commerce, et, en Gaule, les Syriens et les Frisons.

D'après ce qui vient d'être dit, on se fera du moins une vague idée de la constitution de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans l'Occident à l'époque qui précéda le débordement des races germaines. Le peu qu'on sait en cette matière a été fourni par les laborieux investigateurs du droit romain. Combien ne doit-on pas regretter qu'un texte si intéressant n'ait pas trouvé dans l'historien de l'économie politique, un interprète plus patient et plus érudit?

Des recherches sérieuses sur l'administration impériale eussent éclairé les jours nébuleux du moyen-âge; car on sait que les pays dépendans de l'empire conservèrent, même après l'invasion, la plupart des usages qui résultaient de la législation romaine. Quelle est, en effet, la force qui pousse les peuples barbares vers les régions civilisées? C'est une rapacité instinctive, un farouche besoin de jouissances. Si les conquérans respectèrent quelque chose, ce fut assurément le mécanisme financier imaginé par les empereurs. Soit par politique, soit par l'intercession du clergé, ils allégèrent un instant les charges qui accablaient le bas peuple; Salvien le dit positivement. Mais ils se gardèrent bien de tarir toutes les sources du revenu en désorganisant les services publics, et particulièrement les corporations industrielles. Le goût du faste et de l'éclat extérieur, très prononcé chez les conquérans barbares, comme chez tous les parvenus, mit en grande vogue les étoffes précieuses et les marchandises importées d'Orient. De là un commerce qui ne fut pas sans importance sous les deux premières dynasties. Nous ne trouvons pas mention de ce fait dans le livre de M. Blanqui, mais, à la place, une insignifiante paraphrase des instructions données par Charlemagne aux régisseurs de ses domaines. L'appréciation des grands mouvemens historiques, comme les croisades, l'affranchissement des communes, la réforme, laisse également beaucoup à désirer. Elle reproduit, comme des résultats avoués par l'économie politique, les conclusions traditionnelles des résumés historiques. En un mot, l'évidente prétention de dessiner à larges traits, dans un cadre où la plus rigoureuse exactitude eût été nécessaire, a trop souvent égaré l'auteur. Pour trouver l'occasion de le louer, nous courons aux pages qui éclaircissent des points de doctrine économique, et que M. Blanqui a pu aborder avec l'autorité que lui donne une parfaite intelligence des principes. Nous avons cité déjà le chapitre qui explique les variations des valeurs monétaires; ceux qui sont consacrés à la réorganisation des corps de métiers sous le règne de saint Louis, aux villes anséatiques, à la fondation et au mécanisme des banques, sont également dignes de remarque.

Arrivé à l'époque où l'on peut saisir pour la première fois un ensemble de vues administratives, un système économique tout d'une pièce, M. Blanqui change de méthode et commence, pour ainsi dire, un nouveau livre. A des aperçus qui embrassaient vaguement l'histoire générale, succède une chronologie des écoles qui ont fait date dans la science. On est ainsi conduit du régime patriarcal de Sully, le vénérable patron de l'agriculture, jusqu'aux utopies saint-simoniennes, en passant par le *colbertisme* qui fait con-

sister la richesse dans l'abondance du numéraire; par le système de Quesnay et de Turgot, pour qui les seuls travaux profitables sont ceux qui tendent à fertiliser le sol; enfin par l'école industrielle d'Adam Smith, que Say a généreusement élargie. Après avoir épuisé la série des systèmes qui tendent, par des routes diverses, au même point, l'accroissement de la richesse des nations, on ne peut lire, sans un sentiment bien pénible, les conclusions de l'historien. « La question, dit M. Blanqui (1), en est venue au point qu'on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter des progrès d'une richesse qui traîne à sa suite tant de misères, et qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais. Il ne s'agit plus exclusivement, comme du temps de Smith, d'accélérer la production; il la faut désormais gouverner et contenir en de sages limites : il n'est plus question de richesse absolue, mais de richesse relative. L'humanité commande qu'on cesse de sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes qui n'en profiteront point. Nous ne consentirons plus à donner le nom de richesse qu'à la somme du produit national, équitablement distribué entre tous les producteurs. Telle est l'économie politique française à laquelle nous faisons profession d'appartenir, et celle-là fera le tour du monde. » Voilà donc le dernier mot de l'économie politique : elle avoue son impuissance devant la grande difficulté qui tient sans cesse en éveil le moraliste et l'homme d'état. Jusqu'à ce qu'elle ait fourni une solution satisfaisante, elle méritera à peine le nom de science; mais, ne fût-elle qu'un instrument d'observation, une méthode d'analyse à l'usage de ceux qui veulent se rendre compte des phénomènes accomplis, elle serait encore digne de la considération qu'on lui accorde, et toujours les personnes qui se livreront à son étude y trouveront profit et plaisir. Le livre de M. Blanqui peut servir à une première initiation : qualités et défauts, il réunit tout ce qu'exige cette classe trop nombreuse de lecteurs qui préfèrent à une sévère exposition des faits la recherche du coloris et la coquetterie du style.

Presque tous les reproches que nous avons faits à M. Blanqui s'adressent à M. Henri Richelot, auteur d'une *Esquisse de l'industrie et du commerce de l'antiquité* (2). Même penchant à généraliser les faits, même indécision dans le regard jeté sur le passé. Personne ne met à plus haut prix que nous-mêmes l'élégance du langage; ce mérite n'est pourtant que secondaire dans un sujet qui tire son intérêt et son utilité de la précision des détails. Tout livre qui a pour but de faire revivre l'antiquité devrait être appuyé d'indications qui missent sur la voie des sources : le comble de l'art serait de faire preuve de chaque fait en l'énonçant, c'est-à-dire par une habile intercallation des textes anciens. Quatre pages pour l'Inde, trois seulement pour la Chine ou l'Arabie! n'aimerait-on pas autant le silence absolu de M. Blanqui? Pour les régions mieux connues, dont la réunion a formé le monde romain,

(1) Tom. II, pag. 146.
(2) 1 vol. in-8°, chez Firmin Didot.

l'auteur s'applique moins à dévoiler le rôle politique du commerce dans les plus importantes cités que son mouvement extérieur; il se préoccupe beaucoup moins du sort des classes laborieuses que de l'énumération des marchés, des routes commerciales, des principales denrées et objets d'échange. Quelques recherches sur les procédés de l'industrie ancienne, sur les ressources et les résultats de la fabrication, auraient eu du moins le piquant de la nouveauté, et eussent été, pour le livre de M. Richelot, un excellent titre de recommandation; mais l'auteur s'est proposé, non pas de faire des découvertes dans le champ ingrat de l'érudition, mais de grouper dans un résumé brillant les faits déjà connus. Le talent d'expression qu'on remarque en certains passages aurait pu être employé plus utilement; une *esquisse* aussi légère que celle-ci, nous paraît sans attraits pour ceux qui peuvent se souvenir, et sans profit pour ceux qui ignorent.

Les *Recherches sur le droit de Propriété chez les Romains*, par M. Charles Giraud, professeur à la faculté d'Aix (1), sont d'un égal intérêt pour la science économique et pour la jurisprudence. La somme des acquisitions que l'homme a réalisée dans une société étant la mesure du bien-être et de la prépondérance qu'il y peut espérer, le désir de s'approprier un gage d'avenir ne tarde pas à s'emparer de chacun et à le dominer avec la force et la persistance d'un instinct naturel. Ce mobile, loin d'être malfaisant par lui-même, est un ressort indispensable pour le succès de l'association; et tant qu'il agit équitablement, c'est-à-dire tant que chacun entrevoit, au terme d'une carrière plus ou moins rude, la sécurité pour prix de ses efforts, le concert des volontés détermine une période florissante. C'est seulement quand les chances deviennent trop inégales que le malaise commence et s'aggrave, si l'on n'y porte remède, jusqu'au jour de la désorganisation complète. Dès qu'on connaît les lois qui ont régi chez un peuple le droit de propriété, son histoire se laisse pénétrer bien facilement : on a le mot de tous les grands problèmes. Le livre de M. Giraud sera donc un des plus utiles pour l'étude de l'histoire romaine. Ce n'est pas que ses conclusions soient toujours d'une évidence victorieuse : elles contrarient plus d'une fois les idées admises et ne s'établiront pas sans combat dans le domaine de la science; mais il faut savoir gré à l'auteur de l'effort d'érudition qu'il a dû faire pour réunir jusqu'aux moindres élémens de la controverse. Grace à lui, le procès est si minutieusement instruit, qu'une décision éclairée ne saurait plus se faire attendre.

Après une savante introduction sur l'origine et les caractères de la propriété chez les peuples primitifs, M. Giraud borne ses vues à l'horizon romain. Numa institua, comme on sait, la propriété territoriale, en répartissant entre les citoyens les conquêtes de Romulus, et en consacrant ce pacte fondamental par des cérémonies religieuses. Mais quelles furent les conditions du partage? Deux systèmes à ce sujet se sont produits sous l'autorité de deux

(1) Chez Videcoq, libraire, place de l'Odéon, et chez Labitte, quai Malaquais.

grands noms, Montesquieu et Niebuhr. Suivant le premier, Numa et ses successeurs, à son exemple, auraient distribué le territoire en lots parfaitement égaux, et n'auraient établi aucune distinction entre les citoyens. Ce fut, a dit le grand publiciste français, le partage égal des terres qui rendit Rome capable de sortir d'abord de son abaissement, et dans la suite, toutes les agitations intérieures eurent pour but le rétablissement de l'égalité primitive. Niebuhr, au contraire, empruntant à Vico une conception systématique qu'aucun texte formel ne justifie, a soutenu que la qualité de propriétaire devint, par le contrat primitif, un des priviléges du patriciat, et que la caste plébéienne fut déclarée incapable de posséder aucune partie du territoire. C'est en prenant le milieu entre ces deux opinions qu'on se place avec M. Giraud dans les limites de la vérité. Une discussion lumineuse établit que l'égalité parfaite des biens chez les anciens Romains n'est qu'une chimère: l'exclusion absolue de la classe la plus puissante par le nombre n'est pas suffisamment confirmée et choque d'ailleurs la vraisemblance. Tous les citoyens ont été admis au partage, mais non pas également. Aucune disposition écrite dans les lois n'enlevait aux plébéiens l'espoir de s'établir sur le sol, et si le patriciat envahit complètement la fortune publique, c'est en raison de la prépondérance que lui assurait la constitution. M. Giraud rappelle qu'entre la propriété particulière (*ager privatus*) et le domaine national (*ager publicus*) il existait une distinction dont les historiens et les interprètes du droit romain ont trop souvent méconnu l'importance. Le champ réservé pour les besoins de l'état ne pouvait être aliéné que par le concours des pouvoirs de l'état et suivant des formes légales, soit par ventes publiques, dans les crises financières, soit par distributions gratuites quand il fallait récompenser des services ou calmer l'effervescence du peuple. Dans les circonstances ordinaires, on le mettait partiellement en régie : quelquefois le bail était de cinq ans; le plus souvent il était perpétuel et se transmettait à titre héréditaire. Nous avons eu occasion d'expliquer plus haut comment les patriciens, abusant de leur autorité politique et de leur influence comme capitalistes, surent se faire adjuger à vil prix des parties de ce domaine public, ou obtenir des baux avantageux. Quelques érudits, préférant le témoignage formel d'Appien aux indications un peu vagues des auteurs latins, ont pensé que toutes les lois agraires successivement proposées n'ont jamais eu rapport qu'à ces biens domaniaux. M. Giraud, d'accord cette fois avec Niebuhr, soutient très vivement cette opinion. La propriété privée, dit-il, demeura toujours à la disposition illimitée des individus : jamais on ne songea à y porter atteinte légalement, et elle ne cessa d'être respectée que dans les jours de proscription. La loi rendue en l'an 388 de Rome, à l'instigation de Licinius Stolo, loi qui défendait qu'un citoyen possédât à l'avenir plus de cinq cents *jugères* (1), doit s'entendre des terres affermées à perpétuité et non pas des acquisitions particulières. Les deux Gracchus, et les tribuns qui les imitèrent, n'eussent

(1) Un peu plus de 126 hectares.

été que de pauvres hommes d'état, s'ils avaient réclamé un équilibre parfait de fortune, qui ne se fût pas maintenu une année. Toute leur ambition fut de mettre un terme à une usurpation scandaleuse, qui épuisait la république au profit de quelques individus.

A ne juger que d'après les règles de la vraisemblance, cette nouvelle interprétation doit prévaloir. Cependant, pour la faire admettre par les érudits attachés à la lettre des textes, il faut démontrer que les auteurs latins ont employé le seul mot *ager* pour signifier le champ commun, comme on dirait chez nous *le domaine;* il faut établir encore que, dans la langue du droit, les mots *possidere* et *possessio* se rapportaient seulement à la possession extralégale des terres conquises. C'est ce que M. Giraud a entrepris (1). De là, des recherches fort curieuses sur la double jurisprudence qui dut s'établir à Rome pendant la république, l'une appropriée aux droits légitimement acquis, et formulée d'après les principes éternels de la justice; l'autre, exceptionnelle et de pure tolérance, sorte de droit coutumier appliqué seulement à cette possession qui n'était qu'un usufruit. L'auteur fait remarquer enfin que cette irrégularité même devint en des mains habiles un ressort politique. Entre les riches *possesseurs* et la plèbe affamée, le sénat mit tous ses soins à éviter une solution. D'une part, la promesse toujours renouvelée, toujours éludée, d'une plus juste distribution de l'*ager*, suffisait pour maintenir la démocratie en lui laissant entrevoir la chance d'un avenir meilleur. D'un autre côté, en rappelant sans cesse aux détenteurs des biens publics qu'ils n'avaient pas de titres légaux, en laissant gronder l'orage sur leurs têtes, on leur faisait sentir le besoin de se rallier autour du Capitole et de résister à l'esprit révolutionnaire, qui devait détruire la république en détruisant un abus aussi vieux que la république elle-même. — « Ces combinaisons étaient sages, dit M. Giraud, et pour nous qui voyons les effets salutaires de l'institution du crédit public dans les états modernes, elles sont assez vraisemblables. » — Le courage et l'adresse peuvent retarder un désastre; mais le temps triomphe toujours, et d'un édifice chancelant fait des ruines. La guerre civile, qui aboutit à l'établissement impérial, effaça toutes les nuances dans la condition des terres, et institua la propriété sur des bases nouvelles.

Les recherches érudites qui appuient ces considérations d'un ordre élevé, ont par elles-mêmes du piquant et de la nouveauté. Par exemple, M. Giraud rapporte un édit de Dioclétien, récemment découvert, qui prescrit en temps de disette le triste remède du *maximum*. Il résulte de ce document qu'au commencement du IVe siècle, le travail et les choses nécessaires à la vie étaient intrinsèquement dix à vingt fois plus chers qu'aujourd'hui, et que la valeur des subsistances, comparée à celle des salaires, était excessive. Le taux de la journée pour le paysan et pour le manœuvre est de 25 deniers ro-

(1) Il cite, entre autres textes, cette phrase de Festus (pag. 209, édit. Lindeman) : *Possessiones* appellantur agri latè patentes, publici privatique, quia *non mancipatione*, sed usu tenebantur et ut quisquam occupaverat, collidebat. — Les commentateurs proposent de substituer à ce dernier mot *colebat* ou *possidebat*.

mains, environ 11 francs de notre monnaie, et de 50 deniers ou 22 francs pour l'artisan. Avec une rétribution qui nous paraît si élevée, les ouvriers libres devaient se contenter de la nourriture grossière et insuffisante des esclaves. Les alimens sains et succulens étaient inabordables pour eux. Ainsi il en coûtait 8 deniers pour une livre romaine de viande de boucherie, c'est-à-dire 4 francs 80 centimes pour la livre française. Le prix des légumes recherchés s'élevait dans la même proportion. Une oie grasse était taxée à 200 deniers ou 90 francs; un canard ou un lapin, 40 deniers par pièce ou 18 francs; un lièvre 67 fr. 50 c.; un cent d'huîtres, 45 fr. Un sextier de vin de Tibur, ou un demi-litre en mesure moderne, se vendait 30 deniers ou 13 fr. 50; le vin commun, 3 fr. 60 c.; la bière, 1 fr. 80 c.; le sextier d'huile, de 11 à 18 fr., selon sa qualité. Au milieu de cette liste des denrées nécessaires, on remarque un trait qui caractérise ce peuple énervé, à qui il ne faut plus, avec du pain, les combats du cirque, mais seulement des luttes de parleurs. L'avocat est taxé, pour une requête, à 250 deniers, qui vaudraient de nos jours 112 fr. 50 c. Cette élévation du prix vénal des choses, qui est compensée d'ailleurs par l'avilissement du numéraire, s'explique par la prodigieuse accumulation des métaux précieux, commencée sous la république par la force brutale, et continuée sous les empereurs par la duplicité (1). Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt qui s'attache aux recherches de cet ordre. Tous les lecteurs sérieux désireront, comme nous, la publication d'un second volume qui doit exposer les rapports de l'économie politique avec la propriété foncière.

Quittons le monde romain pour la société moderne. Les *Recherches sur l'origine de l'impôt en France*, par M. Potherat de Thou (2), nous fournissent une heureuse transition. On ne saurait trop recommander les ouvrages de ce genre, et provoquer la comparaison du passé avec le présent, à une époque où la fièvre du progrès est si violente, qu'elle nous empêche de jouir des améliorations obtenues. Pour les siècles où les classes inférieures végétaient en dehors de toute action politique, écrire l'histoire des charges qu'elles ont eu à supporter, c'est faire leur histoire complète. D'après cette idée émise par l'auteur, on s'étonne qu'il ait complètement négligé l'âge qu'il appelle barbare, c'est-à-dire celui qui comprend les deux premières dynasties. C'eût été combler une lacune que de déterminer ce que les conquérans conservèrent du système fiscal des empereurs, régime si décrié, si odieux aux peuples de la Gaule, qu'ils préféraient, au dire d'un contemporain, le joug léger des barbares à l'intolérable liberté romaine. Mais des recherches poussées si loin n'eussent satisfait qu'un intérêt de curiosité. M. Potherat de Thou s'est proposé d'être utile. Il a voulu faire voir comment l'organisme national a pris croissance, et par quelle lente et pénible élaboration les ressources se

(1) Nous ne pouvons plus lire sans étonnement cette prescription de Gratien et de Valentinien : « Non solum barbaris aurum minime præbeatur, sed etiam, si apud eos inventum fuerit, subtili auferatur ingenio. »

(2) 1 vol. in-8°, chez Levraut, rue de la Harpe, 84.

sont appropriées aux besoins. Son point de départ a donc été le siècle où le pouvoir royal commence à se dégager des rudes étreintes de la féodalité. Les redevances que le seigneur exige alors du vilain, les œuvres manuelles qui épuisent le serf, ne présentent pas, à proprement parler, les caractères de l'impôt. Elles ne sont pas un sacrifice dans un intérêt commun, mais une extorsion au profit du plus fort. Tout homme né dans la circonscription ou sous la dépendance d'un domaine, est taillable et corvéable à miséricorde; les charges qu'il doit subir n'ont pour mesure que la pitié du maître. Les rois eux-mêmes n'ont d'autres droits que ceux qui sont attachés à la propriété, et c'est surtout à la supériorité de leur richesse qu'ils doivent leur prépondérance. Mais toute leur politique tend à faire jaillir des sources de revenus, en dehors de leurs biens patrimoniaux. D'abord la direction des entreprises militaires, faites dans un intérêt commun, met à leur disposition les *aides* que chaque baron doit fournir, soit en argent, soit en hommes. Le droit de justice était alors une propriété fort lucrative. Les conflits entre une multitude de juridictions égales, et qui se résolvaient par le combat judiciaire, étant une cause permanente de désordre, le pouvoir royal fut autorisé à y mettre fin en se décernant l'appel en dernier ressort. C'était s'attribuer ainsi les amendes et les confiscations, dont le produit fut affermé. La confirmation des chartes de communes, les bourgeoisies royales ne s'obtinrent que moyennant finance. L'héritage du bâtard et de l'aubain, l'amortissement des fiefs, c'est-à-dire l'indemnité qu'une église ou qu'un vilain devait payer pour obtenir l'autorisation d'acquérir une terre féodale, passèrent également du seigneur au roi.

Cependant des ressources irrégulières et bornées étaient insuffisantes pour substituer l'unité monarchique au déchirement féodal, pour faire de toutes ces peuplades possédées un grand peuple qui se possédât lui-même. La société n'était pas encore assez bien assise, pour que l'impôt pût être établi avec équité et discernement. Ne nous étonnons donc pas que les expédiens financiers de cette époque aient les caractères de la brutalité et de l'inexpérience. La fraude la plus ordinaire est l'altération des monnaies. Dans la fausse idée que la monnaie est une mesure purement arbitraire, on diminuait la valeur intrinsèque des pièces en conservant la dénomination primitive. Dans les temps de crise, la dépréciation devenait une véritable banqueroute. Ainsi, en 1359, le marc d'argent fin se vendait 102 livres, c'est-à-dire que la valeur réelle des espèces monnayées représentait 1/200 de leur valeur nominale. Les seigneurs qui avaient droit de monnayage étaient quatre-vingts sous saint Louis; on n'en compta plus que trente-deux un siècle plus tard, et leur nombre alla toujours en décroissant jusqu'à extinction. En outre, leur monnaie n'avait cours que dans leurs domaines, tandis que celle du roi était admissible partout. Ce privilége devint donc, pour les conseillers de la couronne, un encouragement à la falsification. Mais plus les bénéfices de la première émission étaient considérables, plus la perte était grande quand les valeurs altérées retournaient au trésor. Il fallut pourtant des siècles pour

qu'on comprît les dangers de cette manœuvre, et la France n'y renonça complètement qu'après avoir reçu de Law, excellent maître en matière de finances, des leçons qui, par malheur, ont coûté trop cher. Il arrivait encore que les rois, dans un pressant besoin, vendaient des parcelles de leur domaine privé, et que, plus tard, les gens du roi, en vertu du principe de l'inaliénabilité de ce domaine, reprenaient violemment le gage, sans restituer l'argent reçu. En tel cas encore, le vol était une spéculation déplorable. La mauvaise foi de l'emprunteur ne servait qu'à rendre les emprunts plus difficiles et plus désastreux. Une autre ressource de la royauté était la proscription et la spoliation de tous ceux qui trafiquaient sur l'argent. Mais cette mesure avait-elle le caractère de généralité que les historiens lui attribuent? Faut-il confondre les grands banquiers italiens désignés sous le nom de Lombards, avec les usuriers ambulans, les petits prêteurs sur gages qui absorbaient la substance du menu peuple? Pourquoi les gens de Cahors ou Caorsins ont-ils donné leur nom à cette race dévorante, tandis que les habitans de quelques autres villes, ceux de Caen, par exemple, semblent avoir partagé avec eux, et même par concession royale, le privilége de l'usure? Ces points ont été jusqu'ici laissés dans le vague par les historiens. Nous croyons pourtant que, s'ils étaient convenablement éclairés, ils pourraient refléter une vive lumière sur tout ce qui s'est rattaché aux intérêts matériels pendant le moyen-âge. Il est à regretter que M. de Thou ne les ait pas abordés avec cette érudition sobre et pourtant décisive qu'on aime dans son livre.

L'invasion anglaise fit sentir la nécessité d'un pouvoir qui représentât la nation et dirigeât la défense commune. La royauté était seule préparée à ce rôle. Ce fut seulement lorsqu'elle put parler partout au nom de l'intérêt général, qu'elle fit l'essai d'un système régulier d'impositions. On ne pouvait atteindre la propriété foncière qu'avec réserve; il fallait ménager la noblesse, dont la défection au profit de l'Angleterre était à craindre, et la bourgeoisie, qui, dans toute la verve de sa liberté nouvellement conquise, n'accordait des aides que temporairement et sous conditions. L'impôt indirect, dont la charge était plus divisée, et qui pesait surtout sur cette classe dont les douleurs sont muettes, rencontra moins d'opposition, et se constitua le premier. Par l'établissement des greniers à sel en 1342, le gouvernement s'arroge un monopole et crée un maximum à son profit. Sous Charles V, le génie fiscal se développe et s'enhardit. Les consommations et les transactions deviennent, autant qu'il est possible à cette époque, des sources de revenus pour le trésor. A l'avénement de Charles VI, cette race d'hommes qui est toujours prête à exploiter les révolutions, s'est déjà groupée autour du trône. Les charges deviennent accablantes. En 1382, le peuple de Paris plie sous le fardeau, et se relève menaçant. Mais, comme dit M. de Thou, une révolte avortée consacre ce qu'elle a voulu détruire. Les aides sont établies définitivement et leurs produits affermés. Les élus, officiers de finance désignés d'abord par les trois ordres, ne sont plus que des agens de la couronne. En 1388 et en 1396, le roi se trouve assez puissant pour lever de plein droit des

tailles sur le tiers-état. Sous Charles VII, la création d'une armée régulière et permanente légitime du moins un accroissement de charges. Dès-lors l'impôt obéit à sa nature; il grandit sans relâche. Au commencement du XVIe siècle, le revenu du roi s'élève à 4,000,000 de livres, qui représentent intrinsèquement 20,000,000 fr. de notre monnaie, et une somme quatre fois plus forte, si l'on a égard aux différences survenues depuis ce temps dans le prix vénal des marchandises. Pour une population de dix millions d'ames environ, la moyenne de l'impôt royal est de 8 francs par tête. Mais il fallait acquitter, en outre, les dîmes ecclésiastiques, les corvées et les droits seigneuriaux, qui étaient encore très multipliés; de sorte qu'en additionnant toutes les valeurs fournies en argent, en denrées et en œuvres, en répartissant sur les têtes populaires le total des exemptions qui profitaient aux nobles et au clergé, on trouverait un chiffre très élevé pour la part de chaque contribuable, relativement surtout aux ressources du temps.

Ce qui prouve que la charge était lourde, c'est qu'au lieu de l'augmenter dans une nécessité impérieuse, on eut recours à des emprunts déguisés dont on ne pouvait pas méconnaître les inconvéniens. Louis XII imagina de vendre les charges publiques. François Ier battit constamment monnaie avec cette invention. L'acquisition des offices devait amener tôt ou tard leur transmission héréditaire. La survivance, concédée exceptionnellement dans le cours du XVIe siècle, passa en règle en vertu d'un édit de 1604. Ces mesures, conseillées par le besoin, avaient toute la portée d'une révolution. Les magistratures administratives et judiciaires échappaient ainsi à la dépendance du pouvoir royal, qui, à force d'empiétemens, était arrivé au despotisme. Ces nouveaux fonctionnaires, que l'intelligence et le travail avaient presque tous fait sortir des rangs du peuple, formaient une sorte de représentation nationale, à laquelle la propriété communiquait son caractère inviolable. Mais les résultats financiers étaient moins heureux. L'acquisition d'une charge constituait une rente perpétuelle que l'état devait solder, soit en gros traitemens, soit en priviléges abusifs. Cette ressource était surtout dangereuse par sa facilité même; il suffisait de faire un appel à la vanité, en créant des emplois nouveaux, inutiles ou ridicules, pour attirer un capital dans le trésor. Le présent dévorait l'avenir. Ainsi, à l'avénement de Colbert, le nombre des titulaires, malgré les efforts qu'on avait déjà faits pour le réduire, s'élevait à 45,780, et le capital de leurs charges, évalué alors à 419,630,000 liv., représenterait 800,000,000 de francs de notre monnaie. En résumé, l'histoire des finances sous l'ancienne monarchie n'est que celle des expédiens imaginés au jour le jour pour faire face aux besoins. Le revenu régulier, appauvri par une foule d'exemptions et de priviléges, mal assis, perçu à grands frais, demeure constamment insuffisant. En ces siècles où la science du crédit public n'était pas même soupçonnée, où la doctrine de l'église sur le prêt à intérêt faisait obstacle aux emprunts avoués, les ressources extraordinaires auxquelles il fallait recourir ne pouvaient être que ruineuses. Outre la vénalité des emplois et la falsification des monnaies, c'était la vente de certaines im-

munités à des villes, à des provinces entières, ce qui introduisait de choquantes inégalités au sein d'un même peuple : c'étaient l'aliénation des revenus, les avances qu'on n'obtint jamais à moins de 10 p. 100 aux meilleurs temps de Colbert, et qu'il fallut payer jusqu'à 50 p. 100 sous Richelieu; c'étaient encore les baux de fermes qui livraient des populations entières à la rapacité des traitans, et pour suprême remède, les coups d'état, les banqueroutes, lesquelles, à la vérité, n'avaient pas alors le caractère odieux qu'elles ont pris de nos jours, parce qu'au lieu de frapper des créanciers confians, elles pressuraient des usuriers sans pudeur, insolemment gonflés des sueurs populaires. La banqueroute prenait plusieurs masques, quelquefois même celui de la justice; souvent des tribunaux étaient spécialement institués pour la recherche des traitans et de tous ceux qui avaient fait avec l'état des bénéfices usuraires. Sully n'approuvait pas l'emploi de ce piége, qui, disait-il, ne servait qu'à prendre les *petits larronneaux*. Cependant, au commencement de la régence, la dernière chambre de justice qui fut instituée, condamna 4,170 personnes à rembourser 219,000,000 de livres, le tiers environ de leur fortune, et prononça même la peine de mort contre quelques-uns des plus compromis.

La conclusion fort remarquable du livre de M. de Thou est que, sous l'ancien régime, les contributions publiques faisaient peser à peu près sur chacun les mêmes charges qu'aujourd'hui. Sous Louis XIV, même avant les années désastreuses, l'impôt par tête, en tenant compte de la valeur réelle et de la valeur relative de l'argent, équivaut à 31 francs en monnaie du jour. Le budget des recettes présenté par Necker, s'éleve à 585,000,000, auxquels il faut ajouter au moins 175,000,000 pour redevances au clergé et aux seigneurs, ainsi que pour diverses charges qui ne figuraient pas alors dans les comptes, et qui depuis ont été comprises dans les recettes publiques. On levait donc, en France, environ 700,000,000 d'impôts sur une population de vingt-quatre à vingt-cinq millions d'habitans. La moyenne est de 28 francs par tête, somme qui correspond à 33 fr. 60 cent. de notre monnaie, en évaluant modestement à un cinquième l'élévation de prix que toutes les choses ont subies depuis 1789, et que l'impôt a dû suivre comme le reste. Ajoutons que le fardeau, réparti aujourd'hui avec toute l'équité possible, est beaucoup plus tolérable; que si l'on pouvait comparer, pour les deux époques, le total de l'impôt avec le capital en circulation, l'avantage serait encore de notre côté, et qu'évidemment les services publics se sont améliorés et étendus. Bref, pour les contribuables, l'argent est moins difficile à obtenir, et l'état fait plus de choses avec moins d'argent. Des rapprochemens de ce genre prêtent beaucoup d'intérêt au livre de M. de Thou. Il s'est approprié, en les éprouvant par la critique, les études des écrivains qui ont frayé sa route, comme Forbonnais, Dupré de Saint-Maur et Cormeré; il a su éviter leur sécheresse et fondre dans un récit varié la chronologie des taxes et l'exposé des opérations. Nous blâmerons seulement un peu de confusion dans l'ordonnance des matières. Les résultats purement financiers ne se détachent pas assez nettement des considérations générales, et les hommes spéciaux regretteront

sans doute qu'un livre agréable à lire ne soit pas en même temps un guide facile à consulter.

Il a donc fallu des siècles pour découvrir les ressources nationales et pour en régulariser l'emploi. A côté du tableau, à teintes sombres, de la lutte des intérêts, des abus de pouvoir, des illusions, des tâtonnemens, et en somme d'une pénurie toujours croissante, on aimerait à se représenter l'immense appareil qui fonctionne aujourd'hui avec tant de précision, et dont le système est si bien combiné, qu'on peut essayer tout perfectionnement sans crainte de désorganisation. Nous pourrions offrir cet heureux contraste, avec le secours entier d'un ouvrage dont MM. Macarel et Boulatignier n'ont encore publié que le premier volume, sous ce titre : *De la Fortune publique en France, et de son Administration* (1). « Dans les gouvernemens de libre discussion, disent les auteurs, un des plus grands obstacles que rencontre la puissance publique est de s'adresser à des assemblées et à des personnes qui n'ont pas encore assez étudié les matières administratives. » Ils n'ont pas cédé pourtant à la tentation trop commune de développer des théories et de se draper en révélateurs; leur programme est beaucoup plus modeste, et toutefois il exige des conditions dont l'assemblage est rare : une méthode lumineuse, de l'érudition, et surtout cette expérience qu'on ne puise qu'à la source des affaires. M. Macarel s'est proposé de fournir une ferme base à la discussion et aux études, en présentant des indications historiques sur les différentes branches de services qui se rattachent à la gestion de la fortune publique; des documens statistiques puisés aux sources officielles ou avouées par la science; l'exposé des règles administratives en vigueur, des décisions judiciaires, et des opinions diverses que la controverse publique a fait surgir. Ressources de l'état, dépenses publiques et comptabilité, telles sont les divisions naturelles du grand cadre. Le premier volume, qui nous donne une excellente idée de l'ensemble, est consacré seulement au domaine de l'état, c'est-à-dire aux biens qui sont communs à tous les membres de l'association nationale. Ces biens sont ou domaniaux de leur nature, comme les routes, fleuves, rivages et remparts des villes, ou des propriétés dont le revenu figure annuellement au budget. Cet inventaire général de la fortune publique rassemble des notions trop généralement ignorées. Peu de Français savent qu'ils ont une part dans la propriété de huit mille sept cent soixante dix-huit bâtimens destinés à des services publics, et dont la valeur est, par estimation, de 536,096,774 francs; qu'ils participent encore à la possession d'un domaine forestier dont la contenance est de un million dix-neuf mille cent trente-neuf hectares, évalués à 726,993,456 francs; et pourtant la valeur des immeubles n'est rien comparée à la richesse mobilière de la France, qui se compose des Musées, des Bibliothèques, de l'Imprimerie Royale, des Archives, des Observatoires, des collections sans nombre d'objets d'art et d'utilité, et enfin du matériel immense confié aux ministres de la guerre, de

(1) Chez Pourchet père, rue des Grès-Sorbonne, 8. L'ouvrage formera 6 gros vol. in-8°.

la marine et des finances, richesses si grandes, qu'il faut renoncer à les évaluer, même approximativement. Le second volume, dont la publication est prochaine, doit traiter de l'assiette, de la répartition et du recouvrement des contributions publiques, et compléter ainsi la section consacrée aux ressources ordinaires de l'état. Il restera à parler des ressources extraordinaires ou des emprunts, et de la distribution annuelle des revenus, c'est-à-dire de la dette publique, des services de chaque ministère, des frais de régie et des règles de la comptabilité. Cet immense travail deviendra donc une encyclopédie financière. Le peu que nous en avons dit en doit faire comprendre l'utilité : le nom de M. Macarel en garantit le mérite.

Le piquant du titre nous a fait rechercher une *Histoire de la marche des idées sur l'emploi de l'argent*, depuis Aristote jusqu'à nos jours (1), ouvrage anonyme attribué à M. Nolhac de Lyon. Notre espérance a été déçue. Au lieu d'un exposé des principes économiques qui ont régi les sociétés successives, nous n'avons trouvé qu'une discussion sur un cas de conscience controversé depuis des siècles dans le monde catholique, la légitimité du prêt à intérêt. Il n'est cependant pas sans importance pour l'économiste de savoir où en est aujourd'hui ce débat. Les doctrines émanées de l'église conservent une vitalité que n'ont pas les systèmes produits par les savans : ceux-ci restent flottans dans le vaporeux domaine des théories, et n'en sortent guère qu'à la suite des ébranlemens causés par les révolutions. Les premières se traduisent toujours en faits, et modifient immédiatement la pratique des personnes religieuses, lesquelles, sans qu'on s'en doute, sont encore en majorité dans toutes les populations. Les opinions de la théologie sur le placement de l'argent ont mis obstacle à l'établissement du crédit public sous l'ancien régime; aujourd'hui qu'elles ont perdu beaucoup de leur souveraineté, elles ont encore assez de puissance pour empêcher une foule de transactions utiles, et pour neutraliser des valeurs dont l'emploi légitime profiterait à tous. Si le gouvernement pouvait obtenir de la cour de Rome une décision qui levât les scrupules du clergé, on verrait des sommes enfouies depuis long-temps reparaître, et une circulation bienfaisante s'établirait, particulièrement dans les campagnes où l'animation des grandes villes se communique si difficilement. L'heure d'une telle démarche paraît être venue; le grand nombre de livres et de brochures que le clergé produit à ce sujet en atteste la nécessité, et on peut compter sur l'appui des hommes les plus éclairés, parmi ceux qui sont attachés au joug religieux. M. Nolhac est de ce nombre. Il s'efforce de prouver que la doctrine qui défend d'utiliser un capital en le plaçant à terme procède d'une interprétation scolastique, et ne touche aucunement le dogme. L'erreur provient, dit-il, de l'emploi qu'on faisait anciennement du même mot pour désigner le prêt usuraire que la fraternité évangélique repoussera toujours, et l'accord fait de gré à gré entre deux individus également libres, contrat qui doit porter profit à cha-

(1) Chez Périsse, rue du Pot-de-Fer-Sain -Sulpice.

cune des parties, et dans lequel souvent l'emprunteur, riche de son industrie, peut faire la loi à celui qui prête. Tous les législateurs qui ont vu dans le travail une garantie d'ordre et de bien-être, ont favorisé la transmission intéressée des capitaux. Dès la plus haute antiquité, les conditions du prêt furent réglées dans l'Inde; le code de Solon, qui devint celui des républiques commerçantes de l'Asie mineure et de la Grèce italique, autorisait le placement et paraissait avouer, par son silence, l'inutilité d'un taux légal. A Rome, malgré le frein de la loi, les variations du prix de l'argent étaient brusques et violentes, comme la politique du peuple lui-même. Le crédit, tel que nous le concevons, basé sur l'égalité entre les contractans, et ayant pour caution l'utilité générale, n'était donc pas possible dans un temps où chaque cité comptait plusieurs castes, où le droit des gens n'existait pas entre les cités. Au lieu du crédit régnait l'usure, cruelle, insatiable, insultante. De là, le mépris des anciens sages pour tous ceux qui vendent l'argent, et la condamnation formulée en cinq mots dans l'Évangile (1), et les fulminantes paroles des pères de l'église.

M. Nolhac entreprend de démontrer néanmoins que dans les premiers âges du christianisme, le placement à des conditions honnêtes n'était pas défendu. Il cite, d'après un moine qui écrivait en 1230, l'exemple d'une sainte qui, avant de se consacrer à la vie religieuse, plaça à intérêt tout l'argent qu'elle avait recueilli par succession, ce qui, ajoute le pieux biographe, pouvait se faire *alors* sans péché ou n'était du moins qu'un péché véniel. L'auteur aurait pu emprunter un second exemple à Grégoire de Tours (2). Désidérat, évêque de Verdun, supplie Théodebert de prêter *avec intérêt*, aux négocians de sa ville, une somme qui leur permettra de payer au fisc leur abonnement annuel, et de continuer leur commerce. Quelle est donc l'origine de l'opinion qui proscrit aujourd'hui les transactions semblables? M. Nolhac la fait remonter à cette époque du moyen-âge, où les scolastiques, en appropriant à la théologie les formes d'argumentation consacrées par Aristote, se pénétrèrent à leur insu de beaucoup de principes péripatéticiens. Aristote avait dit que l'argent est improductif de sa nature, et n'a de valeur que par son usage. Il est assez curieux de voir comment saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, a donné force de loi à l'axiome du philosophe païen : — « Il y a des choses, dit-il, dont la destination est d'être consommées, comme le vin et le blé. Or, si quelqu'un voulait vendre à la fois et le vin et la consommation du vin, il vendrait deux fois la même chose, ou vendrait ce qui n'existe pas, ce qui serait évidemment pécher contre la justice. De même il ne serait pas juste, quand on a prêté du vin ou du blé, de demander deux indemnités, d'abord la restitution de la chose, et ensuite un prix pour la consommation de cette même chose. De même la monnaie, comme a dit *le philosophe* (c'est-à-dire Aristote), a été inventée comme moyen d'échange, et son usage propre est la consommation, ou si l'on veut, la circulation : en conséquence,

(1) Mutuum date, nihil inde sperantes. — Saint Luc, chap. VI, vers. 32.
(2) Liv. III, chap. XXXIV.

c'est un acte illicite en lui-même que de tirer profit de l'argent qu'on a prêté (1). » — Ces lignes, écrites dans un cloître à une époque où les plus simples notions de l'économie publique n'étaient pas encore débrouillées, ne provoquent aujourd'hui que le sourire. Mais conçoit-on que cette subtile distinction entre la chose et son emploi ait servi de base à tout l'échafaudage théologique? Il y a moins d'un demi-siècle que le pape Pie VI, résumant la doctrine de Benoît XIV, adressait à tous les confesseurs cette instruction qui est encore leur règle de conduite : — Tenez pour certain que vous ne pouvez jamais, *sans crime*, permettre à vos pénitens de percevoir un profit au-dessus du capital, *en vertu du prêt de consommation*. — Ainsi se trouvent exclus le placement à terme et le contrat hypothécaire. Mais, comme ce serait condamner les personnes pieuses à mourir de faim, que d'interdire tout emploi utile de leurs économies, on autorise la participation à des entreprises, ou l'achat des rentes constituées. Par malheur, ce terme moyen choque à la fois le bon sens et la justice. Que l'emprunteur soit un individu ou un être moral, comme l'état ou une compagnie, on fait nécessairement un prêt de consommation, car on ne se charge jamais d'un capital que pour l'utiliser : nul n'emprunte sans un besoin, l'état moins que personne. En second lieu, celui qui, après un assez grand nombre d'années, rendrait strictement la somme reçue, ne se libérerait pas réellement; car la valeur représentative de l'argent décroît à mesure qu'augmente le capital national, et cette décroissance est même très rapide dans les temps de surexcitation industrielle. Ainsi, une somme de vingt mille francs, due depuis vingt ans, et restituée sans intérêts aujourd'hui, ne représenterait peut-être pas dix-huit mille francs de la dette à son origine.

Dans les campagnes où les désirs sont bornés par l'impuissance de les satisfaire, on se résigne assez facilement à laisser sommeiller l'argent. Mais il paraît que, dans les grandes villes, dans les foyers d'industrie, où le besoin d'augmenter son bien-être entretient chacun dans une préoccupation maladive, l'emploi des capitaux est une difficulté de chaque instant pour les directeurs de conscience. Quelques curés, au dire de M. Nolhac, ont trouvé un ingénieux moyen de réconcilier l'église avec le sens commun. Un prêt a-t-il été fait par un de leurs pénitens, ils exigent que celui-ci aille annuellement trouver l'emprunteur, et lui fasse déclarer que les cinq francs qu'il donne pour cent francs ne sont pas l'intérêt de la somme prêtée, mais un cadeau qu'il veut bien faire par pure reconnaissance. La cour de Rome elle-même crut se tirer d'affaire par un détour à peu près semblable. Un grand nombre de prêtres français la sollicitaient de trancher les difficultés par une décision souveraine : elle répondit en septembre 1830 qu'il ne fallait pas inquiéter (*non esse inquietandos*) les confesseurs qui tolèrent le placement, pourvu qu'ils soient disposés à se soumettre à la doctrine définitive de l'église. La réponse était dictée dans un esprit de conciliation, et c'est elle pourtant qui,

(1) Secunda secundæ Summæ theologicæ doctoris angelici, Thomæ Aquinatis. (Quest. 78, art. I.)

en ces dernières années, a fait déborder des flots d'encre et de bile. Des livres, des pamphlets dignes des beaux jours de la Sorbonne, ont remué toutes les passions de séminaire. Un prêtre du diocèse de Bayeux a osé écrire dans une brochure que la décision papale est *un oreiller mis sous la tête du pécheur*. Le doyen de la Faculté de théologie de Lyon, l'abbé Étienne Pagès, vient de publier un énorme volume, qui n'est pourtant que le discours préliminaire d'une dissertation sur le prêt à intérêt, dans laquelle on prétend rétablir les principes fondamentaux en matière d'usure, ébranlés, dit-on, par les réponses récentes des congrégations romaines. Ce livre témoigne douloureusement de cette préoccupation du clergé français qui croit sentir dans tout mouvement social le souffle impur du protestantisme. L'horreur chronique des innovations les mieux justifiées conduit parfois l'auteur jusqu'au grotesque. Par exemple, dans les cas de conscience qu'il se propose, il déclare, d'après un théologien du siècle dernier, que le tuteur qui reçoit en dépôt de l'argent pour son pupille, et qui est tenu, aux termes du Code, de représenter l'intérêt légal de cet argent, ne peut pas même opérer un placement à terme; mais, ajoute-t-il, il a la ressource d'entreprendre un commerce, et de faire participer le mineur aux bénéfices. L'expédient n'est-il pas merveilleux? A l'avenir, le rentier, l'avocat, l'artiste, en acceptant une tutelle, s'empressera de suspendre une enseigne à sa porte! Cette solution, tout ingénieuse qu'elle soit, ne restera sans doute pas sans réponse, car les hostilités ont été poussées trop vivement jusqu'ici pour qu'on s'arrête en si beau chemin. Ainsi, M. Nolhac, qui se fait distinguer dans la mêlée par sa courtoisie et une sorte de parure littéraire, trouve moyen d'insinuer que M. l'abbé Pagès, professeur de morale, a imprimé sur un frontispice ces mots sacramentels : *Avec approbation des supérieurs*, bien que cette approbation de l'autorité diocésaine n'ait pas été donnée; il fait comprendre à d'autres prêtres qu'il est peu loyal d'avoir changé du blanc au noir l'opinion imposante de l'abbé Bergier, dans une réimpression du *Dictionnaire théologique* de cet auteur. D'autre part, les rigoristes, qui ont l'avantage du nombre, s'inquiètent fort peu de couvrir les termes, et c'est sur ce ton que l'un d'eux répond à un adversaire : « Le livre que je réfute est un libelle infame qui porte avec lui sa malédiction, son opprobre et son ignominie. » En ces jours où l'aigreur des discussions politiques est si affligeante, on se consolerait, s'il était possible, à penser qu'il y a plus de violence encore dans les débats d'un autre monde, lequel est tout simplement le monde religieux.

Si une portion notable de la société refuse encore de se faire initier aux mystères du crédit, chaque jour en revanche accroît le nombre des personnes dont l'unique affaire est de méditer sur les propriétés de l'argent. On a si souvent présenté le mouvement des capitaux comme un gage infaillible de prospérité, que l'opinion publique est disposée à accueillir toutes les mesures qui tendent à le précipiter. Il est hors de doute qu'une abondante circulation est un bienfait, quand l'accélération s'opère graduellement et sans secousses, quand c'est le débordement naturel de la richesse acquise qui apporte chaque

jour quelques flots de plus à ce courant qui fertilise les affaires. Mais toutes les fois qu'il s'agit d'augmenter le capital circulant par une innovation systématique, par la création de quelque nouveau signe représentatif, on ne saurait procéder avec trop de réserve. Le financier, dont la vue dépasse rarement une page de chiffres, peut crier au prodige, quand le total d'une opération présente un bénéfice, qui parfois est nominal plutôt que réel; l'illusion lui est d'autant plus facile, qu'il ne peut que gagner à ces viremens de fonds, dont il est l'organe nécessaire. L'homme d'état aperçoit les choses d'un autre point de vue. Il plane sur des groupes passionnés dont les intérêts sont en opposition, et qui trop souvent s'obstinent à fermer les yeux sur leurs intérêts véritables. Il sait que le contre-coup des moindres mouvemens financiers retentit profondément dans les masses. Il ne lui suffit pas d'entrevoir un accroissement de la fortune générale; il veut savoir si cette surabondance tournera au profit de tous, ou si, répandue inégalement, elle ne doit pas déterminer une surexcitation en quelques parties, et un appauvrissement douloureux dans les autres. On conviendra que les problèmes de cet ordre méritent réflexion, et qu'ils se compliquent de tant de circonstances, qu'on ne saurait les résoudre par les seules affirmations des économistes. Qu'on ne nous prête pas pour cela le ridicule de repousser tous les plans de réforme financière; nous avons foi au contraire à de prochaines et urgentes améliorations. Nous voulons seulement rappeler qu'un gouvernement manquerait à son premier devoir, à la prudence qui conserve, s'il n'attendait pas pour admettre les plans de cette nature que la méditation les ait conduits à la plus parfaite maturité.

Ces réflexions nous sont suggérées par plusieurs brochures qui rendent l'administration responsable du tort qu'elle fait au pays en retardant la mise en œuvre de plusieurs belles découvertes financières. Nous avons regretté que cette disposition conduisît parfois jusqu'au ton du pamphlet un livre, fort digne d'ailleurs d'être pris en considération. Sous ce titre : *Des banques départementales en France* (1), M. le comte d'Esterno, chargé par des capitalistes de Dijon de poursuivre auprès du gouvernement l'autorisation de fonder une banque locale, a publié un mémoire où il signale l'influence des établissemens de ce genre sur les progrès de l'industrie, et propose les mesures qu'il croit les plus favorables à leur propagation. D'après les principes en vigueur aujourd'hui, une banque provinciale ne doit pas étendre la sphère de ses opérations au-delà de la ville où elle est établie, et il lui est interdit de se mettre en communication avec les banques semblables. Ainsi se trouve constitué un privilége en faveur des grandes places de commerce qui seules peuvent alimenter un comptoir commun par le mouvement de leurs propres affaires (2). Or, les villes secondaires se plaignent avec raison d'un système

(1) 1 vol. in-8°, chez Renard, rue Sainte-Anne, 71.

(2) Sept villes seulement se sont trouvées jusqu'ici dans les conditions requises : Bordeaux, Rouen, Nantes, Lyon, Marseille, Lille et Le Hâvre.

qui tend à perpétuer leur infériorité, en les privant des ressources du crédit. Amiens, Toulouse, Orléans, Chartres et Dijon sont en instance pour obtenir une dérogation aux réglemens, et c'est le représentant de cette dernière ville qui porte la parole dans l'intérêt commun. Selon M. d'Esterno, une banque devrait être accordée, non pas à une ville, mais à une circonscription territoriale. Le sol devrait être réparti en vingt ou trente régions financières, dont les limites seraient tracées, non pas d'après les divisions administratives, mais seulement par les exigences du commerce et par l'affinité des intérêts. Chacune de ces banques serait pourvue d'un capital effectif de 2 à 10 millions, selon l'importance des services qu'on attendrait d'elle. En outre, liberté lui serait laissée d'ouvrir des comptes courans, et de payer intérêt aux sommes versées dans sa caisse. Des communications établies généralement permettraient à chaque banque de prendre du papier sur les places situées dans le ressort des autres banques, et de le faire encaisser par ces dernières. Enfin, toute banque recevrait à bureau ouvert les billets de ses correspondantes, et donnerait les siens en échange. On prévoit les objections de l'autorité; elles sont dictées par une prudence rigoureuse, mais salutaire. L'agglomération de plusieurs villes, réunies par un organisme financier, pourrait constituer à la longue de petits apanages féodaux, sous la dépendance des grands capitalistes; des intérêts de localité pèseraient sans cesse sur les ressorts de la politique nationale. Si les banques provinciales payaient un intérêt pour les sommes déposées, ce que ne fait pas la banque de France, et devenaient, selon l'expression de M. d'Esterno, la caisse d'épargne des gens aisés, elles absorberaient tout le capital flottant, et seraient ainsi plus nuisibles qu'utiles à la circulation. La faculté d'augmenter au besoin le fonds de réserve par des emprunts effacerait du code des banques l'article qui fait toute leur force, celui qui leur interdit toute spéculation chanceuse. Admettre l'échange mutuel des billets, ce serait établir entre toutes les caisses une solidarité fâcheuse et communiquer nécessairement à tout le territoire les inquiétudes d'une crise locale. L'inconvénient qui domine tous les autres, est de diviser tellement le droit de battre monnaie, que l'émission échappe au contrôle du gouvernement.

Au surplus, la discussion qui ne tardera pas à s'ouvrir dans les chambres à l'occasion du renouvellement des priviléges de la Banque de France, décidera du sort des banques départementales. Il est un point vers lequel tendent toutes les opinions désintéressées. Le meilleur système est celui qui fera de l'état, sinon le garant, au moins le régulateur suprême du crédit. Il doit veiller à ce que les banques ne soient pas une machine absorbante à l'usage des actionnaires, et faire en sorte qu'elles fonctionnent pour l'utilité du plus grand nombre, nous voudrions pouvoir dire de tous : malheureusement, il y a une limite en dehors de laquelle leur action se fera bien difficilement sentir. M. d'Esterno répète, après beaucoup d'autres, que des comptoirs d'escompte d'un accès facile chasseraient de nos campagnes l'usure, ce fléau qui les dévore. Oublie-t-il ce qu'il a dit avec raison quelques pages plus

haut, que l'intérêt de l'argent se compose du loyer de cet argent, et de la prime d'assurance que le prêteur proportionne toujours à la chance de perte qu'il croit courir? Or, l'abondance des capitaux ne peut abaisser que le premier élément de l'intérêt, le loyer. Les sacrifices commandés à l'emprunteur seront toujours mesurés sur ses ressources apparentes. Voyons, d'après M. d'Esterno lui-même, comment l'usure se pratique dans les campagnes. — « Un homme a besoin d'une mesure de blé valant 5 francs; il n'a pas d'argent pour la payer : l'usurier la lui vend 6 francs, et lui accorde un mois de terme. C'est 20 pour 100 d'intérêt pour un mois, ou 240 pour 100 par an. Le terme arrivé, le débiteur ne peut payer en argent, mais il possède une armoire de 9 francs, que l'usurier accepte en paiement et qui lui procure un nouveau bénéfice de 60 pour 100 pour un mois, ou 720 francs par an, qui, réunis aux 240 exigés précédemment, donnent un total de 960 pour 100. » — Ce triste calcul est des plus justes; mais quand chaque ville aurait un comptoir aussi bien pourvu que celui de Lyon, l'usurier paierait 3 pour 100 l'argent qu'il n'obtient aujourd'hui qu'à raison de 5, et il ne continuerait pas moins à rançonner le paysan qui n'aura jamais du papier à trois signatures à présenter à l'escompte. Les établissemens de crédit public serviront indirectement la classe ouvrière; mais pour qu'ils portassent tous leurs fruits, il faudrait qu'ils se combinassent avec quelque réforme constitutionnelle de l'industrie.

L'énorme privilége que possèdent les capitaux mobiles de multiplier leur action, en se faisant représenter par le papier, est devenu une cause de jalousie de la part des propriétaires du capital immobilier. Cette disposition a enfanté plusieurs brochures dans lesquelles on propose des moyens de communiquer à la propriété foncière cette qualité représentative, c'est-à-dire que les immeubles eux-mêmes formeraient un fonds de réserve plus solide encore, assure-t-on, que le gage métallique des banques, et que leur valeur représentée en papier, dans des proportions tracées par la prudence, serait jetée dans la circulation. Un projet conçu d'après ces données a subi dernièrement la censure de l'Académie des sciences morales et politiques. On a répandu encore un *Mémoire sur le droit et l'institution du crédit foncier*. L'auteur, M. P. Petit, n'est pas de ceux qui paraissent ignorer qu'une valeur se déprécie par sa propre abondance, et précipite toutes les autres dans son avilissement. La presse, qui multiplie les billets, n'opère pas à ses yeux le grand œuvre. Il prétend démontrer seulement que la propriété foncière pourrait trouver dans les ressources du crédit les moyens de s'améliorer elle-même, et d'atténuer les charges qui pèsent particulièrement sur elle. C'est renfermer le problème dans les termes de la raison et de l'équité. Nous n'entreprendrons pas, toutefois, l'analyse des opérations conseillées par M. Petit. Le langage qu'il emploie est si obscur, que nous n'oserions pas même répondre d'avoir saisi parfaitement son idée première. Qu'il se persuade bien que ses convictions ne pourront jamais prévaloir, s'il ne fait pas effort pour les exposer d'une façon plus intelligible.

Ce qui est beaucoup plus difficile que de multiplier les capitaux, c'est de leur faire prendre une direction utile aux intérêts communs. La frénétique envie de brusquer la fortune, afin de se reposer au plus tôt dans la jouissance, précipite toutes les ressources du pays dans les spéculations industrielles. Le travail agricole, dont la récompense est certaine, mais modeste et chèrement achetée, ne sait pas parler la langue séduisante de l'agiotage. C'est un fait tristement avéré : l'agriculture, qui devrait être pour la France ce qu'est pour l'Angleterre le roulement de ses métiers, ne peut pas obtenir chez nous les moyens de développer les richesses du sol; et quoique favorisée par toutes les conditions physiques, elle ne peut combattre la concurrence étrangère qu'en sollicitant des prohibitions, au détriment des consommateurs. Après avoir entrevu cette tendance de l'activité française, on interroge avec anxiété l'histoire des peuples qui ont développé leur puissance par la fabrication manuelle et les entreprises commerciales. C'est le sentiment que nous avons éprouvé en ouvrant un livre imprimé à Bruxelles et répandu en France : *De l'Industrie en Belgique, causes de décadence et de prospérité*, par M. Briavoine (1). L'aptitude des Belges pour les arts utiles est, en quelque sorte, instinctive. L'usage de la monnaie, antérieur à l'invasion romaine, prouve que les objets fabriqués dans le pays, comme les armes de luxe et les étoffes, donnaient lieu déjà à des transactions commerciales. Domptés par César, les Belges s'approprient, avec une dextérité qui frappe le conquérant lui-même, les procédés romains. Bientôt ils ont fait de leurs vainqueurs des tributaires. Sous les empereurs, les grandes villes de la Gaule-Belgique, Tongres, Maëstricht, Bavai, Tournay, Cambrai, exportent pour l'Italie des draps, des toiles de lin pour l'habillement et pour la marine, des fers travaillés, des chairs salées et fumées. Ces villes, plusieurs fois saccagées pendant le déchirement de l'empire romain, se relèvent toujours de leurs ruines : sous les premiers chefs de race franque, Tournay devient résidence royale. Le successeur de Charlemagne entre en comptes avec une compagnie de négocians brabançons, et lui fournit des vaisseaux pour un commerce d'échanges avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Égypte et tout l'Orient. Les institutions du comte Baudouin III, qui régna sur les Flandres de 958 à 965, ont posé les fondemens d'une politique que ses successeurs ont constamment agrandie, et qui explique la prospérité croissante du pays. M. Briavoine attribue encore à ses compatriotes les résultats économiques des croisades. « Aux Belges, dit-il, mais sans appuyer ce qu'il avance, l'honneur d'avoir dérobé aux Orientaux leurs secrets chimiques ou mécaniques, l'art de filer et de tisser le coton, de construire les moulins à vent, de fabriquer des tapis. » En 1164, l'association de Bruges et d'Anvers à la ligue anséatique fait de ces deux villes les entrepôts de tous les échanges entre le nord et le midi de l'Europe. Au commencement du XIIIe siècle, le comte Baudouin IX, élu par les croisés empereur de Constantinople, profite d'un instant de règne pour assurer à ses

(1) Dépôt à Paris, chez Ch. Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

compatriotes des avantages dans les ports et les marchés du Levant. A partir de cette époque jusqu'au milieu du XVIe siècle, les villes belges, par leur splendeur, par leurs rivalités sanglantes, par leurs dissensions intestines, rappellent les opulentes cités italiennes du même temps. En 1360, Louvain occupe, dans trois à quatre mille fabriques de draps, environ cent vingt mille ouvriers. Ypres et Bruges n'ont pas moins de puissance. Mais ces trois villes sont tour à tour écrasées par Gand, qui se glorifie de ses quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes, mais où l'on compte quatorze cents homicides en dix mois dans les seuls lieux de débauche. « Bruges a des priviléges, dit M. Briavoine, elle s'oppose à ce qu'on en accorde de semblables à l'Écluse; l'Écluse, de son côté, se croit en possession de la mer et veut en refuser l'usage à Bruges : de part et d'autre on court aux armes. Ypres soupçonne Poperinghe de contrefaire ses étoffes : les tisserands de la ville d'Ypres vont détruire Poperinghe. Pour des questions de navigation ou de métier, on voit Malines se soulever contre Bruxelles, Anvers contre Malines, Bruges contre Anvers! » Néanmoins l'industrie répare, comme par enchantement, tous les maux qu'elle suscite. Une ville saccagée un jour reprend son éclat le lendemain. S'il était permis d'établir un calcul sur les affirmations d'un contemporain, Anvers, au XVIe siècle, aurait reçu annuellement dans son port soixante mille navires, fournissant en total quinze cent mille tonneaux, c'est-à-dire le double des chargemens qui arrivent présentement à Londres. Mais qu'on tourne la page, et on entre, à la suite de l'auteur, dans une période qu'il intitule : *Époque de décadence!* Ces tristes et douloureuses transitions, qui sont fréquentes dans l'histoire des peuples spécialement adonnés à l'industrie, sont des leçons qu'on ne saurait trop méditer. M. Briavoine se livre à ce sujet à des considérations judicieuses, que nous ne reproduirons pas ici dans la crainte de les affaiblir, en les séparant des détails qui les confirment. D'ailleurs cette partie de sa tâche n'est pas entièrement remplie. Un second volume, qui doit paraître prochainement, sera consacré à l'examen des institutions commerciales et de la situation présente de la Belgique.

La remarquable narration qui remplit la première partie de ce volume conduit à un exposé méthodique des découvertes ou des applications les plus importantes réalisées depuis cinquante ans. Pour faire la part de son pays, l'auteur est souvent obligé de constater les résultats obtenus en Angleterre et en France, ce qui généralise l'intérêt. La plupart des articles laissent désirer néanmoins des détails plus précis. La production et la vente sont trop rarement évaluées en chiffres. Par exemple, un point sur lequel des renseignemens exacts eussent été fort désirables, est traité par l'auteur avec une discrétion dont plusieurs de ses compatriotes lui sauront gré. « Les exportations en librairie, dit-il, consistent en réimpressions d'ouvrages français et anglais, que les libraires éditeurs livrent au commerce généralement à 50 pour 100 au-dessous des prix de Londres et de Paris, et quelquefois plus bas encore. Ce commerce a été commencé en 1817, et prend d'année en année une activité qui donne lieu à une progression croissante. » Des docu-

mens officiels et récens sur les chemins de fer méritent d'être résumés ici, car ils ont pour notre pays un intérêt de circonstance. La dépense présumée de l'exploitation a été évaluée, pour 1838, à 3,420,000 francs; les recettes présumées de la même année ont été inscrites au budget pour 4,850,000 francs. A ce compte, un bénéfice de 1,430,000 francs eût couvert rigoureusement l'intérêt et l'amortissement de la somme engagée. Suivant ces prévisions, l'état devait doter le public d'un système de communication sans surcharger les contribuables. Mais, d'après le résultat des dix premiers mois, la recette de 1838 a dû être inférieure à l'évaluation d'au moins 25 pour 100. Ainsi, l'opération, comme placement de fonds, laisserait un déficit considérable, quoique les travaux eussent été conduits avec économie, que la configuration du sol n'eût pas exigé les travaux dispendieux qui seront trop souvent nécessaires en France, et qu'il n'y eût encore une double voie que depuis Bruxelles jusqu'à Anvers. On attribue ce mécompte au bas prix des tarifs (1), qui cependant, d'après les probabilités économiques, aurait dû augmenter jusqu'à compensation le nombre des voyageurs. La dépense des travaux exécutés jusqu'ici, sur une longueur de deux cent vingt mille mètres, s'élève environ à 26 millions de francs; elle doit dépasser 80 millions, quand le système sera complété. « C'est alors, dit M. Briavoine, que se présentera l'alternative de savoir si le tarif des voyageurs peut être maintenu au taux primitif, ou si le service de cette vaste exploitation doit être rendu à l'industrie. » Nous n'entrevoyons pas quel pourrait être l'avantage de ce dernier expédient. Les offres d'une compagnie particulière seraient toujours mesurées au bénéfice possible, et la perte ne retomberait pas moins à la charge du premier entrepreneur, c'est-à-dire de l'état.

Quels que soient les risques financiers de l'établissement des chemins de fer, toutes les nations européennes en doivent prendre leur parti. L'application de la vapeur aux moyens de transport est une révolution commencée dont rien ne saurait détourner le cours. Les conséquences sociales de cette révolution offrent un inépuisable sujet de conjectures. On sait qu'elles ont inspiré à notre Académie des Sciences morales et politiques un programme de concours ainsi formulé : — Quelle peut être, sur l'économie matérielle, sur la vie civile, sur l'état social et la puissance des nations, l'influence des forces motrices et des moyens de transport qui se propagent actuellement dans les deux mondes? — C'est pour répondre à ces questions que M. Pecqueur a écrit deux gros volumes intitulés : *Des Intérêts du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, sous l'influence des applications de la vapeur* (2). Ce tra-

(1) Les prix sont, en effet, minimes. De Bruxelles à Anvers, la distance est de 41,000 mètres, environ neuf lieues. Le prix est de 3 fr. 50 cent. pour les berlines, de 3 fr. pour les diligences, de 2 fr. pour le char-à-bancs, de 1 fr. 25 cent. pour les waggons. Parmi les voyageurs qui ont parcouru cette distance en 1837, on en compte soixante-huit sur cent qui ont pris les waggons, et n'ont payé conséquemment que 1 fr. 25 cent. ou 14 cent. par lieue.

(2) 2 vol. in-8o, 16 francs, chez Desessart, rue des Beaux-Arts, 15.

vail a été couronné. L'Académie n'a pas accepté toutefois la solidarité des doctrines et des conjectures de l'auteur. Elle a voulu seulement, a dit son rapporteur, récompenser des efforts consciencieux, un mérite réel, et non pas délivrer un brevet de certitude à cet avenir qui nous est promis par une imagination audacieuse. M. Pecqueur a donné un honorable exemple de probité littéraire en rappelant lui-même dans sa préface les réserves de ses juges, et en indiquant les passages qui, ajoutés après coup au mémoire primitif, n'ont pas subi l'épreuve académique. Il serait permis de croire que l'auteur a traversé toutes les écoles *sociales* qui ont entrepris, en ces derniers temps, la conquête de l'avenir. Hâtons-nous de dire qu'il n'emprunte, à des systèmes souvent hasardés, que leurs élémens généreux et féconds; aux saint-simoniens, le respect pour l'intelligence et la sympathie pour les travailleurs; à Fourier, ses vues ingénieuses d'économie domestique; aux *humanitaires*, leur *progressivité* indéfinie; aux orthodoxes, la loi divine du dévouement et de la fraternité universelle. Toutes ces doctrines se sont mises à la recherche de quelque théorie d'association, unique remède qu'elles aient entrevu au déchirement qui menace de mort les sociétés. Or, les machines à vapeur et les chemins de fer, qui, dans l'opinion de M. Pecqueur, doivent opérer forcément la concentration et le classement des intérêts, sont salués dans son livre comme des agens providentiels. Suivons son calcul. Il y a cinq ans, les machines employées en Angleterre représentaient la force de 2,321,560 chevaux; en France, celle de 1,785,500; en Prusse, celle de 914,985. Le travail d'un cheval équivaut, terme moyen, à celui de 5 hommes. Il s'ensuit que les machines ont créé une force qui ajoute à celle des travailleurs existans l'action de 12 millions d'hommes en Angleterre, de 9 millions en France, de 4 millions et demi en Prusse. Toutes les contrées tendent à se donner des auxiliaires du même genre. Ces ouvriers muets fonctionnent avec une économie, une prestesse, une régularité désespérante pour la main humaine. Dans la guerre commerciale, ils assurent la victoire à ceux qui les mettent en œuvre, c'est-à-dire aux gros capitaux. Il faudra donc que les petits producteurs, s'ils ne veulent pas retomber dans la classe des salariés, se rapprochent et se concertent pour la fabrication en grand, à l'aide des plus puissantes machines. Les coups mortels ont été portés par Watt et Stephenson. Le travail capricieux et solitaire se débat dans l'agonie; il fera place à des groupes réunis étroitement par un même intérêt, éclairés par un commun foyer de lumière; leur loi constitutionnelle sera la commandite, organisée de telle sorte, que le plus faible capital puisse s'y associer et entrer en participation des chances favorables.

Le système des sociétés industrielles, par petites actions, tend en effet à prévaloir; mais c'est précisément parce qu'on nous a accoutumés à cette vague attente d'une transformation sociale, qu'on aimerait à connaître les conséquences imminentes, les douleurs prochaines de la transition. M. Pecqueur a éludé complètement cette difficulté de son sujet; son lecteur se trouve transporté dans un nouveau monde, sans savoir comment il y est

arrivé. Dans ce monde, la population est innombrable et sollicitée sans relâche au légitime accroissement, par l'augmentation continuelle des produits agricoles, par la possibilité d'utiliser tous les bras. Là se trouvent des villes immenses, bien dessinées, élégamment bâties, assainies et égayées par des massifs d'arbres; les maisons ont jusqu'à huit étages; pour l'économie du temps, chaque industrie est condensée dans un quartier. Dans la ville, plusieurs associations commerciales sont en contact; la commune rurale est formée d'une seule société en commandite, par petites actions; on y produit en commun et l'on consomme aussi en commun, en ce sens que le même appareil domestique et culinaire sert à préparer la nourriture de tous. Mais on n'est pas pour cela privé des plaisirs de l'intimité; chacun peut emporter sa part et mettre la nappe chez soi. — « Voici donc, s'écrie M. Pecqueur dans son enthousiasme prophétique, voici l'armée des producteurs, chefs et ouvriers, tout à l'heure dispersée, anarchique, confuse, fonctionnant deux à deux ou dix à dix dans d'obscurs ateliers : les voici groupés par cent, deux cents, quatre cents et huit cents dans de vastes établissemens, soumis à une ponctualité dans le service, à une perfection dans l'œuvre, à une unité d'action et de direction, à un ensemble que rien ne rappelle dans le mécanisme du travail et de la production de nos jours! » — Ce que nous admirons surtout, c'est le merveilleux système de communication qui relie ces divers centres d'activité. Non-seulement les grandes villes sont rattachées les unes aux autres par des lignes entretenues et exploitées par l'état, et correspondant aux routes royales des âges barbares, du XIXme siècle par exemple; mais la richesse générale permet à la population de chaque village de remplacer les chemins vicinaux et communaux par de petits chemins de fer, rayonnant sur chacun des sept ou huit principaux points de la circonférence du territoire communal, avec de petits embranchemens çà et là, pénétrant à droite et à gauche dans les champs. — « Par là, dit l'auteur, sera trouvé le moyen, *tout simple*, de diminuer le dur labeur des populations agricoles, et de couvrir *tout le globe* d'un vaste réseau de chemins de fer de toutes dimensions, en dehors duquel pas une seule agglomération de population ne sera laissée. Il y a plus, ajoute-t-il deux pages plus loin, il n'est pas impossible que cette généralisation de la vapeur ne s'arrête qu'à la dernière limite, qui serait de desservir même les rues, *et toutes les rues* de toute ville, de tout village, comme font aujourd'hui les chariots, les chevaux et les pavés. » — Aussi, dans ce monde nouveau, les distances sont rapprochées comme par magie : Rouen est à Sèvres, Reims à Pantin, Strasbourg à Meaux, Perpignan à Pithiviers; Saint-Pétersbourg vient prendre place à Valenciennes, Bruxelles à Senlis, Rome à Sens, Madrid à Orléans; et Londres?... il est *quelque part entre Gisors, Beaumont et Chantilly*. Dans ce monde, l'échange continuel des produits locaux est si facile et si rapide, que chaque pays participe au bien-être de tous les autres. On entend dire : Je vais à Bagdad, à Ispahan, à Péking, comme on disait autrefois : Je vais à Périgueux ou à Mulhouse; au départ, on prend chez un banquier une lettre de crédit pour

quelque bonne maison du Japon ou de la Tartarie. Tous les hommes du globe sont en mouvement; le frottement continuel efface toutes les nuances; la communauté d'idées et d'intérêts s'établit et amène enfin le règne divin de la fraternité universelle!

Le tableau est à coup sûr fort séduisant. L'auteur paraît si convaincu, ses croyances sont si généreuses, que beaucoup de lecteurs le suivront avec un plaisir très réel dans cet avenir où son imagination s'élance, au risque même de s'y égarer avec lui. Mais il se pourrait faire que des esprits plus exigeans préférassent à ce magnifique ensemble de chemins de fer qui apparaît dans un vague lointain, quelques avis qui conduisissent à la reprise des travaux aujourd'hui entravés. Ils demanderont peut-être si ces innombrables actions industrielles, représentant la richesse du monde entier, ne deviendraient pas pour quelques-uns l'objet d'un dangereux agiotage; si la concurrence collective ne succéderait pas à la concurrence individuelle, et si, par la concentration et l'équilibre des forces, on ferait autre chose que de substituer la guerre générale au duel particulier? Au lieu d'opérer une répartition plus équitable de la fortune publique, ces machines qui remplacent des milliers de bras, ces armées de travailleurs qu'un homme riche peut faire sortir de son coffre-fort, ces chemins de fer qui permettent au grand fabricant de s'adresser sans intermédiaire au consommateur, ne préparent-ils pas le règne de quelque aristocratie de comptoir? Il en serait ainsi, M. Pecqueur l'avoue, si on laissait prévaloir chez nous les théories anglo-américaines, « qui tendent à créer des ouvriers machines, à emplir les cités de prolétaires dénués, à engendrer et à perpétuer le paupérisme *légal*..... si l'abandon des travaux d'utilité publique à de grandes compagnies exposait les nations au monopole du transport et des voies de communication, ou aux dîmes onéreuses des péages et des tarifs. » M. Pecqueur se rassure pour le compte de la France en songeant aux institutions civiles qu'elle a conquises et à la diffusion des lumières. Mais la garantie est-elle suffisante? Selon nous, l'abolition des substitutions, du droit d'aînesse et de la main-morte, ne rend impossible que la résurrection de la féodalité ancienne, qui avait ses racines dans le sol : si l'avenir devait enfanter quelque nouvelle aristocratie, elle serait assurément de constitution différente, et tirerait sa principale force du capital mobile et de l'arsenal du crédit. Il est vrai encore que des populations instruites ne se laisseraient pas facilement maîtriser; mais précisément cette résistance de leur part à un fait qui s'accomplirait fatalement perpétuerait dans la société les tiraillemens et le désordre. Il ne nous paraît donc pas démontré que la substitution de la vapeur aux forces vivantes, que la rapidité des communications doivent infailliblement ramener l'âge d'or. Cette révolution sera, comme toutes les autres, heureuse et féconde, à condition d'être contenue dans de sages limites par des guides clairvoyans. Au surplus, la sévérité toucherait au ridicule, si on reprochait à M. Pecqueur de n'avoir pas répondu par des solutions inattaquables à tous ces grands problèmes de l'avenir. Il lui reste assez d'autres élémens de succès. Son livre a du piquant dans la partie audacieusement

prophétique, et un mérite solide dans quelques thèses d'économie politique, comme la mobilisation de la propriété foncière, le morcellement du sol, les salaires, et particulièrement les banques et institutions de crédit, chapitre remarquable, complété par une note fort développée et qui mérite attention. En un mot, quoique l'ouvrage, dans son ensemble, ne réponde pas parfaitement aux engagemens positifs du titre, il ne sera pas lu sans profit par les personnes intéressées à la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

En groupant les ouvrages dont nous venons de rendre compte, le hasard nous a fait assister aux embarras de plusieurs âges; il nous a fait toucher les côtés épineux de plusieurs systèmes. Cette expérience conduit naturellement à une dernière réflexion. La politique, telle qu'elle a cours en France, a déposé dans les esprits des germes irritans, qu'on voit à certaines époques se développer comme par contagion. A ceux qui redoutent les crises de ce mal, pour le pays et pour eux-mêmes, nous enseignerons un remède : qu'ils s'appliquent de bonne foi à l'étude des affaires positives. Dès qu'on peut pénétrer dans l'organisation des siècles antérieurs et se représenter le sort qu'on y eût trouvé, on se résigne assez facilement à vivre dans ce pauvre XIXe siècle, si noir qu'on le fasse. Il est bon d'entrevoir dans le spectacle du passé tout ce qu'il faut de temps et d'efforts pour opérer au sein d'un peuple le classement des conditions et l'équilibre des intérêts; pour ordonner le moindre des services publics; pour faire sortir d'une controverse le jet lumineux qui frappe et vivifie les opinions. On souffre moins alors de la fièvre du progrès; on sait résister à des impatiences de malade. On ne cesse pas pour cela de poursuivre les améliorations exigées par le présent; mais, comme on a mesuré les difficultés de la tâche, on ne refuse plus l'indulgence à ceux qui ont charge de l'accomplir. On tient moins aux professions de foi, beaucoup plus aux actes. On prend en pitié, et cette guerre systématique qui n'est pas autre chose qu'une batterie d'aveugles, et cette polémique qui ne sait que mettre deux personnes en balance, qui s'occupe toujours des instrumens; de l'œuvre, jamais! On rougirait surtout de grossir cette foule qui place niaisement toutes les chances du pays sur une seule tête, semblable à ces gens qui, autour d'un tapis vert et regardant une partie sans la comprendre, parient pour un joueur sur la vague idée qu'ils se font de son bonheur ou de son adresse. Heureusement que de jour en jour il devient plus facile de s'éclairer sur les intérêts nationaux. Des documens officiels, des travaux particuliers qui épuisent successivement les questions générales, complètent la leçon qui ressort du spectacle des évènemens. Que les hommes de bonne foi, et c'est le plus grand nombre, entreprennent sincèrement leur éducation politique. Quel que soit leur point de départ, ils s'étonneront bientôt de se rencontrer sur un même terrain, et d'y former, par leur réunion, une force assez imposante pour commander le silence à tous les égoïsmes, et pour entamer l'œuvre de l'avenir avec calme et dignité.

A. C.-T.

POÈTES

ET

ROMANCIERS MODERNES

DE LA FRANCE.

XXXII.

Madame de Charrière.

Est-ce de la critique que nous faisons en esquissant ces portraits? Il y a des personnes qui le croient, et qui veulent bien nous plaindre de nous y absorber ou dissiper. D'autres qui sont pour la critique au contraire, et qui nous la conseilleraient fort, en contestent le titre à ces essais et doutent de la rigueur du genre. Nous-même, avouons-le, nous en doutons. Pour nous, en effet, faut-il le trahir? ce cadre où la critique, au sens exact du mot, n'intervient souvent que comme fort secondaire, n'est dans ce cas-là qu'une forme particulière et accommodée aux alentours, pour produire nos propres sentimens sur le monde et sur la vie, pour exhaler avec détour une certaine poésie cachée. C'est un moyen quelquefois, au sein d'une Revue grave, de continuer peut-être l'élégie interrompue. Si nous réussis-

sions à souhait et selon tout notre idéal, un bon nombre de ces articles médiocrement sévères et de ces portraits ne seraient guère autre chose qu'une manière de coup d'œil sur des coins de jardins d'Alcibiade, retrouvés, retracés par-ci par-là, du dehors, et qui ne devraient pas entrer dans la carte de l'Attique : cette carte, c'est, par exemple, l'histoire générale de la littérature, telle que la professait ces années précédentes, et que l'écrira bientôt, nous l'espérons, notre ami Ampère, ou quelqu'un de pareil. En choisissant avec prédilection des noms peu connus ou déjà oubliés, et hors de la grande route battue, nous obéissons donc à ce goût de cœur et de fantaisie qui fait produire à d'autres, plus heureux d'imagination, tant de nouvelles et de romans. Seulement nos personnages, à nous, n'ont rien de créé, même quand ils semblent le plus imprévus. Ils sont vrais, ils ont existé; ils nous coûtent moins à inventer, mais non pas moins peut-être à retrouver, à étudier et à décrire. Il résulte de ce soin même et de ce premier mystère de notre étude avec eux, que nous les aimons, et qu'il s'en répand un reflet de nous à eux, une teinte qui donne à l'ensemble de leur figure une certaine émotion : c'est souvent l'intérêt unique de ces petites nouvelles à un seul personnage. En voici un encore vers lequel le hasard nous a conduit, et auquel une connaissance suivie nous a attaché.

Horace aime à poser sa Vénus près des lacs d'Albane en marbre blanc, sous des lambris de citronnier : *sub trabe citreâ*. Volontiers, certains petits livres, nés de Vénus et chers à la grace, se cachent ainsi parfumés dans leurs tablettes de bois de palissandre. Pour qui, il y a vingt ans, a jeté parfois un œil curieux, dans une attente chérie, et a promené une main distraite sur quelqu'un de ces volumes préférés, rien de plus connu que *Caliste ou Lettres écrites de Lausanne;* rien ne l'est moins que l'auteur. C'est de lui que j'ai à parler.

Au titre de l'ouvrage, on croirait l'auteur de Lausanne même ou de la Suisse française. Mme de Charrière y habitait, mais n'en était pas. Son nom est à ajouter à cette liste d'illustres étrangers qui ont cultivé et honoré l'esprit français, la littérature française, au XVIIIe siècle, tels que le prince de Ligne, Mme de Krüdner. Elle était Hollandaise; il faut oser dire tous ses noms.

Mlle I.-A.-E. van Tuyll van Serooskerken van Zuylen était fille des nobles barons ainsi au long dénommés. On l'appelait *Belle* de son prénom, abréviation d'Isabelle ou d'Arabelle. J'ai eu entre les mains nombre de lettres d'elle à sa mère et à une tante, dans l'intervalle des années 1760-1767. Elle n'était pas mariée à ces dates; elle pou-

vait avoir vingt ans environ en 1760. Elle passe sa vie dans la haute société hollandaise, ses étés à la campagne, à Voorn, à Heer, à Arnhem; elle écrit à sa mère toujours en français, et du plus leste : c'est sa vraie langue de nourrice. Elle lit avec avidité nos auteurs, Mme de Sévigné, la *Marianne* de Marivaux, même *l'Écossaise* de Voltaire, ces primeurs du temps; *le Monde moral* de Prévost, qu'elle appelle « une sorte de roman nouveau et très bien écrit, sans dénouement encore : aussi est-ce moins une intrigue que des réflexions sur diverses histoires détachées; il y a du riant et du tragique, de la finesse et de la solidité dans les remarques. Il m'en coûte toujours un peu, ajoute-t-elle, au sortir de ces lectures, d'en venir à relire, comme je voulais faire cette fois, Pascal et Dubos. »

Aux grandes tantes, aux grands parens respectables (quand il vient d'eux quelque lettre), on l'avertit qu'il faut répondre en *hollandais*. « Je me suis hâtée, dit-elle, de le faire du mieux que j'ai pu. Les H W Gh n'y sont pas épargnés, non plus que les T K. » Elle se moque juste comme Boileau en son temps faisait du Whal ou du Leck :

Wurts... Ah! quel nom, grand Roi, quel Hector que ce Wurts!

Elle peint au naturel et avec enjouement la société hollandaise d'alors (1), comme eût fait une Française détachée de Paris et qui aurait noté à livre ouvert les ridicules et les pesanteurs : « Hier, nous jouîmes des plaisanteries d'un jeune Amsterdammois. » Et les demoiselles nobles à marier, elle oublie qu'elle l'est et qu'elle n'aura que peu de dot; elle s'égaie en attendant :

« Faites, je vous prie, mes complimens à cette *freule*. Ne trouverait-elle point, comme Mme Ruisch, que pendant un temps si pluvieux, où l'on ne sait que faire, il faudrait, pour s'amuser, se marier un peu? »

« Ce que vous dites du pouvoir de la dot et de l'inutilité de la parure, m'a fait rire, tout comme si je n'y avais point d'intérêt et comme si je n'avais rien de commun avec ces demoiselles qui perdent leurs peines et leur temps, sans s'attirer autre chose que de stériles douceurs. Ah! laissez-nous ce plaisir, cette légère espérance pour consolation. Qui sait? il y a des amans moins solides. »

« ..... Ah! ma chère mère, n'y pensez plus. Regardez plutôt ma cousine (*qui se mariait*), son air, sa robe, ses pensées; car je vous demanderai

(1) *D'alors*, et, dans tout ce qui suit, je prie de remarquer que je n'entends parler avec Mme de Charrière que du passé; la société actuelle de La Haye est, m'assure-t-on, des plus désirables.

compte de tout cela. Il me semble qu'un volume entier de titres ne me ferait pas envier ce jour-ci; il faut bien autre chose pour compenser ce qu'un engagement éternel a d'effrayant. Je souhaite que ma cousine sente cette autre chose, ou qu'elle ne sente point d'effroi. Je voudrais qu'elle fût bien gaie et qu'elle ne pleurât qu'un peu; car elle pleurera, cela est, dit-on, dans l'ordre. »

Ce sont des riens, mais on a le ton; comme c'est net et bien dit! De pensée ferme autant que de vive allure, elle sait de bonne heure le monde, réfléchit sur les sentimens, et voit les choses par le positif. Elle a l'esprit fait, elle moralise : « Nous sommes (*sa tante et elle*) à merveille jusqu'à présent. Nous faisons ensemble des découvertes sur le caractère des hommes : par exemple, nous nous sommes finement aperçues qu'il y a dans ce monde beaucoup de vanité, et que la plupart des gens en ont. Jugez par là de la nouveauté et de la subtilité de nos remarques. » On le voit au ton : c'est une Mlle De Launay égarée devers Harlem. Quand elle se moque du *Landag* extraordinaire à Nimègue, *où l'on délibère sur quelques vaisseaux de foin, et qui occupe toutes les bêtes de la province*, elle nous rappelle Mme de Sévigné aux états de Bretagne. Le Teniers pourtant n'est pas loin. Il y a des caricatures d'intérieur touchées d'un mot :

« Au déjeuner, M. de Casembrood (*le chapelain*) lit d'ordinaire dans la Bible, en robe de chambre et bonnet de nuit, et cependant en bottes et culottes de cuir, ce qui compose en vérité une figure très risible et point charmante. Sa femme paraît le regarder comme un autre Adonis. Il est de bonne humeur, obligeant, assez commode et toujours pressé. Hier, il nous régala de la compagnie du baron van H....., cousin de la suivante, gentilhomme très noble et non moins gueux. Le langage, l'habillement et les manières, tout était plaisant. Je demandai : Qu'est-ce que la naissance? Et d'après ses discours, je me répondis : C'est le droit de chasser. »

Il me semble qu'on commence à la connaître; voilà son esprit qui se dessine, mais son cœur.... Elle le mit à la raison autant qu'elle put, et, impétueux qu'elle le sentait, travailla de bien bonne heure à le contenir. Elle était médiocrement jolie, elle était sans dot ou à peu près (les fils dans ces familles ayant tout), elle était très noble et ne pouvant déroger. Elle comprit sa destinée tout d'un regard, et s'y résigna d'un haut dédain sous air de gaieté. Mme de Charrière était une ame forte. Près de mourir, en 1804, elle écrivait à un ami particulier à propos d'une visite importune et indiscrète qu'elle avait reçue :

« Si vous croyez que M. et Mme R.... pourront vous mettre au fait de nous, vous êtes dans l'erreur. Monsieur m'a fait quelques lourdes questions pen-

dant que M. de Charrière dormait. Après l'avoir écouté avec une sorte de surprise : « Tout ce que je puis vous répondre, monsieur, c'est que M. de Charrière se promène beaucoup dans son jardin, lit une partie du jour, et joue tous les soirs... » Quand j'étais jeune, j'ai cent mille fois répété en arpentant le château de Zuylen : »

Un esprit mâle et vraiment sage,
Dans le plus invincible ennui,
Dédaigne le faible avantage
De se faire plaindre d'autrui.

Je n'ai pas assez oublié ma leçon pour entretenir une Mme R.... de moi. A peine puis-je me résoudre à parler à un médecin de mes maux; et, lorsque je parle à quelqu'un de ma tristesse, il faut que j'y sois, pour ainsi dire, forcée par un excès d'impatience que je pourrais appeler désespoir. Je ne me montre volontairement que par les distractions que je sais encore quelquefois me donner. »

Ce qu'elle était stoïquement à la veille de sa mort, elle tâchait de l'être dès l'âge de quinze ans. Au sortir de l'enfance, vers 1756, elle écrivait ces réflexions attristées et bien mûres à l'un de ses frères mort peu après :

« ..... L'on vante souvent les avantages de l'amitié, mais quelquefois je doute s'ils sont plus grands que les inconvéniens. Quand on a des amis, les uns meurent, les autres souffrent; il en est d'imprudens; il en est d'infidèles. Leurs maux, leurs fautes, nous affligent autant que les nôtres. Leur perte nous accable, leur infidélité nous fait un tort réel, et les bonheurs ne sont point comme les malheurs; il y en a peu d'imprévus. L'on n'y est pas si sensible. La bonne santé d'un ami ne nous réjouit pas tant que ses maladies nous inquiètent. Sa fortune croît insensiblement, elle peut tomber tout d'un coup, et sa vie ne tient qu'à un fil. Un malentendu, un oubli, une mauvaise humeur peut changer ses sentimens à notre égard; et combien sur un pareil sujet les moindres reproches qu'on se fait à soi-même ne doivent-ils pas être douloureux! Ne vaudrait-il pas mieux faire tout par devoir, par raison, par charité, et rien par sentiment? Je vois un homme malade, je le soulage autant qu'il m'est possible. S'il meurt, quel qu'il soit, cela me touche peu. Je vois un autre homme qui commet des fautes; je le reprends, je lui donne les conseils les plus conformes à la raison; s'il ne les suit pas, tant pis pour lui. Je crois qu'il serait heureux d'aimer tout le monde comme notre prochain, et de n'avoir aucun attachement particulier; mais je doute fort que cela fût possible. Dieu a mis dans notre cœur un penchant naturel à l'amitié qu'il nous serait, je crois, difficile, ou même impossible de vaincre. Une bonté générale ne serait pas capable peut-être de nous faire avoir assez de soin de ceux qui nous environnent, et Dieu a voulu que nous les aimassions, afin

que nous pussions trouver un plaisir réel à leur faire du bien, même lorsqu'ils ne sont pas assez malheureux pour exciter notre compassion. Pensez-y un moment, mon cher frère, et vous me direz si vous trouvez autant d'avantage à pouvoir *verser notre cœur dans le sein d'un ami*, à lui découvrir nos fautes et nos alarmes, à recevoir ses avis et ses consolations, qu'il y a d'amertume à pleurer sa mort ou à compatir à ses souffrances.... »

Et en post-scriptum ajouté après la mort de son frère : « Il m'a fait éprouver celle de ce premier chagrin. »

Mlle de Zuylen lisait et parlait l'anglais, et possédait cette littérature. Elle fit le voyage d'Angleterre dans l'automne de 1766, y resta jusqu'au printemps de 1767, y vit le grand monde, toutes les ambassadrices et la *nobility*. Son champ d'observation s'y varia. Le XVIIIe siècle de cette société anglaise se peint à ravir dans ses lettres, comme il se reflétera ensuite dans ses romans :

« Vous seriez étonnée de voir de la beauté sans aucune grace, de belles tailles qui ne font pas une révérence supportable, quelques dames de la première vertu ayant l'air de grisettes, beaucoup de magnificence avec peu de goût. C'est un étrange pays. On compta hier dans notre voisinage six femmes séparées de leurs maris. J'ai dîné avec une septième. La femme du meilleur air que j'aie encore vue, la plus polie, la mieux mise, a donné un nombre infini de pères à ses enfans; elle a une fille qui ressemble à mylord.... et qui est belle. Elle ne cesse pas de remarquer cette ressemblance, et m'en a parlé les deux fois que je l'ai vue. »

On était alors, en Angleterre, dans la première vivacité de renaissance gothique, dans ce goût du *Château d'Otrante* qui, depuis, s'est perfectionné, mais n'a pas cessé :

« Mars 1767. — Rien ne m'avait étonnée à Londres; mais j'ai vu plusieurs campagnes depuis quinze jours qui m'ont étonnée et charmée : même au commencement de mars, cela me paraît cent fois plus agréable que tout ce que j'ai admiré ailleurs dans la plus embellissante saison. Mais, ma chère tante, admireriez-vous des ruines bâties à neuf? Cela est si bien imité, des trous, des fentes, la couleur, les pierres détachées, du vrai lierre qui couvre la moitié du vieux bâtiment; c'est à s'y tromper, mais on ne s'y trompe point. On sait que cela est tout neuf, et je suis étonnée de la fantaisie et j'admire l'imitation sans pouvoir dire que je sois contente de cet ornement.... Je ne bâtirai point de ruines dans mon jardin, de peur qu'on ne se moque de moi... Ces ruines sont fort à la mode. On choisit le siècle et le pays comme l'on veut. Les unes sont gothiques, les autres grecques, les autres romaines. Ma mère, qui a tant de goût pour les anciens bâtimens, aimerait bien mieux l'église de Windsor avec les bannières des chevaliers et leurs armures complètes : j'ai fait une grande révérence à l'armure du Prince-Noir. »

Son caractère de naturel, comme son piquant d'observation, nous demeure donc bien établi.

C'est au retour de ce voyage que Mlle de Zuylen, prise d'inclination, à ce qu'il paraît, pour M. de Charrière, gentilhomme vaudois, instituteur de son frère (le pays de Vaud était volontiers un séminaire d'instituteurs et institutrices de qualité), se décida à l'épouser et à le suivre dans la Suisse française. Sa vocation littéraire y trouva son jour. Dans cette patrie de Saint-Preux, dans le voisinage de Voltaire, elle songea à remplir ses loisirs. Elle dut connaître Mme Necker; elle connut certainement Mme de Staël. Elle fut la première marraine de Benjamin Constant.

De Paris, dans tout cela, il en est peu question : y vint-elle? on me l'assure. Le comte Xavier de Maistre, ce charmant et fin attique, y arrive en ce moment, pour la première fois de sa vie, à l'âge de soixante-seize ans. Peu importe donc que Mme de Charrière y soit jamais venue, puisqu'elle en était.

Elle habitait d'ordinaire à Colombier, à une lieue de Neuchâtel; elle observa les mœurs du pays avec l'intérêt de quelqu'un qui n'en est pas, et avec la parfaite connaissance de quelqu'un qui y demeure. De là son premier roman. Les *Lettres Neuchâteloises* (1) parurent en 1784. Grand orage au bord du lac et surtout dans les petits bassins d'eau à côté. Elle-même en a raconté dans une lettre quelques circonstances piquantes :

« Le chagrin et le désir de me distraire me firent écrire les *Lettres Neuchâteloises*. Je venais de voir dans *Sara Burgerhart* (2), qu'en peignant des lieux et des mœurs que l'on connaît bien, l'on donne à des personnages fictifs une réalité précieuse. Le titre de mon petit livre fit grand' peur. On craignit d'y trouver des portraits et des anecdotes. Quand on vit que ce n'était pas cela, on prétendit n'y rien trouver d'intéressant. Mais, ne peignant personne, on peint tout le monde : cela doit être, et je n'y avais pas pensé. Quand on peint de fantaisie, mais avec vérité, un troupeau de moutons, chaque mouton y trouve son portrait ou du moins le portrait de son voisin. C'est ce qui arriva aux Neuchâtelois : ils se fâchèrent. Je voudrais pouvoir vous envoyer l'extrait que fit de mes *Lettres* M. le ministre Chaillet dans son journal; il est flatteur et joli. L'on m'écrivit une lettre anonyme très fâcheuse, où l'on me dit de très bonnes bêtises. Mlle *** dit que tout le monde pouvait faire un pareil livre : « Essayez, » lui dit son frère. L'on pensa que j'avais voulu peindre de mes parens; mais cela ne leur ressemble pas du tout. C'est pour dépayser. Les Genevois me jugèrent avec plus d'esprit que tout le monde. Une femme

(1) Amsterdam, petit in-12 de 119 pages, sans nom d'auteur.
(2) Roman hollandais.

très spirituelle, très Genevoise, dit à une autre : On dit que c'est *tant bête*, mais cela m'amuse. Ce mot me plut extrêmement. »

Au reste, la fâcherie des bourgeois susceptibles aida au succès que la simplicité touchante n'eût pas seule obtenu. Une seconde édition des *Lettres Neuchâteloises* se fit dans l'année même. On continuait d'être si piqué, que des vers gracieux et flatteurs, que l'auteur mit en tête par manière d'excuse (car Mme de Charrière tournait agréablement les vers), furent mal pris et regardés comme une ironie de plus. « Est-il donc si clair, disait à ce propos un homme d'esprit du lieu, qu'on ne puisse rien nous dire d'obligeant que dans le but de se moquer de nous! »

Pour nous autres désintéressés, les *Lettres Neuchâteloises* sont tout simplement une petite perle, en ce genre naturel dont nous avons eu *Mlle de Liron*, dont Geneviève, dans *André*, figure l'extrême poésie, et dont *Manon Lescaut* demeure le chef-d'œuvre passionné. A défaut de passion proprement dite, un pathétique discret et doucement profond s'y mêle à la vérité railleuse, au ton naïf des personnages, à la vie familière et de petite ville, prise sur le fait. Quelque chose du détail hollandais, mais sans l'application ni la minutie, et avec une rapidité bien française. Comme je n'exagère rien, je ne craindrai pas de beaucoup citer. — La première lettre est de Juliane C..., à sa tante; Juliane, pauvre ouvrière en robes (une petite *tailleuse*, comme on dit), raconte, dans son patois ingénu, comment il lui est arrivé avant-hier une grande aventure : on avait travaillé tout le jour *autour* de la robe de Mlle de La Prise, une belle demoiselle de la ville, et, sitôt faite, ses maîtresses avaient chargé Juliane de l'aller porter. Mais, en descendant le Neubourg, la pauvre fille dans un embarras trébuche, et la robe tombe : il avait plu. Comment oser la porter en cet état? Comment oser retourner chez ses maîtresses si *gringes?* Elle demeurait immobile et tout pleurant. Mais un jeune monsieur était là; il a vu l'embarras de la pauvrette, et, sans se soucier des moqueurs, il l'aide à ramasser la robe, lui offre de l'accompagner vers ses maîtresses, l'excuse près d'elles en effet, et lui glisse une pièce d'argent en la quittant. Et il y avait à tout cela, notez-le, de la bonté et une sorte de courage; car la petite fille, jolie à la vérité, était si mal mise et avait si mauvaise façon, qu'un élégant un peu vain ne se serait pas soucié d'être vu dans les rues avec elle. Ce gentil monsieur, qui trotte déjà dans le cerveau de la pauvre fille, est un jeune étranger, Henri Meyer, fils d'un honnête marchand de Strasbourg, neveu d'un

riche négociant de Francfort, et arrivé depuis peu à Neuchâtel pour y étudier le commerce; c'est un *apprentif de comptoir*, rien de plus. Mais il a de l'esprit, des sentimens, assez d'instruction : il est bien né. Ses lettres, qui suivent celles de Juliane, et qu'il adresse à son ami d'enfance, Godefroy Dorville, à Hambourg, nous décèlent sa distinction naturelle et nous le font aimer. Il commence par juger assez sévèrement Neuchâtel et ses habitans. Aussi, pourquoi faut-il qu'il soit tombé tout d'abord en pleines vendanges, dans des rues sales et encombrées? Grands et petits, on n'a raison de personne en ces momens, chacun n'étant occupé que de son vin :

« C'est une terrible chose que ce vin! Pendant six semaines je n'ai pas vu deux personnes ensemble qui ne parlassent de la vente (1); il serait trop long de t'expliquer ce que c'est, et je t'ennuyerais autant que l'on m'a ennuyé. Il suffit de te dire que la moitié du pays trouve trop haut ce que l'autre trouve trop bas, selon l'intérêt que chacun peut y avoir; et aujourd'hui on a discuté la chose à neuf, quoiqu'elle soit décidée depuis trois semaines. Pour moi, si je fais mon métier de gagner de l'argent, je tâcherai de n'entretenir personne du vif désir que j'aurais d'y réussir; car c'est un dégoûtant entretien. »

Henri Meyer, tout bon commis qu'il est au comptoir, a donc le cœur libéral, les goûts nobles; il a pris, à ses momens perdus, un maître de violon, il songe aux agrémens permis, ne veut pas renoncer aux fruits de sa bonne éducation, et se soucie même d'entretenir un peu son latin. Il cite en un endroit *le Huron ou l'Ingénu*, et par conséquent ne l'est plus tout-à-fait lui-même. Rien d'étonnant pour nous, après cela, qu'il observe autour de lui et s'émancipe en quelque malice innocente. Voici l'une de ces pages railleuses que les Neuchâtelois d'*alors* (c'est comme pour la Hollande, je ne parle qu'au passé) ne pardonnaient pas à Mme de Charrière d'avoir mise au jour :

« Une chose m'a frappé ici. Il y a deux ou trois noms que j'entends prononcer sans cesse. Mon cordonnier, mon perruquier, un petit garçon qui fait mes commissions, un gros marchand, portent tous le même nom; c'est aussi celui de deux tailleurs, avec qui le hasard m'a fait faire connaissance, d'un officier fort élégant qui demeure vis-à-vis de mon patron, et d'un ministre que j'ai entendu prêcher ce matin. Hier je rencontrai une belle dame bien parée; je demandai son nom, c'était encore le même. Il y a un autre nom qui est commun à un maçon, à un tonnelier, à un conseiller l'état. J'ai demandé à mon patron si tous ces gens-là étaient parens, il m'a répondu qu'oui, en quelque sorte : cela m'a fait plaisir. Il est sûrement agréable de

(1) La *vente*, fixation annuelle du prix du vin, faite par le gouvernement.

travailler pour ses parens, quand on est pauvre, et de donner à travailler à ses parens, quand on est riche. Il ne doit point y avoir entre ces gens-là la même hauteur, ni la même triste humilité que j'ai vue ailleurs.

« Il y a bien quelques familles qui ne sont pas si nombreuses; mais, quand on me nommait les gens de ces familles-là, on me disait presque toujours : « C'est madame une telle, fille de monsieur un tel » (d'une de ces nombreuses familles); ou, « c'est monsieur un tel, beau-frère d'un tel » (aussi d'une des nombreuses familles) : de sorte qu'il me semble que tous les Neuchâtelois sont parens; et il n'est pas bien étonnant qu'ils ne fassent pas de grandes façons les uns avec les autres, et s'habillent comme je les ai vus dans le temps des vendanges, lorsque leurs gros souliers, leurs bas de laine et leurs mouchoirs de soie autour du cou, m'ont si fort frappé. »

Meyer est invité à un concert, peu de jours après l'aventure de la robe, qui a bien du côté de la petite *tailleuse* quelques légères conséquences, reprises ou déchirures, qui de reste se retrouveront; mais il n'y attache, pour le moment, que peu d'importance. Pourtant, lorsqu'il a entendu annoncer au concert Mlle Marianne de La Prise, cette belle demoiselle dont tout le monde dit du bien, et à qui la robe était destinée; quand il voit monter à l'orchestre cette jeune personne, assez grande, fort mince, très bien mise, quoique fort simplement; quand il reconnaît cette même robe qu'il a un jour relevée du pavé le plus délicatement qu'il a pu; quoiqu'il n'y ait rien à tout cela qui doive lui sembler bien imprévu, il se trouble. Elle devait chanter à côté de lui, il devait l'accompagner : tout est oublié; il la regarde marcher et s'arrêter et prendre sa musique :

« Je la regardais avec un air si extraordinaire, à ce que l'on m'a dit depuis, que je ne doute pas que ce ne fût cela qui la fit rougir, car je la vis rougir jusqu'aux yeux. Elle laissa tomber sa musique, sans que j'eusse l'esprit de la relever; et, quand il fut question de prendre mon violon, il fallut que mon voisin me tirât par la manche. Jamais je n'ai été si sot, ni si fâché de l'avoir été : je rougis toutes les fois que j'y pense, et je t'aurais écrit le soir même mon chagrin, s'il n'eût mieux valu employer une heure qui me resta entre le concert et le départ du courrier, à aider à nos messieurs à expédier nos lettres. »

Qu'est-ce donc que Mlle de La Prise? Virginie, Valérie, Natalie, Sénanges, Clermont, Princesse de Clèves, créations enchantées, abaisssez-vous, — baissez-vous un peu, pour donner à cette simple, élégante, naïve et généreuse fille, un baiser de sœur!

Et vous, belle Saint-Yves de certain conte par trop badin, élevez-vous, ennoblissez-vous un peu, mêlez de la raison dans vos larmes, redevenez tout-à-fait pure et respectée pour l'atteindre.

Depuis l'incident du concert, qui avait fait nécessairement jaser, Meyer n'avait pas revu Mlle de La Prise. Il la retrouve à un bal pour lequel on lui avait envoyé de deux côtés différens deux billets : un de ces billets, il en a disposé assez légèrement pour un ami de comptoir qui était présent lorsqu'il recevait le second; il n'a pu résister à lui faire ce plaisir.

« Hier, vendredi, fut le jour attendu, redouté, désiré; et nous nous acheminons vers la salle, lui fort content, et moi un peu mal à mon aise. L'affaire du billet n'était pas la seule chose qui me tînt l'esprit en suspens : je pensais bien que Mlle de La Prise serait au bal, et je me demandais s'il fallait la saluer, et de quel air; si je devais lui parler, si je pouvais la prier de danser avec moi. Le cœur me battait; j'avais sa figure et sa robe devant les yeux; et quand, en effet, en entrant dans la salle, je la vis assise sur un banc près de la porte, à peine la vis-je plus distinctement que je n'avais vu son image. Mais je n'hésitai plus, et sans réfléchir, sans rien craindre, j'allai droit à elle, lui parlai du concert, de son ariette, d'autre chose encore; et, sans m'embarrasser des grands yeux curieux et étonnés d'une de ses compagnes, je la priai de me faire l'honneur de danser avec moi la première contredanse. Elle me dit qu'elle était engagée. — Eh bien! la seconde. — Je suis engagée. — La troisième? — Je suis engagée. — La quatrième? la cinquième? Je ne me lasserai point, lui dis-je en riant. — Cela serait bien éloigné, me répondit-elle; il est déjà tard, on va bientôt commencer. Si le comte Max, avec qui je dois danser la première, ne vient pas avant qu'on commence, je la danserai avec vous, si vous le voulez. — Je la remerciai; et, dans le même moment, une dame vient à moi et me dit : — Ah! monsieur Meyer, vous avez reçu mon billet? — Oui, madame, lui dis-je; j'ai bien des remercîmens à vous faire; j'ai même reçu deux billets, et j'en ai donné un à M. Monin. — Comment! dit la dame; un billet envoyé pour vous!... Ce n'était pas l'intention, et cela n'est pas dans l'ordre. — J'ai bien craint, après coup, madame, que je n'eusse eu tort, lui répondis-je; mais il était trop tard, et j'aurais mieux aimé à ne point venir ici, quelque envie que j'en eusse, que de reprendre le billet et de venir sans mon ami. Pour lui, il ne s'est point douté du tout que j'eusse commis une faute, et il est venu avec moi dans la plus grande sécurité. — Oh bien! dit la dame, il n'y a point de mal pour une fois. — Oui, ajoutai-je, madame; si on est mécontent de nous, on ne nous invitera plus; mais, si on veut bien encore que l'un de nous revienne, je me flatte que ce ne sera pas sans l'autre. — Là-dessus elle m'a quitté, en jetant de loin sur mon camarade un regard d'examen et de protection. — Je tâcherai de danser une contredanse avec votre ami, m'a dit Mlle de La Prise d'un air qui m'a enchanté. — Et puis, voilà que l'on s'arrange pour la contredanse, et que le comte Max n'était pas encore arrivé. Elle m'a présenté sa main avec une grace charmante, et nous avons pris notre place. Nous étions arrivés au

haut de la contredanse, et nous allions commencer, quand Mlle de La Prise s'est écriée : — Ah! voilà le comte. — C'était lui en effet, et il s'est approché de nous d'un air chagrin et mortifié. Je suis allé à lui ; je lui ai dit : — Monsieur le comte, mademoiselle ne m'a prié de danser avec elle qu'à votre défaut. Elle trouvera bon, j'en suis sûr, que je vous rende votre place, et peut-être aura-t-elle la bonté de me dédommager. — Non, monsieur, a dit le comte; vous êtes trop honnête, et cela n'est pas juste : je suis impardonnable de m'être fait attendre; je suis bien puni, mais je l'ai mérité. — Mlle de La Prise a paru également contente du comte et de moi; elle lui a promis la quatrième contredanse, et à moi, la cinquième pour mon ami, et la sixième pour moi-même. J'étais bien content : jamais je n'ai dansé avec tant de plaisir. La danse était pour moi, dans ce moment, une chose toute nouvelle; je lui trouvai un *meaning*, un esprit que je ne lui avais jamais trouvé : j'aurais volontiers rendu grace à son inventeur; je pensais qu'il devait avoir eu de l'ame et une demoiselle de La Prise avec qui danser. C'étaient sans doute de jeunes filles comme celles-ci qui ont donné l'idée des Muses.

« Mlle de La Prise danse gaiement, légèrement et décemment. J'ai vu ici d'autres jeunes filles danser avec encore plus de grace, et quelques-unes avec encore plus d'habileté, mais point qui, à tout prendre, danse aussi agréablement. On en peut dire autant de sa figure; il y en a de plus belles, de plus éclatantes, mais aucune qui plaise comme la sienne; il me semble, à voir comme on la regarde, que tous les hommes sont de mon avis. Ce qui me surprend, c'est l'espèce de confiance et même de gaieté qu'elle m'inspire. Il me semblait quelquefois, à ce bal, que nous étions d'anciennes connaissances. je me demandais quelquefois si nous ne nous étions point vus étant enfans; il me semblait qu'elle pensait la même chose que moi, et je m'attendais à ce qu'elle allait dire. Tant que je serai content de moi, je voudrais avoir Mlle de La Prise pour témoin de toutes mes actions; mais, quand j'en serais mécontent, ma honte et mon chagrin seraient doubles, si elle était au fait de ce que je me reproche. Il y a certaines choses dans ma conduite qui me déplaisaient assez avant le bal, mais qui me déplaisent bien plus depuis que je souhaite qu'elle les ignore. Je souhaite surtout que son idée ne me quitte plus et me préserve de rechute. Ce serait un joli ange tutélaire, surtout si on pouvait l'intéresser. »

Mlle de La Prise est fille unique d'un gentilhomme des plus nobles, issu de Bourgogne, d'une branche cadette venue dans le pays avec Philibert de Châlons, mais des plus déchus de fortune. Il a servi en France; il s'est à peu près ruiné, et a la goutte. Sa femme, qui n'a pas l'air d'être la femme de son mari, ni la mère de sa fille, et qui l'est pourtant, a été belle, épousée pour cela sans doute, tracassière et un peu commune. Le père chérit sa fille et dévore souvent ses larmes en la regardant; car les biens diminuent, il a fallu vendre une

petite campagne au Val-de-Travers, les vignes d'Auvernier rapportent à peine, et ses jambes de plus en plus enflent. Sa pension s'éteindra avec lui; et que sera l'avenir de cette adorable enfant? Nous ne la connaissons encore que par Meyer; mais elle-même va directement se révéler. Elle écrit à sa meilleure amie, Eugénie de Ville, partie depuis un an à Marseille; il lui échappe de raconter assez en détail ses ennuis :

« Et toi, que fais-tu? passeras-tu ton hiver à Marseille ou à la campagne? Songe-t-on à te marier? As-tu appris à te passer de moi? Pour moi, je ne sais que faire de mon cœur. Quand il m'arrive d'exprimer ce que je sens, ce que j'exige de moi ou des autres, ce que je désire, ce que je pense, personne ne m'entend; je n'intéresse personne. Avec toi tout avait vie, et sans toi tout me semble mort. Il faut que les autres n'aient pas le même besoin que moi; car, si l'on cherche un cœur, on trouverait le mien. »

Elle n'est pourtant pas toujours aussi plaintive ni aussi découragée qu'en ce moment; mais, le matin même, sa mère a renvoyé une ancienne domestique qui les servait depuis dix ans, et la tristesse de l'aimable fille a débordé. Dans sa première lettre, il n'est encore question que des noms de jeunes gens à la mode, des deux comtes allemands nouveau-venus (le comte Max et son frère); dès la seconde, Meyer, pour nous, s'entrevoit :

« Les concerts, écrit-elle, sont commencés : j'ai chanté au premier; je crois qu'on s'est un peu moqué de moi à l'occasion d'un peu d'embarras et de trouble que j'eus, je ne sais trop pourquoi; c'est un assemblage de si petites choses que je ne saurais comment te le raconter. Chacune d'elles est un rien, ou ne doit paraître qu'un rien, quand même elle serait quelque chose. »

Mais voici qui se dessine déjà mieux et correspond, pour l'éclairer, à notre mystère :

« Il me semble que j'ai quelque chose à te dire; et, quand je veux commencer, je ne vois plus rien qui vaille la peine d'être dit. Tous ces jours je me suis arrangée pour t'écrire : j'ai tenu ma plume pendant long-temps, et elle n'a pas tracé le moindre mot. Tous les faits sont si petits que le récit m'en sera ennuyeux à moi-même, et l'impression est quelquefois si forte que je ne saurais la rendre : elle est trop confuse aussi pour la bien rendre. Quelquefois il me semble qu'il ne m'est rien arrivé; que je n'ai rien à te dire; que rien n'a changé pour moi; que cet hiver a commencé comme l'autre; qu'il y a, comme à l'ordinaire, quelques jeunes étrangers à Neuchâtel, que je ne connais pas, dont je sais à peine le nom, avec qui je n'ai rien de commun En effet, je suis allée au concert, j'ai laissé tomber un papier de musique; j'ai assez mal chanté; j'ai été à la première assemblée; j'y ai dansé avec tout le

monde, entre autres deux comtes alsaciens et deux jeunes apprentis de comptoir; qu'y a-t-il dans tout cela d'extraordinaire ou dont je pusse te faire une histoire détaillée? D'autres fois il me semble qu'il m'est arrivé mille choses; que, si tu avais la patience de m'écouter, j'aurais une immense histoire à te faire. Il me semble que je suis changée, que le monde est changé, que j'ai d'autres espérances et d'autres craintes, qui, excepté toi et mon père, me rendent indifférente sur tout ce qui m'a intéressée jusqu'ici, et qui, en revanche, m'ont rendu intéressantes des choses que je ne regardais point ou que je faisais machinalement. J'entrevois des gens qui me protégent, d'autres qui me nuisent : c'est un chaos, en un mot, que ma tête et mon cœur. Permets, ma chère Eugénie, que je n'en dise pas davantage jusqu'à ce qu'il se soit un peu débrouillé et que je sois rentrée dans mon état ordinaire, supposé que j'y puisse rentrer. »

En extrayant ces simples paroles, je ne puis m'empêcher de remarquer que je les emprunte précisément à l'exemplaire des *Lettres Neuchâteloises* qui a appartenu à Mme de Montolieu, et je songe au contraste de ce ton parfaitement uni et *réel* avec le genre romanesque, d'ailleurs fort touchant, de *Caroline de Lichtfield*. Mme de Charrière n'a rien non plus de Jean-Jacques; tout est *nature* en son roman, comme en quelque antique nouvelle d'Italie.

Mlle de La Prise a la franchise de cœur; comme l'abbesse de Castro, comme Juliette, elle ose aimer et se le dire; elle sait regarder en face l'éclair, dès qu'il a brillé :

« Quoi qu'il puisse m'arriver d'ailleurs, il me semble que, si on m'aime beaucoup et que j'aime beaucoup, je ne saurais être malheureuse. Ma mère a beau gronder depuis ce jour-là, cela ne trouble pas ma joie. Mes amies ne me paraissent plus maussades : vois-tu, je dis *mes amies*, mais c'est par pure surabondance de bienveillance; car je n'ai d'amie que toi. Je te préfère à M. Meyer lui-même, et, si tu étais ici et qu'il te plût, je te le céderais. Ne va pas croire que nous nous soyons encore parlé; je ne l'ai pas même revu depuis le concert. Mais j'espère qu'il viendra à la première assemblée : nos dames, sans que je les en prie, me feront bien la galanterie de l'y inviter. Alors nous nous parlerons sûrement, dussé-je lui parler la première. Je me trouverai près de la porte, quand il entrera. Alors aussi se décidera la question : savoir, si M. Meyer sera l'ame de la vie entière de ton amie, ou si je n'aurai fait qu'un petit rêve agréable, qui m'aura amusée pendant un mois; ce sera l'un ou l'autre, et quelques momens décideront lequel des deux. Adieu, mon Eugénie! mon père est plus content de moi que jamais; il me trouve charmante : il dit qu'il n'y a rien d'égal à sa fille, et qu'il ne la troquerait pas contre les meilleures jambes du monde. Tu vois que ma folie est du moins bonne à quelque chose. Adieu. »

Cette amante si résolue, c'est la même qui écrit, à son amie qu'on veut marier là-bas, cette autre page toute pleine de capricieux conseils, d'exquises et gracieuses finesses :

« Tous tes détails à toi sont charmans : tu n'aimeras, tu n'aimeras jamais l'homme qu'on te destine, c'est-à-dire tu ne l'aimeras jamais beaucoup. Si tu ne l'épouses pas, tu pourras en épouser un autre. Si tu l'épouses, vous aurez de la complaisance l'un pour l'autre, vous vous serez une société agréable. Peut-être tu n'exigeras pas que tous ses regards soient pour toi, ni tous les tiens pour lui : tu ne te reprocheras pas d'avoir regardé quelque autre chose, d'avoir pensé à quelque autre chose, d'avoir dit un mot qui pût lui avoir fait de la peine un instant ; tu lui expliqueras ta pensée; elle aura été honnête, et tout sera bien. Tu feras plus pour lui que pour moi, mais tu m'aimeras plus que lui. Nous nous entendrons mieux ; nous nous sommes toujours entendues, et il y a eu entre nous une sympathie qui ne naîtra point entre vous. Si cela te convient, épouse-le, Eugénie. Penses-y cependant : regarde autour de toi pour voir si quelque autre n'obtiendrait pas de toi un autre sentiment. N'as-tu pas lu quelques romans? et n'as-tu jamais partagé le sentiment de quelque héroïne? Sache aussi si ton époux ne t'aime pas autrement que tu ne l'aimes. Dis-lui, par exemple, que tu as une amie qui t'aime chèrement, et que tu n'aimes personne autant qu'elle. Vois alors s'il rougit, s'il se fâche : alors ne l'épouse pas. Si cela lui est absolument égal, ne l'épouse pas non plus. Mais, s'il te dit qu'il a regret de te tenir loin de moi, et que vous viendrez ensemble à Neuchâtel pour me voir, ce sera un bon mari, et tu peux l'épouser. Je ne sais où je prends tout ce que je te dis; car avant ce moment je n'y avais jamais pensé. Peut-être cela n'a-t-il pas le sens commun. Je t'avoue que j'ai pourtant fort bonne opinion de mes observations... non pas observations, mais comment dirai-je? de cette lumière que j'ai trouvée tout à coup dans mon cœur, qui semblait luire exprès pour éclairer le tien. Ne t'y fie pourtant pas : demande et pense. Non, ne demande à personne; on ne t'entendra pas! Interroge-toi bien toi-même. Adieu. »

Et Meyer est digne d'elle, même par l'esprit; écrivant à son ami Godefroy, il n'est pas en reste, à son tour, pour ces finesses d'ame subitement révélées :

« Tu trouves le style de mes lettres changé, mon cher Godefroy! Pourquoi ne pas me dire si c'est en mal ou en bien? Mais il me semble que ce doit être en bien, quand j'aurais moi-même changé en mal. Je ne suis plus un enfant; cela est vrai; j'ai presque dit, cela n'est que trop vrai. Mais au bout du compte, puisque la vie s'avance, il faut bien avancer avec elle! Qu'on le veuille ou non, on change, on s'instruit, on devient responsable de ses actions. L'insouciance se perd, la gaieté en souffre; si la sagesse et le bonheur voulaient prendre leur place, on n'aurait rien à regretter. Te souvient-il du *Huron* que nous lisions ensemble? Il est dit que Mlle K. (j'ai oublié le reste

de son nom) devint en deux ou trois jours une autre personne; *une personne*, je ne comprenais pas alors ce que cela voulait dire; à présent je le comprends. Je sens bien qu'il faut que je paie moi-même l'expérience que j'acquiers; mais je voudrais que d'autres ne la payassent pas. Cela est pourtant difficile, car on ne fait rien tout seul, et il ne nous arrive rien à nous seuls. »

Il faut pourtant omettre; le mieux, en vérité, eût été de réimprimer ici au long, et par une contrefaçon très permise, tout le livret inconnu, qui n'eût occupé que l'espace d'une nouvelle; mais cela eût pu sembler bien confiant. Je continue d'y glaner. — Une rencontre par un temps de pluie, au retour d'une promenade, conduit Meyer et son ami le comte Max à faire compagnie à Mlle de La Prise, qui, arrivée devant sa maison, les invite à entrer. Cet intérieur nous est de tous points touché. Un petit concert s'improvise, le plus agréable du monde : Meyer est bon violon; Mlle de La Prise accompagne très bien; on ne peut avoir, sur la flûte, une meilleure embouchure que le comte Max, et la flûte est un instrument touchant qui va au cœur plus qu'aucun autre. La soirée passe vite. Neuf heures approchent, heure du souper. « Messieurs, dit M. de La Prise en regardant la pendule, et nonobstant certain geste de sa femme; messieurs, quand j'étais riche, je ne savais pas laisser les gens me quitter à neuf heures; je ne l'ai pas même appris depuis que je ne le suis plus; et, si vous voulez souper avec nous, vous me ferez plaisir. » On reste; la gaieté s'engage, et Mme de La Prise elle-même ne gronde plus.

« A dix heures (*c'est Meyer qui raconte*), un parent et sa femme sont venus veiller. On a parlé de nouvelles, et on a raconté, entre autres, le mariage d'une jeune personne du pays de Vaud, qui épouse un homme riche et très maussade, tandis qu'elle est passionnément aimée d'un étranger sans fortune, mais plein de mérite et d'esprit. *Et l'aime-t-elle?* a dit quelqu'un. On a dit que oui, autant qu'elle en était aimée. — *En ce cas-là elle a grand tort*, a dit M. de La Prise. — *Mais c'est un fort bon parti pour elle*, a dit madame, *cette fille n'a rien; que pouvait-elle faire de mieux? — Mendier avec l'autre!* a dit moitié entre ses dents Mlle de La Prise, qui ne s'était point mêlée de toute cette conversation. *Mendier avec l'autre!* a répété sa mère. *Voilà un beau propos pour une jeune fille! Je crois en vérité que tu es folle! — Non, non; elle n'est pas folle : elle a raison*, a dit le père. *J'aime cela, moi! c'est ce que j'avais dans le cœur quand je t'épousai. — Oh bien! nous fîmes là une belle affaire! — Pas absolument mauvaise*, dit le père, *puisque cette fille en est née.*

« Alors Mlle de La Prise, qui depuis un moment avait la tête penchée sur son assiette et ses deux mains devant ses yeux, s'est glissée le long d'un tabouret, qui était à moitié sous la table entre elle et son père, et sur lequel il

avait les deux jambes, et s'est trouvée à genoux auprès de lui, les mains de son père dans les siennes, son visage collé dessus, ses yeux les mouillant de larmes, et sa bouche les marquant de baisers : nous l'entendions sanglotter doucement. C'est un tableau impossible à rendre. M. de La Prise, sans rien dire à sa fille, l'a relevée, et l'a assise sur le tabouret devant lui, de manière qu'elle tournait le dos à la table : il tenait une de ses mains; de l'autre elle essuyait ses yeux. Personne ne parlait. Au bout de quelques momens, elle est allée vers la porte sans se retourner, et elle est sortie. Je me suis levé pour fermer la porte qu'elle avait laissée ouverte. Tout le monde s'est levé. Le comte Max a pris son chapeau, et moi le mien.

« Au moment que nous nous approchions de Mme de La Prise pour la saluer, sa fille est rentrée. Elle avait repris un air serein. *Tu devrais prier ces messieurs d'être discrets*, lui a dit sa mère. *Que pensera-t-on de toi dans le monde, si on apprend ton propos? — Eh! ma chère maman*, a dit sa fille, *si nous n'en parlons plus, nous pouvons espérer qu'il sera oublié. — Ne vous en flattez pas, mademoiselle*, a dit le comte : *je crains de ne l'oublier de longtemps.*

« Nous sommes sortis. Nous avons marché quelque temps sans parler. A la fin, le comte a dit : *Si j'étais plus riche!..... Mais c'est presque impossible; il n'y faut plus penser : je tâcherai de n'y plus penser un seul instant. Mais vous?....* a-t-il repris en me prenant la main. J'ai serré la sienne; je l'ai embrassé, et nous nous sommes séparés. »

Si Diderot avait connu ces pages, que n'aurait-il pas dit? Il eût couru, le livre en main, chez Sedaine. Le bien, c'est qu'il n'y a pas eu ici ombre de système, rien qui sente l'auteur, rien même qui sente le peintre : ce délicieux *Terburg* est venu sans qu'il y ait eu de pinceau.

Nous touchons au point délicat, pour lequel il a fallu à Mme de Charrière des qualités supérieures à celles d'un talent simplement aimable, une veine franche, et, comme l'a très bien dit un critique d'alors, une sorte de *courage d'esprit* (1). — La pauvre *tailleuse* Juliane, que nous avons un peu négligée, que Meyer a négligée aussi,

(1) Dans le *Nouveau Journal de Littérature*, Lausanne, 15 juin 1784, le ministre Chaillet prit en main la défense des *Lettres Neuchâteloises* contre ses compatriotes, dans un spirituel article, et pas du tout béotien, je vous assure. Il y disait : « Ce n'est qu'une bagatelle, assurément; mais c'est une très jolie bagatelle. Mais il y a de la facilité, de la rapidité dans le style, des choses qui font tableau, des observations justes, des idées qui restent. Mais il y a dans les caractères cet heureux mélange de faiblesse et d'honnêteté, de bonté et de fougue, d'écarts et de générosité, qui les rend à la fois attachans et vrais. Il y a une sorte de *courage d'esprit* dans tout ce qu'ils font, qui les fait ressortir; et je soutiens qu'avec une âme commune on ne les eût point inventés. Mais il y a une très grande vérité de sentimens : toutes les fois qu'un mot de sentiment est là, c'est sans effort, sans apprêt; c'est ce débordement si rare qui fait sentir qu'il ne vient que de la plénitude du cœur, dont il sort et coule avec facilité, sans avoir rien de recherché, de contraint, d'affecté, ni d'enflé... »

ne l'a pourtant pas été assez tôt pour ne point s'en ressentir. Il n'a pas eu à lui tendre de piége; l'innocente est venue comme d'elle-même, mais telle elle ne s'en est point retournée. Juliane va être mère : elle se l'avoue avec effroi; autour d'elle, on peut s'en apercevoir à chaque heure. Que devenir? Un jour, travaillant chez Mlle de La Prise qui a eu des bontés pour elle, et qui, la voyant pâle, triste et tremblante, l'a pressée de questions affectueuses, ce soir-là, avant de sortir, les sanglots éclatent : elle lui confesse tout! Meyer, qui a rompu depuis des mois avec la pauvre enfant, ne sait rien. C'est Mlle de La Prise qui va le lui apprendre. Le lendemain, au bal, *à l'assemblée,* pâle elle-même, plus grave et avec un je ne sais quoi de solennel, elle arrive. Meyer en est frappé; il pâlit aussi sans savoir; il lui demande pourtant de danser. Mais il s'agit bien de cela. Ici une scène, à mon sens, admirable, profondément touchante et réelle et *chaste,* mais de ces scènes pour lesquelles ceux qui les ont goûtées avec pleurs craignent le grand jour et l'ordinaire indifférence (1). Mlle de La Prise a donc à parler au long à Meyer, et elle le doit faire sans attirer l'attention : pour cela, elle ne trouve rien de mieux dans sa droiture que de prier le comte Max, le loyal ami de Meyer, de s'asseoir aussi près d'elle, et là, sur un banc, entre ces deux jeunes gens qui l'écoutent (scène chaste, précisément parce qu'ils sont *deux*), comme si elle n'avait causé que bal et plaisirs, parfois interrompue par quelque propos de femmes qui passent et repassent, y répondant avec sourire, puis reprenant avec les deux amis le fil plus serré de son récit, elle dit tout, et la faute, et que *cette fille est grosse,* et qu'elle ne sait que devenir, et le devoir et la pitié. Meyer, bouleversé, n'a que deux pensées et que deux mots : satisfaire à tout, et convaincre Mlle de La Prise qu'il n'y a pas eu *séduction*, et que tout ceci est antérieur à elle. La simplicité des paroles égale la situation. Meyer a demandé un moment pour se remettre du coup; il sort de la salle, agitant en lui la douleur, la honte, et même, faut-il le dire? l'ivresse confuse d'être père. Après un quart d'heure, il est rentré; Mlle de La Prise et le comte Max ont repris avec lui leur place sur le banc :

« *Eh! bien, monsieur Meyer, que voulez-vous donc que je dise à la fille? — Mademoiselle, lui ai-je répondu, promettez-lui, ou donnez-lui, faites-lui donner, veux-je dire, par quelque ancien domestique de confiance, votre nourrice, ou votre gouvernante, faites-lui donner, de grace, chaque mois, ou chaque se-*

(1) Les *Lettres Neuchâteloises* ont été réimprimées en 1833 à Neuchâtel, chez Petitpierre et Prince, in-18; si l'on y prend goût, on peut de ce côté se les procurer. La réimpression pourtant, je le dois dire, n'en est pas toujours parfaitement exacte.

maine, ce que vous jugerez convenable. Je souscrirai à tout. Trop heureux que ce soit vous!.... Je ne vous aurais pas choisie peut-être; cependant je me trouve heureux que ce soit vous qui daigniez prendre ce soin. C'est une sorte de lien, mais qu'osai-je dire? c'est du moins une obligation éternelle que vous m'aurez imposée; et vous ne pourrez jamais repousser ma reconnaissance, mon respect, mes services, mon dévouement. — *Je ne les repousserai pas*, m'a-t-elle dit avec des accens enchanteurs; *mais c'est bien plus que je ne mérite.* — Je lui ai encore dit : *Vous aurez donc encore ce soin? vous me le promettez? Cette fille ne souffrira pas? elle n'aura pas besoin de travailler plus qu'il ne lui convient? elle n'aura point d'insulte, ni de reproche à supporter?* — *Soyez tranquille*, m'a-t-elle dit : *je vous rendrai compte, chaque fois que je vous verrai, de ce que j'aurai fait; et je me ferai remercier de mes soins et payer de mes avances.* Elle souriait en disant ces dernières paroles. — *Il ne sera donc pas nécessaire qu'il la revoie?* a dit le comte. — *Point nécessaire du tout*, a-t-elle dit avec quelque précipitation. Je l'ai regardée : elle l'a vu; elle a rougi. J'étais assis à côté d'elle : je me suis baissé jusqu'à terre. — *Qu'avez-vous laissé tomber?* m'a-t-elle dit; *que cherchez-vous?* — *Rien. J'ai baisé votre robe. Vous êtes un ange, une divinité!* Alors je me suis levé, et me suis tenu debout à quelque distance vis-à-vis d'eux. Mes larmes coulaient; mais je ne m'en embarrassais pas, et il n'y avait qu'eux qui me vissent. Le comte Max attendri et Mlle de La Prise émue ont parlé quelque temps de moi avec bienveillance. *Cette histoire finissait bien*, disaient-ils; *la fille était à plaindre, mais pas absolument malheureuse.* Ils convinrent enfin de l'aller trouver sur l'heure même chez Mlle de La Prise, où elle travaillait encore. On m'ordonna de rester, pour ne donner aucun soupçon, de danser même, si je le pouvais. Je donnai ma bourse au comte, et je les vis partir. Ainsi finit cette étrange soirée. »

Les dernières lettres, qui suivent cette scène, descendent doucement sans déchoir. Mlle de La Prise, depuis ce moment, a quelque chose de changé dans ses manières; toujours aussi naturelle, mais moins gaie, et, aux yeux de Meyer, plus imposante. Une lettre d'elle, à son amie Eugénie, achève de nous ouvrir son cœur. Elle aime; la crise passée, elle est heureuse; elle s'est convaincue de la sincérité, de la loyauté de l'amant : elle n'a pas eu à pardonner. Un peu de fleur est tombé sans doute, mais le parfum y gagne plus profond. « Nous étions certainement nés l'un pour l'autre, dit-elle, non pas peut-être pour vivre ensemble, c'est ce que je ne puis savoir, mais pour nous aimer. » Une maladie de son ami Godefroy force Meyer de partir pour Strasbourg inopinément : il n'a que le temps d'écrire son départ à Mlle de La Prise, avec l'aveu de son amour; car jusque-là il n'y a pas eu d'aveu en paroles, et cette lettre est la première qu'il ose adresser. Il la confie au loyal Max, qui

court dans une soirée où doit être Mlle de La Prise; Max la lui remet, sans affectation et à haute voix, comme d'un ami : elle prend une carte, et, tout en y dessinant quelque fleur, elle a répondu au crayon deux mots discrets, mais certains, qui laissent à l'heureux Meyer et à son avenir toute espérance.

C'est là une véritable fin, la seule convenable. Pousser au-delà, c'eût été gâter; en venir au mariage, s'il eut lieu, c'eût été trop réel. Au contraire, on ne sait pas bien; l'œil est encore humide, on a tourné la dernière page, et l'on rêve. *Les Lettres Neuchâteloises* n'eurent pas de suite et n'en devaient pas avoir.

Deux ans après, en 1786, Mme de Charrière donna son ouvrage le plus connu, *Caliste ou Lettres écrites de Lausanne*. Il pourrait s'intituler *Cécile*, à meilleur droit que *Caliste*; car Caliste n'y fait qu'épisode, Cécile en est véritablement l'héroïne, comme Mlle de La Prise dans le précédent. La mère de Cécile écrit régulièrement à une amie et parente du Languedoc; elle ne lui parle que de cette chère enfant sans fortune, qui a dix-sept ans déjà et qu'il faut penser à marier : rien de plus gracieux que ces propos d'une mère jeune encore. Elle décrit sa Cécile, ses beautés, sa santé, sa fraîcheur, ses légers défauts même, le cou *un peu gros*, mais en tout bien du charme. — « Eh! bien, oui. Un joli jeune homme, Savoyard, habillé en fille. C'est assez cela. Mais n'oubliez pas, pour vous la figurer aussi jolie qu'elle l'est, une certaine transparence dans le teint; je ne sais quoi de satiné, de brillant, que lui donne souvent une légère transpiration; c'est le contraire du mat, du terne; c'est le satiné de la fleur rouge des pois odoriférans. » On commence de tous côtés à faire la cour à Cécile; elle n'a qu'à choisir entre les *amans*. Un cousin ministre, un Bernois de mérite.... mais, décidément, le préféré de la jeune fille est un petit *milord* en passage, qui lui fait la cour assez tendrement, mais ne se déclare pas. Tous ces détails de coquetterie innocente, d'émotion naïve, de prudence maternelle et de franchise presque de sœur, sont portés sur un fond de paysage brillant et de légère peinture du monde vaudois. Pas de drame, des situations très simples, et je ne sais quel intérêt attachant. Cécile ne se fait pas illusion; elle voit bien qu'elle ne remplit pas, comme elle le mérite, ce cœur du petit Lord trop léger; deux larmes brillent dans ses yeux en le confessant, et pourtant elle préfère! La lettre XVI offre, entre la mère et la fille, une de ces scènes, comme les *Lettres Neuchâteloises* en peuvent faire augurer. Les derniers accens s'élèvent :

« ... Nos paroles ont fini là, écrit la mère, mais non pas nos pensées... Les

intervalles d'inquiétude sont remplis par l'ennui. Quelquefois je me repose et je me remonte en faisant un tour de promenade avec ma fille, ou bien comme aujourd'hui en m'asseyant seule vis-à-vis d'une fenêtre ouverte qui donne sur le lac. Je vous remercie, montagnes, neige, soleil, de tout le plaisir que vous me faites. Je vous remercie, auteur de tout ce que je vois, d'avoir voulu que ces choses fussent si agréables à voir. Elles ont un autre but que de me plaire. Des lois, auxquelles tient la conservation de l'univers, font tomber cette neige et luire ce soleil. En la fondant, il produira des torrens, des cascades, et il colorera ces cascades comme un arc-en-ciel. Ces choses sont les mêmes là où il n'y a point d'yeux pour les voir; mais, en même temps qu'elles sont nécessaires, elles sont belles. Leur variété aussi est nécessaire, mais elle n'en est pas moins agréable, et n'en prolonge pas moins mon plaisir. Beautés frappantes et aimables de la nature! tous les jours mes yeux vous admirent, tous les jours vous vous faites sentir à mon cœur! »

Le petit Lord a un parent, une espèce de gouverneur, bien différent de lui, et qu'un sérieux prématuré, une tristesse mystérieuse environne. C'est dans la confidence qu'il fait à la mère de Cécile qu'apparaît Caliste. Il aimait dans son pays, il aime toujours Caliste, et celle-ci, créature adorable, l'aimait également; mais elle avait monté sur le théâtre, elle avait joué dans *the Fair Penitent* le rôle dont le nom lui est resté; sa réputation première avait été équivoque. Graces, talens, ame céleste, fortune même, tant de perfections ne purent fléchir un père ni obtenir à son fils le consentement d'épouser. Cette histoire toute romanesque a dans le détail une couleur bien anglaise, quelque chose de ce qu'Oswald, plus tard, reproduira un peu moins simplement à l'égard de Corinne; et cette première Corinne, remarquez-le, esquisse ingénue de la seconde, a elle-même long-temps vécu en Italie. Après bien des souffrances et des vicissitudes, Caliste, mariée à un autre, pure et dévorée, meurt; elle meurt, comme cet empereur voulait mourir, au milieu des musiques sacrées; génie des beaux-arts et de la tendresse, elle exhale à Dieu sa belle ame, en faisant exécuter le *Messiah* de Haendel et le *Stabat* de Pergolèse. Celui qu'elle aimait reçoit la nouvelle funeste pendant qu'il est encore à Lausanne; si on ne l'entourait en ces momens, son désespoir le porterait à des extrémités. Cependant son pupille, le jeune Lord, ne s'est toujours pas déclaré; Cécile et sa mère partent pour voir leur parente du Languedoc.

Ce roman a l'air de ne pas finir; il finit pourtant. La conclusion, la moralité, faut-il la dire? C'est qu'au moment où, à côté de nous, un ami éploré et repentant s'accuse d'avoir brisé un cœur et se tuerait par désespoir d'avoir laissé mourir, vous-même, jeune homme,

qui le plaignez et le blâmez peut-être, vous recommencez la même faute; vous en traitez un à la légère aussi en vous disant : *C'est bien différent!* et les conséquences, si vous n'y prenez garde bien vite, viendront trop tard et terribles aussi, pour peu que vous ayez un cœur. Et même quand elles sembleraient ne pas venir et quand on ne mourrait pas, n'est-ce donc rien que de faire souffrir? N'est-ce rien, enfin, que de méconnaître et de perdre le bien inestimable d'être uniquement aimé? Ainsi va le monde, illusion et sophisme, dans un cercle toujours recommençant de désirs, de fautes et d'amertumes.

Caliste eut du succès à Paris; elle s'y trouva introduite au centre par le salon de Mme Necker. En cherchant bien, on trouverait des articles dans les journaux du temps (1). Le *Mercure* d'avril 1786 en contient un tout à l'avantage du *Mari sentimental*, qui est de M. de Constant (un oncle de Benjamin), et à la suite duquel Mme de Charrière avait ajouté une ingénieuse contre-partie sous le titre de *Lettres de mistriss Henley*. Ce roman de M. de Constant est philosophique et très agréable : en voici l'idée. M. de Bompré, âgé d'environ quarante-cinq ans, retiré du service, habite en paix une terre dans le pays de Vaud; mais il est allé à Orbe, à la noce d'un ami, et il se met à envier ce bonheur. Malgré son bon cheval, son chien fidèle, son excellent et vieux Antoine, il s'aperçoit qu'il est bien seul; les soirées d'hiver commencent à lui paraître longues. Bref, étant un jour à Genève, il y rencontre, dans la famille d'un ami, une jeune personne honnête, instruite, charmante à voir, et il se marie : le voilà heureux. Mais sa femme a d'autres goûts, un caractère à elle, de la volonté. En arrivant à la terre de son mari, elle tient le bon Antoine à distance; elle a lu *les Jardins* de l'abbé Delille, et elle bouleverse l'antique verger. Un portrait du père de M. de Bompré était dans le salon d'en bas, mauvaise peinture, mais ressemblante : il faut que le portrait se cache et monte d'un étage. La bonne monture que M. de Bompré avait sans doute ramenée de ses guerres, et qui lui avait plus d'une fois sauvé la vie, est vendue pour deux chevaux de carrosse; et le pauvre chien Hector, qui vieillit, qui, un jour d'été, a couru trop inquiet après son maître absent, s'est trouvé tué, de peur de rage. M. de Bompré est malheureux. Cela même finit par une catastrophe, et, de piqûres en douleurs, il arrive au désespoir : il se tue. Le piquant, c'est que dans le temps, à Genève, on crut reconnaître

(1) Mlle de Meulan a écrit sur *Caliste*, mais bien plus tard, à propos d'une réimpression. (*Publiciste* du 3 octobre 1807.)

l'original de M. et de Mme de Bompré; en fait de roman, on y entend peu la raillerie. Une Mme *Caillat, née de Chapeaurouge,* se fâcha et réclama par une brochure contre l'application qu'on lui faisait : son mari s'était tué en effet. Dans une lettre écrite à un respectable pasteur, et qu'elle environna de toutes sortes d'attestations et de certificats en forme signés des bannerets, baillis, châtelains et notaires (1), elle s'attacha à démontrer qu'il n'y avait eu chez elle, à Aubonne, ni cheval vendu, ni chien tué, ni portrait déplacé. On eut beau la rassurer, l'auteur du roman eut beau lui écrire pour prendre les choses sur le compte de son imagination, pour l'informer avec *serment* qu'il n'avait en rien songé à elle, elle imprima tout cela; et, en dépit ou à l'aide de tant d'attestations, il resta prouvé pour le public de ce temps-là que l'anecdote du roman était bien au fond l'histoire de la réclamante. Mme de Charrière, dans les *Lettres* qu'elle a ajoutées au *Mari sentimental,* n'est nullement entrée dans cette querelle. Mais elle a montré le côté inverse et plus fréquent du mariage, une femme délicate, sentimentale et *incomprise;* le mot pourtant n'était pas encore inventé. Mistriss Henley, personne romanesque et tendre, épouse un mari parfait, mais froid, sensé, sans passion, un Grandisson insupportable, lequel, sans s'en douter et à force de riens, la laisse mourir. Ce qu'il y a de plus clair à conclure, c'est qu'entre ce *Mari sentimental* de M. de Constant et cette *Femme sentimentale* de Mme de Charrière, l'idéal du mariage est très compromis; ce double aspect des deux romans en vis-à-vis conduit à un résultat assez triste, mais curieux pour les observateurs de la nature humaine. Dans ces lettres de mistriss Henley, il y a plus que des pensées aimables et fines; la mélancolie y prend parfois de la hauteur, et je n'en veux pour preuve que cette page profonde :

« Ce séjour (*la terre d'Hollowpark*) est comme son maître, tout y est trop bien; il n'y a rien à changer, rien qui demande mon activité ni mes soins. Un vieux tilleul ôte à mes fenêtres une assez belle vue. J'ai souhaité qu'on le coupât; mais, quand je l'ai vu de près, j'ai trouvé moi-même que ce serait grand dommage. Ce dont je me trouve le mieux, c'est de regarder, dans cette saison brillante, les feuilles paraître et se déployer, les fleurs s'épanouir, une foule d'insectes voler, marcher, courir en tous sens. Je ne me connais à rien, je n'approfondis rien; mais je contemple et j'admire cet univers si rempli, si animé. Je me perds dans ce vaste tout si étonnant, je ne dirai pas si sage, je suis trop ignorante. J'ignore les fins, je ne connais ni les moyens, ni le but, je ne sais pas pourquoi tant de moucherons sont donnés à manger à

(1) Lettre à M. Mouson, pasteur de Saint-Livré, près d'Aubonne, ou Supplément nécessaire au *Mari sentimental.*

cette vorace araignée; mais je regarde, et des heures se passent sans que j'aie pensé à moi, ni à mes puérils chagrins. »

Depuis que le *panthéisme* est devenu chez nous un lieu commun, une thèse romanesque et littéraire, je doute qu'il ait produit quelque chose de plus senti que ces simples mots d'aperçu comme échappés à la rêverie d'une jeune femme (1).

Je n'entrerai pas dans le détail des différens ouvrages de Mme de Charrière qui suivirent; ils sont de toutes sortes et nombreux. L'inconvénient du manque d'art, et aussi (*Caliste* à part) du manque de succès central, s'y fait sentir. Elle compose pour elle et ses amis, au jour le jour, à bâtons rompus, c'est-à-dire qu'elle ne compose pas. La moindre circonstance de société, une lecture, une conversation du soir, fait naître un opuscule de quelques matinées, et qui s'achève à peine : ainsi se succèdent sous sa plume les petites comédies, les contes, les diminutifs de romans. Malgré mes soins sur les lieux, je ne me flatte pas d'avoir tout recueilli; on en découvrait toujours quelque petit nouveau, inconnu; la bibliographie de ses œuvres deviendrait une vraie érudition, et, s'il y avait aussi bien deux mille ans qu'elle fût morte, ce serait un vrai cas d'Académie des inscriptions que d'en pouvoir dresser une liste exacte et complète (2). Nous n'en sommes pas là. Je m'en tiendrai pour l'ensemble au témoignage de Mme Necker de Saussure, qui, étant encore enfant, vit un jour à Genève Mme de Charrière, et fut fort frappée de la grace de son esprit: « Ce souvenir, écrit-elle, m'a fait lire avec intérêt tous ses romans, et les plus médiocres m'ont laissé l'idée d'une femme qui sent et qui pense (3). »

(1) Dans tout ce qui précède, je n'ai pas parlé du *style* chez Mme de Charrière; les citations en ont pu faire juger. C'est du meilleur français, du français de Versailles que le sien, en vérité, comme pour Mme de Flahaut. Elle ne paie en rien tribut au terroir..... en rien; pourtant je lis en un endroit de *Caliste :* Mon parent n'est plus si triste d'être marié, parce qu'il oublie *qu'il le soit*, au lieu de: *qu'il l'est.* Toujours, toujours, si imperceptible qu'il se fasse, on retrouve le signe.

(2) Voici une liste approchante: — *Les Lettres Neuchâteloises*, 1784; — *Caliste, ou Lettres écrites de Lausanne*, 1786; — *Lettres de mistriss Henley*, à la suite du *Mari sentimental* de M. de Constant, 1786; — *Aiglonette et Insinuante*, conte, 1791; — *l'Émigré*, comédie, 1793; — *le Toi et Vous*; — *l'Enfant gâté*; — *Comment le nomme-t-on?* etc., etc. — Sous le nom de *l'Abbé de La Tour : les Trois Femmes*, 1797; *Sainte-Anne; Honorine d'Uzerche; les Ruines d'Yedburg*; — *Louise et Albert, ou le Danger d'être trop exigeant*, 1803; — *Sir Walter Finch et son fils William*, 1806; — *le Noble*, etc., etc. — On en trouverait d'autres qui n'ont jamais paru qu'en allemand; il y a des lettres d'elle imprimées dans les œuvres posthumes de son traducteur, Louis-Ferdinand Herder (Tubingen, 1810).

(3) Je dois la connaissance de ce jugement, ainsi que plusieurs des documens de cette biographie, à la bienveillance d'un homme spirituel et lettré du canton de Vaud, M. de Brenles.

Dès les années des *Lettres Neuchâteloises* et des *Lettres de Lausanne*, Mme de Charrière connut Benjamin Constant sortant de l'enfance. Mais Benjamin Constant eut-il une enfance? A l'âge d'environ douze ans (1779), on le voit, par une lettre à sa grand'mère, déjà lancé, l'épée au côté, dans le grand monde de Bruxelles; il y parle de la musique qu'il apprend, des airs qu'il joue, et dans quelle manière : « Je voudrais qu'on pût empêcher mon sang de circuler avec tant de rapidité et lui donner une marche plus cadencée; j'ai essayé si la musique pouvait faire cet effet. Je joue des *adagio*, des *largo*, qui endormiraient trente cardinaux. Les premières mesures vont bien; mais je ne sais par quelle magie les airs si lents finissent toujours par devenir des *prestissimo*. Il en est de même de la danse : le menuet se termine toujours par quelques gambades. Je crois, ma chère grand'mère, que ce mal est incurable. » — Et à propos du *jeu* dont il est témoin dans ses soirées mondaines : « Cependant le jeu et l'or que je vois rouler me causent quelque émotion. » Il est déjà avec toute sa périlleuse finesse, avec tous ses germes éclos, dans cette lettre (1).

Au retour de ses voyages et son éducation terminée, il vit Mme de Charrière, et s'attacha quelque temps à elle, qui surtout l'aima. Le souvenir s'en est conservé. On raconte que, lorsqu'il était à Colombier chez elle, comme ils restaient tard le matin, chacun dans sa chambre, ils s'écrivaient de leur lit des lettres qui n'en finissaient pas, et la conversation se faisait de la sorte; c'était un message perpétuel d'une chambre à l'autre; cela leur semblait plus facile que de se lever, étant tous deux très paresseux, très spirituels, et très *écriveurs*. Près d'un esprit si fin, si ferme et si hardiment sceptique en mille points, le jeune Constant aiguisa encore le sien. Dans ce tête-à-tête des matinées de Colombier, discutant et peut-être déjà doutant de tout, il en put venir, dès le premier pas, à ce grand principe de dérision qu'il exprimait ainsi : Qu'*une vérité n'est complète que quand on y a fait entrer le contraire*. Mme de Charrière, dans ses hardiesses du moins, avait des points fixes, des portions morales élevées où elle tenait bon. Elle put souffrir de n'en pas trouver ailleurs de correspondantes. Plus tard, quand Benjamin Constant fut lancé sur une scène toute différente, et qu'elle l'allait rappeler au passé, il répondait peu. Il parlait d'elle légèrement, dit-on, comme un homme qui a quitté un drapeau et aspire à servir sous quelque autre. Il se plaignait que les lettres qu'il recevait d'elle étaient pleines d'*errata*

(1) On la peut lire tout entière dans la *Chrestomathie* de M. Vinet, 2e édition, tome I.

sur les ouvrages qu'elle avait publiés, et semblait croire que l'infidélité des imprimeurs l'occupait encore plus que la sienne. « Voilà le sort qui menace les femmes auteurs : on croit toujours que les affections tiennent chez elles la seconde place. » C'est un moraliste profond et femme qui a dit cela.

Mme de Charrière connut Mme de Staël; elles correspondirent; on m'a parlé d'une controverse considérable entre elles, précisément sur ces points litigieux, chers aux femmes, qui se retrouvent discutés dans plusieurs des lettres de *Delphine*, et sur lesquels nous allons avoir le mot direct de Mme de Charrière elle-même. Dans cette correspondance, Mme de Charrière devait plutôt ressembler par le ton à une autre Mme de *Staal* (Mlle De Launay).

Sur toutes ces choses, elle allait au fond et au fait avec un esprit libre, avec beaucoup moins de *talent*, comme on l'entend vulgairement, mais aussi avec bien moins d'emphase et de déclamation qu'on ne l'a fait alors et depuis (1). On en peut surtout juger par son petit roman des *Trois Femmes*, bien remarquable philosophiquement, bien agréable (pruderie à part), et le seul, pour ces raisons, sur lequel nous ayons encore à insister. Mlle Pauline de Meulan, qui était très informée des divers ouvrages de Mme de Charrière, et qui avait de commun avec elle tant de qualités, entre autres le courage d'esprit, n'a pas craint de parler avec éloge des *Trois Femmes* dans *le Publiciste* du 2 avril 1809. Après une discussion sérieuse et moyennant une interprétation motivée, elle conclut par dire « qu'en y pensant un peu, on trouvera que cette dernière production de l'auteur de *Caliste* est une des compositions *les plus morales*, comme elle est *une des plus originales et des plus piquantes* qui ait paru depuis longtemps. » Nous oserons donc ne point paraître plus effarouché en morale que ne l'a été Mme Guizot (2).

(On est chez la jeune baronne de Berghen, vers 94 ou 95). « — Pour qui écrire désormais? disait l'abbé de La Tour. — Pour moi, dit la baronne. — On ne pense, on ne rêve que politique, continua l'abbé. — J'ai la politique en horreur, répliqua la baronne, et les maux que la guerre fait à mon pays me donnent un extrême besoin de distraction. J'aurais donc la plus grande

(1) C'était déjà la mode de son temps d'entasser tous les mots imaginables et contradictoires pour peindre avec renchérissement les personnes et les choses; elle ne se laissait pas payer de cette monnaie : « J'ai toujours trouvé, disait-elle, que ces sortes de mérites et de merveilles n'existent que sur le papier, où les mots ne se battent jamais, quelque contradiction qu'il y ait entre eux. »

(2) Pourquoi ne réimprimerait-on pas dans le pays, sous le titre d'*Œuvres choisies* de Mme de Charrière, *Caliste*, *les Lettres Neuchâteloises* et *les Trois Femmes?*

reconnaissance pour l'écrivain qui occuperait agréablement ma sensibilité et mes pensées, ne fût-ce qu'un jour ou deux. — Mon Dieu! madame, reprit l'abbé après un moment de silence, si je pouvais.... — Vous pourriez, interrompit la baronne. — Mais non, je ne pourrais pas, dit l'abbé; mon style vous paraîtrait si fade au prix de celui de tous les écrivains du jour! Regarde-t-on marcher un homme qui marche tout simplement, quand on est accoutumé à ne voir que tours de force, que sauts périlleux? — Oui, dit la baronne, on regarderait encore marcher quiconque marcherait avec passablement de grace et de rapidité vers un but intéressant. — J'essaierai, dit l'abbé. Les conversations que nous eûmes ces jours passés sur Kant, sur sa doctrine du devoir, m'ont rappelé trois femmes que j'ai vues. — Où? demanda la baronne. — Dans votre pays même, en Allemagne, dit l'abbé. — Des Allemandes? — Non, des Françaises. Je me suis convaincu auprès d'elles qu'il suffit, pour n'être pas une personne dépravée, immorale, et totalement méprisable ou odieuse, d'avoir une idée quelconque du devoir, et quelque soin de remplir ce qu'on appelle *son devoir*. N'importe que cette idée soit confuse ou débrouillée, qu'elle naisse d'une source ou d'une autre, qu'elle se porte sur tel ou tel objet, qu'on s'y soumette plus ou moins imparfaitement : j'oserai vivre avec tout homme ou toute femme qui aura une idée quelconque du devoir. »

Là-dessus, grand débat! Un kantiste de la compagnie donne son explication du devoir, idée universelle, indestructible; un théologien se récrie à cette explication naturelle, et veut recourir à l'intervention divine; un amateur, qui a lu Voltaire et Montaigne, doute qu'un sauvage éprouve rien de semblable à ce que le kantiste proclame. — Qu'en savez-vous? dit l'abbé. — Allez écrire, lui dit la baronne. — L'abbé rapporte bientôt son conte des *Trois Femmes*.

Émilie est une émigrée de seize ans; elle a perdu ses parens, ses derniers moyens d'existence, et l'espoir d'en retrouver aucun. Joséphine, sa femme de chambre, lui a tenu lieu de tout. Attentive, respectueuse, zélée, elle est à la fois la mère et la servante d'Émilie; elle la sert et la nourrit, elle s'est dévouée à elle, elle n'aime qu'elle. C'est au milieu des sentimens d'une affection exaltée par la reconnaissance qu'Émilie découvre les désordres de Joséphine. Cette petite Joséphine, dans sa naïveté, sa générosité et son vice, ne laisse pas que d'être un embarrassant philosophe. Tout ce qu'elle dit dans son premier entrain d'aveux à Émilie sur son oncle le grand-vicaire, sur son oncle le marquis, sur sa tante la marquise, fait ouvrir de grands yeux à l'orpheline, et nous exprime le XVIIIe siècle dans sa facile nudité. D'une autre part, une jeune veuve, Mme Constance de Vaucourt, s'est attachée à Émilie. Vive, aimable, sensible, irrépro-

chable dans sa conduite, Mme de Vaucourt ne cherche de jouissances que dans l'emploi généreux et bienfaisant d'une grande fortune : mais cette fortune, que lui ont laissée ses parens, est un peu mal acquise, elle le sait; et, comme elle n'a aucun moyen de retrouver ceux aux dépens de qui ils l'ont faite, elle se contente de la bien dépenser. Entre Constance et Joséphine, Émilie, bonne, droite et candide, est à chaque instant obligée, pour rester fidèle à l'esprit même de sa vertu, d'en relâcher, d'en rompre quelque forme trop rigoureuse. Ainsi, quand d'abord, pour ne pas se commettre près de Henri, l'amant de Joséphine, elle semble moins sensible qu'elle ne devrait à la peine de celle-ci, elle se le reproche bientôt; la crainte de quelque malheur s'y mêle, et elle se laisse aller avec sa chère coupable à son mouvement généreux : « Oh bien! dit Joséphine, je ne me tuerai pas; je ne voudrais pas contrarier vos idées, rendez-moi un peu de bonheur et je ne me tuerai pas. Déjà cette conversation me fait quelque bien; mais j'étais au désespoir quand je vous voyais tout occupée de vous et d'un certain mérite que vous voulez avoir, et avec lequel vous laisseriez tranquillement souffrir tout le monde... »

Ainsi, quand Émilie, sur l'aveu de Mme de Vaucourt que ses biens avaient été mal acquis, cherche à lui donner des scrupules, celle-ci, après une justification de son motif, ajoute en souriant : « Cependant permettez-moi de vous dire que l'on pourrait vous chicaner à votre tour sur bien des choses que vous trouvez toutes simples, et cela parce qu'elles vous conviennent et que vos principes s'y sont pliés peu à peu. — Que voulez-vous dire? s'écria Émilie. — Ne voyez-vous pas, dit Constance, qu'au château vous séduisez Théobald, inquiétez sa mère, et désolez sa cousine.... »

« Ce que Constance venait de faire éprouver à Émilie ressemblait si fort à ce que Joséphine lui avait fait éprouver, il y avait environ trois mois, qu'elle se trouva dans la même souffrance, et que ses réflexions furent à peu près les mêmes. L'une avait des amans auxquels elle ne voulait pas renoncer, l'autre possédait un bien mal acquis qu'elle ne voulait pas rendre. L'une et l'autre lui étaient chères, l'une et l'autre lui étaient utiles, l'une et l'autre avaient mêlé le blâme aux aveux, le reproche à la justification. Aux yeux de l'une ni de l'autre, elle n'était parfaitement innocente, elle qui s'était crue en droit de juger, de censurer, de montrer presque du mépris.... »

Théobald lui-même (le jeune baron allemand, amoureux d'Émilie), quand il veut faire trop le sévère, le partisan absolu du devoir, est convaincu de faiblesse aussi et ramené à la tolérance :

« — Monsieur votre fils, dit Constance à Mme d'Altendorf, est-il lui-même ce qu'il veut que soient les autres?.... — Comment vous répondre? dit

Mme d'Altendorf. En supposant que mon fils ne courbe jamais la règle, mais que, dans certains cas, il la méconnaisse, la brise, la jette loin de lui, est-il ou n'est-il pas ce qu'il veut que l'on soit? — Quand la passion aveugle, égare, dit Théobald en baissant les yeux, qu'est-ce que l'on est? On cesse d'être soi-même. — Quoi! monsieur, dit Constance, vos passions vous maîtrisent à ce point! Cela est bien redoutable. — Théobald, d'accusateur devenu accusé, se sentit plus doux comme plus modeste, et fut reconnaissant à l'excès du silence qu'Émilie voulut bien garder. »

La seconde partie des *Trois Femmes*, qui se compose de lettres écrites du château d'Altendorf par Constance à l'abbé de La Tour, ressemble souvent à des conversations qu'a dû offrir le monde de Mme de Charrière, en ces années 94 et 95, sur les affaires du temps. Le culte de Jean-Jacques et de Voltaire au Panthéon, un clergé-philosophe substitué à un clergé-prêtre, la liberté, l'éducation, tous ces sujets à l'ordre du jour, y sont touchés : aucun engoûment, chaque chose jugée à sa valeur, même Mme de Sillery. « J'admire, dit Constance, quelques-unes de ses petites comédies; je fais cas de cet esprit raide et expéditif que je trouve dans tous ses ouvrages; j'y reconnais à la fois sa vocation et le talent de la remplir. On devrait l'établir inspectrice-générale des écoles de la République française. » — L'*Adèle de Senanges* y est fort louée.

Constance n'aurait pas voulu vivre, dit-elle, avec Jean-Jacques ni avec Voltaire. — Avec Duclos? oui. — Avec Fénelon? oh! oui. — Avec Racine? oui. — Avec La Fontaine? pourquoi non?... « Mais peut-être qu'après tout, ajoute-t-elle, le meilleur n'en vaudrait rien. Tous ces gens-là sont sujets, non-seulement à préférer leur gloire à leurs amis, mais à ne voir dans leurs amis, dans la nature, dans les événemens, que des récits, des tableaux, des réflexions à faire et à publier. » Nous croyons que Constance se trompe pour Racine, La Fontaine et Fénelon; nous craignons qu'elle ne fasse que reporter un peu trop en arrière ce qui était vrai de son siècle, ce qui l'est surtout du nôtre.

La conclusion de la première partie des *Trois Femmes* se débat entre l'abbé et la baronne :

« Je n'ai pas trouvé, dit Mme de Berghen quand elle revit l'abbé, que vos trois femmes prouvassent quoi que ce soit, mais elles m'ont intéressée. — Cela doit me suffire, dit l'abbé; mais n'avez-vous pas quelque estime pour chacune de mes trois femmes? — Je ne puis le nier, répondit la baronne. — Eh bien! dit l'abbé, ai-je prétendu autre chose?... Si je vous eusse parlé d'un de ces êtres, comme j'en connais beaucoup, qui, même lorsqu'ils ne font pas de mal, ne font aucun bien, ou ne font que celui qui leur convient; qui, n'ayant

que leur intérêt pour guide, n'en supposent jamais aucun autre au cœur d'autrui, vous l'eussiez sûrement méprisé. De l'esprit, des talens, des lumières, rien ne vous réconcilierait avec un homme de cette trempe; il faut voir en un homme, pour le pouvoir estimer, que quelque chose lui paraît être *bien*, quelque chose être *mal*; il faut voir en lui une moralité quelconque. »

Ainsi parle à la jeune baronne de Berghen cet aimable et sceptique abbé de La Tour, qui *trouve peu sûr pour son repos de passer un hiver entier à Altendorf, près de Constance.*

La conclusion de la seconde partie répète la même idée, mais d'un ton moins léger, et avec un certain accent d'élévation dans la bouche de Constance :

« Oh! la rectitude est bonne. Je n'aurai point de dispute avec Théobald. Je respecte tous les scrupules, les scrupules religieux, les scrupules de l'honneur, enfin tous ceux même qui n'auraient point de nom, et jusqu'à la soumission à des lois que rien ne sanctionne. Mon esprit, si ennemi de tous les galimatias, respectera toujours celui-ci; j'aimerai toujours voir l'extrême délicatesse se soumettre à des règles qu'elle ne peut définir, et dont elle ne sait point d'où elles émanent. »

Ce roman achevé, duquel je n'ai extrait que la pensée, en négligeant mainte délicatesse de détail, il reste de quoi réfléchir longtemps. Qu'il y a là, me disais-je, plus de choses qu'il ne semble! combien de résultats et d'observations y passent sans prétendre à se faire admirer! et qu'il est agréable, dans un mot, dans un trait, de les saisir! La morale en est bien sceptique, mais en somme elle tourne au bien; il y a une vraie tolérance qui n'est pourtant pas l'indifférence totale. C'est *un roman de Directoire*, mais qui se peut avouer et relire, même après toutes les restaurations.

Ne soyons pas si fiers en effet : austères régens de notre âge, et qui le preniez si haut, kantistes, éclectiques, doctrinaires et tous, nous ne sommes pas si riches en morale, et vous-mêmes l'avez bien, à la longue, un peu prouvé. Qu'est-ce à dire? Après trente ans, qui n'a lu dans bien des intérieurs d'hommes, sans parler du sien, et qui n'a compris? En littérature, c'est pire : l'esprit seul désormais y fait loi. Intrigue, piraterie, vanité sans frein, vénale cupidité! oh! si, dans tous ces gens d'esprit à foison, il y avait au cœur un endroit sain, une once, un grain d'honnêteté, un seul dans chacun, que ce serait beaucoup! En ces momens de dissolution de doctrines et de cohue universelle, à tout prix il importe d'avoir au dedans de soi, dans son caractère, dans sa conduite, des points invincibles et inexpugnables, fussent-ils isolés et sans rapport avec le reste de nous-mêmes, — oui, des espèces de rochers de Malte ou de Gibraltar où

l'on se rabatte en désespoir de cause et où l'on maintienne le drapeau. Ou, pour parler moins haut et plus à l'unisson de la nature, en fait de morale, je suis comme Mme de Charrière : il me suffit qu'il y ait quelque chose dans quelqu'un.

Mme de Charrière eut, ce semble, une vieillesse assez triste et qui renfermait stoïquement sa plainte. Ame forte et fière, comme on l'a pu voir par un fragment de lettre, cité au commencement et qui se rapporte à sa fin, elle s'était faite aux nécessités diverses de la société ou de la nature. Elle s'appliquait tout bas ce qu'elle a rendu avec un accent pénétré, éloquent, en cet endroit des lettres de sa Constance : « ... Mme de Horst (quelque dame d'Osnabruck) y était (*dans la compagnie*); elle se plaignit de son état, de son ennui. — *Et moi, suis-je sur des roses?* dit l'émigrée en souriant. — Mme de Horst fut la seule qui ne l'entendit pas. Eh bien! voilà une obligation que les gens sensibles et judicieux ont au deuil qui couvre l'Europe : ils rougiraient de parler de leurs pertes particulières; ils dissimulent des maux légers et de petites humiliations. Depuis plus de trois ans, je vois, j'entends Gatimozin partout, et la plainte commencée meurt sur mes lèvres, et, dans le silence auquel je me force, mon ame se raffermit. »

Elle avait peu compté sur l'amour, elle n'avait pas désiré la gloire; mais, lors même que la raison fait bon marché des chimères, la sensibilité sevrée se retrouve là-dessous et n'y perd rien. Ce doux jardin du pays de Vaud et la vue de ces pentes heureuses ne l'avaient qu'à demi consolée; l'anneau mystérieux du bonheur était dès long-temps enseveli pour elle dans l'abîme des lacs tranquilles. Sa santé se détruisait avant l'âge. Elle cessa de respirer le 27 décembre 1805, à trois heures du matin : depuis plusieurs jours, elle n'avait pas donné d'autre signe de vie. Elle n'avait que soixante-quatre ou soixante-cinq ans environ. Son mari lui survécut; c'est ce que j'en ai su de plus vif.

J'avais été mis depuis long-temps sur la trace de Mme de Charrière par la lecture des *Lettres de Lausanne;* mieux informé de toutes choses par rapport à elle, durant mon séjour dans le pays, j'aurais cru manquer à une sorte de justice que de ne pas venir, tôt ou tard, parler un peu en détail d'une des femmes les plus distinguées assurément du XVIIIe siècle, d'une personne si parfaitement originale de grace, de pensée, et de destinée aussi; qui, née en Hollande et vivant en Suisse, n'écrivait à la fin ses légers ouvrages que pour qu'on les traduisît en allemand, et qui pourtant, par l'esprit et par le ton, fut de la pure littérature française, et de la plus rare aujourd'hui, de celle de Gil Blas, d'Hamilton et de Zadig. SAINTE-BEUVE.

LA HONGRIE.

Un service régulier de pyroscaphes est établi entre Vienne et Constantinople; j'en profitai pour me rendre de Vienne dans cette capitale. Le bateau ne part pas de la ville même, il faut l'aller chercher à l'extrémité du *Prater;* mais doit-on se plaindre d'être obligé de parcourir une fois encore les magnifiques allées, les pelouses et les taillis ombreux de cette île délicieuse? La plupart des voyageurs, cependant, peu touchés des charmes d'une promenade matinale, avaient passé la nuit à bord. Aussi, lors de mon arrivée, les cabines offraient-elles un curieux spectacle. Ici, c'était un Turc rêvant à Stamboul et aux houris célestes, en face d'un bol de mauvais café; là, un groupe tumultueux d'officiers autrichiens; plus loin, un noble Hongrois frisant ses moustaches, et à ses pieds, roulé dans une couverture, un petit être sale, laid et crépu, que je n'osai d'abord prendre pour un enfant. Au coup de canon, signal de notre départ, je ne pus méconnaître la progéniture du fils d'Arpad; réveillé en sursaut, le petit drôle, sans craindre de nous montrer ses vêtemens en guenilles, courut, en faisant sonner ses éperons, voir tirer la seconde pièce.

De Vienne à Presbourg, la route serait insignifiante sans les souvenirs qu'elle rappelle; mais les villages de la rive, les plaines de la Hongrie et les îles du Danube ont chèrement acheté le droit de porter des noms historiques. C'est à Semmering que Soliman, en

1529, déploya l'étendard du prophète; c'est de l'île de Lobau que l'armée française s'élança pour effacer le revers d'Essling par la victoire de Wagram; c'est à Schvächacz que Léopold, en 1683, reçut Jean Sobieski. L'empereur, superbe mannequin de parade, s'entendait assez mal à défendre ses états; jamais, en revanche, il ne fut égalé dans l'importante science de l'étiquette et du blason. L'épée de général était lourde pour sa main, mais il connaissait le cérémonial à merveille : une entrevue avec le vainqueur des Turcs mettait donc Léopold dans un grand embarras. Il demanda conseil au duc de Lorraine : « Comment recevoir Sobieski? — Eh mais! les bras ouverts, répondit le prince. — Quoi! sans plus de façon! je suis l'empereur, et Jean n'est qu'un roi électif; l'oubliez-vous? » Pendant ce grave pourparler, le Polonais arriva, et Léopold daigna donner une froide accolade au héros qui l'avait sauvé.

Presbourg n'est pas la ville influente du royaume. Quoiqu'elle soit toujours le siége de la diète, les Hongrois ne la regardent point comme leur capitale, ils la trouvent trop rapprochée de Vienne. Pesth est à la fois le cœur et la tête de la nation. Le bateau s'arrête à peine une heure à Presbourg; j'eus le temps de visiter la *landhaus*, le palais des états. La salle où se réunissent les représentans de la nation est de la plus grande simplicité. Elle ne ressemble en rien aux lieux des séances de nos chambres; elle n'a ni tribune, ni gradins, ni tentures de soie. Une longue table, recouverte d'un modeste tapis vert, tient lieu de l'espèce d'estrade où, chez nous, prennent place le président et les secrétaires. Le palatin, qui est de droit président de l'assemblée, s'assied à l'une des extrémités de cette table; les grands dignitaires siégent à sa droite et à sa gauche; les évêques catholiques et ceux du rit grec non uni viennent ensuite; derrière eux sont les fauteuils réservés aux magnats. Les membres parlent et votent de leurs places.

Le Danube, aussitôt après avoir laissé Presbourg, roule dans une plaine immense, et l'on peut déjà prendre une idée de la Hongrie. Le regard, des deux côtés du fleuve, se perd dans de vastes et fertiles prairies, sœurs des pampas de l'Amérique du sud. Quelques collines, ou plutôt quelques plis de terrain chargés de vignes excellentes, des troupeaux de bœufs blancs gardés par des pâtres dignes du sévère pinceau de Murillo, interrompent seuls la monotonie du spectacle. Les villages vraiment hongrois sont rares sur la rive. De loin en loin, on rencontre des amas de cabanes petites, basses, mal fermées, plus mal couvertes encore d'un chaume à demi pourri, et toutes d'un as-

pect si misérable, que, n'étaient les emblèmes de la religion chrétienne, dont les consolations ne manquent jamais à la souffrance, on se demanderait si des hommes habitent ces tanières.

A partir de Gran, le pays prend une physionomie sévère. Les Alpes noriques et les Carpathes poussent leurs dernières ramifications jusqu'au Danube et l'enferment entre des murailles de verdure. A sept heures, nous étions en face de l'île Sainte-Marguerite; d'un côté, nous apercevions Bude, l'ancienne ville turque, aussi fièrement assise sur sa montagne qu'un pacha sur son divan, de l'autre le superbe quai de Pesth.

Bude et Pesth sont rivales : la première a le passé, la seconde a l'avenir. Un pont de bateaux, long de douze cents pieds, réunit les deux villes; mais, comme il ne pourrait pas résister à la violence des eaux, on le supprime pendant l'hiver. C'est un grave inconvénient. Aussi, à la dernière diète, le comte Istvan Széchényi proposa-t-il d'établir un pont de pierre et de soumettre les nobles comme les paysans à un droit de péage pour subvenir aux frais de construction. Ce moyen, qui, chez nous, paraîtrait si simple, devait heurter vivement les idées de l'aristocratie hongroise; c'était pour la première fois porter atteinte à un de ses priviléges, qui consiste à ne point payer d'impôts. Elle comprit parfaitement qu'il s'agissait assez peu du pont de Pesth, et que l'audacieuse proposition de Széchényi était grosse d'une révolution. Elle voulut résister. La *seconde table*, c'est-à-dire la chambre élective, fidèle au principe populaire de sa puissance, adopta le projet du comte avec joie. La cour de Vienne, intéressée à détruire les restes d'indépendance et de fierté seigneuriales qui subsistent encore chez la noblesse hongroise, eut l'adresse de faire aussi triompher le projet à la *première table*. Il est assez étrange que l'alliance du parti libéral avec M. de Metternich ait remporté cette victoire de la raison sur l'entêtement, du droit sur l'abus.

Deux ans se sont écoulés depuis la clôture de la diète. Le but du comte de Széchényi était si bien de faire consacrer un principe, que, ce but atteint, on ne s'est pas encore occupé de commencer les travaux. Une compagnie s'en rendra-t-elle adjudicataire, ou l'état lui-même les entreprendra-t-il? Le comté de Pesth supportera-t-il seul les frais d'établissement, et la perception du droit de péage ne sera-t-elle qu'une sorte d'octroi communal? Telles sont les questions laissées indécises et qu'il faudra résoudre à la prochaine assemblée. Quoi qu'il en soit, le péage qui existait autrefois sur le pont de

bateaux n'est encore acquitté que par les pauvres et les paysans. Tout homme bien vêtu est présumé noble.

Bude se compose de trois parties distinctes. Le quartier adossé contre le Bloksberg, montagne qui joue un grand rôle dans les traditions merveilleuses du pays, est une véritable ville du moyen-âge. Les rues de ce quartier sont étroites, sales et à peine pavées; les maisons basses, toutes à pignons sur le devant et la plupart construites et couvertes en bois. De nombreuses flaques d'eau jaunâtre, des immondices et des amas de fumier où des troupeaux de porcs trouvent leur nourriture, obstruent la voie publique et infectent l'air. Rien n'est plus pittoresque cependant que l'effet de ce cloaque vu de la rive gauche du fleuve.

Le château du palatin couronne bien le mamelon qui, placé au centre de la ville, la domine de tous côtés. Une ceinture de murailles en mauvais état règne autour de la montagne; elle renferme d'assez beaux palais, qui s'élèvent tous dans une position ravissante; on y voit aussi la vieille cathédrale, qui, jadis transformée en écurie par les Turcs, porte encore sur ses autels les marques de la profanation, ainsi que des casernes et d'autres édifices publics. C'est dans la cathédrale, et loin des yeux des profanes, que l'on conserve la couronne envoyée à saint Étienne par le pape Silvestre. Le peuple a pour cet emblème royal un respect voisin de la superstition. Le monarque qui, à son avénement, ne l'a point reçu des mains du primat, n'est pas considéré comme légitime. Joseph II avait fait transporter à Vienne la précieuse couronne. Ce fut un deuil public. Les réformes essayées par l'empereur échouèrent toutes auprès de ceux même qui auraient dû les soutenir. En outre, il avait eu l'imprudence d'entamer les priviléges du clergé; l'archevêque de Gran se mit ouvertement à la tête d'un parti qui aurait pu tenter de rompre l'union de la Hongrie et de l'Autriche, si Joseph ne fût pas mort. Léopold II, son successeur, pour calmer cette dangereuse irritation, rendit la couronne au chapitre de Bude. Partout où elle passa, il y eut des prières et des réjouissances; elle était déposée sur les autels à côté du Saint-Sacrement, et gardée la nuit par des chevaliers armés. Le peuple parcourait les rues en criant : *Hongrie et liberté!* et, comme preuve de son respect pour la liberté d'autrui, il brisait les vitres des citoyens qui n'avaient pas poussé le patriotisme jusqu'à illuminer leurs maisons. Depuis Léopold, la coutume de ceindre la couronne de saint Étienne s'est conservée chez les empereurs d'Autriche. La cérémonie se fait en plein air, au milieu des magnats et du peuple. Fidèle observateur

de ces formes antiques dédaignées par Joseph II, le monarque doit gravir au galop un tertre artificiel d'où il domine l'assemblée, tirer son sabre et en frapper l'air à l'est et à l'ouest, au nord et au midi.

Une abondante source d'eau sulfureuse sort du *Schlossberg* et alimente l'établissement thermal de Kaiserbad. Les Romains et les Turcs n'avaient point négligé cette richesse naturelle. Une belle piscine, si solidement contruite qu'on n'a pas encore eu besoin de la réparer, est un reste des travaux de ces derniers conquérans. C'est dans ce seul bassin qu'hommes et femmes du peuple viennent se baigner aux mêmes heures, sans se soucier beaucoup des lois de la décence. Comme en sortant d'une pareille étuve les malades ont besoin de repos et qu'un lit serait pour eux un véritable luxe, ils se couchent sur les bords même de la piscine sans prendre la peine de se couvrir d'un vêtement. La fontaine, placée au milieu d'une jolie cour dont les arcades, les galeries et les balcons sont de style oriental, est sans cesse entourée d'une foule de buveurs de toutes les classes.

La vieille ville (*Alt-Bude*), séparée des deux autres quartiers, et par sa position, et par son organisation communale, s'étend assez loin sur la rive droite du Danube. C'est là que les Huns firent une halte au milieu de leurs brutales conquêtes, et que leur roi posa son trône de fer. L'inondation du 15 mars 1838 a exercé dans ce quartier de terribles ravages. Des rues entières n'offrent plus que des monceaux de ruines. Pesth, par la beauté de son quai qui rappelle un peu celui de Bordeaux, par la largeur de ses rues percées à angles droits, le nombre de ses places et ses brillans magasins, semble être à cent lieues de Bude. Du 13 au 18 mars, mais le 15 surtout, le Danube avait envahi la ville; les rues et les places étaient devenues des torrens et des lacs de douze pieds de profondeur. J'étais à Pesth deux mois à peine après l'affreux désastre, et déjà cette ville avait retrouvé une partie de son activité. Le quai et la ville proprement dite ont peu souffert, mais les deux quartiers de Josephstadt et de Franzstadt, bâtis, à ce que l'on prétend, dans l'ancien lit du Danube, ont été complètement renversés. Au mois de mai dernier, deux mille maisons, sur les cinq mille que contenait Pesth, étaient à terre ou tellement ébranlées, qu'il fallait les reconstruire de fond en comble. Les amplifications de rhétorique me plaisent peu, je ne gémirai point sur des décombres; il y a quelquefois du bien dans le mal, et quoiqu'il me soit dur d'écrire ces mots lorsque mille familles portent encore le deuil de leurs membres, l'inondation a été pour Pesth pres-

que autant une leçon qu'un malheur. Les quartiers de Joseph et de François n'avaient pas été bien construits; les bâtimens étaient en briques mal cuites qui, bientôt changées en boue, n'ont pu résister à l'action de l'eau. De généreuses souscriptions, montant à plusieurs millions, ont été ouvertes dans tout l'empire; elles répareront presque intégralement les pertes pécuniaires. Une commission, dirigée par l'archiduc palatin, s'occupe activement d'effacer les effets du ravage; et pour prévenir le gaspillage de l'argent destiné aux secours, il est remis, non pas aux victimes, mais à des ouvriers qui, sur les ruines des chétives maisons des faubourgs, en élèvent de plus solides et de plus commodes. Aujourd'hui, nul ne peut bâtir sans soumettre d'abord ses plans à la commission, qui les approuve ou les corrige et fait examiner les matériaux par des experts.

Pesth, malgré son importance actuelle, est une de ces villes qu'il faut juger plutôt encore par ce qu'elle sera que par ce qu'elle est; elle prend un accroissement rapide auquel la navigation si active du Danube ne peut que donner une forte impulsion. C'est ici le lieu de dire quelques mots de cette magnifique entreprise qui, bien incomplète encore, est pourtant si digne d'être encouragée. Elle a été traitée trop sévèrement par des voyageurs étonnés de ne pas rencontrer sur les bateaux de Semlin et de Giurgevo le comfortable que l'on est en droit d'exiger sur ceux qui font le trajet de Paris au Hâvre.

Le Danube, ce fleuve magnifique qui, dans un cours de sept cents lieues, arrose la Bavière, l'Autriche, la Hongrie et les Principautés, ce fleuve qui, en cas de guerre maritime, pourrait servir de communication entre l'Europe et l'Asie, semblait, pour ainsi dire, protégé par les monstres fabuleux dont l'avait peuplé l'imagination des anciens poètes. Quelques barques, espèces de pirogues creusées dans des troncs d'arbres, se hasardaient seules à en côtoyer les rives; mais toutes s'arrêtaient à cette ligne de rochers si pittoresquement désignée dans le pays sous le nom de *Porte de fer*. La navigation était coupée en deux; elle n'avait quelque activité que dans la portion méridionale du Danube, mais personne ne songeait à tirer un parti convenable du plus grand cours d'eau de l'Europe. César, Charlemagne et Napoléon conçurent, sans pouvoir l'exécuter, le vaste projet de joindre le Rhin au Danube, l'Océan à la mer Noire. César voulait ouvrir un canal de Constance à Ulm; Charlemagne eut la pensée d'effectuer la jonction des deux grands fleuves par le Mein; Napoléon fit commencer les travaux d'un canal qui d'Anvers aurait abouti à Cologne, et de Cologne à Neubourg sur le Danube. Les évènemens de 1814 empêchè-

rent la réalisation de cette grande idée. Des Français, parmi lesquels il faut citer le général Pajol, chassés de la patrie pour laquelle ils avaient combattu vingt ans, voulurent tourner vers l'industrie l'activité qu'ils ne pouvaient plus déployer dans la guerre : ils songèrent à la navigation du Danube; mais le gouvernement autrichien, par ses défiances, ajouta de nouveaux obstacles à ceux que les proscrits rencontraient déjà sur la terre d'exil, et ils durent renoncer à l'espoir de les vaincre.

L'honneur du succès était réservé à un Hongrois, le comte Istvan Széchényi, libéral ardent, mais éclairé. Fortement convaincu, après avoir visité la France et l'Angleterre, de l'influence civilisatrice du commerce, le comte appela de nouveau l'attention de la Hongrie sur le magnifique débouché offert par la nature à ses produits. La Hongrie qui, dans une étendue de cent soixante-dix lieues de l'est à l'ouest et de cent trente lieues du nord au sud, possède les plus belles plaines de l'Europe, était pauvre au milieu de ses richesses. Les propriétaires se bornaient à vendre à Vienne les récoltes de ces campagnes qu'une bonne culture rendrait si productives. Encore devaient-ils acquitter des droits de douane fort lourds sur les vins, le tabac, les blés et le bétail. Si on leur parlait du Danube comme de l'artère vivifiante de leur pays, ils objectaient ces mots sans réplique: « Et la Porte de fer? » Széchényi se chargea de leur répondre; il fit construire sur le quai de Pesth une barque légère, en annonçant à ses compatriotes qu'il voulait avec elle franchir les cataractes. Il partit. Peu de temps après la Hongrie tout entière applaudissait à son triomphe. Il y eut alors un revirement complet dans les esprits; la nouvelle du passage du Cap ne produisit pas plus d'impression en Europe, que parmi les Hongrois celle de l'arrivée du comte Széchényi au-delà des cataractes. Dans leur orgueilleux enivrement, les Hongrois virent déjà leur capitale devenue port de mer. Une gravure (prohibée par la censure autrichienne) représenta Széchényi planant au-dessus de gros nuages échappés des cheminées de pyroscaphes anglais, russes, français, etc., rangés en bataille devant le quai de Pesth.

Suivre les travaux de M. de Széchényi depuis cette époque, dire les obstacles qu'il a dû surmonter, attribuer avec justice à chacun sa part de gloire, ce serait dépasser les bornes que je me suis posées. J'ajouterai seulement que l'empereur François, enfin convaincu des avantages que ses royaumes doivent retirer de la navigation danubienne, concéda à M. Andrews un privilége exclusif pour l'établisse-

ment d'un service de bateaux à vapeur. Après avoir organisé ce service avec une intelligence et une activité vraiment britanniques, M. Andrews, en 1834, abandonna ses droits à la compagnie actuelle.

Sept bateaux à vapeur se croisent tous les mois de Linz à Galatz. En voici le tableau :

NOMS.	FORCE.	CAPITAINES.	DESTINATION.	NOMBRE DES VOYAGES PAR MOIS. (Allée et retour.)
Marianna.	76 chev.	Rau. . .	De Linz à Vienne.. . .	5
Nador. . .	60 —	Masjon.	De Vienne à Pesth. . .	9
Arpad. . .	80 —	Pohl. . .	De Vienne à Pesth. . .	10
Franz. . .	60 —	Ferro. .	De Pesth à Drenkova..	4
Zrinyi. . .	80 —	Mayr.. .	De Pesth à Drenkova.. (Le trajet de Drenkova à Skéla-Gladova se fait sur des barques ou en voiture.)	5
Pannonia.	36 —	Kniffer..	De Skéla à Galatz, en côtoyant la rive gauche.	
Argo . . .	50 —	Lazarief.	De Gladova à Galatz, en suivant la rive turque. — Les passagers qui voudraient descendre à Galatz, seraient soumis à la quarantaine.	

La même compagnie, pour compléter son système de navigation, a, de plus, établi les paquebots suivans :

NOMS.	FORCE.	CAPITAINES.	DESTINATION.	NOMBRE DES VOYAGES PAR MOIS. (Allée et retour.)
Ferdinand.	100 chev.	Everson..	De Galatz à Constantinople.	2
Libano. . .	Bateau à voiles.		De Galatz à Odessa. . (Quarantaine).	1
Metternich	140 chev.	Vyn-Ford.	De Constantinople à Trébisonde..	2
Stamboul..	160 —	John Ford.	De Constantinople à Smyrne.	4
Maria-Dorothea. .	70 —	Glacian. .	En correspondance avec le précédent, des Dardanelles à Salonique.	4

Tous les mois, les jours de départ des différentes stations sont fixés à Vienne. Je ne puis reprocher qu'une seule inexactitude aux

agens de la compagnie; *le Ferdinand* nous a fait attendre vingt-quatre heures à Galatz. Le paquebot, en outre, est si mal construit, qu'il est à désirer qu'on se décide à le remplacer. Quant au nom de *la Bella*, donné à la barque qui fait le trajet de Drenkova à Orsova, c'est une mauvaise épigramme.

Les bateaux du Danube sont beaux, mais dans leur aménagement on a trop sacrifié les voyageurs aux marchandises : le pont est encombré, et les ballots envahissent trop souvent les premières places. On pourrait aussi mettre plus d'activité dans le service et réduire facilement à dix les treize jours employés pour le trajet de Vienne à Constantinople. Malgré ces reproches mérités, il faut le reconnaître, l'entreprise, toujours surveillée par M. de Széchényi, marche bien, et son succès n'est plus douteux. Le commerce de la Hongrie est en plein progrès, et c'était là le but qu'on voulait atteindre. Déjà les exportations des produits du sol excèdent de treize millions le montant des importations. L'Autriche, de son côté, acquiert une voie prompte et facile pour ses rapports avec Bukarest et les principautés riveraines.

L'Europe entière est intéressée aux grands travaux qui ont pour but d'aplanir les difficultés qui entravent la navigation du Danube. Le projet d'un canal de jonction du Rhin à ce fleuve a acquis une plus grande importance que jamais. Hommes civilisés de l'Occident, nous devons répondre à l'appel de ceux que nous avons trop l'habitude de traiter en sauvages. Le roi de Bavière, en 1825, résolut d'exécuter la pensée de Charlemagne et d'opérer la réunion du Danube au Rhin par le Mein. Les travaux, commencés avec assez de lenteur, sont aujourd'hui poussés avec une activité funeste à la France. Trop absorbés par nos luttes politiques, nous nous épuisons en vaines paroles, et nos voisins profitent de nos travers. Nous n'y pensons pas assez; il s'agit cependant de tout le commerce de transit de l'Allemagne qui nous échappera, si nous n'y prenons garde. Notre système de canalisation, dû à Louis XIV et à l'empereur, vient admirablement aider l'heureuse disposition de nos quatre grandes rivières qui, déjà mises en rapport avec le Rhin, seraient rattachées au Danube par un canal percé entre ces deux fleuves. On avait parlé d'un canal de Kehl à Ulm; ce plan nous serait de tous le plus avantageux, il serait de plus facile à exécuter. Mais j'abandonne ce sujet qui n'est pas le mien (1), pour revenir à la Hongrie.

(1) M. Michel Chevalier a traité cette question d'une manière remarquable dans son curieux ouvrage : *les Intérêts matériels de la France*, pag. 154 et suiv.

Du jour où les travaux seront achevés, du jour surtout où la législation commerciale sera refondue ou plutôt créée, Pesth deviendra l'un des plus importans marchés de l'Europe. Déjà le mouvement de son quai étonne le voyageur habitué au silence des villes allemandes. C'est là que les paysans viennent apporter leurs denrées, les produits de leurs champs et de leurs troupeaux. Ils ont conservé le costume national, je n'ose pas dire dans sa pureté, l'expression serait risible, mais dans toute sa barbarie et toute sa saleté primitives. A les voir couchés sur la paille, au milieu de leurs petits chevaux et de leurs légères charrettes, on peut se croire tombé dans une horde de sauvages. Dix siècles ont passé sur ce peuple sans effacer son caractère : le Madjyar d'aujourd'hui est le digne fils du barbare d'autrefois. Comme son père, il a une physionomie dure, mais pleine d'expression; il unit la force nerveuse à une grande insensibilité physique; comme son père, il porte une chevelure longue et huileuse, et n'a pour costume qu'une veste de cuir enduite de graisse (ce qui, pour lui, remplace la chemise), de larges pantalons et une peau de mouton presque séculaire. La présence de cette race à part au milieu d'une ville civilisée, ce souvenir du IVe siècle encore vivant au XIXe forme un spectacle auquel les yeux et l'esprit s'habituent difficilement.

Hâtons-nous de le dire, il existe en Hongrie, au sein de la noblesse elle-même, un parti libéral et philosophique qui sent la nécessité de corriger les abus pour ne pas être dévoré par eux. Le terrible exemple de la révolution française ne sera point perdu pour l'Europe; la Hongrie ne reconstruira pas sur table rase; elle amendera sa constitution, mais elle ne l'abolira pas pour adopter celle de l'Angleterre.

Les Hongrois affectionnent Pesth, ils ont une haute idée de son avenir; aussi cette ville a-t-elle été choisie pour servir de centre à la politique, au commerce et à l'instruction. Son université peut soutenir la comparaison, non pas sans doute avec les premières écoles de l'Allemagne, mais avec toutes celles de l'empire autrichien. La langue nationale, chose bizarre, était peu cultivée en Hongrie; on écrivait, on parlait, on plaidait en latin. L'Autriche aurait bien voulu substituer l'allemand au hongrois; mais, ne pouvant y parvenir, elle avait pris le latin pour langue officielle. L'esprit national s'est enfin réveillé, et l'homme dont le nom se retrouve toujours attaché aux projets vraiment utiles et patriotiques, le comte de Széchényi, contribua de toutes ses forces à faire passer une loi qui détrôna la langue de Cicéron au profit de celle d'Arpad. La séance où fut prise cette résolution est une des plus belles de la dernière diète.

Les rares partisans de l'Autriche parlaient de l'illégalité de cette mesure. « S'il était vrai, répondit le député des comitats Magypaul, que la constitution proscrivît l'usage de notre langue, je dirais sans hésiter : « Meure la constitution plutôt que notre nationalité! » Széchényi vint ensuite.... « Voilà, dit-il, un trait d'audace qui me confond! Je me résigne enfin à faire cause commune avec ceux que depuis quinze ans j'appelle les calomniateurs de mon pays! oui, la Hongrie est ingouvernable, ils ont raison de le dire, et les bienfaits dont la comblent ses maîtres ne sont payés que par l'ingratitude! Voilà dix millions d'hommes qui réclament le droit de s'exprimer dans leur langue, de faire des lois intelligibles pour tous, et non des oracles sibyllins rendus dans un idiome mort et obscur; quelle insolence! » L'orateur termina en souscrivant pour une somme de cent cinquante mille francs destinés à la fondation d'un institut national.

Le gouvernement de Vienne dut accéder au vœu de la diète : Ferdinand Ier d'Autriche est Ferdinand V de Hongrie. Aujourd'hui les actes de l'autorité et les jugemens sont publiés en hongrois; les commandemens militaires se font en hongrois; l'exergue des monnaies est emprunté aussi à la langue nationale; les princes de la famille impériale, enfin, étudient cette langue, d'abord proscrite comme séditieuse.

Les propriétaires, depuis l'extension du commerce, ont éprouvé le besoin de communiquer entre eux, d'améliorer la culture, de connaître leurs ressources réciproques : tous les ans ils se réunissent à Pesth pour des courses de chevaux; mais ils ne se bornent pas à applaudir les plus agiles lutteurs, ils se livrent à une véritable enquête sur les progrès matériels du pays.

Ces faits indiquent qu'un mouvement assez considérable s'opère dans les esprits; les longs travaux de la diète de 1832-36 sont là pour prouver que ce mouvement n'est point stérile. Quelques hommes distingués, dont les conversations spirituelles sont restées gravées dans ma mémoire, m'ont fourni sur cette assemblée des détails fort curieux. Avant de les exposer, et pour que l'on en saisisse mieux l'importance, je vais faire un résumé succinct de la législation politique de la Hongrie; c'est un chaos difficile à débrouiller.

Les derniers conquérans, les Madjyars ou Hongrois, ne se sont point mêlés aux Esclavons, aux Gépides et aux Avares, leurs prédécesseurs. Leur armée victorieuse s'est établie de force dans le pays; mais, ainsi que celle des Normands en Angleterre, elle est, pour ainsi dire, demeurée sous les armes. Les guerres continuelles que, du XIVe

siècle au XVIIIe, les Hongrois, placés à l'arrière-garde de l'Europe, durent soutenir contre les Turcs, contribuèrent à nourrir leur esprit remuant et belliqueux. Le long intervalle qui s'écoula de 1529 à 1682 fut perdu pour la civilisation dans ces contrées, théâtre de luttes glorieuses et de déchiremens intérieurs. Le roi n'était qu'un général en chef élu par ses frères d'armes: aussi, comme la Pologne, sa malheureuse voisine, la Hongrie, à la mort de chaque souverain, était-elle ensanglantée par le choc des ambitions rivales. L'élection de Léopold d'Autriche avec réversibilité de la couronne à ses héritiers cicatrisa cette première plaie; la seconde, l'invasion des Turcs, fut fermée par Sobieski, le prince Eugène et Marie-Thérèse. Tant que l'union de la Hongrie et de l'Autriche ne fut qu'une alliance contre l'ennemi commun, elle resta sincère de part et d'autre; mais, le danger une fois dissipé, bien des germes de division se sont développés entre deux pays dont l'un est jaloux de ses priviléges, de son indépendance, de sa constitution enfin, et dont l'autre est soumis au régime absolu.

Quelle est, en effet, l'étendue de la puissance du roi de Hongrie? Le principe d'hérédité, introduit à la place du principe d'élection, s'il a changé l'origine du pouvoir, n'en a que faiblement altéré la nature. En 1215, les barons anglais avaient obtenu de Jean-sans-Terre une reconnaissance de leurs droits contenue dans la grande charte; sept années plus tard, les magnats hongrois arrachèrent la bulle d'or à la faiblesse d'André II. Ce serait un utile et curieux travail que la comparaison de ces deux monumens de la même victoire, remportée aux deux extrémités de l'Europe, à l'époque où les rois, en France, commençaient heureusement leurs campagnes contre l'aristocratie. Deux révolutions et le bill de réforme ont singulièrement modifié la charte anglaise; celle de la Hongrie est, pour ainsi dire, intacte. Quoique cette fameuse clause de la bulle d'André II : « et si nous voulons, nous, ou si nos successeurs veulent en aucun temps déroger à notre disposition, que les évêques et les barons présens et futurs aient la libre et perpétuelle faculté, sans être jamais accusés du crime de haute trahison, de résister au roi et de le contredire... » quoique cette clause ait été abolie à la diète de 1687, l'acte qu'elle confirmait n'en subsiste pas moins, et les rois jurent toujours de l'observer fidèlement.

Chef suprême de l'armée conquérante, le monarque devait gouverner dans l'intérêt de ses chevaliers et par leur intermédiaire. De grandes charges qui existent encore furent créées dans ce double but. La

plus importante de toutes est celle de palatin décernée par l'assemblée nationale qui doit choisir entre les quatre candidats proposés par le roi. Le palatin est la sentinelle avancée de l'aristocratie, le gardien des priviléges de tous, l'intermédiaire du souverain et de la nation. C'est à lui qu'appartient de droit la présidence de la première table de la diète. Depuis 1796, l'archiduc Joseph est revêtu de cette importante dignité. Les liens étroits qui l'unissent à la cour de Vienne ne lui font point oublier ses devoirs. En 1825, sous le règne du dernier empereur, il ne craignit pas de défendre les priviléges méconnus de sa patrie adoptive. Esprit sage et libéral, il comprend à merveille la portée du siècle, et les réformateurs utiles ne le trouveront jamais au nombre de leurs adversaires entêtés. Le courage avec lequel les jeunes archiducs se sont exposés, lors de l'inondation, pour sauver les malheureux naufragés, a fait reporter sur eux une partie de l'affection que les nobles qualités de leur père ont inspirée aux Hongrois. Cette popularité si justement acquise est gênante pour la cour de Vienne; aussi, lors de la récente maladie du palatin, se résignait-on sans trop de douleur à porter son deuil.

Le lieutenant du royaume vient après le palatin. Nommé par le roi, il le représente à la tête des armées et dans les solennités publiques. La lieutenance a été réunie au palatinat dans la personne de l'archiduc Joseph.

A l'époque de la conquête, la Hongrie fut partagée en cinquante-deux comitats, c'est-à-dire en cinquante-deux cantonnemens occupés chacun par un corps d'armée. La division du sol anglais en comtés a la même origine. Cette organisation, vicieuse sous une foule de rapports, renferme néanmoins un principe excellent et libéral, celui de l'administration du pays par le pays lui-même. Un comte et un vicomte sont à la tête de chaque comitat. Ces charges ont dû primitivement être toutes deux électives; mais, depuis longues années, la première est devenue héréditaire dans certaines localités, dans d'autres elle est laissée à la nomination royale. Tous les nobles, quelle que soit leur fortune, quel que soit leur état, et beaucoup n'ont plus d'autre bien que leur nom, se réunissent tous les trois ans dans une assemblée dite *restauration*, pour choisir le vicomte et les autres magistrats.

Le gouvernement local, ainsi constitué, exerce sur toutes les campagnes du comitat un pouvoir à la fois administratif et judiciaire. Les actes sont appuyés et au besoin exécutés par les hussards, corps tout-à-fait distinct de l'armée de ligne. Une espèce de cour d'assises,

composée du vicomte-président et de six assesseurs choisis par le comte sur une liste assez nombreuse, tient quatre sessions par an.

L'impôt foncier voté par les nobles n'est point acquitté par eux. Ils se réunissent par comitats en *congrégation* pour déterminer le quantum dû par chaque propriété. Les paysans, sur qui pèse tout le fardeau, nomment eux-mêmes leurs collecteurs, et le seigneur surveille la perception de la somme fixée. La congrégation tout entière juge les nombreuses difficultés qui arrêtent le jeu de ce système assez simple en apparence.

Chaque comté est morcelé en un certain nombre de fiefs capricieusement régis par de petits despotes. Les paysans n'ont pas le droit de propriété, mais ils ont le fait depuis 1834; la plupart cependant cultivent des terres qui leur sont concédées par le seigneur à charge de cinquante-deux jours de corvée par an et du paiement de la dîme. Ils sont jugés en premier ressort par leur magnat; la cause, au moyen d'une filière assez compliquée, peut arriver jusqu'à la table royale de Pesth, tribunal suprême, dont tous les membres sont nommés par le souverain. Les débats de peu d'importance, et les querelles que les grosses paroles et les coups n'ont pu terminer, se vident chez le bailli, magistrat choisi par les paysans eux-mêmes dans une liste de candidats présentés par le seigneur. Le servage à la glèbe n'existe plus depuis Marie-Thérèse : le vassal a le droit d'abandonner son propriétaire en le prévenant trois mois à l'avance; le noble, de son côté, peut chasser le paysan, mais en lui fournissant une indemnité pour les impenses utiles qu'il a faites sur la terre. Ce double principe est d'une rare application.

Le noble seul parvient aux emplois; il ne peut être arrêté pour dettes, il chasse dans ses domaines, il est le père de ses tenanciers ou leur tyran, si bon lui semble; mais, s'il a quelque chose à démêler avec la justice criminelle, avec les gens du roi, il est saisi de force et jeté dans les cachots infects d'une prison souterraine. La peine de mort, même dans les cas les plus graves, lui est ordinairement épargnée; mais on peut le voir, les boulets aux pieds et les fers aux mains, se promener tristement dans la cour du comitat de Pesth, où, tous les samedis, le bourreau vient, armé du fouet, lui infliger une humiliante correction. Il est des droits enfin dont la jouissance, inconnue au temps d'André II, est refusée aux nobles hongrois par la police de M. de Metternich. Le magnat, dans ses terres, à la diète, à la congrégation, peut tenir les discours les plus violens, déclarer la patrie en danger, regretter l'époque de l'indépendance et en prévoir

le retour; mais il lui est défendu de faire imprimer une ligne sans la permission du censeur impérial; bien plus, il a besoin de la même autorisation pour lire un ouvrage étranger. Qu'il parcoure la Hongrie, les larges chapeaux des paysans tomberont tous devant lui, les hussards du comitat lui rendront les honneurs; mais s'il désire voir Paris ou Londres, il lui faut long-temps solliciter son passeport à Vienne.

L'absence presque complète des majorats est pour l'aristocratie territoriale une cause de ruine plus active de jour en jour. Le partage des successions s'opère par têtes : la femme a l'usufruit des biens de son mari, les enfans n'en conservent que la nue propriété. Le château de la famille, loin d'être l'apanage du droit d'aînesse, appartient au dernier des fils. Le magnat, s'il laisse des enfans, ne peut pas disposer de sa fortune par testament; s'il a vendu quelques-unes de ses propriétés, sans observer les minutieuses précautions exigées en pareil cas, tous ses parens ont quarante années pour exercer une action en réméré. Le fief étant attaché au nom, le dernier membre d'une race n'a la faculté de disposer que des acquêts; la donation d'origine royale retourne à la couronne. Tous ces articles d'une loi qui n'est plus en accord avec les besoins nouveaux de la société sont la source d'interminables procès.

L'église forme un corps tout aussi compact, tout aussi puissant que la noblesse, et composé de soixante et dix mille membres. L'évêque primat de Gran est le chef du clergé catholique. Ses propriétés et ses revenus immenses l'obligent, en cas de guerre nationale, à fournir deux mille hommes d'armes, et, d'après la coutume du moyen-âge, il devrait lui-même les commander. Tous les bénéficiers, laïques ou clercs, sont soumis à un impôt de ce genre. Deux archevêques, ceux de Colossa et d'Eslau, dix-huit évêques diocésains et seize titulaires, cent quarante-sept couvens d'hommes et trois mille curés marchent sous la bannière du primat. L'église grecque est desservie par dix mille prêtres ou caloyers. Le haut clergé hongrois, il faut l'espérer, comprendra mieux sa mission que le clergé de France avant 89.

Et la bourgeoisie, cet élément si fort des sociétés modernes, cette classe victorieuse en France, cet appui de l'ordre, quelle place tient-elle en Hongrie? Une place bien petite, et cela se conçoit. En Angleterre, en France et dans une partie de l'Allemagne, un grand développement industriel a mis les richesses en circulation; la balance est devenue, comme l'épée, le symbole d'une aristocratie véritable.

En Hongrie, jusqu'à ces dernières années, le commerce, effrayé par la guerre, a été languissant. Les Juifs, qui depuis leur dispersion ont toujours souffert pour l'amour du lucre, qui partout et dans tous les temps se retrouvent avec le même caractère avide et rampant, et qui, sans sourciller, courent au martyre là où il y a de l'or à gagner, les juifs seuls ont osé se livrer à des spéculations commerciales. La richesse a été le prix de leurs efforts; mais leur religion leur ferme la carrière politique. La phase nouvelle que la nation hongroise va parcourir augmentera la force de la bourgeoisie, qui n'est encore représentée que par quarante villes royales. L'organisation administrative et judiciaire de ces villes se distingue entièrement de celle des comitats. Elle se compose d'un sénat dont tous les membres, élus à vie par les citoyens, sont seuls appelés aux charges municipales. Tous les trois ans on choisit parmi eux le consul, le juge, le capitaine et le castellan de la cité. Le *consul* administre les biens communaux; ses fonctions offrent beaucoup de ressemblance avec celles de nos maires. Le *juge*, comme son titre l'indique, préside aux débats judiciaires; dans les causes minimes, il prononce seul; dans les autres, il se fait assister par plusieurs hommes de loi. L'appel de ses décisions est porté à la table *tavernicale*, tribunal particulier, qui, je crois, n'existe nulle part ailleurs qu'en Hongrie. Ce tribunal est formé par la réunion des députés des villes royales et présidé par le *tavernicus*, magistrat élu comme les autres. Cette cour, qui, selon moi, mérite à plusieurs titres beaucoup d'attention, tient ses séances à Pesth, deux fois dans l'année. Les plaideurs peuvent encore recourir de ses décisions à la *table septemvirale*, organe de la justice du roi. Enfin, les deux autres officiers municipaux, le *capitaine* et le *castellan*, ont pour devoir, l'un de veiller au maintien de l'ordre et de la police, et l'autre de commander la garde bourgeoise.

Tous ces pouvoirs, si divers d'origine, si gênés dans leur marche par d'inévitables conflits, se retrouvent encore en présence à l'assemblée nationale. La diète hongroise ne fut, pendant long-temps, qu'une prise d'armes. L'immense plaine de Räkos, bornée au nord par les montagnes de Vatzen et de Tokay, s'étend vers le sud jusqu'à Belgrade; c'est dans ce Champ-de-Mars que, sous le pennon royal, se réunissait toute la noblesse, c'est-à-dire l'armée conquérante. Les magnats, dans un conseil de guerre tenu par le souverain, arrêtaient les plans de campagne, et les simples chevaliers les acceptaient en poussant un formidable *hourra*. Mais les temps héroïques passèrent.

Peu à peu, les Hongrois prirent en affection le sol conquis par leurs

ancêtres, et il devint plus difficile de les en arracher pour leur faire courir les chances d'une expédition lointaine. En 1526, Ferdinand Ier décida qu'à l'avenir les diètes se tiendraient dans l'intérieur des villes, et les choses depuis lors n'ont pas changé.

L'assemblée se partage en deux *tables*.

La première se compose : 1° des prélats catholiques, et, depuis 1792, des évêques du rit grec non uni; 2° des magnats ou grands propriétaires laïques. Ces magnats ont le droit d'entrée à l'âge de vingt-quatre ans : les mineurs et les femmes doivent se faire représenter; mais, par une bizarrerie incompréhensible, leurs mandataires siégent à la seconde table dont tous les membres sont *élus*. Les comitats se réunissent en congrégations pour choisir chacun deux députés. Tous les moyens de séduction employés par les candidats au parlement d'Angleterre souillent aussi les élections hongroises. John Bull termine ses différends à coups de poing, le Madgyar se sert de son sabre. Tous les nobles, seigneurs ou varlets, riches ou pauvres, sont électeurs, et la propriété la plus minime suffit pour conférer le droit d'éligibilité.

Pendant toute la durée de la diète, les députés reçoivent, sur la caisse *domestique* du comitat, la somme de deux ducats au moins par jour. Les couvens, les chapitres ecclésiastiques et le bas clergé élisent aussi leurs délégués. Les villes royales, enfin, sont représentées à la diète. Dans chaque cité il existe une *chambre de la commune*, dont les membres décédés sont remplacés à la majorité des suffrages. Ce conseil des notables, assisté des seuls magistrats municipaux, envoie à la diète un ou deux députés, suivant l'importance de la ville.

La première table est présidée par le palatin, la seconde par le président de la table royale; elles se réunissent souvent en *concertations*, pour délibérer des intérêts généraux de l'état. Les propositions royales sont examinées dans les cercles avant d'être discutées en séance publique; le concours des deux tables, qui ne forment qu'une seule voix, est nécessaire pour leur donner force légale.

Lorsque la diète n'était qu'une revue solennelle, on n'avait pas senti la nécessité d'en fixer le retour périodique. L'ennemi paraissait-il aux frontières, la nation courait aux armes, et la diète se confondait, pour ainsi dire, avec *l'insurrection*. L'appel du souverain prévenait toujours le désir du peuple. Mais quand au tumulte d'un camp succéda l'ordre d'une assemblée choisie, quand la froide délibération des députés eut remplacé l'enthousiasme des leudes, les rois éprouvèrent de la répugnance à voir autour d'eux des surveillans

incommodes. Les nobles se plaignirent, et, pour satisfaire à leurs exigences, il fut décidé que la diète serait convoquée tous les trois ans. Le chancelier, un mois au moins avant l'ouverture de la diète, adresse des lettres de convocation aux membres de la première table, aux comitats, aux communes et aux corporations religieuses; il expose sommairement les lois qui seront mises en discussion, afin que les électeurs puissent manifester leurs vœux à leurs commettans; il donne enfin les ordres nécessaires, en 1839 comme en 1526, pour que les ponts et chaussées soient mis en état sur le passage de sa majesté.

La constitution hongroise mériterait, sans doute, un examen plus approfondi, mais mon but a seulement été de donner une idée de son ensemble. Une simple esquisse a suffi, j'ose l'espérer, pour bien faire ressortir tout ce qu'il y a de remarquable dans ce monument, un des plus curieux de l'histoire du moyen-âge. Voyons maintenant de quelle manière cette machine vieillie fonctionne encore au milieu d'une société moderne. Elle est embarrassée de quelques rouages inutiles, il lui en manque de nécessaires; mais elle marchera toujours, parce qu'elle possède, pour principal moteur, le système représentatif établi sur de larges bases.

Tous les esprits élevés, tous les hommes qui jettent sur l'avenir un coup d'œil impartial, comprennent la nécessité d'une réforme; mais ce travail, toujours dangereux, se complique ici d'une difficulté particulière. L'empereur d'Autriche a beau joindre à ses titres celui de roi de Hongrie; fidèle à son origine, il désirerait faire triompher l'influence germanique chez les peuples de mœurs si diverses que les traités ont soumis à son sceptre. Le peuple hongrois, au contraire, fier de son antique indépendance et jaloux de sa nationalité, se révolte à l'idée de voir sa patrie réduite au rôle d'un cercle autrichien. En Angleterre, en France, comme dans tous les pays vraiment constitutionnels, le parlement, et je prendrai ici ce mot dans un sens général, possède des moyens légaux de forcer le premier pouvoir à marcher dans la route que la nation veut suivre. Le refus du budget est l'exercice d'un droit terrible devant lequel s'écroulerait le ministère le plus entêté. Mais que la diète hongroise rejette l'impôt foncier qui s'élève à la somme de 45 millions, l'action gouvernementale en sera-t-elle paralysée? Pas le moins du monde. Si le roi n'a plus d'argent, l'empereur d'Autriche lui en prêtera; si les Madjyars ne veulent plus s'enrôler sous les drapeaux, le roi de Lombardie placera ses troupes à Comorn et à Péterwaradin, et la Hongrie n'aura plus alors que la ressource hasardeuse de la révolte.

Les magnats craignent d'être écrasés sous les ruines de l'édifice construit par leurs ancêtres, et désirent voir s'animer le corps inerte dont ils sont la tête intelligente. Le roi profite de cette disposition pour affaiblir une caste puissante par ses richesses et l'influence personnelle de ses membres; il espère ainsi frapper le peuple hongrois dans ce qu'il a de vivace et de caractéristique, et le trouver ensuite plus souple, plus propre à être façonné selon le type allemand. Il appelle donc de tous ses vœux l'affranchissement des paysans, comme les rois de France se sont déclarés protecteurs de la bourgeoisie; mais il se décide de mauvaise grace à sanctionner toute mesure nationale.

L'absence de la classe moyenne laisse un vide que rien ne peut combler. A qui l'aristocratie fera-t-elle partager ses sentimens de patriotisme? Sera-ce à ce troupeau d'esclaves qu'elle a si long-temps exploité? Ces malheureux, dont on a fait des bêtes de somme, accepteraient sans murmure le bât de l'Autriche; car, il y aurait de l'injustice à le nier, il est doux en comparaison de celui qui les accable. Le nom de la liberté sera-t-il prononcé par des bouches imprudentes? Mais, pour des esclaves, la liberté n'est-elle pas le droit de tuer les maîtres, ou, tout au moins, celui de les opprimer à leur tour? Les réformateurs ne doivent donc point compter sur la masse de la nation; l'appeler à l'œuvre, ce serait se rendre coupable d'une faute immense, ce serait ouvrir une carrière sanglante et faire rétrograder la Hongrie pour des siècles. Les peuples, comme les individus, n'ont droit à l'exercice de leur liberté que lorsqu'ils sont capables de comprendre tous les devoirs que cette grande faculté leur impose. Les nobles hongrois, cependant, ont un rôle magnifique à remplir : que par leurs soins, que sous leur direction, les paysans soient appelés à la vie civile; que l'instruction, soutenue par la morale religieuse, visite les campagnes; que, par leurs efforts, l'industrie et l'agriculture apportent aux travailleurs le bien-être et la richesse, ils commanderont à des hommes dont les cœurs battront aux mots d'indépendance et de patrie. La nationalité hongroise ne sera plus en danger, car alors elle ne résidera point dans une seule caste, mais dans un peuple jeune, actif et courageux, et, pour me servir d'une expression de Mirabeau, jamais la constitution ne sera vendue pour du pain!

Aux approches de la diète de 1832, tous les esprits étaient en suspens. Le gouvernement, intéressé à connaître les vœux de tous les partis pour les combattre ou les seconder, se relâcha de sa rigueur;

les pensées purent se manifester sans avoir à redouter les mutilations de la censure, et le despotisme lui-même rendit hommage à la liberté de la presse.

Durant les deux ou trois années, où, sur les demandes du parlement et de l'assemblée des notables, la convocation des états-généraux devint en France un objet d'espoir pour le plus grand nombre, de crainte pour quelques privilégiés, une foule de brochures ignorées aujourd'hui parurent sur toutes les questions du moment; il en fut de même en Hongrie. Les réformateurs et les amis du passé préludèrent par leurs écrits à la lutte dont la diète devait être l'arène. Les magnats nourris de la lecture des économistes et des philosophes du XVIIIe siècle, les jeunes nobles élevés dans les universités étrangères, les légistes et les bourgeois des villes, composaient un parti dont les principes et les vœux furent soutenus avec talent par M. de Széchényi. On ne lira pas, je crois, sans intérêt, quelques fragmens d'un ouvrage publié par le comte à la fin de 1830. Le passage que nous allons citer offre un tableau vivement tracé de l'esprit public de la Hongrie :

« Chacun veut améliorer, chacun désire voir s'élever un bel édifice, mais chacun prétend poser la première pierre sans s'inquiéter des autres ouvriers. — Ah! dit l'un, quand donc sera percée la chaussée de Fiume? — Ne vaudrait-il pas mieux jeter un pont entre Pesth et Bude? répond un autre. — Ayons un théâtre et des pièces en hongrois, ou la langue se perdra, et la nationalité avec elle (1). — Si nos magnats, s'écrie-t-on d'un autre côté, n'allaient point manger leurs revenus et se corrompre à l'étranger? Mais ces grands seigneurs croiraient compromettre leur dignité en se coudoyant aux assemblées des comitats avec la pauvre noblesse! D'autres regrettent les costumes de nos pères. Où sont leurs pesantes armures? — Malheureuse Hongrie, murmurent ces amans du passé, tout en chantant l'air de la bataille de *Mohacz*, le jour de cette *défaite* fut le dernier de ta gloire! — Ayons de belles rues, des trottoirs et des réverbères; tel est le cri d'une autre opinion. Que Pesth soit bien éclairée, le reste se fera. N'oublions pas les promenades et plantons le quai du Danube. — Il y a aussi des esprits positifs. C'est le papier-monnaie qui nous ruine, disent-ils, il nous faudrait de beaux ducats frappés avec notre or de Kremnitz. Mais où sont ces ducats? Que de nobles Hongrois ont oublié leur couleur! — Non, réplique un autre, non, ce n'est pas cela;

(1) Ce vœu a été rempli; j'ai vu représenter à Pesth la *Christine* de M. Alex. Dumas, traduite en hongrois.

or ou papier, qu'importe? Nous serions à notre aise sans les impôts... l'impôt sur le sel surtout, mes amis! Ah! chers amis, qu'il y aurait de choses à dire sur le sel! C'est l'administration étrangère qui nous appauvrit; les douanes, les monopoles, que sais-je encore? Tels sont nos véritables maux! Savez-vous quel est notre ennemi? c'est notre maître! »

N'est-ce pas là le spirituel croquis d'une de ces réunions d'excellens politiques qui, pour chasser les ennuis d'une longue soirée d'hiver, devisent des choses de l'état, sans donner plus de suite à leurs idées qu'à leurs discours?

Mais M. de Széchényi ne se contente pas de signaler le mal, il en indique la source et le remède. Il passe rapidement en revue tout ce qui, dans les institutions actuelles, empêche le crédit public de se fonder, et de propager en Hongrie les bienfaits qu'il a répandus dans la plus grande partie de l'Europe. Et d'abord, il attaque avec force le maintien des corvées. Les paysans doivent au seigneur cinquante-deux jours de travail, sans compter les nombreuses corvées de transport, de voirie, etc., etc. L'église, de son côté, prescrit l'observation des dimanches et des fêtes, et la meilleure moitié de l'année est ainsi perdue pour le laboureur.

« Voilà, continue M. de Széchényi, voilà sa perte; quel est votre gain? Personne n'ignore que nos paysans, avec leurs chevaux et leurs vieux outils, avancent moins les travaux en trois jours que des manœuvres en un seul. Qu'est-ce qu'un ouvrage de corvée? Une méchante besogne, suivant le proverbe. Laissant de côté bien des considérations importantes, je ne consulte ici que votre intérêt seul. Pensez-vous que vos terres cultivées de cette façon vous donnent les belles récoltes dont le ciel récompense le travail intelligent? Mesurant votre droit sur votre profit, pouvez-vous donc priver le paysan de cent journées qui en valent à peine trente pour vous? Mais, sachez-le bien! annuler ainsi pour deux tiers chaque année le travail de tout un peuple, c'est un monstrueux suicide!

« J'arrive au privilége des nobles de ne point payer d'impôts. Je marche sur des charbons ardens; mais, quand je devrais irriter toutes les passions, je ne cacherai point ma pensée. Si l'Autriche, *hors de la diète,* députait vers nous ses commissaires et nous disait : — Mes amis, il faut payer pour avoir. Comment administrer votre pays, entretenir vos routes, vous percer des canaux, vous construire des ponts comme à vos frères de Bohême qui donnent de l'argent à cet effet? Vous restez sans communications, vos chemins sont crevas-

sés d'ornières où se brisent aussi bien vos calèches que les humbles charrettes des paysans. Mais ces malheureux sont accablés sous le poids des charges, aidez-les à les supporter. Contribuez à l'entretien des routes; les plus petites sommes ainsi placées seront productives. La Hongrie ne demeurera pas privée des bienfaits du commerce; vos terres augmenteront de valeur, et vous connaîtrez plus de jouissances; — si le gouvernement me tenait ce langage *hors de la diète*, et qu'il me demandât de payer, je préférerais rester au fond de la berne avec ma voiture embourbée. *J'ai aussi horreur du joug étranger.* Subir le lien d'autrui, ne fût-ce qu'un fil, voilà l'esclavage! Mais s'imposer des entraves, limiter soi-même ses droits, voilà la liberté! c'est celle des grands peuples, c'est celle de Dieu même. »

Comme l'auteur le prévoyait, ce langage si noble et si vrai blessa au vif tous ceux qui, par peur, par habitude, ou par entêtement, voulaient conserver le régime de la féodalité. Le comte de Széchényi devint le point de mire des attaques des privilégiés. Par les uns, il était signalé comme un traître vendu à la cour de Vienne; par les autres, comme un fils indigne de la noble Hongrie. Les idées françaises l'avaient entraîné dans une fausse route, et ses projets ne tendaient à rien moins qu'à exciter une révolte des chaumières contre les châteaux. Mais la violence des réfutations dont la brochure du *Renégat* fut l'objet ne servit qu'à étaler aux yeux de tous les profondes blessures qu'elle avait faites.

Un seul des écrivains du parti stationnaire, tout en s'attaquant à la personne de Széchényi, se posa comme le défenseur des intérêts menacés; ce fut le comte Dessewfyi. La vieille réputation du comte, l'indépendance et la fermeté de son caractère, l'amitié qui l'avait uni jadis à M. de Széchényi, appelèrent l'attention sur sa réplique. A l'époque où la révolution française atteignait sa sanglante apogée, la Hongrie envoyait aussi ses députés à une diète restée célèbre dans les fastes parlementaires de la nation. Le successeur de Joseph II n'était pas de force à soutenir l'œuvre de cet empereur, et les libéraux hongrois relevaient enfin la tête. Le comte Dessewfyi, par le courage avec lequel il défendit les droits de sa patrie ou plutôt les priviléges de la noblesse contre le pouvoir royal, mérita de devenir le chef des amis de la constitution. Depuis ce temps il a voué à la Bulle d'or un respect sans bornes; il la regarde comme le code modèle de toutes les nations. Ce fut donc une affreuse douleur pour ce vieux patriote, que de voir les rudes coups portés par l'empereur François à l'objet de son amour chevaleresque. L'intervalle de 1812

à 1825, pendant lequel tous les comitats, mis en interdit, furent gouvernés par des proconsuls autrichiens, lui parut un long supplice. Le comte Istvan Széchényi commençait alors à se faire connaître. Lui aussi rougissait de l'asservissement de la Hongrie, lui aussi regrettait les anciens jours et soupirait après la liberté perdue. Dessewfyi devint, pour ainsi dire, le patron politique du jeune magnat. Mais, depuis 1825, la cour changea de marche : M. de Széchényi visita la France et l'Angleterre, première faute aux yeux de son vénérable ami; de plus il vanta les avantages de ces deux pays; il admira leurs ressources financières, leur commerce, leurs nombreuses manufactures, et il voulut contribuer à faire jouir la Hongrie des mêmes richesses, dût la constitution subir quelques réformes. Dessewfyi renia dès-lors le comte comme un enfant ingrat. « Les attaques de M. de Széchényi contre les dîmes, dit-il dans sa réfutation, ressemblent aux déclamations de tous les révolutionnaires contre la propriété. Le seigneur est maître de ses terres comme le paysan de sa bêche et de sa charrue... Les corvées ne sont que le loyer des terres que le seigneur concède aux paysans. Qui donc songe en France à abolir les fermages?... D'ailleurs, quel seigneur se refuserait à la suppression des corvées, si les paysans pouvaient les racheter? »

Ce dernier paragraphe fournissait au comte Istvan des armes trop sûres pour qu'il négligeât de s'en servir. Son adversaire enfermait le débat sur la propriété du sol dans les bornes étroites d'une question financière. Consentir à transiger sur des priviléges, c'était reconnaître ce qu'ils avaient d'abusif. Les nobles français aussi firent un semblable aveu en cédant au fiévreux enthousiasme de la nuit du 4 au 5 août. Que le système féodal ait eu ses avantages, c'est ce que l'on peut soutenir; mais, comme toutes les institutions humaines, il devait être emporté par le flot des siècles. M. de Széchényi proposa donc de racheter les corvées et les dîmes au moyen d'une banque nationale; il cita l'exemple de l'Angleterre, qui venait précisément de rendre la liberté aux noirs de la Jamaïque en indemnisant les propriétaires d'esclaves.

La cour de Vienne suivit cette discussion d'un œil attentif, et quoique M. de Metternich continuât de traiter avec un superbe dédain ceux qu'il appelle les sujets *asiatiques* de l'empire, il mit en jeu toutes les ressources de son esprit pour faire tourner au profit du roi le mouvement qui se manifestait de l'autre côté de la Leytha. L'habile ministre veut aussi détruire les restes de la féodalité, non pas, sans

doute, pour délivrer la Hongrie des obstacles qui ralentissent ses progrès, mais pour donner à ce pays une impulsion conforme à ses vues, pour régulariser l'administration, c'est-à-dire pour la placer dans les mains qui tiennent déjà les rênes de l'Autriche, de la Lombardie et de la Bohême. Les tentatives du parti philosophique avaient pour but le renversement des priviléges dont le pouvoir royal était lui-même fatigué; M. de Metternich résolut de conclure une alliance avec le comte de Széchényi. L'empereur, les archiducs et grands seigneurs autrichiens s'inscrivirent au nombre des actionnaires de la compagnie du Danube; de son côté, le comte, comprenant les avantages d'un semblable traité, s'empressa de répondre aux propositions du gouvernement, et peu de jours avant l'ouverture de la diète, il publia ce manifeste qui lui valut la clé de chambellan :

« Il est des personnes qui refusent de rien apprendre et qui s'imaginent que, depuis saint Étienne, tout a été fourberie et mensonge dans le langage de nos seigneurs rois. En 1825, nous apportions ici le livre de nos lois déchiré; nos droits étaient foulés aux pieds; notre constitution était morte depuis treize années! Honte alors, honte à celui qui eût pu trouver une parole d'excuse pour tous ces faits! Mais depuis, le monarque a juré de respecter nos priviléges; quand a-t-il trahi ses sermens?... Le gouvernement marche avec le pays : rester dans l'opposition, c'est folie, c'est ingratitude! »

Le jour fixé pour l'ouverture de la diète parut enfin. C'était le 20 décembre 1832. La table élective tout entière appartenait à l'opposition libérale; un grand nombre de magnats partageaient les opinions de M. de Széchényi; le gouvernement avait son parti; les défenseurs ultras de la constitution n'étaient qu'en minorité.

Le roi fit cinq propositions principales :

1° L'établissement d'un code urbarial, c'est-à-dire une exposition certaine et définitive des droits et des devoirs respectifs des seigneurs et des paysans;

2° La révision des lois criminelles, leur réunion en un seul code, et la simplification de la procédure civile;

3° Une répartition plus équitable des charges et des contributions, et la diminution des impôts versés dans les caisses *domestiques* du comitat;

4° La demande d'un don gratuit de la noblesse pour couvrir les dépenses nécessitées par la tenue de la diète;

5° Le remboursement à l'archiduc Joseph d'un prêt de 262,606 florins.

Ces deux dernières demandes ont été accordées sans restriction. La noblesse hongroise est riche et loyale, elle a dignement répondu au double appel fait à sa générosité et à sa bonne foi.

La première proposition était la plus importante à cause des nombreuses questions qu'elle devait soulever. Si elle n'a pas été acceptée dans toute son étendue, il faut reconnaître, cependant, qu'elle a fait faire un pas immense au bien-être des populations rurales. Les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du code sont autant de lois favorables aux paysans. La quotité des dîmes est réduite dans plusieurs cas; les collecteurs seigneuriaux ne peuvent plus exiger un prélèvement égal sur les bonnes récoltes et sur celles qui n'offrent au laboureur que la faible récompense de ses peines. Comme il est de l'intérêt public d'encourager certaines cultures, on dégrève de quelques charges ceux qui s'y livreront. Les redevances les plus onéreuses aux pauvres étaient celles qu'ils devaient fournir sur les objets même de leur consommation journalière; on les a supprimées. Toutes les petites dîmes sur le beurre, les volailles, les œufs, sont à jamais abolies. Le droit féodal, dans toute sa rigueur, pesait encore sur quelques localités. Ainsi, après avoir acquitté les charges qui les privaient déjà de leur revenu le plus net, les tenanciers étaient encore obligés de vendre les vins du seigneur pour obtenir la faculté de tirer parti de leurs propres récoltes. Enfin, l'ancienne législation sanctionnait à la fois une injustice et une barbarie tout-à-fait gratuite : les paysans, opprimés outre mesure par leur seigneur, ne pouvaient l'appeler devant les juges sans sa permission. Par l'article 13, ils sont autorisés, au contraire, à le citer directement et de leur chef. Malgré les efforts de M. de Széchényi, les corvées ont été maintenues, mais les jours de travail ne seront plus arbitrairement fixés; le tiers au moins de ces journées doit être fourni l'hiver, pour que l'agriculture ne manque point de bras dans les saisons favorables.

Toutes ces concessions sont importantes; sans nul doute, elles améliorent la condition du paysan, mais elles ne l'élèvent pas beaucoup au-dessus de celle du serf; elles posent des limites au pouvoir seigneurial, mais il est difficile de les regarder rigoureusement comme de nouveaux droits acquis aux subordonnés. Leurs prescriptions sont à peu près résumées dans cette phrase triviale : Ne pressurez pas l'homme au-delà de ce qu'il peut donner.

Toutefois l'égoïsme est chose si commune, qu'il faudrait encore

remercier les nobles d'avoir retranché, de leur plein gré, ce qu'il y avait d'excessif dans leurs priviléges, mais ils ont fait plus. Le seul moyen d'attacher les masses à l'ordre établi, c'est de les faire entrer dans la société à un autre titre qu'à celui de machines à exploiter. La vente des biens nationaux, chez nous, à part ce qu'elle a eu d'illégal, a détruit le monopole de la propriété foncière; elle a divisé le sol entre cinq millions de propriétaires qui, grands ou petits, ont un égal intérêt au maintien de ce qui existe. Dans le régime féodal, après une courte période, il en est autrement. Le paysan cultive sans beaucoup de zèle les terres seigneuriales : incertain de transmettre à ses enfans le sol qui lui est concédé, il se borne à lui demander des récoltes dont l'abondance le mette en état de payer les dîmes et de fournir à sa misérable existence. S'il fait quelques économies, il cache précieusement la somme acquise par de cruelles privations, pour que, le cas échéant d'une rupture avec son maître, le brigandage ne soit point sa seule ressource. La révolte, avec toutes ses fureurs, est la conséquence inévitable d'un tel état d'abaissement. Elle arrive quand la misère pousse le serf à bout, quand la faim désole sa cabane, et que ses bras, amaigris par la fatigue et la maladie, ne peuvent plus se raidir pour pousser la charrue. La Hongrie ne sera pas soumise à cette horrible épreuve; elle ne proclamera pas sa liberté sur des décombres. Le gouvernement autrichien, s'il est quelquefois d'une prudence pusillanime, a l'instinct de sa conservation; les princes qui sont à sa tête, et l'empereur régnant surtout, ont gardé sur un plus grand théâtre la bonté qui caractérisait les ducs de Lorraine; ils éprouvent, il n'en faut pas douter, le désir d'adoucir l'état des dernières classes de leurs sujets.

Le roi a proposé, à la dernière diète, l'établissement des *contrats à perpétuité*, qui créent un mode de posséder particulier aux habitans des campagnes. L'acceptation de cette mesure est, sans contredit, l'acte le plus important de la diète de 1832-36; il jette en Hongrie des germes de prospérité qui, dans les conditions où ce pays se trouve enfin placé, ne tarderont pas à porter leurs fruits. Le paysan peut, aujourd'hui, au moyen d'une somme uno fois payée, se racheter, à perpétuité, lui et ses héritiers, de toutes corvées, dîmes et redevances; il a la possession pleine et entière du sol qu'il laboure et de la maison qu'il habite; la propriété n'est plus, dans les mains du seigneur, qu'un droit nominal et stérile. Ces rachats, encouragés et facilités par la loi, donneront naissance à une nouvelle

classe de citoyens, les campagnes prendront leur essor, et ces immenses villages de quinze à vingt mille ames, si nombreux en Hongrie, deviendront un jour des cités riches et populeuses.

L'agriculture, délivrée de ses entraves, est destinée à fleurir dans ces belles contrées trop long-temps désolées par un système oppressif. Mais à quoi servirait d'activer la production, si la consommation n'augmentait point dans le même rapport? La Hongrie peut exporter beaucoup de denrées et de matières premières, mais elle est privée de voies de communication. L'assiette des impôts se lie essentiellement à la propriété industrielle d'un pays. Les nobles hongrois ont enfin senti que leur privilége de ne point contribuer aux charges directes de l'état, lorsqu'ils acquittaient sans murmure les droits exigés par la régie et la gabelle, leur était plus nuisible qu'utile, et qu'il n'y a point de honte à payer lorsqu'on surveille l'emploi de son argent. Il a été question plus haut du péage général établi sur le pont de Pesth; on a vu que l'auteur de cette proposition voulait poser un principe; une conséquence assez importante en a été déduite à la même diète. Tous les possesseurs nobles ou non nobles de terres autres que celles qui ont été originairement concédées par le roi, devront (art. 2) acquitter l'impôt foncier, et la Hongrie aura des routes.

Les merveilles de l'industrie, les admirables spéculations du génie français fécondées par la patiente et laborieuse Angleterre, l'emploi de la vapeur comme force locomotive, ont vivement frappé tous les esprits. Malgré les prospectus dictés par le charlatanisme, malgré les revers inséparables de toute entreprise à son début, les peuples semblent comprendre qu'il y a dans ces grandes découvertes comme un lien mystérieux qui doit unir plus étroitement les sociétés modernes. Les Hongrois ont partagé cette préoccupation générale, et dans leur dernière diète, lorsqu'ils avaient à peine quelques chemins frayés dans tout leur pays, ils ont pensé à le doter d'un réseau de *rail-ways*. Si l'on songe que la Hongrie est riche en mines de fer et de houille, qu'elle offre une surface plane dans presque toute son étendue, et qu'enfin elle serait obligée de supporter de grandes dépenses pour établir un système complet de routes ordinaires, on ne trouvera peut-être plus cette idée trop folle ou trop ambitieuse. Si l'on eût dit, il y a vingt ans, que bientôt des bateaux à vapeur sillonneraient le Danube, qui n'eût traité le prophète de visionnaire? L'article 25 (1)

(1) Toutes les dispositions législatives décrétées par la diète et sanctionnées par le roi sont appelées *articles*.

promet de grands avantages aux compagnies qui voudront tenter la fortune et établir des chemins de fer sur les treize lignes qui doivent parcourir le royaume en tous sens. Tous les habitans, magnats ou roturiers, seront soumis aux péages; les expropriations nécessaires seront faites sans distinction sur tous les terrains.

Une autre réforme utile doit être signalée. Les nobles contractaient fréquemment des emprunts, alléguant pour prétexte l'éclat de leurs noms qu'ils avaient à soutenir; et si, comme leurs ancêtres, ils n'assommaient pas les créanciers assez hardis pour parler de leurs titres, du moins ils les payaient rarement. Le privilége de ne pouvoir jamais être arrêté, même pour dettes commerciales, dans un pays où la contrainte par corps est malheureusement de droit commun, portait atteinte au crédit. Cet abus a disparu; l'article 18 autorise l'arrestation des nobles pour fait de lettres de change.

Les seconde et troisième propositions royales sont restées sans effet. La législation criminelle a conservé toute sa barbarie. La diète de 1839 fera sans doute disparaître les prescriptions indignes des législateurs modernes dont abonde ce monument d'un autre âge. De plus, les mêmes impôts grossiront toujours les caisses des comitats; les Hongrois attachent trop d'importance au maintien de leur administration nationale pour la priver de son nerf principal.

Le parti philosophique, guidé par M. de Széchényi, a fait, malgré les répugnances de l'Autriche, adopter le hongrois pour langue officielle. L'article 4 garantit cette réforme qui est une excellente sauvegarde de la nationalité.

Tels sont les actes de la diète qui, après une session de plus de trois années, fut close le 2 mai 1836 par le roi Ferdinand V. Ils sont dus en partie à ces idées généreuses que, malgré ses excès, notre grande révolution a fait partout éclore.

Les nobles hongrois ont fondé un système fort sage d'émancipation progressive qu'ils compléteront sans doute à la diète de cette année. La révision des lois qui régissent l'agriculture et l'industrie, ces deux mamelles de tous les peuples, est la mesure la plus urgente; le crédit public ne peut s'établir que sur une bonne législation.

Les journaux de Pesth sont censurés comme ceux de Vienne. La raison sur laquelle on s'appuie pour justifier cette mesure mérite d'être citée : c'est que, parmi les droits reconnus aux nobles hongrois par la Bulle d'or, il n'est nullement question de la liberté de la presse. La diète de 1832 a fourni au gouvernement autrichien l'occasion de rappeler aux Hongrois ce singulier aphorisme de politique. On a vu

comment l'opinion publique s'était préoccupée des futurs travaux de l'assemblée nationale : aussi l'idée vint-elle à plusieurs membres de la seconde table de donner au corps électoral les moyens de suivre les débats parlementaires, en fondant un journal de la diète; mais le comité de censure de Pesth ne permit pas de reproduire le compte-rendu des séances. La seconde table ne se découragea point. Les députés ouvrirent une souscription pour l'achat d'une presse lithographique qui fut établie dans le palais même des états, et de nombreux exemplaires du journal se répandirent en Hongrie. L'alarme fut vive à Vienne, et bientôt on décida que *la lithographie étant une espèce d'imprimerie*, ses produits devaient être soumis aux censeurs impériaux : c'était tuer le journal, on le croyait du moins; mais la liberté fut plus tenace et plus habile que le despotisme. Un avocat, M. Kossuth, membre de la deuxième table, aidé d'un assez grand nombre de jeunes gens des écoles, prit le parti de sténographier les séances; le soir, il en résumait les discussions avec d'autres avocats qui allaient, munis chacun d'un exemplaire du manuscrit définitif, le dicter à des étudians et à des écrivains de bonne volonté. Tous les jours les cercles de Pesth, les comitats, les membres de la diète, etc., recevaient le compte-rendu de la séance de la veille. M. de Metternich s'avoua vaincu; ses agens, toutefois, recoururent aux petits moyens : les papiers suspects étaient décachetés à la poste, et de temps à autre on avait le bonheur de supprimer les numéros du journal séditieux, malgré les soins avec lesquels on déguisait les enveloppes. M. Kossuth ne voulut pas même laisser au pouvoir cette consolation; il fit décréter que sa feuille serait colportée par les hussards du comitat, et pendant les quatre années que dura la diète, elle ne cessa de paraître.

Malheureusement des esprits turbulens et inquiets ont voulu profiter de l'espèce d'excitation que les réformes, même les plus sages, produisent toujours dans les masses. Un parti, dont les opinions exaltées ne peuvent être que contraires au progrès de la Hongrie, a tenté de réveiller les jalousies de la petite noblesse et de soulever les paysans contre leurs seigneurs. Des révoltes, en effet, ont éclaté sur divers points; mais la force légale les a comprimées, et la noble conduite des grands propriétaires, lors de l'inondation de mars 1838, a prouvé aux pauvres que les riches étaient leur providence.

Le pouvoir de la haute classe est trop réel, son influence trop grande, les moyens de répression trop prompts, pour qu'elle ait à

craindre, avant longues années, une rivalité dangereuse. La réforme commencée s'accomplira donc sans grande secousse, et la Hongrie occupera parmi les nations européennes le rang que lui assigne son heureuse situation.

Après avoir donné à la ville de Pesth le temps qu'elle mérite, je m'embarquai, le 25 mai, sur *le Zrinyi*, pour continuer de descendre le cours du Danube. *Le Zrinyi* est le plus beau des bateaux de la compagnie, et son capitaine, M. Francesco Mayr, a pour les passagers une prévenance qui mérite les plus grands éloges. Comme la foire de Pesth devait avoir lieu dans les derniers jours du mois, nous étions peu de voyageurs, et, sans l'importune compagnie de cinq Grecs curieux, remuans et bavards, qui se rendaient à Bucharest avec une cargaison de marchandises de Leipsig, notre traversée n'eût été qu'une belle promenade.

Les rives du Danube offrent peu d'intérêt jusqu'à Mohäcz. Aucun village n'égaie ces vastes prairies qui avaient séduit les compagnons d'Arpad, et où se heurtèrent si souvent les Hongrois et les Turcs. Les paysans, exposés sans cesse aux ravages de la guerre, avaient senti le besoin de se réunir en masse et de s'enfoncer dans l'intérieur des terres; on ne trouve donc pas, en Hongrie, un seul de ces jolis hameaux si communs en Allemagne; les villages y ont été fondés dans des jours funestes; ils sont populeux, mais misérables. Le Danube, en outre, est un voisin dangereux. Les bancs de sable, et ces îles si vertes et si pittoresques qui encombrent son lit, nuisent à l'écoulement des eaux, et sont souvent cause, à la fin de l'hiver, d'une inondation favorable au sol, mais cruelle pour les habitations. Il n'y a, sur la côte, que quelques pauvres huttes de pêcheurs.

A sept heures, les canons du *Zrinyi* réveillaient les échos de Mohäcz. J'ai voulu voir les lieux où les Hongrois, en 1525, perdirent une bataille qui les livra aux Turcs pour plus d'un siècle. Après avoir traversé la ville, dont les maisons m'ont paru annoncer assez d'aisance, je suis arrivé sur le champ du combat. C'est derrière les montagnes de Fünfkirchen que s'éteignit le dernier jour de l'indépendance nationale. Les Hongrois, au nombre de vingt mille, attaquèrent sans prudence l'armée turque, dont les mouvemens du terrain leur cachaient la force. Louis II, à la tête de ses hussards, fondit sur les janissaires et les mit en fuite; mais, au moment où il croyait en finir avec ses ennemis, il se trouva sous le feu de quarante pièces de canon, artillerie formidable alors : il ne lui resta plus

qu'à mourir noblement. Un grand nombre de magnats, des évêques et vingt-trois chevaliers de Malte perdirent glorieusement la vie dans cette triste affaire.

Notre bateau se remit en marche au point du jour. De Péterwaradin à Belgrade, la rive droite est fort pittoresque. La célèbre citadelle de Péterwaradin, élevée sur un promontoire qui domine le cours du fleuve, présente avec orgueil son triple front de murailles immortalisé par le prince Eugène. On raconte qu'un Anglais fut tellement ravi du panorama du Bosphore, que, pour conserver toutes ses illusions, il passa outre sans vouloir descendre à terre. J'aurais aussi dû me contenter d'admirer Belgrade de la plage de Semlin. Le Danube décrit, entre Semlin et Belgrade, un demi-cercle dont ces deux villes occupent les extrémités; elles sont donc sur la même rive par rapport au fleuve, mais l'embouchure de la Save les sépare entièrement.

La vieille forteresse, sanglant théâtre de tant d'assauts, la ville avec ses blancs minarets et ses maisons qui semblent sortir chacune d'un bosquet délicieux, les riches collines des environs; tout cela, par un beau soleil, est d'un effet enchanteur. On pense aux *Mille et une nuits*, aux séraïs des vizirs, aux jardins embaumés de citronniers et d'aloès, en un mot à l'Orient et à ses délices! Quel triste réveil quand on débarque sur la rive servienne! Le médecin et les gardes du lazaret, qui, armés de longues baguettes, accompagnent les voyageurs, leur apprennent déjà que la peste et toutes les maladies contagieuses enfantées par la corruption désolent souvent ce pays pour lequel, cependant, le ciel a tout fait.

Le quai de Belgrade n'est qu'un marais fangeux sans cesse remué par des troupeaux de porcs et des nuées de corbeaux, et les fenêtres d'un hôpital s'ouvrent sur ce cloaque, tout exprès pour en recevoir les exhalaisons malsaines.

Nous montâmes d'abord à la forteresse, qui est restée au pouvoir des Turcs, quoique la ville appartienne au prince Milosch. Les crevasses des murailles ressemblent de loin à de nobles cicatrices; mais on voit bientôt qu'elles ne sont que des ruines honteuses. La dernière ligne de remparts s'écroule de tous côtés, les Turcs laissent à Allah le soin de la relever. Milosch, pour ne pas rompre le dernier lien qui l'attache à Constantinople, consent à l'occupation de la forteresse par une garnison turque; mais, d'un jour à l'autre, il lui serait facile de s'en emparer: la famine, d'ailleurs, ne tarderait pas à soumettre les assiégés. Les soldats de Mahmoud, mal payés, mal nourris, mal

vêtus, n'ont rien conservé de la fierté des janissaires, et ils s'estiment fort heureux lorsque les rayas serviens leur permettent de descendre de leur prison. C'est dans l'enceinte de la forteresse que sont les casernes, la grande mosquée et le séraï du pacha : noms imposans! mais il faut voir les choses. J'ai traversé la Valachie dans toute sa longueur, j'ai parcouru la Grèce, je n'ai trouvé nulle part autant de misère qu'à Belgrade. Le séraï est en planches jadis recouvertes d'un plâtre colorié qui est presque entièrement tombé; des fenêtres sans vitres, une toiture à demi pourrie, offrent un libre passage au froid et à la chaleur, au vent et à la pluie. Le pachalik appartient à ce Joussouf qui, dans la dernière guerre, signa la honteuse capitulation de Warna. A une autre époque, le sultan lui eût envoyé le cordon; mais, pour plaire à ses vainqueurs, il a dû conserver ses bonnes graces à l'homme qui l'avait trahi. La mosquée a une apparence assez mesquine; nous passions devant cet édifice sans nous arrêter, lorsqu'un individu qu'à la couleur blanche de son turban et à sa longue robe rouge nous reconnûmes pour l'iman, nous proposa d'entrer. Cela renversait toutes mes idées : un prêtre musulman ouvrir lui-même les portes d'une mosquée à des giaours! Rien n'est plus simple que l'intérieur de ce temple : les murailles sont entièrement nues; de longues nattes de joncs recouvrent le parvis; une galerie de bois pour le pacha et son état-major, une espèce de chaire où tous les vendredis se fait la lecture du livre saint, voilà les seuls ornemens. J'allais presque trouver à ce temple un caractère de grandeur, si je n'eusse vu l'iman se baisser avec une joie cupide pour ramasser les trois ou quatre piastres que l'un de nous lui avait jetées. Le cimetière est voisin de la mosquée; les demeures des morts sont en meilleur état que celles des vivans.

Le tableau que m'offrit la ville était tout nouveau pour moi; je pouvais me croire bien loin de l'Europe. A Belgrade, comme dans tout l'Orient, les habitans passent leur vie en public; ainsi, durant le jour, la devanture de chaque maison est enlevée, et les curieux peuvent apercevoir ce qui se passe dans la première salle. Là, quelques individus, gravement accroupis sur le plancher, fument le chibouk et boivent le café; ici, un autre s'amuse à compter ou des paras ou les grains d'un chapelet; plus loin, c'est un groupe de dormeurs. Une ceinture garnie de belles armes est une partie intégrante du costume de tous les hommes.

Belgrade est la capitale de la Servie; le prince Milosch n'y a pas encore fixé le siége de son gouvernement, mais il y a fait commencer

quelques travaux, entre autres une église grecque, une fort belle caserne et une assez jolie maison, pompeusement décorée du nom de palais. Quelques négocians étrangers se sont établis à Belgrade. La Russie, l'Angleterre et l'Autriche y ont, depuis quelque temps, placé des consuls; la France vient aussi d'y envoyer un agent : Milosch est donc enfin reconnu souverain par la diplomatie. J'ai vivement regretté de ne pouvoir pousser jusqu'à *Kraguyéwatz*, pour rendre une visite à ce prince paysan; j'aurais voulu me former une opinion sur les réformes qu'il a entreprises avec tant d'audace. J'ai beaucoup causé de la Servie et avec des hommes capables : tous m'ont donné sur ce pays des notions si différentes, si opposées, que, désespérant d'y découvrir la vérité, je m'abstiendrai de les rapporter. On m'avait dit que les troupes serviennes étaient ridicules; j'ai vu un bataillon de ces troupes parfaitement tenu, commandé par des officiers russes. L'armée de ligne pourrait facilement se composer de soixante mille hommes, et les défilés de la Servie deviendraient des Thermopyles.

Les Serviens font, avec l'Autriche et la Hongrie, un commerce considérable de bestiaux; Milosch s'était réservé de nombreux monopoles, il y a renoncé par une ordonnance publiée en novembre 1837, dans la gazette de l'état.

J'ai peu de choses à dire de Semlin. Comme Belgrade, son antique rivale, cette ville a perdu beaucoup de son importance. Malgré ses remparts de gazon et les marais assez profonds qui l'avoisinent, elle ne peut plus compter au nombre des places fortes. Sa position l'appelle à jouer désormais un rôle plus pacifique; elle est l'entrepôt naturel du commerce du Bannat et de la Servie avec la Hongrie et l'Autriche. Un négociant de Semlin a épousé depuis peu la fille du prince Milosch.

ÉDOUARD THOUVENEL.

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII,

PAR M. BAZIN[1].

Le règne de Louis XIII est une transition perpétuelle et générale : dans tous les sens, dans toutes les directions, la France part d'un point, et marche vers un but nouveau.

La politique extérieure est renouvelée. La France a énergiquement résisté aux envahissemens des deux branches espagnole et allemande de la maison d'Autriche, sous François Ier, Henri II et Henri IV ; mais elle a servi les projets de monarchie universelle de cette maison, par son impuissance, durant les guerres de religion : elle les sert, par son concours, sous la régence de Marie de Médicis et dans les années qui suivent, portant au trône impérial l'Autrichien Ferdinand II, à la diète électorale de Francfort, et préparant aux conférences d'Ulm son triomphe sur l'électeur Palatin. Tout change sous le ministère de Richelieu : la France passe de la défense à l'attaque; elle abaisse sans retour l'Espagne et l'Autriche, se place elle-même au premier rang, et se constitue puissance prépondérante dans les affaires de l'Europe. Le traité de Westphalie ne répond assurément pas à sa date: en apparence, c'est un fait dépendant du règne de Louis XIV; en réalité, ce n'est que la suite et l'appendice du règne de Louis XIII.

Un mouvement identique s'opère dans le gouvernement intérieur. La monarchie tempérée, la monarchie mêlée de royauté, d'aristocratie, de re-

(1) 4 vol. in-8°, chez Chamerot, 33, quai des Augustins.

présentation nationale, de pouvoir parlementaire, devient absolue sous Richelieu, qui passe et qui laisse en toute propriété au souverain le pouvoir fondé en viager pour le ministre.

Il en est de même dans la législation; car le cahier du tiers-état présenté à la fin des états-généraux de 1614 renferme déjà, relativement aux personnes et à la propriété, les plus sages dispositions législatives des codes de Louis XIV, et de nos codes modernes.

On retrouve cette transition dans les rapports de la société religieuse avec la société politique. L'église sort des guerres et des intrigues où elle s'était souvent souillée, pour devenir exclusivement la régulatrice de la foi et de la conscience. Les membres du clergé, de laïques fougueux et désordonnés que distinguait seul le costume, deviennent de graves ministres, de saints prêtres. Aux états-généraux de 1614, l'évêque Fenouillet parle déjà ce langage d'onction et de charité qui, dans la bouche de Fénelon, ramènera à la morale et à la religion : déjà, au commencement du règne suivant, le turbulent cardinal de Retz sera un étonnement et un scandale; déjà l'on pressent la vie austère, évangélique, d'Arnauld, de Bossuet et de tout le clergé de Louis XIV. De plus, la profonde séparation entre les intérêts temporels et spirituels s'établit. D'un côté, la réforme cesse d'être une faction armée, un état dans l'état, pour devenir une simple croyance religieuse; d'autre part, dans la communion catholique, on formule de la manière la plus précise l'indépendance de la couronne de France à l'égard de l'église et de la cour de Rome; l'on prépare la consolidation des libertés de l'église gallicane.

Comme la politique et comme l'église, les mœurs se modifient. En une circonstance solennelle, l'égalité de tous devant la loi est proclamée. L'on touche au moment où le règne de la force fera définitivement place à celui du droit et du mérite. Colbert peut devenir ministre, et Fabert maréchal de France.

Enfin, la littérature et les arts ont leur part dans le renouvellement de la société. La composition s'élève à une régularité puissante. Balzac dans la prose, Corneille au théâtre, Malherbe dans la poésie lyrique, Poussin et Vouët dans la peinture, ouvrent ce grand mouvement intellectuel qui atteindra son apogée sous Louis XIV.

Changement prodigieux, admirable rénovation, à la suite desquels la France devint la première puissance de l'Europe par les armes, par l'intelligence, et à bien des égards, quoiqu'on l'ignore ou qu'on le nie, par la liberté, au moins civile. Après avoir montré le terme où parvint la France, sous ce règne, nous repasserons dans les diverses routes qu'elle a parcourues, et nous observerons avec attention sa marche. Pour être intelligible, il nous faut remonter au XVIe siècle. Charles-Quint et Philippe II employèrent leur vie à établir la monarchie universelle et à imposer à l'Europe l'unité catholique. Contester ce projet peut être le sujet d'un jeu d'esprit, mais non la matière d'une discussion sérieuse. François Ier et Henri II, pendant un demi-siècle, disputèrent pied à pied le terrain à Charles-Quint et à son fils, et, en

défendant l'indépendance de la France, couvrirent et protégèrent celle de l'Europe. Les chances de réussite tournèrent du côté de Philippe II durant nos guerres de religion; puis l'essor de cette grande fortune fut arrêté de nouveau, et le péril commun conjuré par Henri IV. A la fin de son règne, les deux branches de la maison d'Autriche, en Espagne et en Allemagne, fléchissaient sous Philippe III et Rodolphe II, les deux princes, sans comparaison, les plus incapables de l'Occident. Mais l'ambition vivait toujours dans cette maison, et des ressources réelles, quoique cachées et inactives, subsistaient au sein de sa vaste domination. La preuve de cette vérité, c'est que trois grands hommes, Richelieu, Gustave-Adolphe, Condé, suffirent à peine plus tard à détruire ces ressources, à réduire cette ambition. Henri IV, même au milieu de l'affaiblissement momentané de la maison d'Autriche, apercevait ses secrets moyens de se relever; et, avant que ce grand corps eût repris ses forces, il voulait le terrasser. Mais Ravaillac le frappa au moment même où il préparait l'œuvre qu'accomplirent vingt ans plus tard les glorieux continuateurs de ses desseins.

Tel était l'état de la France dans ses rapports avec l'Europe, quand Louis XIII fut appelé à succéder à son père. Quelle était au même moment la situation intérieure du pays? Henri IV ne conquit pas la dixième partie de son royaume : il n'établit son pouvoir sur le reste que par des concessions faites aux chefs de la Ligue comme à ses partisans, aux huguenots, aux catholiques exaltés, à la cour de Rome. Les grands seigneurs obtinrent de lui les gouvernemens de provinces et de villes, avec l'autorité importante qui y était attachée, tandis que la masse de la noblesse conservait les droits féodaux inférieurs qu'elle a retenus jusqu'à la révolution de 89.

Par l'édit de Nantes et par divers édits subséquens, Henri IV accorda aux huguenots le droit de s'assembler et de se concerter entre eux pour les affaires politiques, aussi bien que pour les questions religieuses : en 1605, ils renouvelèrent l'union de Mantes, qui était un véritable projet de république. Ils avaient arraché au roi, comme garantie de la liberté de conscience, la garde de deux cents places fortes, dont cent pouvaient attendre une armée, la nomination de gouverneurs de leur communion dans ces villes, une somme de 180,000 écus par an pour l'entretien des garnisons, et 45,000 écus pour les dépenses de leur culte et de leur société. C'était un état dans un état : justement mécontens, ou séduits par des ambitieux, ils pouvaient, en un jour, organiser la guerre civile d'un bout du royaume à l'autre. A la mort de Henri IV, ils ne conservaient plus ces redoutables priviléges que pour quelques mois; mais prétendre les leur retirer, c'était vouloir jouer la couronne.

Les états provinciaux subsistaient en Bretagne, en Provence, en Bourgogne. La pauvreté du rôle politique qu'avaient joué les états-généraux et les notables, depuis la mort de Henri II, avait fait tomber en désuétude les assemblées nationales : la France avait besoin d'ordre et de calme. L'on avait donc, sans réclamation, laissé Henri IV rétablir la forme de la monarchie absolue. Mais il n'y avait encore prescription ni en faveur de la couronne, ni

contre la nation; et, d'un moment à l'autre, la nation pouvait redemander l'exercice de ses libertés. D'une autre part, le parlement épiait l'instant de satisfaire son ambition, et de joindre le pouvoir politique au pouvoir judiciaire.

Si, dans l'état politique du pays, le pouvoir royal trouvait matière à grave contradiction, à résistance envers lui, et même, en certains cas, à révolte, il n'avait pas moins à craindre de l'esprit religieux, des doctrines du clergé, des prétentions de la cour de Rome. Sixte-Quint et Grégoire XIV avaient disposé deux fois de la couronne, l'avaient ôtée tour à tour à Henri III et à Henri IV. Non-seulement le clergé et la Sorbonne, mais la plus grande partie du peuple, adhérèrent à cette déchéance pour cause religieuse. Ils ne reconnurent jamais les droits absolus et indépendans de la croyance, que Henri IV tirait de sa naissance et des lois du royaume : le roi ne fut obéi qu'après avoir préalablement abjuré, qu'après avoir été absous par le pape; les ligueurs ne cédèrent dans leur révolte qu'après qu'il eut cédé dans sa foi; ce furent là les plus sensés et les plus calmes. Jacques Clément tua Henri III. Une vingtaine de furieux s'armèrent contre Henri IV, s'en prirent successivement à sa vie, d'abord parce qu'il était hérétique; ensuite, quand il eut embrassé le catholicisme, parce qu'il n'était pas absous par le pape; et enfin, quand il fut catholique et absous, parce qu'ils imaginèrent qu'il voulait attaquer le pape. Ravaillac l'assassina « pour la raison qu'en faisant la guerre au « pape, c'était la faire contre Dieu, d'autant que le pape est Dieu, et Dieu est « le pape. » Et tandis qu'une aveugle fureur poussait le bras de ce forcené, le clergé, tout en le désapprouvant, soutenait la dangereuse doctrine « que « l'autorité du pape est pleine, plénissime au spirituel, indirecte au temporel. »

Ainsi, à la mort de Henri IV, de faux principes dans des esprits égarés, d'abominables convictions dans quelques ames, laissaient encore indécises les deux grandes questions de l'indépendance de la couronne et de l'inviolabilité de la personne des rois, tandis que l'état politique du pays rendait le pouvoir royal vulnérable de plusieurs côtés.

Victime de l'assassinat, Henri IV avait pris ses sûretés contre l'ambition et contre l'esprit de révolte : il n'était pas demeuré, et il ne laissait pas son successeur désarmé en présence de la maison d'Autriche, des seigneurs, des huguenots, des brouillons qui seraient tentés de réclamer, par voie de soulèvement, de légitimes libertés. Outre bon nombre de garnisons entièrement dévouées, il léguait à son fils deux armées, l'une en Champagne, l'autre dans le Dauphiné; des finances en bon état; une épargne considérable enfermée à la Bastille; un ministre dépositaire de ses secrets et de sa politique; un grand amour du peuple pour la forme de son gouvernement; un sentiment profond des avantages qui résultaient pour tous de la paix, de l'ordre public, de la tolérance religieuse.

Des faits que nous venons d'exposer, il résulte qu'au dedans et au dehors rien n'était décidé sans retour à l'avènement de Louis XIII; que dans sa politique intérieure et extérieure, la France n'était pas irrésistiblement entraî-

née vers tel ou tel système; que ses destinées dépendaient des déterminations qu'elle prendrait elle-même, et de l'incapacité ou du talent, de la corruption ou de la droiture de ceux entre les mains desquels tomberait le gouvernement.

Une vue nette, une connaissance exacte de l'état de la France à la mort de Henri IV, nous semblent indispensables pour juger sainement les premières années du règne de Louis XIII. Le défaut de notions suffisantes sur les évènemens précédens, et de précision dans le point de départ, nous frappe dès le premier chapitre de M. Bazin. Il dit qu'après la mort de Henri IV « tout « ce que ce prince avait préparé s'évanouissait, et que le pouvoir de comman- « der était à qui le saisirait. » A notre sens, ces deux assertions sont également inexactes. Argent sous la main, armée à une faible distance de la capitale, force militaire présente et suffisante dans un moment de crise, Marie de Médicis eut ce qui était nécessaire pour dominer toutes les prétentions et s'assurer l'autorité. A peine le roi eut-il succombé, que Sully rassembla autour de lui trois cents gentilshommes : son gendre, le duc de Rohan, pouvait, en quelques heures, faire entrer dans Paris les six mille Suisses dont il avait le commandement. Sans nul doute, si Marie de Médicis, témoin, depuis neuf ans, de l'inébranlable fidélité de Sully, eût suivi les inspirations du bon sens le plus vulgaire; si, au lieu d'agiter avec ses confidens l'arrestation ou la mort du ministre, elle eût livré la famille royale à sa foi et l'état à sa direction, sans nul doute elle eût recueilli pour le jeune Louis XIII l'héritage entier de la puissance de son père; elle eût fait ployer les grands seigneurs à une entière obéissance; elle eût détruit dans leur germe les brigues et les guerres civiles, et elle eût pu enfin continuer au dehors la politique ferme et les projets glorieux de Henri IV. D'après les ressources dont elle disposait, et dans l'état réel des affaires, tout ce que Henri IV avait préparé ne s'évanouissait pas nécessairement, et le pouvoir de commander n'appartenait pas à qui le saisirait. M. Bazin, pour ne pas s'être assez rendu compte ni de cet état ni de ces ressources, attribue à la fatalité ce qui ne fut qu'une faute de la passion et de l'aveuglement de la régente.

Un peu plus loin, l'auteur travestit Sully en flatteur peureux d'une espèce d'Harpagon couronné. « Quand il apprit la mort de Henri IV, il alla s'enfer- « mer à la Bastille et se mit en défense, comme si on en voulait soit à sa « personne, soit à ses coffres bien garnis de deniers, dont il réjouissait na- « guère la vue de son bon maître. » Pour s'exprimer de la sorte sur Henri IV et sur Sully, il faut mettre en oubli toute leur vie et toute leur administration. Sully exposa ses jours en soixante combats ou rencontres, et, dans l'armée de Henri IV, dans l'armée des braves, il fut proclamé le brave par excellence. Quant à l'usage que le ministre et le roi firent des deniers publics, est-il nécessaire de le rappeler? ils s'en servirent pour acquitter près de la moitié de la dette de 310 millions de ce temps-là, pour soulager le peuple en diminuant la taille de 5 millions et la gabelle de moitié, pour mettre

sur le pied le plus respectable les places fortes, les garnisons, les armées, l'artillerie, et pour créer notre marine; pour solder régulièrement les appointemens des officiers, qui jusqu'alors s'étaient payés en exactions sur le peuple; pour rendre les rivières navigables et ouvrir le canal de Briare; pour protéger les sciences, les lettres, les arts; pour agrandir et orner le Louvre, Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau. A l'emploi qu'ils faisaient de ces *coffres si bien garnis de deniers*, ils pouvaient en vérité les voir avec plaisir, mais dans un sens un peu différent de celui que l'auteur donne à ces mots.

Au commencement de son troisième livre, M. Bazin rend compte des états de 1614, les derniers états-généraux de la monarchie, avant ceux de 89. Ici encore il n'a pas fait une assez large part aux questions politiques et religieuses qui s'étaient agitées sous Henri III et de Henri IV, et qui dominaient les faits et les esprits au commencement du règne de Louis XIII; et, à notre avis, cette solution de continuité, cette rupture entre un passé très rapproché et le présent nuit à la juste appréciation d'une partie des délibérations et des actes des états de 1614. En tête de son cahier le tiers-état inscrivit un célèbre article, auquel il donna le nom de loi fondamentale, et dans lequel il établit de la manière la plus précise, la plus obligatoire pour tous, l'inviolabilité de la personne de nos rois, et l'indépendance de leur couronne. M. Bazin prétend que cet article ne touchait à aucun intérêt matériel, qu'il était de simple théorie; que cette question était la *plus grande, la plus insoluble, la plus inutile*, qui pût être offerte à la dispute des hommes. Cette assertion nous paraît au moins très problématique, et notre doute se fonde sur deux espèces de faits. Les uns, et nous les rappelions tout à l'heure, se rapportent aux règnes de Henri III et de Henri IV : ceux-là prouvent invinciblement, au moins pour nous, que les doctrines contraires à l'indépendance de la couronne et à l'inviolabilité de la personne des rois avaient fait vaciller le sceptre entre les mains victorieuses et habiles de Henri IV, comme entre les faibles mains de Henri III, et qu'elles avaient coûté la vie à tous deux. Les autres faits dépendent du règne de Louis XIII. Voyons s'ils n'établissent pas que, depuis quatre ans, tous les principes sur lesquels repose l'ordre public avaient été attaqués; que par conséquent il y avait urgente nécessité à les raffermir; à fixer l'opinion sur les questions fondamentales de notre droit politique, à déterminer ce que l'on devait, dans l'intérêt de la nation, d'obéissance à l'autorité, et de garanties à la vie des rois.

D'un côté, les huguenots pensaient que la confirmation de l'édit de Nantes, accordée dans les premiers jours du nouveau règne, n'était qu'une concession hypocrite et transitoire faite à la nécessité. Leurs chefs, exploitant ces craintes, leur persuadaient que les secrètes et véritables intentions du gouvernement à leur égard étaient l'abolition de tous les édits de pacification, la destruction de la réforme en France. Dans l'alliance et le double mariage conclus par la régente avec la cour d'Espagne, on leur montrait la menace du renouvellement des persécutions dont les huguenots de

France et des Pays-Bas avaient été victimes au temps de Charles IX et de Philippe II. Agissant sous ces impressions, ils avaient, dans leur assemblée de Saumur, mis en avant les propositions les plus hostiles à la royauté, et s'étaient unis plus étroitement par une nouvelle formule de serment. En 1612, Rohan, leur chef, s'était emparé de Saint-Jean-d'Angély à main armée. La régente, redoutant les deux cents places fortes des réformés, leurs ressources en argent, leurs assemblées et leurs moyens de se concerter, l'inquiétude et les talens de leurs chefs, avait fermé les yeux sur cette infraction à la paix publique et sanctionné cette usurpation.

D'un autre côté, les principaux seigneurs, Condé, Mayenne, Nevers, Bouillon, avaient pris les armes, avaient imposé à la cour le traité de Sainte-Menehould, au mois de mai 1614, et n'avaient posé les armes qu'en recevant des accroissemens de gouvernemens, de troupes, de pensions. Et non-seulement la guerre civile avait recommencé, l'autorité du roi avait été méconnue, mais ses droits même à la couronne avaient été mis en question. A Milan et dans les Pays-Bas, le prince de Condé avait agité avec les Espagnols, les bons amis de Marie de Médicis, s'il ne devait pas disputer le trône à Louis XIII, sous le prétexte que le divorce de Henri IV et de Marguerite de France était réprouvé, selon eux, par toutes les lois divines et humaines, et que les enfans qu'il avait eus de Marie de Médicis étaient frappés d'illégitimité.

Assemblés à la fin de 1614, quelques mois après le traité de Sainte-Menehould, les députés du tiers-état craignaient de voir renaître les temps et les doctrines de la Ligue; et, au milieu de l'armement général des huguenots pour cause de sûreté, ils craignaient aussi de voir la légitimité de la succession du jeune roi remise à l'arbitrage d'un pape vendu à l'Espagne, ou d'une assemblée factieuse, placée sous l'empire des princes révoltés. Dominés par ces impressions, ils rédigèrent et placèrent en tête de leur cahier l'article relatif à l'inviolabilité de la personne des rois et à l'indépendance de la couronne, que M. Bazin nous semble traiter avec trop de dédain. C'est un des morceaux les plus curieux de notre ancien droit public. Ni Philippe-le-Bel, ni Louis XIV, ne passent, jusqu'à présent, pour des esprits spéculatifs, agitant à plaisir d'oiseuses questions sur la nature et les limites des pouvoirs : dans tout ce qui touchait à leur autorité, ils ont la réputation d'avoir été singulièrement pratiques et positifs. Eh bien! Philippe-le-Bel comme Louis XIV, comprenant de quels coups la puissance spirituelle pouvait frapper leur puissance temporelle, tout ce que la cour de Rome pouvait leur susciter d'embarras et de dangers, en soulevant contre eux l'esprit religieux, ne se sont crus assurés contre leurs ennemis qu'en faisant déclarer en 1302 et en 1682 que leur couronne était complètement indépendante du saint-siége, et que, pour leur temporel, ils relevaient de Dieu seul. La conduite de Philippe-le-Bel et de Louis XIV, et l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV donnent pleinement gain de cause au tiers-état de 1614 contre M. Bazin. En proposant l'indépendance de la couronne, le tiers-état de 1614 n'agitait donc pas une

question oiseuse, inutile, insoluble, de simple théorie, mais une question de l'utilité la plus directe et la plus immédiate. Et quand on songe que l'article du tiers-état a précédé de soixante-huit ans la déclaration de 1682; que le plus puissant génie du siècle de Louis XIV, que l'homme le plus versé dans les matières politiques et religieuses à la fois, Bossuet, s'est borné à prendre l'esprit de cet article; que dans la rédaction il a été moins précis et a prévu moins de cas; qu'il a serré de moins près, enfermé dans des barrières moins étroites et moins solides des doctrines subversives; alors on prend une haute idée de la justesse de vues et de raisonnement, de l'expérience politique de ces hommes du tiers-état.

Il nous semble que M. Bazin a traité trop légèrement, n'a pas exposé d'une manière assez large, assez complète, quelques points qui fixèrent l'attention du tiers-état. Ces intérêts touchaient à l'existence du gouvernement et même de la société en France; et, à ce titre, ils forment peut-être les deux parties les plus importantes des états-généraux de 1614. D'un côté, nous voulons parler de l'état du peuple et des conditions de durée de la monarchie; de l'autre, de la réforme des diverses branches de l'administration.

Les changemens les plus importans sont survenus dans l'état social de la France depuis l'abaissement de la féodalité. La classe des bourgeois et une partie de celle des paysans ont conquis leur liberté : l'obéissance passive le despotisme sans frein ont fait leur temps. La pensée humaine s'est affranchie par la découverte de l'imprimerie. L'esprit d'examen, de doute, de changement, a été porté par la réforme dans les matières de religion : il s'étendra de toute nécessité aux matières de gouvernement. Les doctrines anarchiques de la Ligue, la faiblesse des derniers Valois, l'absence de toute action gouvernementale sur une partie des provinces, durant trente ans, ont laissé nécessairement dans les esprits des dispositions qui peuvent rester inactives pendant un temps plus ou moins long, mais qui ne peuvent mourir. De plus, la France touche, par tous les points, à des pays dont le gouvernement diffère du sien : Venise, la Suisse, la Hollande, sont régies par les formes républicaines; l'Angleterre s'est donné une constitution mêlée de royauté, d'aristocratie, de démocratie. Des velléités d'imitation peuvent, d'un moment à l'autre, saisir l'esprit français et le conduire à d'étranges expériences. La force, une force irrésistible, réside dans le peuple; il est insensé de faire peser sur lui un poids insupportable; au premier mouvement de ses robustes épaules, il renverserait tout ce qu'elles portent, trône, aristocratie, clergé.

Ces pensées préoccupent gravement le tiers-état de 1614 et son président Miron. Ils ne rêvent pas une révolution, un déplacement de pouvoir. La monarchie est établie; ils ne songent à la détruire ni dans son principe, ni dans ses formes essentielles. Ils ne veulent que la modérer dans son exercice, et la perfectionner par la réforme de l'administration. Henri IV a travaillé constamment à cette œuvre; on la laisse maintenant dépérir. Le tiers-état et Miron demandent que le gouvernement de Louis XIII la reprenne et la

poursuive. Ils sollicitent des améliorations sages, modérées, mais réelles et progressives. Les dernières classes ne se saisiront jamais du pouvoir politique qu'en vue d'assurer leur liberté civile et leurs moyens d'existence : pour elles, ce pouvoir est un instrument, un moyen, non un but. Qu'on leur donne, qu'on leur garantisse ces avantages, et elles laisseront le gouvernement aux mains qui le tiennent maintenant. Ces idées se retrouvent à chaque page et presque à chaque ligne du discours de Miron.

Après avoir exposé, par d'énergiques et libres paroles, la misère et la toute-puissance du peuple, après avoir fait toucher au doigt l'imprudence qu'on commettrait en le réduisant au désespoir, Miron et le tiers-état recherchent les moyens de prévenir les révoltes et la destruction du pouvoir du roi, « de retenir tant de têtes avec une seule tête, de ranger doucement sous « quelque joug commun d'obéissance cette grande multitude inquiète et « turbulente. » Ces moyens, dictés par une sage politique autant que par l'humanité et la religion, sont une protection efficace, un prompt soulagement accordés aux classes inférieures. Et ce soulagement ne sera obtenu sûrement que par la destruction des restes du privilége, par l'égale répartition des charges publiques entre tous les ordres des citoyens, par l'extension de l'impôt à la noblesse et au clergé. Ainsi, la destruction des restes du servage et du privilége, l'égale répartition des charges publiques, étaient demandées de la manière la plus précise en 1614, cent soixante-quinze ans avant la révolution de 89, par des hommes qui, à force de bon sens et de sagacité, pressentaient cette révolution et voulaient en prévenir les désastres par la destruction des abus. Certes, le fait est assez curieux pour mériter l'examen.

Miron et le tiers-état de 1614 ne considèrent pas la monarchie comme l'usufruit d'un peuple et d'un pays, accordé de droit divin à un roi et à quelques privilégiés, pour qu'ils en tirent tout ce que demandent les fantaisies de leur ambition. Ils se font de la royauté une autre et plus noble idée : ils la considèrent comme une haute magistrature, destinée à conduire la nation dans la voie de tous les perfectionnemens qu'amènent le temps et l'expérience, que conseillent la raison et le génie. Dans les formes présentes du gouvernement, aucun des ordres de l'état n'est investi du pouvoir législatif : ce pouvoir appartient tout entier au roi. Les assemblées nationales, quand elles seront convoquées, les parlemens, quand ils le jugeront convenable, ne présenteront donc, dans leurs cahiers et dans leurs remontrances, que des vues et des idées. A la royauté restera l'inestimable privilége de décider, d'ordonner par sa puissance législative, et d'opérer par sa puissance exécutive tous les changemens, toutes les améliorations. Elle sera, pour le pays, une providence faite homme, une justice vivante.

Aussi Miron et le tiers-état ne demandent-ils pas seulement à la royauté de soulager les charges et la misère du peuple. Ils la pressent de satisfaire aux besoins, aux légitimes exigences de toutes les classes de la société; de comprendre dans le cercle des réformes tous les corps de l'état, comme

toutes les parties de la législation et du gouvernement. Malgré l'étendue des demandes, elles partent, si l'on excepte le commerce, d'un esprit si juste et si pratique, qu'il n'en est presque pas une seule qui depuis n'ait été convertie en loi. Dans son cahier, le tiers-état de 1614 porte son attention, donne les conseils de sa science et de son expérience sur sept sujets principaux : la royauté et l'ordre public, l'église, les universités et les hôpitaux, la noblesse, la justice, les finances et le domaine, la police et la marchandise. L'intention générale des chapitres de la royauté, de la noblesse, des finances, est manifeste. Le tiers-état veut compléter, achever ce qu'il a commencé par la déclaration de l'indépendance de la couronne et de l'inviolabilité de la personne du prince. Il entend affermir l'ordre public en augmentant l'autorité légitime de la royauté, mais aussi en détruisant les abus. Dans le chapitre de la justice, on pourra reconnaître quels progrès la France avait faits dans la science du droit à l'école de Dumoulin, de Guy-Coquille, de Pithou, de Loyseau. La première et la seconde ordonnance de Blois, celles d'Orléans et de Moulins, formaient déjà un corps de législation. Les députés de 1614 le complètent. L'on ne peut imaginer tout ce que nos codes modernes ont fait d'emprunts à notre ancienne législation et en particulier aux travaux de cette assemblée. A notre avis, le livre de M. Bazin donne trop peu d'indications sur une matière aussi importante.

Le vice radical des précédens états-généraux résidait dans l'impuissance des députés à donner une sanction à leurs décisions et à les rendre obligatoires. La couronne conservait exclusivement le pouvoir législatif, et dès qu'elle refusait de convertir en ordonnances et en édits les cahiers des états, tout le travail de ces assemblées était perdu. Les députés de 1614 tentèrent de changer cet ordre de choses. Ils proposèrent de remplacer l'irrégulière réunion des états-généraux par une convocation périodique et décennale. Ils insistèrent pour que les présens états ne se séparassent pas avant que des commissions permanentes, tirées de leur sein, et de concert avec les ministres du roi, eussent fait passer dans la législation leurs vœux et leurs demandes. Ils insistèrent encore pour que les ordonnances et édits ne devinssent exécutoires qu'après l'enregistrement des parlemens, et pour que la couronne ne violentât pas cet enregistrement.

La régente Marie de Médicis, au lieu de chercher l'affermissement de l'autorité royale dans l'affection et le concours de la nation, gagnés par la franchise et l'utilité des réformes, s'imagina de prendre ses points d'appui dans la bienveillance de quelques membres puissans du clergé, de la noblesse. Comme le tiers-état demandait la suppression des pensions de ces seigneurs, la diminution de leurs priviléges, elle résolut de ne rien exécuter de ces plans de réforme. Elle parvint donc, par des promesses trompeuses, par des concessions temporaires, à renvoyer les députés dans leurs provinces : dès qu'ils furent partis, elle donna le mot à ses ministres, et toutes les demandes des commissions échouèrent. La masse de la nation, se voyant trom-

pée dans ses espérances, éclata en plaintes; d'innombrables libelles parlèrent chaque jour du désespoir du peuple. Le parlement craignit un soulèvement général, et, pour le prévenir, résolut de donner satisfaction à l'opinion publique. Dans les premiers mois de 1615, il convoqua une assemblée des princes et des pairs du royaume, pour aviser au soulagement des sujets du roi. Bientôt après il présenta des remontrances dans lesquelles il reproduisait les principales propositions de 1614. Si, dans l'intervalle d'une session à l'autre, les pairs du royaume et le parlement pouvaient exécuter les réformes proposées, évidemment les états-généraux perdaient ce qu'ils avaient eu jusqu'alors d'illusoire. Un arrêt du conseil du roi cassa la décision du parlement, qui eut le bon sens alors d'éviter ce qu'il fit plus tard, au temps de la Fronde : il n'organisa pas une guerre civile; il craignit de jeter le pays dans des maux incalculables. Les ministres de Marie de Médicis ne se piquèrent pas d'exécuter de leur plein gré ce que l'on se faisait scrupule de leur imposer par la force. Dès-lors les projets de réforme furent abandonnés et ajournés, quelques-uns au ministère de Richelieu, la plupart au règne de Louis XIV et à la révolution de 89.

L'insuccès de la double tentative du tiers-état de 1614, et ensuite du parlement, pour établir un ordre meilleur, eut les plus funestes conséquences. De trois appuis du gouvernement de Henri IV, la force, l'amour des masses, l'estime pour les actes et pour la personne du prince, le gouvernement de Louis XIII n'en conserva pas un, et dès-lors de nouveaux troubles devinrent inévitables. Les pensions abusives continuant à être payées, et les favoris de cour puisant à pleines mains dans le trésor, la régente, au milieu du désordre des finances, fut hors d'état d'entretenir une force militaire capable de prévenir la révolte et de la réprimer une fois assez énergiquement pour qu'on n'y revînt plus. La condition des classes inférieures n'ayant pas été améliorée, le peuple regarda, sans grande émotion, surtout au commencement, la lutte entre un gouvernement qu'il ne pouvait ni aimer ni estimer, et des ambitieux dont il devinait les desseins. Les princes du sang et les principaux seigneurs, agités par l'ambition et l'orgueil, prétendirent accroître leurs priviléges et leur indépendance, et partager la direction des affaires. En supposant que la régente refusât de leur faire part de la toute-puissance, ils voulaient au moins ne pas obéir à un Concini, à ce *faquin de Florentin* qui n'avait d'autre recommandation à l'exercice temporaire de l'autorité royale que la passion ou au moins la faveur aveugle d'une femme; abus vivant de la prérogative, qui devint maréchal de France sans avoir jamais tiré l'épée, et premier ministre sans connaître une seule des lois du royaume.

La première guerre civile, depuis les états de 1614, se termina en mai 1616, par le traité de Loudun. La régente, pour désarmer les révoltés, leur donna six millions, et offrit à Condé, leur chef, de lui abandonner la moitié du pouvoir royal, sous condition qu'il laisserait l'autre moitié à son favori Concini. Condé voulut tout prendre, et fut enfermé à la Bastille. Ses partisans

coururent de nouveau aux armes, et une troisième guerre civile désola le pays. L'assassinat de Concini la termina : sur l'espoir de se saisir sans partage de l'autorité du roi, les grands firent un acte momentané d'obéissance.

Mais les choses prirent une tournure à laquelle ils ne s'étaient nullement attendus. Louis XIII, alors âgé de seize ans, majeur, déclaré par la fiction de la loi en état de régner par lui-même, voulut saisir le sceptre, non pour le garder, mais pour en gratifier qui bon lui semblerait. Dans toute la France, personne ne lui déplaisait plus que sa mère, qu'il soupçonnait d'en vouloir à son autorité et même à ses jours; personne ne lui agréait plus que Luynes. Il lui remit donc la plénitude de sa puissance. Alors nouvelles intrigues, nouveaux complots, et deux nouvelles guerres civiles. La reine-mère, échappée de Blois, où on l'avait reléguée, jetée entre les bras des princes et des seigneurs qu'elle combattait naguère, prétendait remettre son fils en tutelle et ressaisir la direction des affaires. Les princes et les grands n'entendaient pas plus obéir à *l'apprivoiseur d'oiseaux* du roi qu'au favori de la reine-mère. Le roi vainquit sa mère et les seigneurs, et fut un peu moins avancé qu'auparavant dans l'affermissement de son autorité et de l'ordre public. Il accorda à sa mère le gouvernement d'Anjou, paya les dettes contractées par elle pour lui faire la guerre, distribua des sommes énormes, des accroissemens de dignités et de gouvernemens à tous les rebelles, et, par une déclaration enregistrée dans les parlemens, déclara qu'il n'avait rien été fait qui fût contraire à son service, *et qui ne lui fût agréable*. C'était une prime générale distribuée à la révolte; et il n'y avait pas de raison pour que désormais on ne lui donnât point, une ou deux fois chaque année, un *agrément* pareil, pour que l'on ne renouvelât pas incessamment la *drôlerie* du Pont de Cé.

Ajoutez que Luynes s'était imaginé, pour étayer sa scandaleuse puissance, de gagner le clergé et les jésuites, en retirant aux huguenots les biens ecclésiastiques du Béarn, et en les restituant aux catholiques. En réalité, les réformés n'avaient pas un mot à dire, pas une réclamation légitime à élever, puisque le gouvernement leur payait l'équivalent de ces biens en une rente annuelle sur le trésor, puisque leur religion et leurs priviléges étaient respectés. Cependant les chefs parvinrent à les inquiéter sur leur état; et comme la rébellion n'avait été jusqu'à présent qu'un passe-temps sans danger, une partie où l'on ne risquait ni sa fortune ni sa vie; comme il fallait que chacun eût sa révolte, les réformés se donnèrent le plaisir de s'insurger à leur tour. De là la guerre de 1621, la sixième guerre civile. Celle-là fut un peu moins plaisante que les précédentes, car le roi perdit huit mille hommes et ses meilleurs chefs au siége de Montauban; mais elle se termina comme toutes les autres. Louis XIII acheta 1,200,000 livres le désarmement de Laforce et de Châtillon, et ne prévint la défection de Lesdiguières qu'en lui accordant la charge de connétable. Rohan traita de couronne à couronne avec lui : pour son parti, il stipula une amnistie générale, la confirmation de l'édit de Nantes et de tous les autres priviléges des réformés : il exigea 800,000 livres pour lui-même, et s'enrichit dans le jeu lucratif de la révolte.

Tel était l'état des choses en 1624, quand Richelieu entra au ministère. Les parties constitutives de l'autorité royale avaient été bien moins entamées que sous les derniers Valois. Marie de Médicis et Luynes n'avaient pas eu affaire, heureusement pour eux, à des passions sérieuses et profondes, comme celles du temps de la Ligue, au fanatisme religieux commun aux deux partis, et à des ambitions pareilles à celle d'un duc de Guise, dont la devise véritable était le trône ou la mort. La royauté n'avait pas non plus à se reprocher la Saint-Barthélemy et les mignons, ces monstrueux excès qui rendaient l'obéissance impossible. Le pouvoir royal ne courait donc pas les mêmes risques sous Louis XIII que sous Henri III : il n'était pas en danger de succomber. Grand nombre de provinces et de villes, qui ne se sentaient ni blessées dans leur honneur, ni inquiétées dans leur religion, et qui soupiraient après la tranquillité et le bonheur de tous les jours, restaient inébranlables dans leur fidélité à la couronne. Mais les faibles ministres de Louis XIII n'avaient rien ôté à l'énorme puissance que Henri IV, dominé par les circonstances, avait accordée aux huguenots. De plus ils avaient laissé les principaux seigneurs usurper l'indépendance et l'impunité, et reconstituer sur divers points du royaume une féodalité bâtarde et de nouvelle date. Sans exagérer la gravité des dangers présens, l'importance et la difficulté de ce qu'il eut à faire plus tard, Richelieu, dans sa *Succincte narration*, pouvait donc dire à Louis XIII : « Lorsque « votre majesté résolut de me donner grande part en sa confiance, pour la « direction des affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient « l'état avec elle, que les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas « été ses sujets, et les plus puissans gouverneurs comme s'ils eussent été « souverains en leur charge. »

L'état n'en était qu'au désordre; mais, pour le conduire à la subversion, il suffisait de circonstances malheureuses. Outre ces dangers de l'avenir, ce qu'il y avait de déplorable dans le présent, c'est que l'argent, les forces, le temps, l'esprit de la France, comme l'action du gouvernement, au lieu de se porter vers les grands objets signalés par le tiers-état de 1614, vers la prospérité matérielle, vers la culture morale, s'usaient dans le combat et la répression de la révolte. C'est qu'au dehors l'on avait laissé les deux branches de la maison d'Autriche se relever, ranimer et concerter de nouveau ensemble leurs projets de domination universelle. Ferdinand II avait détruit le parti de l'électeur Palatin, dissous l'union protestante, mis les princes au ban de l'empire, et déchiré sa constitution. Déjà il s'apprêtait à soumettre l'Allemagne et à y détruire le luthéranisme. L'Espagne s'était emparée de la Valteline pour établir une communication entre ses possessions d'Italie et les pays appartenant à la branche autrichienne. L'indépendance politique et religieuse de l'Europe était de nouveau mise en question; et la France ne comptait plus pour rien dans sa politique, ne pouvait plus rien sur ses destinées, et se voyait menacée elle-même dans son avenir.

Ce fut dans ces circonstances que Richelieu arriva au pouvoir, ou plutôt fut jeté sur la brèche. Les précédens ministres avaient laissé les seuls sei-

gneurs, sans compter les huguenots, faire cinq guerres civiles dans l'espace de sept ans, et combattre le pouvoir royal, renverser l'ordre public à tout propos. En dix-sept ans de ministère ou de règne, Richelieu n'eut à réprimer, du côté des grands, qu'une seule révolte à main armée, ou plutôt une échauffourée, celle de Montmorency, qui étonna plus qu'elle ne troubla la France, et qui ne lui coûta rien. Il réduisit les princes du sang et les plus hauts seigneurs à résigner leur indépendance factieuse et à n'être plus que les premiers sujets d'un roi obéi sans contradiction. Il fonda, non pas le despotisme, car chaque ligne de son *Testament politique* proteste contre cette supposition, mais la monarchie pure, telle que la définit Montesquieu, avec les limites et les règles de cette forme de gouvernement. La concentration du pouvoir amena la centralisation des forces : le roi eut sous la main les ressources de la nation jusqu'alors morcelées, perdues aux plus misérables usages; et comme Richelieu, et, après lui, Louis XIV, ne les appliquèrent qu'à de nobles choses, la grandeur de la France sortit de cette révolution. Pour arriver à ces résultats, Richelieu soutint une lutte qui s'en prit toujours à son autorité et souvent à sa vie; qui commença le lendemain du jour où il devint ministre et qui ne finit que la veille de sa mort; qui fut engagée par La Vieuville et continuée par les grands jusqu'à Cinq-Mars, par la mère du roi, le frère du roi, la femme du roi, le roi lui-même, qu'on surprend, à la fin de son règne, conspirant contre son sujet. Richelieu employa quatre moyens principaux pour réduire l'aristocratie à l'impuissance. Il tint constamment sur pied une grande force militaire : tandis que cinq armées se formaient, ou qu'elles parcouraient le royaume dans tous les sens pour aller combattre en Espagne, en Italie, en Allemagne, les seigneurs ne pouvaient remuer avec la moindre chance de succès. Il employa, usa contre l'étranger l'activité, l'inquiétude, les talens d'une bonne partie d'entre eux. Il s'appuya sur les dispositions du peuple, qui, appréciant les bienfaits de la paix maintenue et la gloire de nos armes victorieuses, soutint d'une faveur qui ne se démentit qu'un moment, le gouvernement et le ministère. Enfin il se conduisit par les principes de cette insensibilité politique qui voit le but et non les moyens, traite les hommes comme des choses, et ne fait pas plus de cas de la vie des autres que de la sienne : il frappa sans pitié tout ce qui tenta d'agiter la France, sans s'inquiéter si le sang versé retomberait sur sa tête de son vivant, et sur sa mémoire après sa mort.

Trente ans de guerres civiles, et les embarras où s'était trouvé Henri IV, avaient donné aux huguenots une constitution, une puissance politique, des intérêts distincts et indépendans de ceux de l'état et de la couronne, si bien que, dans les temps mauvais et sous un gouvernement faible, ils pouvaient réaliser le projet qu'ils agitèrent pendant ce règne, de constituer une république, de partager le royaume en huit cercles, de distraire la moitié de son territoire, de couper la France en deux parties armées l'une contre l'autre. En supposant impossible la fondation d'une vaste république continentale, l'éta-

blissement d'une république maritime ne présentait aucune difficulté sérieuse, et cet établissement compromettait les destinées du pays. Pour séparer à jamais La Rochelle de la France, il suffisait de s'assurer de l'île de Rhé. D'une autre part, la puissance maritime de cette cité était telle que sa flotte attaqua la flotte hollandaise, et vainquit ceux qui passaient alors pour les plus habiles marins du monde. Par suite de la seule occupation de l'île de Rhé, La Rochelle devenait donc une république affermie et puissante; la France subissait ce que l'Espagne avait subi dans les Pays-Bas; elle avait une Hollande; le parti calviniste devenait indomptable et faisait une guerre à mort au reste de la monarchie. Après la paix de La Rochelle, Richelieu enleva aux huguenots ces désastreux priviléges, et les réduisit, selon son expression « aux termes où tous les sujets doivent être, c'est-à-dire à ne pouvoir faire aucun corps séparé dans l'état. » Ce qu'il y eut de plus admirable dans cette entreprise, ce ne fut pas d'avoir deviné l'art de la guerre, de s'être improvisé à lui-même, pour la circonstance, l'expérience et le génie militaires; ce fut d'avoir détaché les Hollandais, par l'appât des secours qu'il leur fournissait contre l'Espagne, de leurs co-religionnaires, de leurs frères les Rochellois; ce fut de se faire aider par les princes et les grands dans ce siége, de les pousser à la folie de prendre La Rochelle (1), de les amener, en combattant leur intérêt de seigneurs par leur orgueil de généraux et leur piété de catholiques, à accabler un ennemi qui tenait le pouvoir royal en échec et formait l'un des points d'appui de l'aristocratie; ce fut enfin d'enchaîner l'Espagne par la considération religieuse et de la réduire à regarder, spectatrice impuissante, le parti huguenot succombant, et la royauté française brisant les liens qui, jusqu'alors, l'avaient tenue captive.

François Ier et Henri II avaient courageusement, mais péniblement résisté à la maison d'Autriche: la mort n'avait pas laissé à Henri IV le temps de l'attaquer. Richelieu l'abaissa sans retour; il affranchit à tout jamais et la France et l'Europe des projets de monarchie ou de suprématie universelle de cette maison, et donna pour barrière insurmontable à une ambition démesurée, d'une part les ruines qu'il entassa autour du trône des rois d'Espagne, d'une autre l'indépendance des électeurs et des princes, et la franchise de la réforme dans toute l'Allemagne. Dans l'exécution de cette grande tâche, les victoires des armes françaises ne furent qu'un instrument utile. Il fallut que Richelieu, par la profondeur et la précision de ses plans, par l'adresse et la puissance de sa politique, remuât l'Europe entière, et, durant quinze ans, la fît conspirer au triomphe de son idée. Il fallut que, contre la branche espagnole dans les Pays-Bas, il secourût la Hollande de ses subsides et de ses diversions; que, dans la Péninsule, il soulevât le Portugal, où il aidait la maison de Bragance à remonter sur le trône, et la Catalogne, où

(1) Bassompierre disait: « Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle, » et ce mot contenait tous les intérêts des seigneurs.

il organisait la révolte; que dans l'Italie, il gagnât l'alliance du duché de Mantoue, en assurant son existence; qu'il forçât l'alliance de la Savoie, en traitant ses ministres comme des seigneurs français, et en jetant dans les prisons de Miolans et de Vincennes les partisans de l'Espagne. Il fallut que, contre la branche allemande, il relevât, il ressuscitât l'union évangélique, deux fois tombée mourante dans les champs de Prague et de Lutter; qu'il tirât Gustave-Adolphe des glaces du Nord et des embarras d'une guerre avec la Pologne pour le précipiter sur la puissance autrichienne; qu'il remplaçât Gustave mort par Bernard de Saxe-Weimar, et qu'il unît la Hesse à la Suède dans l'alliance de la France; qu'au moment où il vit les protestans, les Hessois, les Suédois épuisés, il les fît retirer du combat, il les fît relever par la France, qui décida la victoire à la fin de la guerre de trente ans. Il fallut qu'il usât contre elles-même la mauvaise volonté des puissances placées hors de la portée de son bras; que, ne pouvant obtenir la neutralité de l'Angleterre, il suscitât contre Charles Ier les Écossais et Cromwell; que, pour prévenir sa diversion sur le continent, il le retînt chez lui par une guerre civile (1).

Ainsi s'opérèrent l'humiliation définitive de l'aristocratie, l'abaissement de la branche espagnole, l'abaissement de la branche autrichienne. On est étonné de ce qu'il fallut de force, de génie et de volonté, pour suffire simultanément à cette multiplicité d'entreprises. Les résultats surpassent encore en importance la grandeur des projets. Richelieu prétendit rendre à la France ses limites naturelles des Alpes, de la Méditerranée, des Pyrénées, de l'Océan et du Rhin. Par l'art qu'il mit à profiter des circonstances après la mort du duc de Weimar, et par des conquêtes qu'il pressait encore, la veille de sa mort, il réunit au royaume l'Alsace, la Lorraine (2), l'Artois, le Roussillon. Il calcula les chances qui pouvaient soustraire la Franche-Comté à la domination de l'Espagne : il partagea avec les Hollandais les Pays-Bas espagnols, assignant à la France les provinces qui s'étendent jusqu'à Anvers et à Malines. Des circonstances contraires et la trahison des Hollandais traversèrent ce double projet; mais il marqua ces pays pour la conquête, il les désigna à l'invasion française, et il laissa à ses successeurs, qui osèrent moins que lui, les moyens de s'en saisir.

En effet, la plus grande armée que le gouvernement de Louis XIII eût rassemblée avant Richelieu ne se composait pas de plus de dix ou douze mille soldats (3). Beaucoup de ducs allemands avaient une force militaire égale ou

(1) Charles Ier avait refusé de garder la neutralité. Dans une dépêche au comte d'Estrade, ambassadeur de France à Londres, on lit ces mots terribles de Richelieu : « L'année ne se passera pas sans que le roi et la reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avez faites. »

(2) La France, mais après sa mort, rendit la Lorraine.

(3) Cette armée est celle que Louis XIII conduisit au siége de Montauban. Le chiffre varie dans les historiens. Bernard prétend qu'elle s'élevait à 10,000 hommes; Richelieu, dans ses Mémoires, dit positivement qu'elle ne fut jamais de plus de 12,000 hommes (liv. XII,

supérieure à celle du roi de France. En 1638, Richelieu mit sur pied sept armées, qui, avec les garnisons, ne comptaient pas moins de cent quatre-vingt mille soldats. En 1640, ce nombre fut encore augmenté, et la France eut en campagne plus de cent régimens d'infanterie et de trois cents cornettes de cavalerie. « Les préparatifs de l'année 1640, dit Richelieu lui-même, en s'adressant au roi, étonneront sans doute la postérité, puisque, lorsque je me les remets devant les yeux, ils font le même effet en moi, bien que, sous votre autorité, j'en aie été le principal acteur (1). » Telle fut la force militaire qu'il donna à la France, qu'il légua à Mazarin et à Louis XIV. Les soldats étaient disciplinés, aguerris, animés par l'orgueil de dix années de victoires. Les généraux, entre lesquels l'on comptait Guébriant, Harcourt, Turenne, avaient peu de rivaux en Europe. La France, par-dessus tout, avait le sentiment de sa puissance et de sa grandeur. Richelieu lui avait communiqué sa force d'idées et de déterminations. Elle avait, en traversant le Rhin, constamment transporté le théâtre de la guerre en Allemagne : l'Espagne lui était ouverte par la Catalogne; l'Italie par Pignerol, qu'elle occupait. Ses alliances embrassaient le tiers de l'Europe.

Richelieu travailla à donner à la France la même supériorité sur mer que sur terre, à la constituer puissance maritime en même temps que puissance continentale. Dans la première guerre contre les réformés, en 1621 et 1622, le gouvernement fit quelques efforts pour ne pas leur abandonner entièrement la mer; mais les faibles conseillers de la couronne quittèrent bien vite l'attitude qu'ils avaient prise. La paix faite, la marine fut à ce point abandonnée que, lors de la seconde guerre contre les huguenots, en 1625, « le roi n'avait pas un seul vaisseau » qu'il pût diriger contre les Rochellois révoltés. Richelieu était entré au ministère, mais la marine n'était pas de son département. Il lui fallut des prodiges d'habileté diplomatique pour amener les Anglais et les Hollandais à prêter à la France vingt-huit vaisseaux, et à les joindre au petit nombre de navires que le gouvernement équipa en toute hâte. Dans tout le cours de cette guerre et notamment à la bataille navale de la Fosse de l'Oye, le chef de la flotte royale, Montmorency, fut réduit à monter le vaisseau amiral des Hollandais, et les officiers français se virent obligés de mettre l'épée sous la gorge aux Hollandais pour les contraindre à ne pas trahir Louis XIII au profit des Rochellois (2). En 1627, Richelieu prit la surintendance de la navigation, et la France sortit aussitôt de cette précaire et honteuse situation. Il éleva des arsenaux, les remplit de matériaux et de munitions, équipa trente-neuf grands vaisseaux et plus de cent vingt bâti-

tom. VII, pag. 246, collection Michaud). D'autres historiens, mais mal instruits à ce qu'il semble, portent cette armée à 20,000 soldats.

(1) *Narration succincte* de Richelieu.

(2) « Il fallut que le chevalier de Saint-Julien portât l'épée à la gorge d'un capitaine hollandais, sur le vaisseau duquel il commandait, parce qu'il ne voulait pas aborder un vaisseau ennemi. » (Richelieu, *Mémoires*.)

mens légers, avec lesquels il bloqua le port de la Rochelle. Dès-lors seulement une flotte permanente et une marine royale furent organisées. En 1638, la France eut cent vaisseaux de guerre : quarante galères et vaisseaux ronds sur la Méditerranée, soixante sur l'Océan. Les établissemens commerciaux dans l'Amérique formèrent une école toujours active de navigation, et familiarisèrent les Français avec les expéditions maritimes. Les campagnes de mer commencèrent à être combinées avec les campagnes de terre. Sourdis portait l'épouvante sur les côtes du royaume de Naples, pendant que nos armées envahissaient le Roussillon et la Catalogne : il bloquait le port de Tarragone, tandis que le maréchal de La Motte assiégeait cette ville par terre. C'est ainsi que Richelieu mit la France en état de disputer l'empire de la mer à l'Espagne, à la Hollande et à l'Angleterre (1).

Ce grand appareil de forces ne pouvait se soutenir sans des ressources proportionnées en argent. Les finances occupèrent Richelieu en raison de l'importance qu'elles ont dans le mécanisme et le jeu des états modernes. Avant lui, on ne trouvait de fonds pour aucune entreprise utile; sous lui, on en trouva pour toutes : l'argent perdu par ses prédécesseurs en dilapidations, en largesses abusives, en guerres civiles, en concessions honteuses, fut employé à la grandeur extérieure et intérieure de la France. En 1626, il trouva qu'il y avait 16 millions de revenu, 40 millions de dépense annuelle, 52 millions de dettes. Pour rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense, il supprima les grandes charges dont les gages étaient excessifs, réduisit les pensions, racheta les domaines royaux aliénés à vil prix, et démolit les forteresses intérieures, inutiles à la défense du pays, ruineuses d'entretien, propres seulement à favoriser les révoltes de la noblesse. Il ranima le crédit, rétablit un ordre sévère dans le maniement des deniers publics, en remettant en vigueur les ordonnances de Sully. L'armée du siége de La Rochelle, quoique plus forte que celle de Montauban, coûta deux tiers de moins (2). Il fit porter une partie des impôts sur les produits de luxe et les denrées inutiles : entre autres mesures de ce genre, on cite la taxe sur le tabac à trente sous par livre. Il restreignit le privilége, et il étendit les charges publiques à l'une des classes de citoyens qui pouvait le mieux les porter : homme du clergé, il taxa le clergé à un impôt annuel de 4 millions, pendant les six dernières années de son administration (3). La réduction de La Rochelle lui coûta 40 millions; les subsides fournis aux Hollandais, aux Suédois, au landgrave de Hesse, à

(1) « Le sieur Du Chalard ayant rencontré, à la rade de Saphy, un vaisseau anglais qui *refusa de baisser son pavillon*, le mit en si mauvais état, qu'ayant tué le capitaine qui le commandait et la plupart des officiers et soldats, il contraignit ceux qui restaient dedans à se rendre, la vie sauve. » (Richelieu, *Mémoires.*)

(2) Véron de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France*, tom. I, pag. 182.

(3) Ces 4 millions annuels sont le produit de deux impôts différens exigés du clergé : 1° la subvention annuelle de 1,300,000 francs; 2° les dons extraordinaires qu'il tira de cet ordre en 1637 et 1641.

Mansfeld, au duc de Weimar, à la Savoie, à toutes les puissances qui servirent à abaisser la maison d'Autriche, coûtèrent davantage. La dépense de chaque année de la période française de la guerre de trente ans s'éleva à 60 millions, somme énorme pour le temps; « et ces charges furent supportées « sans prendre sur les gages des officiers, sans toucher au revenu des parti- « culiers, sans demander aucune aliénation de fonds du clergé : tous moyens « extraordinaires auxquels les prédécesseurs de Louis XIII avaient recouru « aux moindres guerres. » Pour faire face à ces dépenses, il fut obligé de recourir à l'augmentation des impôts, à la création de nouveaux offices et à un emprunt de 40 millions. Mais les mesures étaient prises pour diminuer cette dette et pour soulager le peuple de la moitié de ce qu'il payait. Les plus riches d'entre les roturiers étaient parvenus à s'en faire exempter : un dénombrement général des personnes et des biens devait réformer cet abus. Si la négligence de ses successeurs empêcha cette grande réforme, la faute ne peut lui être imputée sans injustice. Les plus hardis, les plus difficiles problèmes financiers exercèrent cette admirable intelligence. Parmi les moyens de libérer l'état, il pose le remboursement et la réduction de la rente au taux de l'argent payé originairement par les particuliers : il les reconnaît pour justes et légitimes dans le principe; mais dans l'application il les rejette comme portant atteinte à l'inviolabilité de la foi publique, à la confiance, au crédit (1).

On a beaucoup déclamé contre les colonies. Après trois siècles d'expérience, les Anglais pensent que les établissemens coloniaux sont une voie à l'aisance et souvent à l'opulence pour une partie de leur population qui mourrait de misère sur le sol natal; un immense débouché de commerce, une occasion de créer des fortunes nouvelles, de rétablir des fortunes perdues, offerte incessamment à ceux de leurs citoyens qui demeurent dans la mère-patrie; un moyen de tenir en haleine toutes les facultés qu'exige l'industrie, et toutes les vertus qui découlent du travail; un moyen encore de répandre la civilisation chez les nations parmi lesquelles vont s'établir leurs colons; enfin un développement de leur puissance navale, une garantie de leur dignité et de leur sûreté, car, dans la balance de l'Europe, les forces maritimes pèsent à l'égal des forces continentales. C'est sous ce point de vue que Richelieu considéra la marine et les colonies; c'est dans cet esprit qu'il forma des établissemens à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Tortue, à Saint-Domingue, et développa ceux déjà commencés dans le Canada. La France avait laissé échapper la domination de ce pays : il la lui fit restituer par les Anglais. Les Espagnols avaient perdu les avantages attachés à la possession de l'Amérique, en se bornant à l'exploitation des mines. Conduit par des principes plus sains, Richelieu établit la prospérité de nos colonies sur l'agriculture et l'industrie : les colons se livrèrent à la culture du tabac, du coton, du roucou, du piment, et à l'exercice de tous les métiers connus en

(1) Richelieu, *Testament politique*, pag. 165-176, 163, 164.

France. Il favorisa leurs travaux par tous les genres d'encouragement, accordant l'entrée franche dans le royaume à leurs denrées et à leurs ouvrages manufacturés, et des lettres de noblesse à douze de leurs chefs et directeurs. Ce grand homme seconda pareillement de tout son pouvoir l'essor de l'industrie et du négoce en France. Il rendit libre le commerce du Levant dans tout le royaume. Vers 1627, il conclut un traité avec le czar Michel, et il établit nos relations commerciales avec la Russie. En 1631, il conclut un autre traité avec le roi de Maroc, qui ouvrait les côtes d'Afrique au commerce et aux produits français. Il déclara enfin, par une ordonnance royale, que les nobles pouvaient se livrer au commerce sans déroger, et il mit l'honneur dans ce qui faisait la vie de la société et la prospérité du royaume.

C'était par d'innombrables calculs, par de prodigieux efforts d'esprit que Richelieu avait opéré ces grandes révolutions dans les diverses parties de l'état social et politique de la France. Autant par l'importance de ces résultats que par les habitudes studieuses de toute sa vie, il était conduit à penser qu'il ferait de la France la première nation du monde, s'il en faisait la plus éclairée. C'est avec ces idées qu'il fonda l'Académie et la nouvelle Sorbonne.

Ce qui fait la civilisation d'un peuple, ce n'est pas l'existence, mais l'action des hommes de génie : une nation peut voir surgir de son sein un ou deux esprits privilégiés et demeurer barbare. Dante, Pétrarque, Boccace, n'ont pas de successeurs immédiats : entre eux et le XVIe siècle, le siècle de la véritable civilisation de l'Italie, deux autres siècles s'écoulent. De même, la France, malgré le rare génie de quelques hommes, pouvait attendre indéfiniment le moment de son plein développement intellectuel. Pour qu'un grand siècle littéraire et scientifique arrive, il faut qu'un peuple ait un certain état, une certaine constitution morale. Il faut qu'une classe nombreuse d'hommes se consulte et s'interroge; qu'un certain nombre d'entre eux, après s'être assurés de leur vocation pour les travaux de l'esprit, se forment avec lenteur et réflexion; que, par une longue et assidue culture, ils amènent leur talent à maturité, au lieu de le faire avorter dans son principe par la précipitation et l'imperfection des essais. Il faut qu'ils se produisent devant une société et un gouvernement qui accueillent avec transport ce qu'ils produisent de beau, qui les paient de leurs efforts en leur faisant une part dans l'admiration et dans la fortune publique. Il faut encore qu'ils ne s'usent pas dans des expériences sans fin, qu'ils trouvent une règle et un guide dans le goût de la partie éclairée du public, c'est-à-dire dans la critique. Il faut enfin qu'ils ne se servent pas d'un instrument constamment rebelle, d'une langue qui ne soit ni faite, ni arrêtée; car alors la forme emporte le fond, et le génie perd à s'exprimer le temps et la puissance qu'il aurait employé à penser, à sentir, à combiner.

Cet appui, Richelieu le donna au talent par sa protection, par son exemple, par la fondation de l'Académie. Il fit de l'état d'homme de lettres une profession avantageuse et honorable. Tout écrivain, dès son premier ouvrage

remarquable, fut accueilli par les bienfaits du cardinal ou du roi, et n'eut plus à s'occuper de ses besoins, mais à s'inquiéter seulement de son art. Les six cents francs donnés à Colletet pour six vers ne sont plus aujourd'hui qu'un sujet d'étonnement ou de plaisanterie; alors c'était un fait grave. Parmi les auteurs dramatiques, Rotrou et Corneille, qui n'avait pas encore fait *le Cid*, se faisaient remarquer depuis 1628. Or, en 1635, ils sont pensionnés tous deux par Richelieu : en échange ils ne donnent au cardinal que quelques heures de leur temps; la vie et le loisir leur sont assurés; leur génie peut se développer en toute liberté. Richelieu prenait ces libéralités sur sa propre bourse, et non sur celle de l'état. Mais il ne céda pas au plaisir d'aider seul le talent, et il assura le sort des gens de lettres par la fondation de l'Académie. Dans le principe, aucune pension, aucun traitement n'était attaché au titre d'académicien. Ce n'était qu'une déclaration publique de capacité, un brevet de mérite. Mais cette recommandation toute morale valait, à celui qui l'obtenait, des avantages très positifs, et le mettait à l'abri du besoin. En général, il recevait du gouvernement, comme *bel esprit*, une pension qui ne lui était pas attribuée comme académicien (1) : il était assuré de trouver pour ses ouvrages un accueil plus favorable. L'admission à l'Académie l'attachait à un corps où chacun des membres prêtait assistance à son collègue; et parmi ces membres l'on comptait plusieurs seigneurs haut placés par le rang, les alliances, la fortune, le crédit : c'était un puissant patronage donné au talent. Enfin, la constitution de l'Académie ménageait le temps de ses membres, les délivrait de soins gênans, les exemptait de divers devoirs imposés aux autres citoyens, des tutelles et curatelles, des guets et gardes, et, dans plusieurs cas, de la juridiction ordinaire. L'établissement de Richelieu ne fit pas moins pour la dignité que pour le bien-être matériel de l'écrivain : le titre d'académicien était ses lettres de noblesse et lui assurait une place élevée dans la société.

La composition de l'Académie fut faite dans l'esprit le plus libéral. Les encouragemens aux lettres s'étendirent à tous ceux qui présentaient des titres pour les obtenir, sans acception de personnes, de partis, d'opinions religieuses et politiques. Parmi les premiers académiciens, on compta des réformés, on compta des antagonistes, des ennemis même de Richelieu, un Du Chastelet, qui avait essayé d'arracher à sa terrible sévérité Montmorency, Boutteville et Chapelles; un Porchères de Laugier, publiquement attaché à la faction qui avait fait une guerre incessante au cardinal.

D'autres dispositions, d'autres actes, contribuèrent à rehausser les travaux de l'esprit, à donner l'essor au génie national. Richelieu se déclara le protecteur de l'Académie. Entrer dans un corps créé par lui, objet de sa prédilection particulière, c'était flatter le maître de la France, se ménager les moyens de

(1) Le vers de Boileau accuse un usage général :

« Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux-esprits. »

s'approcher de lui, se concilier sa faveur. Dès-lors, les places à l'Académie devinrent un objet d'ambition pour les plus grands seigneurs : l'éclat dont ils brillaient rejaillit sur les lettres et les ennoblit aux yeux de la nation. Richelieu s'essaya lui-même dans la littérature : il faisait les canevas des comédies qu'il donnait à remplir aux cinq auteurs; il ordonnait et versifiait en grande partie, peut-être même en totalité, la tragédie de *Mirame*; il élevait un théâtre pour faire jouer ses drames avec beaucoup d'autres de l'époque. Le mérite réel de ces pièces n'est pas ce qui doit nous préoccuper ici. Qu'importe qu'elles ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre, si alors leur succès et leur composition seule étaient d'un puissant exemple et d'un prodigieux effet? Le théâtre et la poésie ne suffirent pas à l'ambition littéraire de Richelieu; comme orateur, il avait réussi dès ses débuts; plus tard, il rêva la gloire de l'historien. Sa *Succincte narration*, ses *Mémoires*, son *Testament politique*, rédigés en partie sur ses souvenirs et ses réflexions, en partie sur les journaux qu'il demanda à tous les ambassadeurs français, abondent en récits curieux, attachans, en opinions larges et rigoureuses, en considérations dignes du plus grand politique des temps modernes. En voyant l'homme dont tant d'intérêts se disputaient le temps et les facultés, réserver chaque jour quelques heures pour la culture des lettres, et mettre les plaisirs intellectuels parmi les choses de première nécessité pour lui; en voyant la main qui tenait le sceptre de la France et la balance de l'Europe, tracer une scène de tragédie et une page d'histoire, il n'y avait plus moyen de refuser le plus haut degré d'estime aux arts de l'esprit : Richelieu les avait investis de toute sa grandeur.

Il ne travailla pas moins efficacement à leur développement qu'à leur dignité. Il voulut que l'Académie, en composant son Dictionnaire, fixât la langue, arrêtât les mots et les expressions qui la composeraient, en déterminât le sens. Il voulut encore qu'elle fondât la critique, qu'elle posât, d'après les principes du goût, les règles de chaque genre; qu'elle vînt en aide au génie qui s'égarait incessamment. Il lui donna mission de perfectionner par tous les moyens l'éloquence et la poésie. Mais là ne devaient pas s'arrêter ses efforts. Il lui rappela par deux fois, dans les lettres-patentes de sa création, que c'était pour elle un devoir de travailler sans relâche à rendre la langue française capable de traiter *tous les arts et toutes les sciences*. Aussi toutes les sciences connues de l'époque furent représentées dans l'Académie naissante, et les membres de ce corps purent diriger le génie national dans les routes nombreuses où il était prêt à entrer. Les académiciens de la première création et leurs successeurs immédiats étonnent par l'étendue et par la variété de leurs connaissances. Chapelain avait appris tout ce que l'on savait de médecine de son temps; Du Chastelet était l'un des savans jurisconsultes du royaume; l'érudition de Furetière s'étendait à tout. Thomas Corneille, après ses quarante-deux pièces de théâtre, composait, en cinq volumes in-folio, son *Dictionnaire des arts et des sciences* et son *Dictionnaire universel géogra-*

phique et historique, qui ont guidé et défrayé les auteurs appelés par la science ou invités par le gain à traiter plus tard les mêmes matières.

Quand même Richelieu aurait en particulier persécuté Corneille et *le Cid*, il n'en aurait pas moins en général favorisé le développement du génie national : en rapprochant et en concentrant des lueurs éparses, incertaines, vacillantes, il n'en aurait pas moins formé ce foyer de vive lumière qui éclaira la France et brilla sur l'Europe entière au XVIIe siècle. Mais cette persécution même est une fable qui se dissipe à un examen un peu attentif.

En 1635, auteurs et public en sont aux essais de l'art dramatique. On accueille avec le même enthousiasme les pièces outrées de Scudéri et la *Sophonisbe* de Mairet, la *Médée* de Corneille, où le naturel, la passion, le sublime, se rencontrent à côté d'énormes défauts. Il suffit de parodier certaines qualités pour donner encore le change au spectateur et enlever ses suffrages. Bien que Corneille n'eût encore composé que les sept drames qui se succèdent de *Mélite* à *Médée*, et où le talent n'apparaît qu'à longs et rares intervalles, il est désigné, en 1635, pour faire partie des cinq auteurs qui remplissent les canevas fournis par le cardinal. Il reçoit une pension de cinq cents écus qui vaudraient 4,000 fr. aujourd'hui, avec la seule obligation de versifier un acte en un ou deux ans. Dans les idées de l'époque, c'est une grande faveur, un grand bienfait. A la fin de 1635, il change quelque chose dans la comédie des *Tuileries*, dont le cardinal avait arrangé les scènes et dont le troisième acte lui avait été confié. L'amour-propre du cardinal prend ombrage, l'indépendance du poète s'irrite : ils rompent leur association dramatique, et Corneille se retire à Rouen. Il n'est plus, momentanément, employé à la confection des pièces du cardinal, mais il conserve sa pension. Chez Richelieu, l'auteur est irrité; toutefois le ministre continue à aider l'homme qui a fait preuve de talent. Pleinement rendu à lui même, Corneille écrit *l'Illusion comique*, remplie des nombreux défauts et des rares beautés de ses précédens ouvrages.

Les conseils du courtisan Châlons tirent Corneille de ses habitudes d'esprit. Son génie est frappé, éclairé par le génie espagnol; un monde nouveau lui apparaît : il n'avait vu jusqu'alors l'art dramatique qu'à sa superficie, il en découvre tout à coup les profondeurs. Il donne *le Cid* la même année que *l'Illusion comique*. Le pathétique des situations, le jeu des passions, la noblesse et la vérité des sentimens appartiennent en grande partie à l'auteur espagnol. Mais la véritable tragédie a été révélée à l'imitateur; il est dans le secret de l'art, et il a tiré de lui-même une création, la création immense de la langue dramatique; il s'est exprimé dans un langage qu'on n'avait pas encore entendu au théâtre et que personne alors ne savait parler. Entre *le Cid* et la *Sophonisbe* de Mairet, représentée trois ans plus tard, la *Mariamne* de Tristan, donnée presque en même temps, et la *Médée* de Corneille lui-même, il y a un abîme.

Le Cid change le goût du public comme le théâtre espagnol avait changé

le génie de Corneille. Les spectateurs applaudissent avec transport les vives passions, les nobles sentimens, dont le principe est dans leur ame, dont l'expression est sur la scène. Tout le vieux théâtre meurt le jour où *le Cid* paraît : dans l'opinion et dans le langage, l'idée du *Cid* et celle de la perfection se confondent (1); c'est un nouveau type du beau, auquel on compare désormais les productions de l'esprit, pour en reconnaître la valeur. L'enthousiasme du public est partagé par Balzac et par beaucoup d'écrivains. Mais les auteurs dramatiques réclament et protestent. Les habitudes d'esprit dans lesquelles ils ont vieilli, un goût perverti par le préjugé, le chagrin de se voir éclipsés, leur font voir partout des énormités dans *le Cid*. Richelieu a le malheur de se ranger de leur parti; car, pour être grand politique, ardent promoteur des arts libéraux en général, pour écrire même avec habileté en prose, l'on n'est pas bon juge de la poésie et du théâtre. Richelieu est homme, d'ailleurs glorieux et vindicatif par excellence, blessé des corrections faites par Corneille à la comédie des *Tuileries*, blessé plus au vif des procédés de sa dure liberté. Dans cette disposition d'esprit, il ferme les yeux sur les beautés du *Cid*, grossit ses défauts, s'irrite de son succès, le défère à l'Académie pour être jugé, et, si l'on veut adopter l'expression de Boileau, il se ligue contre cette merveille naissante.

Mais veut-il sévir contre Corneille, ou bien engager seulement un jeu d'esprit, et faire débattre une thèse de littérature, comme il soutenait lui-même des thèses d'amour chez la duchesse d'Aiguillon? En s'attaquant au *Cid*, cherche-t-il à atteindre l'homme, ou même l'homme de lettres? Dirige-t-il une persécution, ou provoque-t-il une critique? C'est ce qu'il s'agit d'examiner. Dans le débat sur le mérite du *Cid*, et dans la polémique qu'il soulève au commencement, Richelieu ne voit « que des contestations d'esprit agréa- « bles, des railleries innocentes, et il prend bonne part au divertissement » Ce sont les termes dont se sert l'un de ses familiers, l'un des confidens de ses plus secrets sentimens. Corneille ne considère pas autrement la chose. Richelieu a traduit *le Cid* à la barre de l'Académie : ce corps veut que l'auteur reconnaisse sa compétence avant d'ouvrir le procès, et lui demande s'il entend se soumettre à sa juridiction. Corneille répond : « Messieurs de l'A- « cadémie peuvent faire ce qu'il leur plaira; puisque vous m'apprenez que « Monseigneur serait bien aise d'en voir le jugement, et que cela doit divertir « son Éminence, je n'ai rien à dire (2). » Peu après, dans la chaleur de la dispute engagée entre Corneille, Mairet et Scudéri, des injures on passe aux provocations, et Richelieu craint que les effets ne suivent les menaces. Il s'interpose aussitôt, protége Corneille contre ses adversaires, et annonce à ceux-ci qu'ils auront à se défendre contre son ressentiment, s'ils font aucune violence au poète. Quoiqu'il ne travaille plus pour lui, et qu'il

(1) On connaît l'expression proverbiale du temps : « Cela est beau comme *le Cid*. »

(2) Lettre de Boisrobert à Mairet, 5 octobre 1637. — Lettre de Corneille à un académicien.

ait eu l'audace d'obtenir un immense succès dans le temps où il était disgracié, il ne lui conserve pas moins sa pension; car, s'il conteste le mérite du *Cid*, il ne conteste pas le talent de Corneille, et il entend que ce talent soit encouragé, aidé par le premier ministre (1). Dans ce même esprit, tandis qu'il poursuit auprès de l'Académie la critique du *Cid*, il souffre que sa nièce, Mme de Comballet, accepte la dédicace de la pièce, et il la fait jouer lui-même deux fois au palais Cardinal (2). Il ne commande ni ne dicte le jugement de l'Académie; il reçoit avec tout le public cette décision glorieuse pour Corneille, où on proclame presque à chaque page l'excellence de son ouvrage, et où on le place enfin au rang des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, par la comparaison qu'établit l'Académie entre les contestations présentes et celles qu'avaient fait naître la *Jérusalem délivrée* et le *Pastor Fido*. Richelieu ne change rien aux sentimens de l'Académie : il ne punit Corneille d'avoir eu raison contre lui qu'en l'appelant de nouveau dans la compagnie des cinq auteurs, en lui confiant, en 1638, l'un des actes de son *Aveugle de Smyrne*, en accueillant, en 1641, la dédicace des *Horaces* où le poète remercie *son Excellence de tant de bienfaits qu'il a reçus d'elle*. Il faut avoir un parti pris de trouver de la persécution partout, ou bien il faut convenir que Richelieu eut seulement un moment de mauvaise humeur contre Corneille; qu'avant et après cet instant, il lui accorda faveur et bienfaits, et le soutint de son suffrage. Si Richelieu n'avait voulu qu'une chose, déprécier Corneille, il aurait animé, soutenu dans leur rage les ennemis qui poursuivaient le grand homme. Mais, guidé par de nobles et fécondes idées, même au milieu de ses ressentimens et de sa prévention personnelle, il voulut avoir le sentiment désintéressé de juges éclairés, et non la satire haineuse de rivaux aveuglés tout ensemble par la passion et par l'ignorance. L'Académie donna ses *sentimens sur le Cid*. Le sujet, la fable, l'ordre et l'arrangement des scènes, les combinaisons dramatiques, le style, elle examina tout, mit l'analyse et la réflexion à la place des injures, remonta jusqu'aux principes du beau et en posa les règles. En rendant à Corneille une encourageante justice, elle lui signala les points où il avait failli, le conseilla utilement dans ce qui est du ressort du goût et de l'expérience, et s'associa ainsi aux développemens qu'il devait bientôt donner à l'art dramatique. Ainsi, par les bienfaits qu'il répandit sur les gens de lettres, par l'état qu'il leur fit dans la société, par la création de l'Académie, Richelieu contribua puissamment à l'essor du génie national; et, par la manière dont il conçut l'examen du premier grand ouvrage dramatique, il donna naissance

(1) Dans le moment même où Richelieu provoquait la critique du *Cid*, il continuait la pension à Corneille. C'est ce qui résulte de la réponse de Pierre Corneille aux observations de Scudéri sur *le Cid*. Dans cette réponse, Corneille dit, en parlant du *Cid* : « J'en ai même porté l'original en sa langue à monseigneur le cardinal, *votre maître et le mien*. » Il n'y avait que les auteurs pensionnés par le cardinal qui lui donnassent le titre de maître.

(2) Le *Cid* est dédié, dans l'édition de 1637, à Mme de Comballet, qui, à la fin de cette même année, devint duchesse d'Aiguillon.

à la haute critique, et, dans le domaine de l'art, posa les bornes propres à guider la marche du talent et à prévenir ses écarts.

Les lettres sacrées ne lui durent pas moins que les lettres profanes. Le palais élevé, les dotations constituées à l'antique Sorbonne, tout ce qu'il fit matériellement pour agrandir son existence, ne sont que le signe extérieur des larges développemens qu'il donna à son enseignement. Par la nouvelle constitution de cette école, il assura aux études théologiques une étendue, une force, une gravité inconnues depuis long-temps. Les autres établissemens religieux se piquèrent d'une louable émulation, et montèrent leur enseignement au ton et à la hauteur de celui de la Sorbonne. Le clergé gallican reçut une instruction dont rien ne donne l'idée dans les siècles précédens : il devint le plus savant et le plus éclairé des clergés de l'Europe. C'est à ce grand changement, opéré par Richelieu, que Bossuet, Bourdaloue, Arnauld, durent d'une manière indirecte, mais incontestable, la solidité et la profondeur de doctrine, la vigueur de dialectique qui éclatent dans leurs ouvrages. C'est dans les institutions du cardinal que l'admirable église du siècle de Louis XIV puisa sa force et son lustre.

La diffusion de la science profane et sacrée, la multiplication des connaissances et des idées en France sont dues à quelques autres fécondes idées de Richelieu. L'imprimerie royale n'avait guère survécu à François Ier, son fondateur. Le cardinal la rétablit, et il sembla lui communiquer sa prodigieuse activité : en moins de deux ans, cette imprimerie donna soixante-dix grands volumes français, grecs, latins, italiens, d'une correction et d'une exécution admirables : après l'*Imitation*, elle publia les grandes collections des conciles, des pères de l'église, des historiens byzantins. Richelieu forma, pour son usage, une riche bibliothèque qu'il tint ouverte aux hommes lettrés : il augmenta la bibliothèque royale, et porta le nombre des manuscrits jusqu'à quatre mille (1).

Enfin il étendit aux beaux-arts l'impulsion qu'il voulait communiquer à tout. Le principal corps de bâtiment du Louvre fut continué, et le palais Cardinal fut construit. Il appela Poussin de Rome, pour peindre la grande galerie bâtie par Henri IV; et si ce genre de travail, mal approprié au génie de Poussin, n'augmenta pas sa gloire et ne servit pas à l'instruction de nos peintres, il témoigna de l'estime du gouvernement pour les arts, et leur fit un noble appel. Richelieu surmonta sa prédilection pour Champaigne, et demanda aux artistes nationaux une partie des tableaux qui devaient décorer son palais de Paris et sa maison de Ruel. Il employa Vouët, donna ainsi une sorte de consécration à son talent, lui fournit une autorité et des moyens d'action tout nouveaux sur l'école de peinture qu'il formait alors.

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, tom. II, in-fo, pag. 41. Tricher Dufresne était le correcteur, et Cramoisi l'imprimeur de l'Imprimerie royale. — De Roquefort, *Dictionn. hist. des Monum.*, pag. 67, 285.

Par l'intelligence et par les armes, la France de Richelieu sortit donc d'un rang secondaire pour marcher l'égale des premières nations. La France de Louis XIV devint l'arbitre de l'Europe, elle accabla tout, et, restée seule sur des débris, prit un essor où l'œil peut à peine la suivre. Mais cette grandeur qu'il fallait modérer, a son principe dans le ministère de Richelieu.

Parmi ces faits, beaucoup ne se trouvent pas dans le livre de M. Bazin : le développement intellectuel, la marche et les progrès de l'esprit français dans toutes les directions, qui, à notre gré, devaient être largement dessinés, ne sont indiqués que vaguement. Quelques évènemens politiques sont saisis à un point de vue qui nous semble inexact. Nous citerons pour exemple tout ce qui se rattache à la période française de la guerre de trente ans. M. Bazin sent-il et fait-il sentir à ses lecteurs l'importance de cette série entière de faits? Quelle est la question au fond de la lutte? C'est d'abaisser les deux branches de la maison d'Autriche, c'est de délivrer la France du danger d'être envahie cinq fois, comme sous Charles-Quint, ou bien, comme sous Philippe II, d'être réduite en province espagnole à la suite d'un quart de siècle d'anarchie et de guerre civile entretenue par l'étranger; c'est de faire passer la France, de cet état souvent désastreux, toujours précaire, à l'état de puissance sûre de son indépendance, et partout prépondérante; c'est, enfin, de donner des garanties à cette nouvelle et glorieuse situation, en assurant la liberté politique et religieuse de l'Europe. A propos des sacrifices que Richelieu imposait momentanément et forcément au peuple pour arriver à ce résultat; à propos d'une sédition excitée en Normandie, M. Bazin indique quel cas il fait de la guerre contre la maison d'Autriche, des efforts du pays, des projets du cardinal. « C'était, dit-il, un « soulèvement de gens qui prétendaient avoir faim, de paysans et de bour- « geois qui ne voulaient pas payer la taille, sans aucun égard pour l'hon- « neur que leur apportaient tant d'armées qui guerroyaient en Italie, en « Flandre, dans l'Artois, dans la Lorraine et devers le Roussillon. » Présenter sous cet aspect, rappeler avec ce dédain et cette ironie la querelle qui se vidait alors entre la France et une partie de l'Europe, n'est-ce pas réduire le génie de Richelieu à des proportions trop mesquines?

Nous regrettons encore que M. Bazin n'ait pas cité ses autorités. L'histoire est une science : Volney prétendait qu'on pouvait lui donner presque toujours l'exactitude et la rigueur mathématiques. Ne pas fournir au lecteur le moyen de recourir aux originaux, de s'assurer de la vérité des assertions de l'historien, c'est ajourner indéfiniment le jugement public sur une foule de questions; c'est produire une suite de solutions de problèmes, en retranchant les calculs et les données qui permettent d'en vérifier et d'en prononcer l'exactitude. Nous nous expliquons d'autant moins la suppression des citations dans le livre de M. Bazin, qu'elle est condamnée par l'usage contraire et par le succès des plus grands historiens de notre temps. MM. Guizot et Thierry ont-ils rien perdu, le premier de la hauteur de ses vues, le second du

puissant intérêt de sa narration et de la nouveauté de ses aperçus, pour avoir allégué leurs autorités?

Nous avons terminé une désagréable tâche, celle de signaler les imperfections que l'humaine faiblesse laisse inévitablement dans toutes ses œuvres. Donnons maintenant au travail de M. Bazin les éloges qu'il mérite. Son livre est composé dans un rare esprit d'impartialité, de mesure, de justesse. Il ne se constitue ni le panégyriste, ni le détracteur des hommes et des choses, avec l'intention de faire triompher une opinion ou un système arrêtés d'avance. Il ne juge pas et ne condamne pas, avec les idées du XIXe siècle, les opinions et les actes des hommes, les institutions et le gouvernement du commencement du XVIIe. Il sait que chaque temps a ses qualités et ses défauts; il reproduit les uns et les autres avec intelligence et modération, et ne leur impute point à crime de n'être pas plus modernes qu'ils ne sont. Il ne cherche pas non plus dans les faits autre chose que ce qu'ils contiennent, et ne les tourmente pas jusqu'à ce qu'ils aient produit l'extraordinaire et le bizarre. La composition et la narration de M. Bazin sont sages : il se garde bien d'en élaguer tout ce qui ne fait pas de l'effet, de réduire son tableau aux seules couleurs tranchées, de présenter un jeu de cartes où l'on n'aurait laissé que les figures. Le temps, les découvertes, les publications successives ont mis à la disposition des auteurs de nos jours des renseignemens qui ont manqué à leurs prédécesseurs. Entre ces nombreux secours, je ne citerai que les dix volumes des *Mémoires de Richelieu*, publiés pour la première fois en 1823, ouvrage du plus grand intérêt, où l'histoire est racontée par celui qui l'a faite ou dirigée. M. Bazin s'est servi habilement de ces nouveaux documens, sans négliger les anciens. Il n'a pas pris peut-être tout ce qu'ils contiennent de curieux et d'important; mais il s'en est approprié assez pour jeter une vive lumière sur plusieurs parties du règne de Louis XIII et du ministère de Richelieu, et pour donner à son livre le mérite de la nouveauté. Il choisit ses matériaux avec discernement et critique. Au lieu de se jeter dans les particularités sans intérêt où se noient Levassor et Griffet, au lieu de transcrire en entier, comme eux, les documens qu'il a sous les yeux, M. Bazin n'y prend que ce qu'il y trouve de vraiment important. Une ligne, un mot de lui, disent autant et quelquefois plus qu'une page in-quarto du réfugié et du jésuite. Enfin sa narration, toujours claire et attachante, est relevée souvent par des traits d'un esprit de bon aloi et d'une originalité sans affectation. En résumé, un homme d'infiniment d'esprit et de tact a employé utilement dix années de sa vie sur un sujet de la plus haute importance.

AUG. POIRSON.

REVUE LITTÉRAIRE.

GABRIELLE,

PAR MADAME ANCELOT.

Le roman de Mme Ancelot obtiendra-t-il le même succès que *Marie?* Nous ne le croyons pas, et nous pensons que le public, en se montrant plus sévère pour le livre que pour le drame, ne se rendra pas coupable d'injustice. Nous avons dit, il y a deux ans, ce que signifiaient pour nous les applaudissemens donnés à *Marie,* nous dirons avec la même franchise, avec la même liberté ce que signifient les éloges prodigués à *Gabrielle.* Nous sommes loin assurément de nier la grace et l'intérêt du sujet choisi par Mme Ancelot; mais il s'en faut de beaucoup que nous prenions au sérieux l'admiration bruyante qui accueille son roman. Il y a dans la donnée qu'elle a traitée une extrême simplicité, et c'est là, sans doute, un mérite dont nous devons la remercier; mais les ressorts qu'elle a mis en œuvre sont généralement vulgaires, et nous ne pouvons consentir à voir dans *Gabrielle* un récit digne d'entrer dans la famille littéraire. *Gabrielle,* nous l'avouons sincèrement, ne vaut ni plus ni moins que *Marie;* mais le lecteur doit se montrer moins indulgent que le spectateur, car un livre est une œuvre complète par elle-même, et que chacun peut juger à loisir et librement, tandis qu'un drame, si maladroit qu'il soit en sortant des mains de l'auteur, se transforme en paraissant sur la scène,

et reçoit de l'acteur une seconde vie. C'est pourquoi *Gabrielle*, quoique pourvue de toutes les qualités qui distinguent *Marie*, n'aura certainement ni la même popularité, ni la même durée. S'il fallait en croire l'amitié complaisante, *Gabrielle* serait un chef-d'œuvre du premier ordre; il serait à peine permis d'en discuter la conception et le style. Nous ignorons si Mme Ancelot prend au sérieux l'emphase de ces éloges, mais il nous semble que la critique se doit à elle-même de protester de toutes ses forces contre cette indulgence exagérée. A Dieu ne plaise que nous considérions la littérature dramatique comme un genre qui peut se passer de style, une hérésie si monstrueuse n'a pas besoin de réfutation; toutefois il est certain que le style d'un livre doit être jugé plus sévèrement que le style d'une pièce de théâtre. Pourquoi? Parce qu'un livre ne peut se recommander que par son seul mérite, tandis qu'une pièce de théâtre se recommande à la fois par son mérite et par celui de l'acteur.

Les personnages de *Gabrielle* se divisent en trois groupes, la famille d'Yves de Mauléon, la famille de Gabrielle, et la famille d'Éllénore. La grand'mère d'Yves de Mauléon, la marquise de Fontenay-Mareuil, est, à notre avis, la meilleure figure du livre; Mme Ancelot a réuni, dans le dessin de cette figure, tout ce qu'elle sait du monde qui s'en va. Il y a, dans le caractère de la marquise, un mélange d'orgueil et de bonhomie qui charmera, nous en sommes sûr, les adversaires les plus entêtés de l'aristocratie. Il s'en faut de beaucoup cependant que ce personnage puisse entrer en comparaison avec les personnages du même genre créés par Mme de Souza. Il n'y a rien, dans la marquise de Fontenay-Mareuil, qui rappelle la grace exquise, le ton excellent d'*Eugène de Rothelin*, d'*Adèle de Sénanges*, de *la Comtesse de Fargy*. Toutefois, il y aurait de l'injustice à méconnaître, dans la grand'mère d'Yves de Mauléon, une dignité, une élégance, une sagacité qui font honneur à Mme Ancelot. Et quoique *Gabrielle* ne soit certainement pas supérieur à *Marie*, je crois pouvoir affirmer que *Marie* n'offre aucun personnage comparable, pour la vérité, à la marquise de Fontenay-Mareuil. Tout en regrettant le passé, tout en professant pour les principes de la société nouvelle un dédain obstiné, la vieille marquise ne se croit pas dispensée de réfléchir sur les causes des changemens dont elle est témoin. Si la réflexion ne réussit pas à la réconcilier avec le présent, elle la dispose du moins à l'indulgence. Elle ne dissipe pas ses regrets; mais en lui montrant les côtés faibles de la société nouvelle, elle l'affermit dans la résignation. Si l'aristocratie est perdue sans retour avec la monarchie absolue, il reste une consolation à l'aristocratie, c'est de spéculer sur la vanité de la bourgeoisie enrichie; consolation inoffensive qui ne va pas jusqu'à l'oubli du passé, mais qui suffit aux esprits calmes, aux cœurs tièdes, et dont la marquise tire bon parti. Que faire d'un nom sans richesse? Chercher une famille qui soit en quête d'un nom, à qui les plaisirs de la richesse ne suffisent pas, qui veuille se donner un blason; faire alliance avec les hommes nouveaux, avec les parvenus. C'est, en effet, le parti auquel s'arrête la marquise. Mme Ancelot a trouvé, pour peindre les combats intérieurs de cette ame

partagée entre l'avenir d'un fils et la crainte de déroger, des traits pleins de finesse. Je ne lui ferai qu'un reproche, c'est d'insister sur la physionomie de la vie aristocratique avec un soin trop minutieux. Pour l'intelligence complète de ce reproche, je la renvoie aux romans de Mme de Souza. En relisant *Eugène de Rothelin*, elle verra que l'aristocratie n'appelle jamais l'attention sur le prix des choses qu'elle croit nécessaires. Elle ne conçoit pas la vie sans équipages, sans château; en révélant le prix d'un cheval, d'un harnais, elle manque à ses habitudes, elle cesse d'être elle-même. A part cette objection que je crois fondée, le personnage de la marquise me semble une création très heureuse. Le comte de Rhinville, placé près de la marquise, quoique tracé avec moins de précision, n'est cependant pas sans valeur. Son égoïsme est plein de vérité. Quant au duc Yves de Mauléon, petit-fils de la marquise de Fontenay-Mareuil, j'avoue humblement qu'il faudrait, pour le juger d'une façon complète, savoir bien des choses que j'ignore, et que, sans doute, j'ignorerai toujours. Le jeune duc est membre du club des jockeys; or je n'ai jamais pénétré dans le club des jockeys, et je ne possède pas le plus mince renseignement sur les mœurs de ce monde *exclusif*. Il m'est donc impossible de décider si Mme Ancelot a peint fidèlement ou infidèlement les habitudes et les principes de ce club célèbre. J'avoue franchement mon incompétence, et je me contente de résumer en peu de mots les profits qu'Yves de Mauléon a retirés de son affiliation au club des jockeys : il a mangé, en quatre ans, quatre cent mille francs, c'est-à-dire son patrimoine entier. C'est une bagatelle, sans doute, pour le descendant d'une illustre famille; mais je crois cependant que le jeune duc ne tiendrait pas une seconde fois la gageure, et que, s'il pouvait revenir à la première année de sa majorité, il ne se promettrait plus de dévorer en quatre ans le dernier débris de la fortune de sa famille. Car, grace à cette promesse imprudente, trop fidèlement tenue, il se trouve, à vingt-six ans, sans ressources pour persévérer dans l'oisiveté, sans talens qui puissent lui donner un rang dans le monde, et, qui pis est, sans l'énergie nécessaire pour apprendre ce qui lui manque, inutile au monde, inutile à lui-même, placé, par conséquent, au dernier rang de la société. C'est, à coup sûr, une triste condition, et je crois que le duc de Mauléon souhaiterait de grand cœur que toutes ses folies fussent encore en projet. Tel qu'il est cependant, ruiné, dépravé par l'oisiveté, inhabile à tous les genres de travail, le duc de Mauléon ne manque ni de clairvoyance, ni de fierté. Il mesure d'un œil sûr toute la profondeur de l'abîme où il est tombé, il interroge sans effroi la pauvreté qu'il s'est faite, et avant de se résigner à l'alliance que sa grand'mère lui propose, son orgueil se révolte plus d'une fois. Mais sa résistance n'est ni assez longue, ni assez vigoureuse pour le réhabiliter. Il cède trop vite, il embrasse trop facilement le parti qui d'abord lui semblait indigne de lui. Après avoir calculé la honte, la lâcheté d'une mésalliance, il se presse trop de signer ce qu'il appelait la veille son déshonneur. Aussi je n'hésite pas à considérer le duc de Mauléon comme un personnage inférieur à la marquise de Fontenay-Mareuil.

Madame Rémond, qui sous une plume plus habile aurait pris sans doute une véritable valeur comique, est devenue, sous la plume de Mme Ancelot, une figure très vulgaire, une caricature digne de M. Paul de Kock. Il y a sans doute dans Mme Rémond un fonds de vérité, mais cette vérité est présentée d'une façon si triviale, chaque détail est retracé avec si peu de choix, avec une fidélité si brutale, que le rire fait bientôt place à la répugnance. Ce personnage, avec sa grosse gaieté, sa franche tendresse, déride rarement le lecteur, et ne l'émeut presque jamais. Il paraît cependant réunir toutes les conditions nécessaires pour produire cette double impression; mais on rencontre à chaque page des détails de toilette qui détruisent l'effet produit par la tendresse et la gaieté de Mme Rémond. Il est possible que ces détails soient pleins de vérité, mais pour les bien juger il faudrait prendre l'avis d'une lingère, d'une couturière et d'une modiste; l'étude attentive de la bourgeoisie enrichie ne saurait suffire. Quant à moi, je me récuse. En traçant le portrait de la marquise, Mme Ancelot a eu le tort d'insister trop souvent sur l'aspect de la vie élégante; en dessinant Mme Rémond, elle a le tort non moins grave de nous signaler les ridicules de ce dernier personnage, comme pourrait le faire une femme habituée à tailler des guimpes, à monter des collerettes : c'est ce que j'appellerai une vérité trop vraie. Toutes ces données, dont je ne veux pas contester la valeur absolue, impriment au caractère de Mme Rémond une trivialité indigne du roman. Les rubans, le châle et le chapeau que lui prête Mme Ancelot seraient peut-être applaudis sur un théâtre de boulevard, mais dans un livre ils me paraissent déplacés. Je dois, pour être juste, ajouter que Mme Rémond, à son lit de mort, ne manque ni de grandeur, ni de dignité. Tant que sa vanité seule était en scène, elle était plus puérile que comique; les caresses qu'elle prodiguait à sa fille, tout en attestant la bonté de son cœur, ne réussissaient pas à nous attendrir. A ses derniers momens, lorsqu'elle jette un regard inquiet sur la destinée de sa fille, lorsqu'elle se reproche d'avoir joué le bonheur de Gabrielle pour satisfaire sa vanité, elle trouve des accens vrais, des paroles qui nous émeuvent profondément. Le dirai-je cependant? les derniers momens de Mme Rémond produiraient un effet plus sûr, s'ils étaient racontés plus simplement. Le désir de montrer, en toute occasion, la connaissance complète de son modèle, entraîne Mme Ancelot au-delà des traits strictement nécessaires, et gâte parfois les lignes les plus heureuses, les contours les plus habiles; avec moins d'efforts, elle nous eût offert un tableau plus clair et plus pathétique.

Gabrielle est dessinée avec moins de bonheur et d'habileté que sa mère. Elle ne pèche pas par la trivialité, comme Mme Rémond; mais, malgré le rôle important qui lui est confié, elle n'a rien de précis, rien qui la distingue nettement de toutes les filles de son âge placées dans une condition différente. Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de trouver dans Gabrielle le type d'une jeune fille élevée loin des salons, ignorante et sauvage. Mme Ancelot nous parle souvent du caractère de Gabrielle; il

lui arrive rarement de nous le montrer. A proprement parler, le caractère de Gabrielle est une espèce de programme que l'auteur a négligé de remplir. Mme Ancelot nous dit bien que Gabrielle, malgré son ignorance, est pleine de délicatesse, qu'elle devine les sentimens les plus élevés, qu'elle franchit en un jour l'intervalle qui la sépare du monde qu'elle n'a jamais entrevu ; mais cette délicatesse, cette élévation de sentimens, tarde long-temps à se faire connaître. Cependant, lorsqu'elle éclate, lorsqu'une fois aux prises avec la vie réelle elle fait face au danger, elle ne manque jamais de nous charmer. Il est fâcheux que Mme Ancelot, en dessinant Gabrielle comme en dessinant Mme Rémond, se soit crue obligée d'insister sur tous les détails visibles de son modèle. Elle nous parle trop souvent du corsage viril de Gabrielle, de l'ardeur de son regard, de la forme de ses pieds et de ses mains. Je suis plein d'estime pour les pieds andalous, pour les doigts en amande, pour les yeux longs et les regards voilés; mais tous ces détails, qui me charment dans un tableau, qui me plaisent dans une vignette anglaise, m'intéressent médiocrement dans un récit. La femme la plus belle ne veut pas être décrite comme un cheval pur sang, et malheureusement Mme Ancelot, en peignant Gabrielle, a tenu trop constamment à nous montrer son savoir. Elle semble oublier qu'elle nous raconte l'histoire d'un ménage, et se laisse aller à des paroles qui n'ont aucune valeur poétique. Souvent sa prédilection pour l'aristocratie l'entraîne bien au-delà de la vérité. Malgré les complimens adressés à Byron pendant son premier voyage, je crois que la blancheur et la petitesse des mains ne sont pas le partage exclusif d'une haute naissance ; à ce compte, il y aurait bien des grands seigneurs roturiers. D'ailleurs, lors même que cette remarque serait absolument vraie, elle n'aurait aucune importance. Mme Ancelot a donc eu tort de nous parler des mains de Gabrielle comme de nous parler des meubles de la marquise et des rubans de Mme Rémond. Ici encore elle a péché par un excès de réalité. Nous connaissons trop la personne de Gabrielle, nous ne connaissons pas assez le cœur qui dirige sa conduite.

Le personnage de M. Simon a le malheur très grave de n'être pas nécessaire, d'être à peine utile. Le roman se passerait très bien de M. Simon. L'auteur nous répondra sans doute que M. Simon établit entre la marquise de Fontenay-Mareuil et Mme Rémond des relations qui, sans lui, auraient grand' peine à se nouer. Cette réponse est loin de nous satisfaire, et tout en reconnaissant que M. Simon hâte le rapprochement des deux familles, nous persistons à croire qu'il est de trop dans le roman. Admettons un instant qu'il soit indispensable; admettons que l'action ne puisse marcher sans lui. A quoi bon faire de lui un héros de mélodrame? A quoi bon jeter sa haine, sa vengeance et ses remords au milieu d'un récit consacré à la peinture d'un ménage? Le personnage de M. Simon, je n'hésite pas à le dire, utile ou inutile à l'action, tel que l'a conçu Mme Ancelot, est un véritable hors-d'œuvre. Quelle que soit la valeur de son intervention, ses souffrances, sa lâcheté, ses remords, sont sans profit pour l'histoire d'Yves et de Gabrielle. Ce placage qui frappera tous les yeux ralentit le récit et altère la simplicité primitive de

la donnée choisie par Mme Ancelot. Dès que M. Simon entre en scène, l'intérêt languit, l'attention est distraite, la curiosité fait place à l'impatience. D'ailleurs ses remords choisissent parfois pour se révéler de singulières occasions. Ainsi, par exemple, au moment où il retrouve sa fille, qu'il croyait perdue sans retour, au moment où il la surprend en tête-à-tête avec le duc de Mauléon, qui l'a sauvée du suicide, il oublie la joie que doit lui causer le salut de sa fille, l'inquiétude que doit lui inspirer son honneur. Pourquoi? Pour raconter son histoire au duc de Mauléon. Je ne connais rien de comparable à cette scène, si ce n'est le Thésée de Sénèque demandant comment était fait le monstre.

Ellénore, fille de M. Simon, ressemble à toutes les jeunes filles amoureuses et dédaignées; sa pâleur et ses larmes réussissent difficilement à nous attendrir, car elle paraît assez souvent pour troubler le bonheur de Gabrielle, et trop rarement pour nous faire comprendre ses souffrances. J'adresserai le même reproche aux regrets et à la perfidie de Mme de Savigny. Ce dernier personnage est assez méchant pour mériter notre haine; mais nous avons peine à comprendre sa méchanceté, car nous n'avons pas assisté à ses souffrances, et nous ne voyons en lui que le type de la vengeance et de la lâcheté.

Je ne dis rien de George Rémond, cousin de Gabrielle, ni de Henri de Marcenay, compagnon de plaisir d'Yves de Mauléon, car ces deux personnages sont plus qu'épisodiques; ils pourraient disparaître impunément; personne ne songerait à signaler leur absence.

La fable inventée par Mme Ancelot manque surtout de rapidité. Chaque chapitre pris en lui-même n'a rien de languissant, mais comme chacun de ces chapitres est précédé d'un exorde particulier, le récit marche lentement. Les différens momens de l'action ne sont pas unis entre eux assez étroitement. L'auteur a la respiration courte et reprend haleine sans aucun artifice. C'est là certainement un défaut très grave; malheureusement ce n'est pas le seul que nous ayons à signaler dans le roman de Mme Ancelot. Les scènes qui préparent le mariage d'Yves et de Gabrielle sont généralement remplies de lieux communs. Après une conversation entre la marquise de Fontenay-Mareuil et le comte de Rhinville sur la ruine de la noblesse et la déchéance politique des femmes, nous avons une conversation entre Ellénore et Gabrielle sur les mensonges du monde, sur l'avenir des jeunes filles sincères, sur la jalousie des femmes entre elles, sur la beauté, sur les passions, sur la sècheresse de cœur. Tous ces sujets n'ont rien d'absolument ingrat, mais il faudrait pour les animer, pour les rajeunir, une délicatesse, une vivacité, dont Mme Ancelot ne possède pas le secret. Le chapitre qu'elle a nommé : *Confidences de jeunes filles*, est écrit d'un style lourd et pâteux, avec une grande prétention à la légèreté; et sans la signature insérée à la première page du livre, nous ne croirions jamais que ces confidences eussent été tracées par la plume d'une femme : car elles n'apprennent rien aux hommes, et je suis sûr que les pensionnats et les couvens de jeunes filles n'ont jamais rien dit de pareil

sur les plaisirs et les dangers du monde. La première entrevue d'Yves et de Gabrielle, en présence de Mme Rémond et de la marquise de Fontenay, est racontée habilement; mais je reprocherai au récit de cette entrevue une vérité trop officielle. On voit trop clairement que Mme Ancelot tient à dessiner ses personnages; quoique les acteurs ne posent pas, on voudrait les voir vivre et parler plus naturellement, et ne pas s'attacher à dire ce qui doit achever de nous les faire connaître. Le procédé *successif* employé par l'auteur dans la composition de son roman rendait cet inconvénient à peu près inévitable. Son livre n'étant pas conçu d'un seul jet, il était bien difficile que les détails ne fussent pas exagérés, et c'est, en effet, ce qui arrive. Le repas de noces, et les plaisanteries grivoises de Mme Rémond ont le même défaut que la première entrevue, et ce défaut doit être attribué à la même cause. Le véritable sujet du livre n'est pas dans l'opposition de la marquise de Fontenay et de Mme Rémond, de l'élégance aristocratique et de la gaieté bourgeoise; si l'auteur juge à propos d'admettre ce contraste parmi les élémens de son tableau, il ne doit pas oublier un seul instant le rang qui appartient à ce détail secondaire. Mme Ancelot, en nous racontant le repas de noces, a exagéré l'importance et le ridicule de la grosse gaieté, et, sans amener le rire sur les lèvres, elle retarde le début de l'action principale.

La scène qui termine la journée était certainement la plus difficile de l'ouvrage, et nous devons tenir compte de cette circonstance pour juger la manière dont Mme Ancelot l'a traitée. Il fallait pour la rendre une rare délicatesse; la hardiesse poussée trop loin pouvait devenir dangereuse. L'auteur n'a pas franchi les limites que le goût lui traçait, mais il n'a évité le péril qu'il avait aperçu qu'en se jetant dans le mélodrame. La scène où Gabrielle fait comprendre au duc de Mauléon le néant des droits que la loi et l'église lui donnent sur elle, est racontée par Mme Ancelot d'une façon vulgaire. Gabrielle, nous sommes forcé de le dire, n'est ni chaste, ni impudique, ni fière, ni indignée; elle se drape, elle se pose en héroïne, elle se défend avant d'être attaquée, et lorsque Yves de Mauléon quitte la chambre de sa femme, nous le voyons partir comme nous l'avons vu entrer, sans émotion. La difficulté était grande, je le reconnais; n'espérant pas la vaincre, Mme Ancelot l'a éludée. La vie des deux époux, pendant les six mois qui précèdent leur réconciliation, n'offrait pas les mêmes écueils; aussi cette partie est-elle la meilleure de l'ouvrage. Cependant je reprocherai à Mme Ancelot d'avoir rempli le chapitre des visites de noces, de portraits trop nombreux, et surtout d'avoir mis en scène très inutilement l'historien des Stuarts et l'auteur de *René*, qui, sans doute, ne prévoyaient pas cette épreuve. Que la marquise de Fontenay-Mareuil mette sous les yeux de Gabrielle le tableau de la révolution anglaise, les souffrances d'Amélie et de René, rien de mieux; mais je ne comprends pas qu'elle se croie obligée de mener sa belle-fille rue de la Ville-l'Évêque, rue d'Enfer, à l'Abbaye-aux-Bois, pour compléter son éducation. C'est une puérilité qui touche à la niaiserie. Gabrielle se montre dis-

crète et généreuse; elle cache son malheur à sa mère, à la marquise, et attend, pour rappeler son mari, qu'il soit devenu digne de son amour. Ni les taquineries de Mme de Savigny, ni l'affection dévouée de George, ni l'absence de son mari, ni la certitude qu'il est aimé d'Ellénore et qu'il l'aime, ne peuvent la détourner de son courageux projet. Sa conduite est pleine de grandeur et de simplicité. Les derniers momens de Mme Rémond, ses adieux à sa fille et à son gendre, rachètent en partie les détails minutieux dans lesquels Mme Ancelot s'est trop complue en dessinant ce personnage. Mais la dernière scène du roman, celle où les deux époux s'avouent leur amour mutuel, est d'une longueur désespérante, pleine de déclamations, et digne en tout point de figurer dans un mélodrame. La lune et les nuages jouent dans cette scène un rôle beaucoup trop important. La réunion des deux époux ressemble presque à un accident, tant elle est mal préparée; et l'arrivée inopinée de George Rémond, de Henri de Marcenay et de Mme de Savigny, loin d'encadrer ce mutuel aveu, fait tache dans le tableau. Une coquette et un chevalier d'industrie arrivent toujours mal à propos au milieu d'une scène de tendresse. Quant à la présence de George Rémond, nommé député sans qu'on sache trop pourquoi, probablement en récompense des drames admirables qu'il a donnés au Théâtre-Français, c'est un hors-d'œuvre inexplicable, et rien de plus.

Si, après avoir achevé la lecture de *Gabrielle*, on se demande quel est le caractère de ce livre, on est forcé de s'avouer qu'il y a dans l'œuvre nouvelle de Mme Ancelot des meubles, des chevaux, du velours, du satin, des mots fins, des reparties malignes, mais que la pensée y tient peu de place, et que le cœur n'y parle presque jamais.

GUSTAVE PLANCHE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 mars 1839.

En convoquant les colléges électoraux, le ministère du 15 avril a rempli le dernier de ses devoirs, et fait un acte utile dont nous voyons déjà les résultats. Un ministère soutenu par une majorité qui voulait le maintien de la paix et des principes politiques du 13 mars, ne pouvait abandonner le pouvoir à des partis qui professaient hautement des principes contraires. Les élections avaient donc un double but: elles devaient ou maintenir le ministère du 15 avril, et avec lui la paix de l'Europe, ou forcer ses adversaires à revenir aux principes dont ils s'étaient écartés. A défaut du premier résultat, le second s'est trouvé pleinement atteint; car un grand nombre de députés de la coalition n'ont été réélus, les uns qu'en subissant les remontrances de leurs électeurs, et les autres qu'en reniant la coalition dont ils avaient fait partie. La majorité ne s'est pas trouvée acquise au ministère dans les élections, et l'on ne peut nier qu'elles n'aient ramené un plus grand nombre de députés de l'opposition dans la chambre; mais la plupart d'entre eux ont été élus, *quoique* membres de la coalition, et l'un des plus ardens a été même forcé de déclarer devant les électeurs qu'il *pouvait s'être trompé*. Le ministère du 15 avril, en se retirant, aura donc assuré le maintien du système de paix et de modération, et, en cela, comme nous le disions, il a rendu un dernier service à la France.

Que s'est-il donc passé dans les élections, que le langage des journaux de la coalition est devenu tout à coup si modéré et si pacifique? Voyez celui de ses organes qui attaquait le plus vivement le traité des 24 articles, qui qualifiait d'acte *inepte* l'observation de la garantie donnée par la France; aujourd'hui, il se hâte d'adresser aux Belges le conseil d'en finir, en acceptant le traité. « Pour les peuples comme pour les individus, leur dit-il, il faut savoir se résigner, car à côté du mal il y a le pire. » Agir autrement ce serait, au dire du conseilleur, manquer d'intelligence et se bercer d'illusions, et un ajournement, ajoute-il, empirerait le mal sans qu'il fût possible d'y porter remède. Que vont dire les représentans belges qui prolongeaient la discussion du traité dans l'espoir qu'un nouveau ministère, sorti de la coalition, viendrait les aider à repousser la décision de la conférence? Ceux dont ils atten-

daient l'appui les abandonnent à leur tour, et le parti qui se dispose à prendre le pouvoir ne trouve rien à faire pour la Belgique, après le ministère du 15 avril !

Encore une fois, que s'est-il passé pour que le langage du gouvernement soit devenu tout à coup le langage de ceux qui s'étaient faits ses plus violens adversaires? Est-ce bien l'opposition de gauche qui annonce avec complaisance que les opinions pacifiques prennent chaque jour plus de consistance et d'autorité en Belgique? C'est la coalition qui s'indignait à la seule idée de laisser séparer du royaume de Belgique le Limbourg et le Luxembourg, *ces barrières de la France;* c'est la coalition qui fait remarquer que les intérêts matériels ont déjà trop souffert en Belgique de la résistance au traité, et qui s'effraie d'une collision où pouvait, dit-elle, périr la nationalité belge! Il est vrai que l'organe du centre gauche ajoute que le mal est fait, qu'il est trop tard, et qu'un cabinet du centre gauche eût pris bien autrement en main les affaires de la Belgique! Mais ce n'est là qu'une précaution oratoire à l'égard des Belges, car la coalition déclarait, il y a bien peu de temps encore, que les traités désastreux ne sauraient lier la France; et ce n'est pas une signature non suivie d'effet qui pourrait l'arrêter dans ses bonnes intentions pour les Belges, si elle avait dessein de repousser le traité des 24 articles. La vérité est qu'en approchant du pouvoir les idées se modèrent, et que les penchans pacifiques des électeurs ont diminué l'ardeur d'un grand nombre de leurs mandataires, à ce point que les partisans du dernier cabinet ne parleraient pas autrement que ne font aujourd'hui ceux qui le combattaient.

Nous ne demandons pas mieux que de voir surgir de la coalition le ministère fort, national, parlementaire et appuyé sur une majorité imposante, que nous promettent, chaque jour, les feuilles de l'ancienne opposition, même en avouant les difficultés qu'elle éprouve à former un ministère. Après toutes les secousses données au gouvernement par la coalition, la France aurait besoin d'un tel ministère en effet, mais nous le désirons sans l'espérer, et il nous semble que les ministres futurs se trouvent déjà un peu embarrassés de leur programme. Qui s'oppose à la formation d'un ministère, depuis quelques jours que les conférences ont commencé à ce sujet? Les anciens titulaires ont-ils mis des entraves à l'entrée de leurs successeurs? A-t-on jamais vu des ministres se retirer plus franchement des affaires, et s'effacer plus honorablement pour faire place aux ambitions de ceux qui se présentent pour leur succéder. D'où viennent donc les difficultés qui nous sont révélées par les feuilles de la coalition elle-même? Si une grande et imposante majorité s'était levée, dans les élections, pour un parti, il l'eût facilement emporté sur les prétentions des autres partis coalisés. Mais les élections n'ont pas donné ce résultat, et il ne se trouvera, dans la chambre, de majorité que pour ceux qui adopteront les principes du 15 avril, tant combattus par la coalition. En un mot, cette majorité, il faut la faire, l'acquérir par des professions de foi en faveur de l'ordre, du maintien des institutions et de la paix extérieure; et en attendant, les partis gardent leurs forces respectives. La cause qui a triomphé dans les élections est celle du système modéré et pacifique. Nulle

autre cause n'a triomphé; aussi nous avons vu, depuis quelques jours, à quels tiraillemens ont été livrées les différentes nuances de la coalition qu'on voulait faire entrer dans une combinaison ministérielle. Le parti doctrinaire réclamait-il sa part de pouvoir et d'influence, le centre gauche le repoussait en lui montrant le peu de voix dont il dispose; le centre gauche, de son côté, se voyait forcé d'obéir aux injonctions de l'extrême gauche, et celle-ci se voyait contrainte de se tenir loin de toute combinaison. Ce n'est donc pas le parti doctrinaire qui a triomphé dans les élections, puisqu'on s'est cru assez fort pour l'exclure des postes importans, et qu'on ne veut admettre M. Guizot qu'en repoussant sa politique? Ce n'est pas non plus le centre gauche, puisque M. Odilon Barrot lui a dicté ses conditions. C'est encore moins la gauche proprement dite, puisque M. Odilon Barrot, qui met des obstacles à l'entrée des doctrinaires, ne peut devenir ministre lui-même, et qu'il est douteux qu'il obtienne assez de voix pour la présidence de la chambre? Sont-ce là les préludes d'un ministère appuyé sur une imposante majorité? et le cabinet futur n'a-t-il pas raison de désirer que l'affaire belge soit terminée avant sa formation?

Nous avions prévu, comme tout le monde, les difficultés que la coalition trouverait à former un ministère, mais nous sommes loin de nous en réjouir. Pour quiconque a réfléchi quelques momens sur les affaires, il est facile de s'expliquer la nature de ces embarras et d'en tirer des indices pour l'avenir. Les partis politiques ont été dénaturés depuis un an. Dans le désir immodéré qu'ils éprouvaient de s'emparer du pouvoir, les partis dont nous parlons ont fait des sacrifices inouis, sacrifices d'amour-propre, d'intérêt, d'opinions; et maintenant que le champ est ouvert aux ambitions par la retraite du ministère, chacun tend à reprendre sa position naturelle et revient à ses penchans. Le centre droit, qui avait pris le langage de la gauche, sans toutefois se convertir à elle, reprend son attitude, se propose à la couronne, et demande le pouvoir au nom de ses idées de conservation. Le centre gauche, qui repoussait le ministère du 15 avril en l'accusant de manquer de nationalité, voit déjà les affaires avec les yeux du 11 octobre; et l'extrême gauche, voyant tous ces retours subits, demande des garanties et des otages. Tout le monde, en un mot, a voulu se rendre populaire pour mieux combattre une administration qui a eu le courage d'être loyale, juste et fidèle aux traités, sans se demander ce qu'en diraient les partis. Les meilleurs esprits, des hommes politiques prudens et consommés, ont combattu l'évacuation d'Ancône, comme si nous devions tenir éternellement garnison en Italie; ils ont blâmé l'exécution de notre garantie donnée au traité des 24 articles: M. Thiers, M. Guizot, M. de Broglie, ont parlé le même langage; mais la popularité est un gouffre qui s'ouvre chaque jour pour demander un nouveau sacrifice, et les hommes d'état qui sont à la veille d'entrer au pouvoir voient qu'il est temps de s'arrêter. Le pourront-ils, entraînés comme ils sont par ceux qui les poussent, et qui n'ont encore rien à risquer, car leurs opinions les éloigneront long-temps, nous l'espérons, de la direction des affaires? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir. En attendant, nous voyons déjà qu'ils

le tentent, et pour le bien de la France, on doit désirer qu'ils réussissent. Ils auront toutefois beaucoup à faire avec eux-mêmes, car le centre gauche en masse est paralysé, à cette heure, par la crainte de se dépopulariser, comme l'étaient les anciens ministres qui figuraient dans l'opposition, quand ils venaient combattre les ministres du 15 avril au sujet d'Ancône et des 24 articles.

Le centre gauche se déclare très hautement maître du pays. La majorité de la chambre lui appartient, dit-il. C'est donc à lui de composer le cabinet, de le diriger et d'y faire dominer ses principes. Nous ne demandons pas mieux que de voir le centre gauche diriger les affaires. Le ministère du 15 avril, qui succéda à celui du 6 septembre, où se trouvaient des élémens du centre droit et du centre gauche, fut le résultat du triomphe de cette dernière nuance. Il en résulta l'amnistie, le calme, la sécurité des jours du roi, et deux ans de prospérité presque inouie en France. Aussi avons-nous soutenu ce cabinet avec une chaleur qui provenait d'un profond sentiment d'estime pour ceux qui le composaient, sentiment qui s'augmente chaque jour à la vue des injustices dont le poursuivent encore ses adversaires. Si le centre gauche veut prolonger cet état de choses, accompli par le ministère du 15 avril, et interrompu depuis trois mois par les progrès de la coalition, nous lui donnerons encore notre appui. Mais le centre gauche qui sort des affaires et le centre gauche qui veut y entrer ne sont pas identiquement les mêmes. L'un voulait, il y a peu de jours, ce que l'autre repoussait très rudement, et quoique les vues semblent se rapprocher à cette heure, il nous reste encore quelques doutes sur les résultats que le centre gauche de la coalition nous promet. Aussi, quelque admiration que nous ayons toujours professée pour le talent du chef qui le représente, attendrons-nous ses actes pour nous prononcer.

Ainsi, le centre gauche ne mériterait pas ce nom à nos yeux, s'il subissait l'influence de l'extrême gauche. En y cédant, le centre gauche ne tarderait pas à effrayer le pays, et il rendrait ainsi aux doctrinaires la force qui leur manque aujourd'hui, malgré le triomphe de la coalition, ou peut-être à cause même de son triomphe. Nous avons dit que les partis se sont dénaturés. Ils sont encore loin de reprendre la place que leur assignerait l'équilibre des opinions. La place des doctrinaires, par exemple, serait dans l'opposition en présence d'une chambre qui assurerait la majorité au centre gauche. Hors du pouvoir, les doctrinaires rendraient de grands services; aux affaires, avec la gauche, ils joueront, au contraire, le faible rôle, parce que toutes les *capacités*, entrant à la fois au pouvoir, l'affaiblissent. Plusieurs chefs de parti peuvent former une belle réunion d'hommes d'état et d'orateurs, mais non un ministère fort et homogène.

On nous dira que la coalition subit les nécessités de son origine. Voilà pourquoi nous avons toujours combattu la coalition. Il était facile de prévoir qu'elle n'apaiserait pas les partis, et qu'elle affaiblirait les hommes d'état qui y figuraient. Qu'on nous dise, maintenant que le but est atteint, si M. Guizot et M. Odilon Barrot ne sont pas des embarras pour M. Thiers, et s'il n'eût

pas été plus libre de ses allures sans ses nouveaux ou anciens alliés? Quelle force M. Odilon Barrot peut-il donner au futur ministère de M. Thiers? Si M. Thiers adopte franchement les principes du centre gauche, qui sont les siens, et si M. Odilon Barrot le soutient, toute l'extrême gauche se séparera de M. Odilon Barrot. Or, qu'est-ce que l'appui de M. Odilon Barrot sans celui de M. Salverte, de M. Laffitte, de M. Mauguin, et même de M. Lanjuinais, de M. de Tracy, de M. Coraly, de M. Demarçay, et d'une foule de députés qui, pour ne pas siéger près de M. Garnier-Pagès, ne sont pas moins très éloignés du centre gauche? Pour M. Guizot, nous apprenons par son organe habituel qu'il n'entrera au ministère, ainsi que ses amis, qu'en y faisant entrer avec eux leurs principes de gouvernement. C'est le prix de leur coopération dans l'assaut livré au dernier ministère, et ils ont acquis le droit d'entrer, leur bannière haute, dans la place qu'ils ont aidé à enlever. Rien de plus légitime; mais quel rôle joueraient les principes du centre droit dans un ministère du centre gauche, s'appuyant sur M. Odilon Barrot?

Mais ne désespérons pas. N'avons-nous pas vu, par des exemples récens, que les hommes accomplissent souvent des tâches singulières et bien opposées au but qu'ils se sont marqué? Les doctrinaires ne viennent-ils pas d'aider à renverser un cabinet conservateur pour former un ministère qui sera, sans nul doute, plus éloigné de leurs opinions, et où il paraît qu'ils ne figureront pas? Qui sait donc si l'extrême gauche ne travaille pas en ce moment à nous donner une administration qui s'opposera énergiquement à toutes les tentatives qu'elle fait depuis huit ans pour troubler la paix de l'Europe, et modifier, selon ses vues, les institutions déjà si libérales que la France s'est données en 1830? La question sera bientôt décidée pour nous, et notre ligne de conduite sera tracée à la première affaire qui aura lieu entre le nouveau cabinet et l'extrême gauche, sans doute sur le terrain de la réforme électorale.

Ne nous arrêtons donc pas à ce pêle-mêle de noms qu'on agite chaque jour, et dont il n'est encore sorti que des sujets de discorde. Il est peu d'homme d'état dans la coalition qui n'ait aujourd'hui à faire sa profession de principes en présence des affaires; les actes suivront de près, et la chambre saura bientôt où tendra le cabinet qu'on élabore en ce moment. Nous doutons qu'elle soit disposée à donner sa majorité à un ministère qui se formerait sous l'influence de l'extrême gauche, et qui aurait subi ses conditions.

Quant à nous, nous prendrons à tâche de ne nous attacher qu'aux principes et de ne pas voir les hommes, quelles que soient d'ailleurs nos sympathies personnelles. Les ministres qui viennent de s'éloigner, après avoir accompli, durant deux ans, une tâche aussi honorable que pénible et difficile, emportent tous nos regrets. Long-temps avant la formation du ministère de M. Molé, nous l'avions appelé de tous nos vœux, car nous avions dès long-temps apprécié l'élévation et la sincérité de son caractère, la dignité et la noblesse de ses opinions. Depuis deux ans, nous réclamions l'amnistie, car nous savions

que, livré à sa propre influence, M. Molé se hâterait d'accomplir ce grand acte de clémence et de conciliation devant lequel avaient reculé ses prédécesseurs. Enfin nous annoncions que le ministère du 15 avril serait une administration modérée, loyale, une administration d'hommes probes et droits, dont la parole serait comptée en France et en Europe, et l'évènement ne nous a pas démentis. Ce n'est pas le moment de réclamer justice pour les ministres sortans. Pour qu'on la leur rende, nous attendrons qu'ils aient des successeurs, et malheureusement pour ceux-ci, le temps de subir à leur tour l'injustice semble déjà proche.

A l'heure qu'il est, notre devoir est d'embrasser plus que jamais la défense des principes que nous avons soutenus. Ces principes sont ceux qui ont été professés au 22 février comme au 15 avril. Ils impliquent la fidélité aux traités, tant qu'une ou plusieurs des puissances signataires ne les auront pas annulés; le maintien de la loi électorale, qui a suffi, ce nous semble, à tous les besoins démocratiques dans les dernières élections; le maintien des lois de septembre, sans lesquelles les institutions et la monarchie seraient livrées aux attaques des partis extrêmes, devenus plus nombreux dans la chambre; le maintien de la loi des associations, et enfin la réalisation de la politique extérieure dont les bases ont été posées par M. Molé en 1831, et reprises au 13 mars, après le ministère de M. Laffitte, par Casimir Périer. Quel que soit le ministère qui cédera à la gauche sur ces divers points, il nous aura pour adversaires, et, avec nous, une forte majorité dans les deux chambres, nous l'espérons. Un ministère du centre gauche, tel que celui qu'on s'apprête à former, ne peut vouloir que ce que nous désirons; nous sommes prêts à défendre ces choses avec lui et pour lui, s'il le faut. Si c'est là s'engager à défendre tout le monde, c'est que tout le monde voudra sans doute ce que nous voulons; et dans ce cas, nous nous en félicitons, et nous en félicitons surtout la France, qui s'en trouvera bien.

P. S. Nous n'ajouterons rien aux nouvelles publiées pas les journaux, qui annoncent que des difficultés insurmontables se sont élevées entre la gauche et les doctrinaires, au sujet des portefeuilles de l'intérieur et des finances, que le parti doctrinaire réclamait pour M. Guizot et pour M. Duchâtel. Aujourd'hui, sur l'invitation de M. le maréchal Soult, M. de Montalivet a transmis par le télégraphe, à M. Humann, l'invitation de se rendre à Paris, pour s'entendre avec les chefs de la coalition, qui se proposent de lui offrir le ministère des finances. Toutefois, l'état actuel de l'atmosphère ne permet pas d'espérer que la dépêche télégraphique parvienne plus rapidement que la voie des courriers ordinaires. Plusieurs jours s'écouleront donc avant que M. Humann puisse se rendre à Paris. M. Dupin a été également invité à se rendre à Paris, où l'on espère lui faire accepter le ministère de la justice. Mais une lettre de M. Dupin a été reçue ce matin même, où il annonce l'intention de se tenir à l'écart de toute combinaison ministérielle, et même de renoncer à la présidence de la chambre. M. Dupin déclare, dans cette lettre, se renfermer dans ses fonctions de procureur-général, et re-

prendre, sur les bancs de la chambre, sa place de 1831. M. Dupin annonce que cette détermination lui est dictée par la gravité des circonstances. D'après ces circonstances, on voit, et nous le disons à regret, que la crise ministérielle n'est pas encore arrivée à son dénouement.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE-ITALIEN. — *LE NOZZE DI FIGARO.*

Il se rencontre dans la famille des mortels privilégiés à qui le ciel a départi un rayon de la flamme créatrice, çà et là, trois génies qu'un irrésistible instinct porte incessamment vers l'élévation et l'idéal, et dont la nature choisie et noble entre toutes ne se dément jamais. Le musicien de cette trinité merveilleuse est Mozart; s'il s'agissait ici de poésie ou de peinture, on sait bien qui je nommerais. Mozart me semble une gloire placée au-dessus de toutes les autres, dans un éther plus pur, dans une plus sereine clarté, quelque chose qui n'appartient ni au temps, ni à la critique, comme tout ce qui vient des hommes, mais au culte, à l'admiration éternelle, comme l'idée qui se révèle d'en haut. Si Beethoven, Weber, Cimarosa, Paisiello et Rossini sont des rois dans la hiérarchie, Mozart, lui, est un ange. En effet, jamais il ne manque un seul instant à sa vocation divine; toute mélodie qui sort de ses lèvres est de flamme; s'il touche à la réalité, la réalité se transforme et s'incarne aussitôt dans la plus radieuse poésie. On peut dire de lui qu'il se meut dans le sublime comme en son élément naturel; quelle que soit l'œuvre où il s'applique, *Idoménée*, *la Flûte enchantée*, *Don Juan*, *les Noces de Figaro*, jamais son génie ne descend des hauteurs qu'il habite. Si l'idéal est dans le sujet, il n'y fait pas défaut, comme on pense bien, sinon il élève le sujet jusqu'à l'idéal. Ainsi, à Chérubin, à Suzanne, à Figaro, à toutes ces créations de la prose et de l'esprit, il donne la vie poétique dans une étincelle de cette flamme qui baigne sa main et va le consumant.

Nulle part cet invincible instinct qui entraîne Mozart vers le sublime ne se laisse plus vivement sentir que dans la partition des *Noces de Figaro*. On ne peut en effet imaginer quelles ressources profondes il fallait avoir en soi pour dompter un sujet semblable, et creuser ce terrain jusqu'à la musique. Vous figurez-vous un musicien vulgaire aux prises avec ce dialogue si mordant, si froidement amer, si hérissé de toutes parts, aux prises avec les petites passions de cette intrigue de château qui se noue et se dénoue à force d'esprit, d'artifices et de subtilités. Il n'y avait que deux manières de s'en tirer : écrire une musique tout en dehors du poème, ne se préoccuper ni du sujet, ni de l'action, tailler çà et là des cavatines et des duos, et faire comme font les Italiens, qui pensent au chanteur plus qu'au personnage, à Lablache plus qu'à Figaro, à la Grisi plus qu'à Suzanne; ou bien aborder franchement le sujet, le retourner en tous sens, l'élever, le transformer, le créer de nouveau,

chercher sous ces dehors frivoles la passion vraie, éternelle, humaine, abolir l'analyse, exagérer le sentiment, se prendre à l'amour, à la jalousie, aux larmes, remplacer la satire et le pamphlet par la poésie et la musique; faire, en un mot, ce qu'a fait Mozart. C'est au point que sans la musique, l'œuvre de Beaumarchais reste incomplète et dans l'ombre; on sent qu'il y manque ce qu'un écrivain français du XVIIIe siècle ne pouvait y mettre, ce que nul, sans Mozart, n'aurait jamais soupçonné dans un pareil sujet : la poésie. En effet, lorsqu'une fois on a eu vent de toute cette adorable mélodie, il est impossible d'écouter Beaumarchais sans regretter Mozart, sans qu'il vous revienne à tout instant le souvenir de ces innombrables motifs, si frais, si doux, si merveilleux, qui s'exhalent de la voix ou du cœur, comme de suaves bouffées d'oranger ou d'aloès. Tantôt c'est la scène de la clé, au second acte, qui vous rappelle les émotions si puissantes de la musique; tantôt un mot spirituel qui réveille l'idée du ravissant duo entre la comtesse et Suzanne, et, je le demande, quel mot d'esprit vaut un pareil chef-d'œuvre? Quant à moi, cette idée de la musique, dont je ne puis me garder en écoutant la comédie, ce souvenir de Mozart qui me poursuit jusque dans la salle du Théâtre-Français, suffirait pour me convaincre qu'au fond l'œuvre de Beaumarchais est incomplète. Jamais, lorsque je vois *le Maure de Venise*, il ne m'arrive de penser à la musique de Rossini. Sans doute, parce que le chef-d'œuvre de Shakespeare est harmonieux en tout point, parce que rien n'y manque, ni la poésie, ni l'action, ni les caractères, et que la musique, en s'emparant de l'idée du poète, l'a tout simplement transformée à son profit, mais sans y rien ajouter. Or, il n'en est pas ainsi du *Mariage de Figaro*, l'idée de Beaumarchais a grandi, par la seule puissance de Mozart, jusqu'à la poésie, jusqu'au sublime, et, certes, il n'y a pas de quoi s'étonner si l'esprit vous paraît mesquin, lorsqu'il revient à sa forme première, après une transfiguration si glorieuse. Là, en effet, la musique inonde la prose de toutes les clartés de la poésie, tellement qu'on en subit l'action, même sans pouvoir s'en rendre compte. Étrange destinée de la pièce de Beaumarchais, qui semble ne trouver son succès qu'en dehors d'elle-même. Le scandale la fait réussir, la musique l'immortalise. Dans cette œuvre de l'esprit et de la satire, Mozart a découvert la forme calme et la pure beauté. Je n'hésite pas à le dire, dussé-je être accusé de paradoxe, tous ces caractères charmans, que l'on aime et que l'on cite à tout propos, n'existeraient point pour nous sans Mozart. Ainsi Beaumarchais a bien entrevu le petit page épris de sa cousine, comme, du reste, ils le sont naturellement tous; mais cet amoureux de quinze ans, timide comme une jeune fille, et lascif comme un oiseau, cet enfant gracieux, rêveur, mélancolique, fou, qui tressaille et palpite, prend toutes les fleurs, tous les baisers, tous les rubans qui se rencontrent; cet espiègle adorable, qui parle au bois, au brin d'herbe, au ruisseau, et qui se meurt d'amour, Chérubin en un mot, qui donc l'a créé, si ce n'est Mozart? Écoutez cet air, *non so piu cosa son*. Quelle ivresse! quel feu! quels transports! Il y a des larmes, des sanglots, des désirs, des battemens de cœur dans cette musique, et dans la romance, que de grace rêveuse, que d'ineffable mélancolie, que d'élégiaque langueur!

Otez cet air et cette romance, vous aurez sans doute encore un page coquet, ingénieux, frivole; mais le petit héros que vous savez, le *Cherubino d'amore*, l'espiègle à la fois cousin d'Ariel et de Roméo, et dont Shakspeare envierait la création à Mozart, où le trouverez-vous désormais? Et Suzanne, la caméristé enjouée, aimable, insinuante comme une chatte, Suzanne un peu sœur de Zerline, et la comtesse sentimentale comme une grande dame autrichienne, et le comte, que chacun dupe dans la comédie, si fier, si vaillant et si noble en ses élans de colère et ses transports de jalousie; tout cela vient de Mozart, dont le génie a su donner à la pièce de Beaumarchais les passions et la vie de l'épopée.

On a souvent reproché à cette musique de manquer d'entrain et de verve comique. Singulière opinion! comme si Mozart avait prétendu faire un opéra bouffe. Du reste, pour se convaincre du peu de fondement d'une pareille critique, il suffit d'examiner un instant le sujet dont il s'est inspiré. Est-ce donc une chose si plaisante que la pièce de Beaumarchais? Est-ce un personnage bien curieux, bien extravagant, bien risible, que ce comte dévoré de jalousie et d'ennuis, partagé entre sa femme qu'il soupçonne, et la fiancée d'un Figaro qu'il convoite? et cet amoureux de seize ans, qui saute de joie parce que le ciel est bleu, l'eau transparente et l'air du soir frais à respirer; et cette comtesse, dédaignée, qui se venge de l'abandon où son époux la laisse, en regardant du coin de l'œil le petit page, trouvez-vous que ce sont là des caractères de la famille de Geronimo, de Fidalma ou de Campanone? Vraiment il y a des gens qui pensent que là où la tragédie n'est point il faut nécessairement rire aux éclats, des gens qui ne veulent que des fioles de poison, des grincemens de dents, ou des perruques extravagantes et des habits de perroquet, comme Lablache s'en compose dans certains rôles; mais il n'existe pas au monde que des contraires : le cœur humain a ses nuances comme les couleurs, ses vaporeuses demi-teintes, ses fantaisies, ses reflets qui ne sont ni trop vifs, ni trop sombres, et qui plaisent tant aux paupières délicates. Entre le Maure de Venise et George Dandin, il y a le comte Almaviva.

Mozart n'est point un génie comique; nature élégiaque et tendre, sa gaieté ne va jamais au-delà d'un sourire ineffable qui n'exclut pas les larmes; des sources vives de l'inspiration, il ne puise que le flot le plus pur et le plus limpide, car s'il a dans les veines quelque chose de cette ardeur méridionale, de ce sensualisme napolitain qui distingue en Allemagne le génie autrichien, il n'échappe pas à l'influence vaporeuse et mélancolique du pays de Beethoven et de Novalis. Quel que soit le genre auquel il s'applique, Mozart n'en sait prendre que la fleur la plus suave et la plus pure : il faut dire aussi que le bouffe n'est pas un élément où l'art des sons puisse toujours se maintenir. Le musicien qui s'inspire d'une perruque est un pauvre homme qu'on oublie au plus vite, pour ne se souvenir que de l'acteur qui donne la vie à sa pièce. Demandez l'auteur de la *Prova*, on vous dira Lablache; qui connaît aujourd'hui Gnecco? Pour Cimarosa, c'est une autre affaire, il n'emploie le bouffe que comme un infaillible moyen de contraste, il entre de plain-pied dans le grotesque, mais pour en sortir à tout instant par de mélodieuses échappées;

tantôt c'est la plainte si aimable et si douce de Caroline, tantôt c'est l'air de Paolo, *Pria che spunti*. Sublime digression, à laquelle rien dans le sujet, rien dans les paroles ne donnait lieu, et qui n'a de prétexte que dans le sentiment idéal et la fantaisie du grand maître. Je cite *Pria che spunti* à dessein, parce que cet air me semble le point de départ de la musique *bouffe* de l'auteur du *Don Juan* et de l'*Idoménée*. En effet, Mozart s'en tient à cette transition de la gaieté bruyante au sourire mélancolique, de la prose comique de Molière à la poésie de Shakspeare.

On rencontre toujours parmi les créations du génie une œuvre dans laquelle il se résume tout entier, une œuvre immense, sorte d'océan où vont se perdre et s'engloutir toutes les pensées de sa vie. Pour Gœthe, je dirais *Faust;* pour Mozart, *Don Juan*. Il y a, en effet, dans *Don Juan* tous les trésors mélodieux des *Noces de Figaro*, toutes les richesses instrumentales de *la Flûte enchantée*, et cependant il est impossible de ne pas reconnaître que, dans ces trois chefs-d'œuvre, une égale puissance, un égal génie, se manifestent. Pour moi, celui qui a écrit *les Noces de Figaro* et *la Flûte enchantée* ne m'étonne pas moins que celui qui a composé *Don Juan*. Quand Beethoven voulait parler du chef-d'œuvre de Mozart, il nommait *la Flûte enchantée*, preuve qu'entre ces trois merveilles il n'y a qu'à choisir. La postérité a choisi *Don Juan*. Si *Don Juan* l'emporte, c'est à la grandeur des caractères, à l'importance du drame, à la fortune du sujet qu'il le doit. Mais soyez sûrs qu'au fond de sa conscience, Mozart se trouvait aussi grand pour avoir mis au monde Zarastro et Chérubin que pour avoir créé Anna, la statue et don Juan. Quel chef-d'œuvre que cette partition des *Noces de Figaro!* Jamais la belle source des mélodies n'avait coulé avec plus d'abondance et de richesse. A tout instant, c'est un motif nouveau, une phrase originale, une inspiration qui vous enchante. Cela vient, la plupart du temps, on ne sait d'où, à propos de rien, pour un bonnet que Suzanne met au page, pour un flacon qu'elle demande au comte; des milliers de fleurs mélodieuses s'ouvrent une à une et s'exhalent dans ce printemps de la fantaisie et de l'imagination; et le duo entre la comtesse et Suzanne, où trouver autant de grace exquise, de fraîcheur aimable, de coquetterie élégante et mignonne, si ce n'est dans le duo entre Zerline et don Juan? Mozart est le seul qui ait jamais su faire chanter les jeunes femmes. Il y a dans les mélodies qu'il leur met dans la voix de mystérieux soupirs, d'étranges ardeurs, de languissantes voluptés que depuis on n'a plus exprimés, et dont il avait trouvé le secret sur les lèvres de sa maîtresse, de cette belle fille de Vienne pour laquelle il écrivait Elvire. Cependant, il faut le dire, ce soin minutieux, cette délicatesse extrême que Mozart apporte dans les moindres détails, ne le préoccupent jamais de telle sorte qu'il oublie les grands effets de composition et d'harmonie. Ainsi, par exemple, le rôle du comte est écrit tout entier dans un style grandiose et plein de magnificence. Comme la colère si long-temps comprimée du gentilhomme éclate et se fait jour dans cet air sublime du second acte! que de superbe dédain et d'amère tristesse dans cette large phrase qui lui sert de motif! Mais un incomparable chef-d'œuvre, une des merveilles du

génie humain, c'est le finale du premier acte. Aujourd'hui il y a pour les finales une sorte de patron sur lequel chacun se règle. Il en est des finales comme des cavatines, ils se divisent en trois points : une introduction où les voix s'engagent, un adagio que chacun dit à tour de rôle, une strette plus ou moins originale, mais toujours bruyante, où les chœurs entrent à grands renforts d'ophicléides, de trombonnes et de timballes. Telle est la forme usitée de notre temps en Italie, en Allemagne, en France. Or, dans *les Noces de Figaro,* Mozart ne s'y prend pas de la sorte. L'intérêt s'accroît insensiblement; les personnages entrent l'un après l'autre chacun sur une ritournelle qui le peint d'un trait. C'est prodige comme cette musique se transforme, varie et prend en un clin d'œil le caractère du nouveau venu. Ingénieuse et vive avec Figaro, égrillarde et maligne avec Suzanne, ironique avec le comte, bouffe avec le jardinier ivrogne; tantôt elle s'embrouille tantôt se dévide et suit l'action avec une exactitude ponctuelle. Ce finale vaut à lui seul toute une partition, tant l'ordonnance en est simple et grandiose, tant les caractères y sont traités avec puissance, tant la vie y circule de toutes parts. Quant à l'orchestre de Mozart, après toutes les extravagances de l'école moderne, on se sent ravi d'aise à l'écouter. On dirait un lac mélodieux où se reflètent toutes les merveilleuses fantaisies de la voix. En un mot, c'est l'orchestre de Mozart; que peut-on ajouter de plus? un orchestre dont tout le secret repose dans la rencontre des mélodies, et qui n'a que faire des stériles et laborieuses combinaisons de la science nouvelle.

Tel est le chef-d'œuvre qu'on a voulu reprendre à l'Odéon. La tentative a mal réussi; on devait s'y attendre. Les chanteurs italiens d'aujourd'hui ne comprennent plus rien à Mozart. Les habitudes de vocalisation extravagante que la facilité vraiment déplorable des maîtres nouveaux leur laisse contracter, leur manière aisée d'en agir avec les inspirations qu'on leur livre, et de les modifier selon qu'il plaît à leur gosier, le besoin excessif d'applaudissemens qui les préoccupe; tout, enfin, contribue à les pousser à mille lieues des sphères si calmes de cette musique idéale, pure comme l'or, mais qui veut être respectée dans son texte et sa note. Il en est un peu des partitions de Mozart comme des tragédies de Racine; il faut, pour cette harmonie admirable, une fraîcheur d'organe, un sentiment des choses délicates et simples, qui ne résistent pas au contact des inventions modernes. Il serait aussi fou de vouloir surprendre Mozart dans *l'Elisir d'Amore* ou *Roberto Devereux,* que de vouloir trouver les secrets de Racine dans *le Tyran de Padoue* ou *la Tour de Nesle.* Pour nous, en France, la dernière dona Anna, la dernière comtesse Almaviva, fut la Sontag. Mais la Sontag était Allemande et savait de cette musique bien des choses que les Italiens ignorent. Au moins en Allemagne les traditions du génie sont conservées, et certes vous ne trouveriez pas une si mince capitale de petit duché où l'on n'exécute plus dignement le chef-d'œuvre de Mozart qu'au Théâtre-Italien de Paris. Si les voix rares et les talens illustres manquent, au moins le sentiment de cette royale musique et les honneurs qu'on lui doit n'y font jamais défaut. En général, lorsqu'il s'agit d'un immortel chef-d'œuvre du génie humain, on ne saurait trop se méfier des voix su-

blimes, et de ces radieux talens dont la personnalité veut tout envahir. Les chanteurs italiens ne sont pas pour faire valoir un chef-d'œuvre; tout au contraire, un chef-d'œuvre doit s'estimer fort heureux lorsqu'il leur a donné l'occasion de se produire avec avantage! Rien ne leur semblerait plus ridicule que de se soumettre à l'inspiration d'un musicien tel que Mozart et Beethoven. Étranges prétentions qui leur viennent avec la voix, avec le talent, avec le premier rayon de gloire qui leur tombe sur le front! J'ai vu la Malibran, un soir qu'elle entendait pour la première fois l'*Euryanthe* de Weber au théâtre allemand, trouver cette musique pitoyable, et s'étonner qu'on pût se résigner à chanter de pareilles extravagances. Le grand crime de Weber, aux yeux de la Malibran, c'était d'avoir écrit une musique imposante et profonde où tout est prévu, réglé d'avance, combiné de telle sorte, qu'il ne reste rien à faire aux caprices de la prima donna. Voilà sans doute aussi pour quels motifs les opéras de Mozart déplaisent tant à Giulia Grisi. On sait combien l'aimable cantatrice de Bellini et de Donizetti se sent de pitié pour cette pauvre musique de *Don Juan;* il suffit de la voir et de l'entendre dans Suzanne pour se convaincre que Mozart n'a pas mieux réussi auprès d'elle avec sa partition des *Noces de Figaro*. La Grisi chante tous ces petits airs du bout des lèvres; on dirait qu'elle fait la moue à cette adorable musique.

La Persiani manque de largeur et d'élévation dans le rôle de la comtesse; son talent, gracieux et pur dans *l'Elisir d'Amore* et *la Sonnambula*, ne suffit point à cette musique : l'agilité la plus rare et la plus merveilleuse ne saurait tenir lieu du sentiment et de l'expression. Le rôle de Figaro ne convient guère à Lablache; la taille colossale et la voix tonnante du sublime basso ne peut nullement s'accommoder des manières agiles et souples de ce personnage qui allait si bien à Pellegrini. Mais avec Lablache on n'est jamais en peine; celui-là du moins a l'intelligence des beautés qu'il veut rendre. Lablache aime et comprend Mozart, comme il aime et comprend Cimarosa; s'il réussit moins dans *les Noces de Figaro* que dans *le Mariage secret*, cela tient à sa nature plus portée vers le bouffe que vers le fin comique. Mais on voit qu'il prend part à l'action; son œil pétille, sa voix s'élance brusque et rauque parfois, mais toujours pleine d'enthousiasme, et ce soin, cette ardeur, ce zèle intelligent et sincère que Lablache met dans tout son rôle, rachètent à mon sens bien des petits défauts. Tamburini a dans sa nature un fonds de bonhomie, de paisible indifférence, d'humeur bourgeoise, qui s'oppose à ce qu'il s'élève jamais à la hauteur des créations de Mozart : tel vous avez vu Tamburini dans *Don Juan*, tel vous le retrouvez dans le comte Almaviva. Il faut des aigles comme Garcia pour se mouvoir dans l'élément sublime de cette musique; lui y rampe. Sa voix agile, gracieuse, mais parfaitement monotone, ne saurait atteindre les effets dramatiques de ce rôle du comte, si grandiose, si beau, si passionné; mais au moins aurait-elle pu les indiquer : elle ne l'a même pas essayé, et nous nous abstiendrons d'en dire plus. On serait mal venu à demander à un chanteur d'exprimer ce qu'il ne comprend pas. Mme Albertazzi est un singulier Chérubin; on ne peut imaginer quel amoureux ridicule et transi elle a fait de l'adorable enfant de

Mozart, et comme elle chante cette musique! c'est à ne pas la reconnaître. Cet air *non so più cosa son*, cet irrésistible motif, si rempli de feu, d'ivresse et de délire, ce transport du cœur et des sens, qui ferait tressaillir le marbre, la laisse inanimée et froide. Ne pas sentir dans le fond de son être de pareilles beautés, exprimer de la sorte une telle musique, lorsqu'on ose y toucher! mais il faut pour cela ne pas avoir de sang dans les veines, de voix dans la poitrine; il faut ne jamais avoir eu quinze ans. Pourquoi Mme Albertazzi n'a-t-elle pas cédé la romance du second acte à la comtesse? Au moins la Persiani nous eût dit quelque chose de cette élégie harmonieuse, de cette plainte ineffable dont on ne se lassera jamais de respirer la grace voluptueuse et la mélancolie enfantine. Vraiment il faut renoncer à voir jamais cette création de Mozart se produire dignement sur la scène. Ou la cantatrice est insuffisante et médiocre, comme cela se rencontre aujourd'hui, ou, dans le cas contraire, elle dédaigne le texte si simple et si pur, et ne manque jamais de l'enrichir de tous les trésors de sa vocalisation capricieuse. Il faudrait pour Chérubin la voix de la Sontag, le feu de la Malibran, tout cela réuni dans un talent modeste et généreux, qui voulût bien se résigner à se soumettre une fois, sans arrière-pensée, au génie de Mozart; terribles conditions, auxquelles on doit désespérer de satisfaire jamais entièrement. En effet, vous trouverez la voix de la Sontag, le feu de la Malibran, mais une cantatrice qui, se sentant douée de la sorte, ne foulera pas Mozart sous ses pieds, celle-là, vous ne la rencontrerez jamais. Aussi, quoi qu'on fasse, on ne peut avoir sur la scène qu'un pâle reflet de cette création; l'idéal enfant, le Chérubin d'amour restera toujours bien loin de nous, dans la sphère où Mozart l'a trouvé, où les intelligences éprises de poésie et de musique peuvent seules le contempler à loisir.

Pour moi, rien ne me semble plus triste que ces représentations où des chanteurs dont on ne saurait contester la renommée et le talent font défaut aux plus nobles conceptions du génie. Il faut, certes, que cette musique de Mozart soit bien imposante, pour que ces chanteurs italiens, si grands lorsqu'il s'agit des œuvres contemporaines, s'amoindrissent de la sorte vis-à-vis d'elle. Demain reviendront les *Puritains* ou *Parisina*, et vous verrez qu'ils retrouveront toute leur verve et leur expression pour ces phrases d'un jour. Dans les arts, tout est harmonieux : la musique, les chanteurs, le public, tout cela s'épanouit en même temps; puis de nouveaux interprètes reviennent pour de nouvelles idées, et le public se transforme. Le goût change, le dilettantisme varie, mais l'admiration sincère et profonde que l'on doit aux chefs-d'œuvre ne saurait s'altérer Que serait la pensée, que serait le génie, s'ils pouvaient dépendre des caprices du temps ou de la mode? que serait le soleil, s'il allait s'oublier pour ces petites vapeurs empourprées qui flottent devant lui et que ses rayons illuminent, lorsqu'elles semblent le voiler? H. W.

V. DE MARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

(QUATRIÈME SÉRIE.)

AUGUSTIN THIERRY. — Considérations sur l'Histoire de France. — Des systèmes historiques depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. — Dernière partie. 5

GEORGE SAND. — Spiridion. — Quatrième partie. 35

A. COLIN. — Lettres sur l'Egypte. — Commerce. 63

GUSTAVE PLANCHE. — *The Lady of Lyons*, de M. E. L. BULWER. 82

V. CHARLIER. — Les Chemins de Fer, l'État, les Compagnies. 92

ALFRED DE MUSSET. — Concert de Mlle Garcia. 110

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique. 117

REVUE LITTÉRAIRE. 128

X. MARMIER. — Expédition de *la Recherche* au Spitzberg. — IV. Hammerfest. — V. Le Cap-Nord. 133

LOUIS REYBAUD. — Voyageurs et Géographes modernes. — I. M. Adrien Balbi. 153

FRÉDÉRIC MERCEY. — Souvenirs d'Écosse. — Glasgow. 185

GEORGE SAND. — Spiridion. — Dernière partie. 204

FULGENCE FRESNEL. — L'Arabie. — Première partie. 241

HENRI BLAZE. — Stances à la princesse Marie. 258

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique. 262

F. DE LAGENEVAIS. — L'Abbesse de Castro. — Première partie. 273

L. DE CARNÉ. — De l'Irlande. — Première partie. 329

SAINTE-BEUVE. — Documens inédits sur André Chénier. 355
GUSTAVE PLANCHE. — Revue littéraire. — *Diane* et *Louise*, de M. F. SOULIÉ. 381
A. COCHUT. — Du Projet de Loi sur la Propriété littéraire et la Contrefaçon. 388
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique. 403

ALFRED DE MUSSET. — Croisilles. 413
EMILE SOUVESTRE. — La Terreur en Bretagne. — II. Nantes en 93. 437
J. P. ROSSIGNOL. — *Histoire des Classes Ouvrières et des Classes Bourgeoises*, de M. GRANIER DE CASSAGNAC. 471
REVUE LITTÉRAIRE. 515
REVUE MUSICALE. 535
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique. 550
. . . . — Lettres sur les affaires extérieures. — N° XI. 566

LERMINIER. — La Papauté au moyen-âge. — I. *Histoire de Grégoire VII*, de J. VOIGT. — II. *Histoire du pape Innocent III*, de F. HURTER. — Première partie. 577
X. MARMIER. — Expédition de *la Recherche* au Spitzberg. — VI. Bossekop. — VII. Excursion en Laponie. 609
F. DE LAGENEVAIS. — L'Abbesse de Castro. — Dernière partie. 628
PH. CHASLES. — De la Littérature anglaise depuis Scott. 654
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique 687
. . . . — Lettres sur les affaires extérieures. — N° XII. 695

A. C.-T. — Des plus récens Travaux en économie politique. 705
SAINTE-BEUVE. — Poètes et Romanciers modernes de la France. — XXXII. Mme de Charrière. 738
ÉDOUARD THOUVENEL. — La Hongrie. 769
AUG. POIRSON. — *Histoire de France sous Louis XIII*, de M. Bazin. 802
GUSTAVE PLANCHE. — Revue littéraire. — *Gabrielle*, de Mme Ancelot. 830
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — Histoire politique 838
REVUE MUSICALE. 333

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Dans la livraison du 1er mars, article : *De la Littérature anglaise actuelle*, il s'est glissé une faute grave qu'il faut rectifier ainsi : Page 665, ligne 37, au lieu de : La bonne farce de *Rochester, the Rehearsal*, lisez : La bonne farce de *Buckingham*.